



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

UNIVERSITÉ DE MONCTON : HISTORIQUE

CLÉMENT CORMIER,
Centre d'études acadiennes, 1975



Note des archives :

Ce texte de 388 pages a été numérisé et certains changements y furent apportés afin de le rendre accessible au réseau. Quelques tableaux et cartes sont présentés en format image. Malgré tous nos efforts pour assurer une copie conforme à l'original, on pourrait retrouver certaines coquilles. Nous nous en excusons. Bonne lecture!

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

TABLE DES MATIÈRES

● [Préambule](#)

[Première partie: LA GÉNÈSE DE L'UNIVERSITÉ](#)

● [Chapitre 1 - La préparation éloignée](#)

- Les tentatives infructueuses
- Les tentatives réussies
- L'enseignement collégial féminin

● [Chapitre 2 - Préparatifs immédiats](#)

- Participation à la vie universitaire
- Vers le statut universitaire
- Le transfert à Moncton
- Subventions des gouvernements

● [Chapitre 3 - La création de l'Université de Moncton](#)

- La Commission royale
- La charte
- Structures administratives

[Deuxième partie: L'EXPANSION PHYSIQUE](#)

● [Chapitre 4- Le terrain](#)

- Le retour au bercail
- La première acquisition
- Négociations avec la ville
- Propriété du Bon-Pasteur
- Autres achats
- Aménagement du terrain
- Embellissement

● [Chapitre 5 - Les bâtiments](#)

- Avant 1963

- Première phase
- Deuxième phase
- Troisième phase

Troisième partie: L'EXPANSION ACADÉMIQUE

● Chapitre 6 - Structures de base

- Le Sénat académique
- Les facultés
 - Arts
 - Sciences
 - Administration
 - Sciences de l'éducation
- Les écoles
 - Sciences infirmières
 - Sciences domestiques
 - Sciences sociales/comportement
- Les départements
- Pratiques académiques
- Une recommandation: Faculté de médecine

● Chapitre 7 - Les structures complémentaires

- Le niveau du deuxième cycle
- Les cours d'été
- L'extension de l'enseignement
- La recherche
- Divers
 - Commission de planification
 - Bibliothèque
 - Centre de calcul
 - Centre audiovisuel
 - Centre d'études acadiennes
 - La revue de l'Université
 - Le Musée acadien
 - La Galerie d'art
 - La Librairie

Quatrième partie: LA FAMILLE DE L'UNIVERSITÉ

● Chapitre 8 - Les étudiants

- Statistiques des inscriptions
- Services fournis par l'Université
- Organisations étudiantes
- Participation au gouvernement

● Chapitre 9 - Le personnel académique

- Évaluation
- Principaux postes
- L'Association des professeurs
- Participation au gouvernement
- Le Sénat académique

[Chapitre 10 - Les Anciens et Amis](#)

- Aux collèges affiliés du nord
- Aux collèges du sud
- A l'Université de Moncton

[Chapitre 11 - Les diplômés d'honneur](#)

[Chapitre 12 - Le personnel employé](#)

[Chapitre 13 - Les administrateurs](#)

- Le collège Saint-Joseph
- Le collège de Bathurst
- Le collège Saint-Louis/Maillet
- Collège Jésus-Marie
- L'Université
- L'appareil administratif
- Résumé: opérations financières

[Conclusion](#)

[Appendice : Les Armoiries](#)

[Bibliographie](#)

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

*Interroge les générations passées,
Sois attentif à l'expérience de tes pères ...
Ne vont-ils pas t'enseigner, te parler ...
Job, 8, 8-10*

Préambule

En 1973, les organisateurs des fêtes du dixième anniversaire de l'Université de Moncton ont demandé à un témoin de préparer une esquisse historique de la rapide expansion de l'institution pendant la première décennie de sa courte existence. La maladie a subitement interrompu la rédaction de cette chronique.

Il était alors question d'un bref compte rendu des événements saillants. Mais à la reprise, après la convalescence, n'étant plus pressé par une échéance, on avait le loisir d'entrer davantage dans le détail. À mesure que progressait le travail, les chercheurs se rendaient compte combien il est difficile de reconstituer le rapport fidèle d'un passé tout de même récent. Il fut jugé important de retenir pour la postérité non seulement les faits saillants, mais aussi les noms des personnes qui ont joué un rôle digne de mention pendant ces années initiales. On s'engageait ainsi dans une voie périlleuse parce que, même en exerçant la plus grande vigilance, le chroniqueur court le risque de commettre de fâcheux oublis.

Le texte terminé en octobre 1974, donc une année en retard, avait pris beaucoup plus d'envergure que le brouillon de l'année précédente; il n'était pas commandé par la date fixe d'un jubilé; et l'auteur en a profité pour amplifier.

Toutefois, en 1974 l'intention était toujours de préparer un historique sous forme de plaquette de vulgarisation, pour souligner *post factum* une fête d'anniversaire. Mais on comprendra pourquoi l'ouvrage est en train de devenir un étalage de connaissances encyclopédiques sur l'Université.

Au moment où j'entreprenais cette dernière rédaction, je venais d'assumer la responsabilité d'organiser les archives de l'Université. Les documents devenaient plus faciles d'accès; j'étais obligé de les lire pour les classer. Et j'en profitais pour obtenir de fines précisions et des références exactes sur des passages qui avaient besoin d'être plus étoffés. En classant les fonds qui m'étaient confiés aux archives, je découvrais sans cesse des sources susceptibles

d'apporter plus de lumière sur des faits escamotés au premier texte.

On finit par devenir esclave du besoin de révision. Quand on se laisse prendre dans un tel engrenage, il faut se faire violence pour s'en dégager.

On a l'impression que dans le texte original il y a toujours des parties qui manquent de précision. Certains exposés ont retenu le caractère initial d'un travail de vulgarisation; d'autres revêtent un style plus sophistiqué. Je me rends bien compte que dans l'ensemble cette nouvelle rédaction demeure une oeuvre inégale dans la distribution de la matière aussi bien que dans l'utilisation des références.

J'ai commencé cette dernière révision à l'été de 1975; je m'étais fixé le mois d'octobre comme date ultime. Octobre 1975, c'est final! Après cela, plus de retouche.

Dans ces pages, il n'est donc pas question des événements récents susceptibles de modifier le cours de l'histoire de l'Université et tout particulièrement le souci de l'excellence et de la compétence. Ce qui est décrit ici découle du principe directeur communément admis au temps de la Commission Deutsch.

Clément Cormier, c.s.c.

Février 1976

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Première partie: LA GENÈSE DE L'UNIVERSITÉ

Pour saisir la portée des fêtes jubilaires de 1973, il faut les situer dans le contexte des origines lointaines de l'enseignement supérieur chez les Acadiens. C'est pourquoi avant de relater les faits des années '60, il importe d'entreprendre un long retour dans le passé pour mieux connaître les institutions appelées à devenir les parties intégrantes de l'Université française aux Maritimes.

Cette incursion dans l'histoire est en elle même une leçon de persévérance. Car, à travers ces pages plane un phénomène constant qui transcende les faits et les institutions. C'est la valeur d'hommes entreprenants, dynamiques et tenaces. Partout se manifeste une volonté de survivre qui déclenche l'esprit d'initiative. Ainsi, on peut dire que l'Université de Moncton est née de la détermination soutenue et génératrice d'efforts chez toute la collectivité. Elle est la résultante de nombreuses initiatives, à la fois isolées et modestes, dues aux sacrifices d'artisans bénévoles et engagés, répartis sur tout un siècle.

Pour souligner l'importance des deux premiers chapitres, disons tout simplement que la création de l'Université de Moncton marque une étape dans la vie de notre groupe ethnique: l'accès à la maturité.

L'étude des antécédents de l'Université de Moncton doit se faire en deux temps: d'abord il sera question des préparatifs éloignés, c'est-à-dire de l'établissement des collèges et couvents dont plusieurs sont devenus les parties composantes de l'Université; ensuite, de la préparation immédiate, c'est-à-dire de la succession rapide d'événements qui ont commandé une réorganisation rationnelle des effectifs pour aboutir à la création de la nouvelle institution d'enseignement supérieur.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 1

LA PRÉPARATION ÉLOIGNÉE : les institutions de l'ancien régime

Commençons par cerner notre champ d'observation. Les Acadiens ont fondé de nombreuses institutions dont les unes furent éphémères; d'autres ont fait preuve de plus de vitalité. Certaines adoptaient la formule de l'externat, d'autres, celle du pensionnat. Toutes sont importantes parce que chacune a contribué très substantiellement au relèvement culturel de la collectivité. Chacune mérite d'être citée dans l'histoire. Sauf dans de rares exceptions, nous traiterons surtout des institutions qui ont été intégrées à l'Université de Moncton.

L'étude que nous entreprenons révèle l'état d'indigence où la Dispersion avait relégué les Acadiens des provinces Maritimes et, d'autre part, l'extraordinaire ténacité des chefs de file qui finit par triompher et de la misère et de l'ignorance. En suivant l'ordre chronologique, nous rencontrons deux catégories de projets: les tentatives ratées et les projets réussis.

Les tentatives infructueuses

L'observateur superficiel qui considère la situation où se trouvent nos institutions aujourd'hui--l'université, les collèges, l'école normale devenue la Faculté des sciences de l'éducation, les écoles régionales secondaires, les grandes polyvalentes--peut s'imaginer que cet ensemble structural est un don gratuit comme la manne et que ces institutions doivent leur existence à une espèce de génération spontanée.

Mais tel n'est pas le cas. Les institutions dont nous bénéficions aujourd'hui sont le résultat d'une rude montée parsemée d'obstacles. Les débuts furent remarquablement lents et l'embrayage, pénible: ainsi, il a fallu plus d'un demi-siècle pour établir de façon définitive un premier collège acadien. À l'origine, quatre échecs sont à signaler¹.

Les deux premières tentatives se ressemblent. Elles datent du début du XIXe siècle.

À une époque où les seuls secours apportés aux Acadiens provenaient des missionnaires mandatés par les évêques de Québec, deux de ces dignes prélats, monseigneur Pierre Denaut en 1803 et son successeur immédiat monseigneur Joseph-Octave Plessis en 1812² en visitant cette partie de leur territoire, se sont rendu compte de l'importance de fonder un collège en Acadie. L'un et l'autre lancèrent un appel aux Pères de la Foi³, mais ces démarches furent vaines. Le zèle de ces deux clairvoyants précurseurs fut sans lendemain, parce que la

situation des Acadiens paraissait trop désespérée pour déclencher même un coup d'essai⁴.

La troisième tentative, qui remonte à 1832, est due à l'initiative du premier évêque de Charlottetown⁵ et d'un valeureux missionnaire qui oeuvrait au milieu de cette population acadienne, l'abbé Antoine Gagnon, pasteur d'un vaste territoire dans les comtés de Kent et Westmorland. Ce dernier eut le mérite de franchir une étape importante en passant de l'état de projet à la réalisation.

Il ouvrit à Gédaique (Grand-Digue) un bien modeste collège, dont l'existence fut éphémère⁶. Pour mieux en assurer le développement, l'abbé Gagnon voulut transporter son oeuvre au Barachois à proximité de son principal domicile.

Plein d'ambition, il décida de loger ses étudiants dans un édifice relativement imposant. Il mit donc des ouvriers à l'oeuvre: de gros troncs d'arbres sortis de la forêt furent équarris à la main; mais soudainement, les travaux furent suspendus et le bois de charpente resta sur les lieux à pourrir avec les années. L'expérience Gagnon s'arrêta là.

Cependant chaque essai gagnait en persévérance. Le suivant fut encore plus sérieux.

L'abbé F.-X. Lafrance fut transféré de la cure de Tracadie à celle de Memramcook en 1852⁷. À peine rendu dans sa nouvelle paroisse, il conçut le projet d'y établir un collège. Dans une lettre adressée à un ami de Néguaac le 2 avril 1854, l'abbé décrit avec précision son ambition. Un chroniqueur a recueilli une réponse qu'il adressa à des malins qui voulurent un jour le «faire parler». Ces mots révèlent la perspicacité de l'énergique et généreux bâtisseur: «Ce que je ferai de mon collège?» rétorquait-il à ceux qui avaient tenté de ridiculiser son zèle; «j'y préparerai des avocats pour plaider la cause des Acadiens opprimés, des marchands pour leur vendre ce dont ils ont besoin à des taux raisonnables, des prêtres pour en placer dans tous les centres importants, des médecins qui visiteront nos infortunés mourant sans soin et sans secours et même des juges qui vous jugeront. . . .»⁸

Les classes du collège, appelé Séminaire Saint-Thomas, s'ouvrirent le 15 novembre 1854. À la fin de la première année académique, 95 étudiants étaient inscrits au cours. Ont enseigné au collège: Charles et Émilie Lafrance, frère et soeur du fondateur; Mary O'Regan, native d'Irlande et Justin Haché, de Caraquet.

Mais les difficultés financières s'accumulèrent au point où l'abbé Lafrance dut en 1862 fermer les portes de son institution. C'était la quatrième initiative ratée. Le brave curé de Memramcook a le grand mérite d'avoir dirigé une maison d'enseignement pendant huit ans, d'avoir été un précurseur efficace et, surtout, d'avoir entrepris de nouvelles démarches pour renflouer l'oeuvre. Car il n'était pas prêt à s'avouer vaincu.

Déterminé, l'abbé se rendit compte que la seule façon d'implanter un collège au milieu d'une population pauvre et analphabète était d'obtenir les services d'une communauté religieuse laquelle, à cause du célibat et du voeu de pauvreté de ses membres, était en mesure d'opérer à frais réduits.

La paroisse de Memramcook était sous la juridiction de l'évêque de Saint-Jean, monseigneur John Sweeney, un ancien condisciple de l'abbé Lafrance au Collège Saint-Dunstan, Ile du Prince-Édouard. L'abbé Lafrance pria son évêque et ami d'intéresser un ordre religieux à son projet.

Les tentatives réussies

En 1863, monseigneur Sweeney rencontra à New-York le Père Charles Moreau, visiteur de la Congrégation de Sainte-Croix. Il fut question de Memramcook et l'entrevue porta des fruits: la correspondance s'engagea entre l'évêque de Saint-Jean et le supérieur général de la Congrégation, le Père Basile-A.-M. Moreau.

Comme résultat de ces négociations, le Père Camille Lefebvre arrivait à Memramcook le 7 juin 1864. Le récit suivant légué par le fondateur lui-même révèle l'état de dénuement qui marquait les origines de la première institution acadienne appelée à subsister:

«Les moyens matériels me faisaient complètement défaut. Tout mon avoir consistait alors en vingt écus américains qui, convertis en monnaie anglaise, se réduisaient à huit dollars. C'était bien peu de choses pour mettre une terre en valeur, presque bâtir une maison, monter un ménage, me procurer toute une batterie de cuisine et garnir les classes d'un mobilier moins indispensable. Monseigneur prenant en pitié l'état de gêne où je me trouvais, voulut bien m'avancer quelques dollars; et l'excellent monsieur Lafrance, en laissant Memramcook pour se rendre à sa nouvelle mission du Barachois, mit à ma disposition quelques meubles, et me fit présent d'un cheval et d'une excellente vache laitière. Ces dons furent reçus avec une vive reconnaissance, mais j'étais loin d'être tiré d'embarras».⁹

Le principal biographe du Père Lefebvre ajoute au tableau quelques détails savoureux, dont ce brin de conversation entre l'évêque et le fondateur:

-Combien d'argent avez-vous? lui demanda Mgr Sweeney, après l'avoir installé.

- Huit dollars, Monseigneur.

- Ce n'est pas lourd. En voilà cinquante autres. Maintenant que vous êtes riche, comment allez-vous employer votre argent? Je voudrais connaître vos capacités en affaires».¹⁰

Les portes du Collège Saint-Joseph s'ouvraient le 10 octobre de la même année pour accueillir trente élèves. Le 23 mars 1868, le collège recevait du gouvernement provincial sa charte qui lui accordait le droit de conférer des grades.¹¹

Il est bon de rappeler qu'au début, le collège reçut une aide financière à même les fonds publics.

Nous avons cru devoir consulter les comptes publics de la province pour obtenir des précisions.¹² Il appert qu'une subvention annuelle de \$400. fut approuvée et versée au Père Lefebvre au compte de «Memramcook Academy» (désignation habituelle), à partir de l'année se terminant le 31 octobre 1865, c'est-à-dire la toute première année d'opération. La subvention fut renouvelée chaque année jusqu'en 1869, alors

qu'elle fut portée à \$800. En 1871-72, l'année de la fameuse loi des écoles neutres, elle fut réduite à \$400, pour être discontinuée par la suite. Pascal Poirier attribue cette suppression des octrois à la position prise par le Père Lefebvre: «...son refus formel de recevoir plus longtemps l'inspecteur désigné par le conseil de l'Éducation pour faire l'examen des classes». ¹³

Le premier édifice en bois fut remplacé en 1875 par une construction en pierre. Sous l'énergique direction de son intrépide supérieur, le collège se développa à une allure rapide. En vertu de l'amendement de 1898, l'institution s'appela «Université du Collège Saint-Joseph»; en 1906, elle fut reconnue officiellement par l'Université Oxford; et en 1928, elle prenait son titre définitif: «Université Saint-Joseph».

Furent supérieurs du «Collège» et de l'Université Saint-Joseph, les Pères de Sainte-Croix dont les noms suivent:

1864-1895: Camille Lefebvre
 1895-1904: Alfred Roy
 1904-1906: Amédée Guy
 1906-1910: Louis Guertin
 1910-1918: Benjamin Lecavalier
 1918-1925: Louis Guertin
 1925-1928: Dismas LeBlanc
 1928-1934: Albert Vanier
 1934-1941: Laurent Lapalme
 1941-1944: Hervé Morin
 1944-1948: Hector Léger
 1948-1953: Clément Cormier

À Saint-Joseph

1953-1956: Théodore Gallant
 1956-1962: Robert Lavoie
 1962-1965: Léonard Gaudet
 1965-1966: Donatien Gaudet (terminal)

À Moncton

1953-1954: Clément Cormier
 1954-1956: Rémi Rossignol
 1956-1963: Clément Cormier

Une voiture prend parfois du temps à démarrer. Mais quand l'étincelle est bonne et que le mécanisme est en état, le moteur tourne allègrement. Il en fut ainsi chez les Acadiens des Maritimes. Le mouvement de la Renaissance est lent à prendre son essor, mais une fois en marche à partir de 1864, la poussée créatrice se répand comme une flamme ardente: en 1867 paraît à Shediac le premier journal, le *Moniteur acadien*; en 1873 s'ouvre le couvent de Menramcook; l'année suivante, celui de Saint-Basile; en 1874, débutent à *Saint-Louis* un collège et un couvent, et un autre couvent à Caraquet; en 1878, le Département français est créée à l'École normale; en 1881, est fondée à Memramcook la *Société Nationale* et les Acadiens choisissent le 15 août comme leur *fête nationale* ¹⁴; en 1884, les Acadiens se donnent un *drapeau* et un *hymne national*; en 1885, paraît à Bathurst le *Courrier des provinces Maritimes*; en 1887 naît *l'Évangéline*, notre quotidien actuel; en 1890,

un collège s'ouvre à la *Baie Sainte-Marie*; en 1893, *l'Impartial* est fondé à Tignish; en 1899 est ouvert le *Collège de Caraquet*; en 1900, un autre journal, *l'Acadie*, est établi à Weymouth; en 1903, est fondée à Waltham *l'Assomption*, qui est devenue notre puissante mutuelle d'assurance-vie; en 1912, le premier évêque acadien aux provinces Maritimes, monseigneur Édouard-Alfred LeBlanc, est nommé à Saint-Jean, N.-B. Plus tard joignait les rangs de nos grandes réussites le mouvement des coopératives et des caisses populaires.

Mais revenons aux institutions d'enseignement au niveau supérieur ou collégial.

Une brève parenthèse permet de fournir quelques détails sur l'initiative prise par le grand apôtre qu'était monseigneur Marcel-François Richard: la fondation en 1874 d'un collège à Saint-Louis de Kent. L'oeuvre semblait viable, mais pour des raisons encore difficiles à définir, elle fut subitement supprimée en 1882 par décision de l'autorité ecclésiastique. Une étude publiée récemment jette de la lumière sur l'imbroglie qui obnubila quelque peu cet épisode de l'histoire de la Renaissance acadienne¹⁵.

Exception faite de cette tentative malheureusement infructueuse de Mgr Richard, le deuxième collège acadien qui devait durer fut établi à la Pointe-de-l'Église en 1890 par les Pères eudistes. Cette fondation marque le début d'une brillante succession de fructueux services que rendront les Eudistes à l'oeuvre de l'éducation en Acadie¹⁶.

Un des plus importants tronçons de la population acadienne aux provinces Maritimes était groupé au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, juste au-delà de Port-Royal, berceau de l'Acadie. Dans cette contrée, que les gens appellent «la Ville française»¹⁷, avaient oeuvré de vaillants apôtres dont les abbés Sigogne, Parker, Gay¹⁸. Au dernier quart du XIXe siècle, il était question d'y fonder un collège¹⁹. Ce projet se réalisa en 1890, l'année même où eut lieu à la Pointe-de-l'Église le troisième congrès de la Société nationale des Acadiens.

Le premier supérieur du Collège Sainte-Anne fut le Père Gustave Blanche²⁰. Les pensionnaires étaient admis le 4 novembre 1891, date de l'inauguration du nouvel immeuble qui fut incendié huit ans plus tard. Le 30 avril 1892, le collège recevait sa charte de la législature de la Nouvelle-Écosse.

Le Collège Sainte-Anne ne fait pas partie intégrante de l'Université de Moncton; c'est pourquoi, dans les pages qui suivent, nous n'entrerons pas dans une description détaillée de cette institution. Cependant, des représentants du Collège Sainte-Anne furent invités à siéger au Sénat académique à titre d'observateurs. À l'occasion, certaines ententes furent conclues entre le Collège et l'Université.

Un troisième collège fut ouvert dans le comté le plus densément peuplé d'Acadiens, au nord-est du Nouveau-Brunswick. Le curé Théophile Allard est généralement considéré comme le fondateur du Collège de Caraquet, mais la direction de l'institution fut très tôt confiée aux Pères eudistes²¹. Le premier supérieur fut le Père Aimé Morin, mais l'âme de l'oeuvre à ses débuts fut le Père Prosper Lebastard²². Dès 1900, le gouvernement provincial octroyait au nouveau collège une charte accordant le privilège de conférer des grades²³. L'édifice initial fut

incendié en 1915; l'institution fut transférée «provisoirement» à Bathurst où les Pères eudistes ouvraient à l'époque un juvénat²⁴ ; celui-ci subit un incendie en 1917. Les autorités de la Congrégation décidèrent de s'établir en permanence à Bathurst²⁵. La décision de reconstruire à Bathurst plutôt qu'à Caraquet était difficile à prendre et lourde de conséquences. À la lumière des événements récents, on peut se demander si, à Caraquet, l'institution n'aurait pas progressé dans une atmosphère plus sereine. C'est évidemment une conjoncture difficile à évaluer. Quoiqu'il en soit, le collège reconstruit à Bathurst ouvrit ses portes en 1921.

Furent supérieurs au Collège Sacré-Coeur jusqu'à l'affiliation en 1963 à l'Université de Moncton, les Pères eudistes suivants:

- 1889: Aimé Morin
- 1899-1909: Prosper Lebastard
- 1909-1912: Édouard Travert
- 1912-1915: Eugène Méry-le-Beuve
- 1916-1920: Prosper Lebastard
- 1921-1924: Clément Veillard
- 1924-1928: Olivier LeFer de la Motte
- 1928-1931: Joseph Sébillet
- 1931-1935: Jean-Louis Quélo
- 1935-1940: Albert D'amours
- 1940-1943: Simon Larouche
- 1943-1947: Jules Comeau
- 1947-1953: Adrien Paquet
- 1953-1958: Henri Cormier
- 1958-1960: Charles Aucoin
- 1960-1966: Arthur Gauvin

Sur invitation pressante, Léopold Lanteigne assumait la succession en 1966. L'année 1974 marque le soixante-quinzième anniversaire de cette valeureuse institution.

Une autre maison d'enseignement du même genre fut instituée plus récemment par les Pères eudistes dans une belle contrée francophone du Nouveau-Brunswick, le comté du Madawaska. Fondé en 1946, avec le Père Simon Larouche comme premier supérieur, le Collège Saint-Louis d'Edmundston fut d'abord logé dans d'anciennes baraques militaires, en attendant le déménagement à l'élégant immeuble qui domine la ville d'Edmundston. En 1947, l'institution recevait une charte lui conférant les privilèges d'usage²⁶.

Comme dans le cas des deux collèges précédents, nous dressons la liste des premiers supérieurs, tous Pères eudistes:

- 1946-1952: Simon Larouche
- 1952-1958: Robert Bernier
- 1958-1960: Henri Cormier
- 1960-1966: Francis Bourque

Ainsi se composait la famille des collèges acadiens munis d'une charte du gouvernement provincial octroyant le droit de conférer des grades universitaires. L'Université de Moncton naîtra de la collaboration de ces trois institutions d'enseignement collégial et universitaire établies au Nouveau-Brunswick.

Mais d'autres collèges étaient appelés à s'intégrer à la nouvelle Université, parmi lesquels deux institutions destinées aux jeunes gens et trois aux jeunes filles.

Il y eut d'abord le Collège de l'Assomption qui ouvrit ses portes aux étudiants de Moncton le 9 septembre 1943. L'administration de l'institution releva d'abord de la paroisse de l'Assomption, puis des Frères de l'Instruction chrétienne (1945-1947), et enfin du diocèse. Ce collège avait été créé pour répondre à un besoin particulier: avant 1943, il n'y avait dans la ville de Moncton aucune maison d'enseignement de langue française au-delà du niveau des écoles élémentaires. Mais d'importants changements transformèrent la situation: la construction du Collège Notre-Dame d'Acadie ouvert en 1949, le transfert à Moncton en 1953 d'une section de l'Université Saint-Joseph et l'établissement en 1963 de l'École secondaire Vanier. À la suite d'une enquête menée par le diocèse en 1964, l'enseignement au Collège de l'Assomption fut discontinué²⁷.

Une autre institution subit un sort identique: les Pères Rédemptoristes avaient établi, en 1956, dans la banlieue de Moncton le Séminaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, affilié à l'Université Saint-Joseph. Quelques années après la création de l'Université de Moncton, en 1968, ce collège cessait d'exister.

Il y eut en outre le Collège Dominique-Savio de Saint-Louis de Kent, avec qui l'Université Saint-Joseph avait conclu une entente de principe, mais dont l'affiliation n'est pas entrée en vigueur, parce que cette jeune institution ne porta jamais son enseignement au-delà du niveau secondaire.

L'enseignement collégial féminin

Les pages précédentes ne traitent que d'institutions pour garçons. Mais l'éducation féminine ne devait pas être négligée. Très tôt, les promoteurs de maisons d'enseignement firent preuve de clairvoyance et de zèle dans l'établissement de couvents destinés à la formation des jeunes filles. Ces couvents furent même plus nombreux que les collèges masculins.

Pour les consigner à l'histoire, nous dressons une liste des principaux couvents établis en Acadie, avec la date de fondation et le nom des principaux initiateurs. Nous ne retenons que les noms d'institutions de langue française qui ont dispensé l'enseignement. Habituellement ces couvents ont adopté la forme du pensionnat²⁸.

Anné Fond..... Endroit Congrég²⁹ Initiateur Fondatrice

1856ArichatcndMcKinnonSr J-de-la-Croix
1864MiscouchecndQuévillonSr M.-Antoinette
1868MeteghanschDaly	
1868TignishcndMacIntyreSr M.-Antoinette
1873MemramcookndscLefebvreSr Basile
1874St-Louis (Kent)cndRichardSr M.-Louise
1874CaraquetcndPaquetSr M. du Carmel
1874S.-BasilerhsjDugalMère Davignon
1877Havre-MaisonscndHébertSr S.-Anne
1880BouctouchendscMichaudMère Frances
1882RusticocndMcPheeSr S.-Anne
1890BathurstschBarry	

1902ArichatfjGallantSr M. S.-Patern
 1903ChéticampfjFisetSr M.-Florence
 1903DalhousiefjBoucherSr Arthur de J.
 1904RogersvillefjRichardSr M. S.-Prosper
 1905EdmundstonfsD'AmoursSr Adèle de J.
 1912Tracadierhsj
 1915S.-AnselmendscRobichaudM. M.-Thérèse
 1918LamèquerjmTrudelSr S.-Alexandre
 1924Grand-SaultndscAlbertSr M.-Léonie
 1924Wedgeport
 1943NDA(debut à S-J)ndscJeanne de V.
 1948ShippaganrjmChiassonSr D. Boivin
 1949MailletrhsjLaroucheSr LaRose
 1960J.-MarierjmChiassonSr Léger

Pour revenir à notre récit, il convient de nous arrêter surtout aux trois couvents qui ont institué des cours conduisant au baccalauréat et qui éventuellement sont entrés dans le giron de l'Université.

Aujourd'hui, les jeunes filles s'inscrivent dans les institutions d'enseignement supérieur comme si elles posaient un geste bien ordinaire. Elles ne soupçonnent pas le chemin parcouru depuis trente ans, alors que la société acceptait avec hésitation et suspicion que la femme ait accès aux études supérieures³⁰. Peut-être faudrait-il tourner la phrase autrement et dire: ce qui heurtait l'opinion publique et la tradition, c'est que l'existence même de ces maisons d'enseignement est une sollicitation à la formation universitaire pour la masse des jeunes filles. Comme question de fait, en ce domaine, deux grandes étapes ont été franchies dans l'espace de trente ans: premièrement, l'établissement de collèges féminins et deuxièmement, la coéducation dans les institutions d'enseignement supérieur. Aujourd'hui rares sont les personnes qui qualifieraient ces innovations de répréhensibles.

Le cours de baccalauréat fut institué en 1943 au couvent de Memramcook par Mère Jeanne-de-Valois; à Saint-Basile en 1949, par Soeur LaRose; et à Shippagan en 1960, par Soeur Irène Léger.

Il importe de signaler que ces trois collèges féminins étaient comme des satellites des trois institutions masculines auxquelles ils étaient rattachés par voie d'affiliation. Mentionnons qu'en 1965 les Filles de Marie-de-l'Assomption fondaient à Bathurst le Collège Maria Assumpta dont l'existence fut de courte durée.

L'enseignement collégial féminin débuta donc à Memramcook en l'année académique 1943-1944 avec quatre étudiantes pionnières inscrites en belles-lettres. Deux de ces jeunes filles persévérèrent et en 1947 recevaient de l'Université Saint-Joseph leur baccalauréat-és-arts avec grande distinction. Au début, pour accommoder les étudiantes, on ne disposait que de locaux de fortune. Mais graduellement, l'idée faisant son chemin, le collège féminin devenait une formule à la mode et les religieuses Notre-Dame-du-Sacré-Coeur construisirent à Moncton le spacieux et imposant collège Notre-Dame d'Acadie qui accueillait en 1949 ses premières étudiantes³¹.

Ainsi au pays d'Acadie, le couvent qui devait battre le premier sentier dans ce

domaine était une de nos plus vieilles institutions. Rappelons brièvement les origines lointaines. Dès 1857, l'abbé Lafrance avait soumis à son évêque, monseigneur Thomas L. Connolly, son intention de fonder, en plus de son collège, un pensionnat pour jeunes filles, qu'il envisageait comme une oeuvre complémentaire indispensable³². Mais son intervention fut infructueuse.

Les démarches du Père Lefebvre furent plus heureuses: avec l'autorisation de monseigneur John Sweeney, évêque de Saint-Jean, et la collaboration d'une communauté diocésaine de religieuses, il bâtit à Memramcook à partir de 1871 un couvent dont les religieuses venaient prendre la direction le 13 octobre 1873; l'année 1973 qui marquait le centenaire de ce précieux héritage a également été le témoin de la démolition du vieux bâtiment dont une aile remontait aux origines.

Les débuts du collège Maillet ressemblent de près à ceux du couvent de Memramcook. Il fut fondé par les religieuses Hospitalières de Saint-Joseph en 1949, dans un local exigu.

Ici aussi, il y eut une longue «préhistoire», celle du Couvent de Saint-Basile. Un précurseur, le missionnaire Antoine Langevin, décédé en 1857, avait légué à la corporation épiscopale un terrain destiné à un couvent; ce geste avant-coureur situé Saint-Basile haut dans l'échelle des priorités historiques.

Tout comme à Memramcook, une sérieuse tentative de fondation avait précédé l'établissement définitif d'une institution permanente. En 1859, les Soeurs de la Charité de Saint-Jean prenaient la direction d'un couvent construit par l'abbé Hugh McGuirk³³; mais privées de leur allocation après l'adoption de la loi des écoles communes (1871), elles abandonnaient l'établissement en 1873³⁴.

Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal arrivèrent à Saint-Basile le 4 octobre 1873 pour y fonder un hôpital à la demande de l'évêque de Chatham, monseigneur James Rogers³⁵. À la fin de l'été 1874, les religieuses ouvraient «les classes et un pensionnat de jeunes filles»³⁶. De cette vénérable institution centenaire est issu notre deuxième collège féminin.

La figure dominante de l'oeuvre fut sans contredit Soeur Maillet, dont le nom «vivra dans la mémoire du peuple du Madawaska»³⁷.

«Le collège Maillet a été fondé en 1949 avec le concours des dirigeants de l'Université Saint-Louis. Les élèves du cours des arts font essentiellement les mêmes études que ceux de l'Université et subissent les mêmes examens dont les cahiers sont corrigés par des représentants de l'Université»³⁸.

Plus loin, nous suivons l'évolution du Collège Maillet, une des belles contributions à l'oeuvre de l'éducation supérieure en Acadie.

Ici, ouvrons une parenthèse. Après avoir traité des couvents de Memramcook et de Saint-Basile, des Soeurs de la Charité et de Notre-Dame du Sacré-Coeur, on ne peut résister à la tentation de souligner au bénéfice des lecteurs l'étrange jeu des événements qui fait penser au déplacement des pièces sur un échiquier.

Soeur Marie-Dorothée, n.d.s.c., signalait cette séquence dans une brillante conférence à la Société historique acadienne, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa communauté, à l'automne de 1974. En analysant les fils dont l'histoire est tissée, on découvre que nos deux premiers couvents, Memramcook et Saint-Basile, malgré la distance qui les sépare, sont pourtant apparentés dans leur origine.

En 1852, monseigneur Thomas L. Connolly devenait le deuxième évêque de Saint-Jean, succédant à monseigneur William Dollard. La ville épiscopale venait de subir une épidémie de choléra qui emporta de nombreuses victimes. Le nouvel évêque voulut obtenir les services d'une communauté religieuse pour s'occuper des orphelins et des affligés. Il s'adressa à New-York aux filles de Mother Seton³⁹, fondatrice des «Sisters of Charity». La jeune communauté disposait de peu de sujets mais offrit à l'évêque de lui aider à fonder son propre institut. Ainsi naquit à Saint-Jean en 1854 la congrégation des Soeurs de la Charité de l'Immaculée-Conception.

Trois curés de paroisse francophones approchèrent leur évêque pour fonder un couvent: (1) l'abbé McGuirk en 1857; (2) l'abbé Lafrance en 1858, et (3) le Père Lefebvre en 1871.

Or, d'après le Père Bourgeois, «les révérendes Soeurs de la Charité étaient implantées dans le diocèse de Saint-Jean avec promesse qu'elles auraient la direction des établissements fondés dans ce diocèse»⁴⁰.

Ce traitement préférentiel semble avoir privé Memramcook d'un couvent au temps de l'abbé Lafrance, car son biographe écrit: «La plupart de ces religieuses ignorait complètement la langue française. À l'époque où nous sommes, elles ne pouvaient pas enseigner le français d'une manière satisfaisante dans un couvent ou même dans une école paroissiale française»⁴¹. Ne pouvant obtenir des religieuses du Québec, l'abbé Lafrance renonça tout simplement à son projet.

L'abbé McGuirk n'avait pas les mêmes préoccupations linguistiques et s'empressa de recevoir les Soeurs que lui offrait son évêque pour fonder en 1857 le Couvent de Saint-Basile, qui dut fermer ses portes en 1873 après la suppression des subventions provinciales. Mais pendant cette brève période entraînait au Couvent de Saint-Basile une jeune étudiante assoiffée d'idéal, Suzanne Cyr, qui aspirait à la vie religieuse. Son village natal, Van-Buren, baignait alors dans une atmosphère française, et une fois devenue religieuse sous le nom de Soeur Marie-Anne, elle se sentait à la gêne dans sa communauté où dominait l'anglais. Quand le 17 février 1924, le rameau acadien des Soeurs de la Charité se détachait du tronc principal, avec l'assentiment de Rome, pour devenir la Congrégation Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, c'est Mère Marie-Anne qui en devint la première supérieure-générale.

Le Père Lefebvre bâtit à Memramcook un couvent qui était prêt «à recevoir des élèves» en 1871⁴². Après un long moment d'hésitation, contrarié comme l'avait été l'abbé Lafrance, le Père Lefebvre, qui avait espéré confier la direction du couvent aux Soeurs de Sainte-Croix, finit par accueillir les Soeurs de la Charité. Ce couvent, inauguré à Memramcook le 15 octobre 1873, devait devenir en 1924 la Maison-Mère de la Communauté fondée par Mère Marie-Anne.

Ainsi se ferme la parenthèse qui, on en conviendra, ajoute de l'intérêt à l'histoire de nos maisons d'enseignement.

En 1960, un troisième collège féminin naissait à Shippagan. Dirigé par les religieuses de Jésus-Marie de Sillery, le collège a pris le nom de la congrégation qui l'a établi. Au début, il était affilié à l'Université du Sacré-Coeur de Bathurst. Ci-après, il sera question des modifications apportées à cette institution à la suite de la publication du rapport de la Commission de planification académique qui fut instituée par l'Université de Moncton en 1969.

Ceux qui ont observé les transformations profondes survenues au cours des dernières décennies et qui ont vécu «l'ancien régime», peuvent éprouver des sentiments de nostalgie en se remémorant ces vieux couvents dont les coutumes sont disparues et qui avaient tout de même leurs charmes et leurs avantages. Au risque de nous engager dans une digression, soulignons comment les institutions privées et confessionnelles, qui furent emportées dans le courant des réformes, ont oeuvré magnifiquement au service des Acadiens.

Si leurs structures et leurs méthodes nous paraissent aujourd'hui démodées, il ne faut pas pour autant les déprécier. Car elles ont accumulé des mérites. Voici comment un auteur résume ce qui s'est passé dans son village natal et qui peut s'appliquer un peu partout en Acadie: «C'est ainsi que les religieuses ont pétri toutes les générations de Chéticantins un peu instruites, de 1903 à nos jours; qu'elles ont formé tous les hommes de profession sortis de Chéticamp; qu'elles ont formé tous les instituteurs et institutrices de la paroisse et relevé, par ce fait, le niveau des autres écoles...»⁴³.

Si ces communautés n'avaient pas existé, si elles n'avaient pas exercé leur rôle dans les petites localités, la francophonie aux Maritimes n'aurait pu subsister. Elles visaient directement à former l'élite; mais en définitive elles atteignaient la masse, car la grande majorité de nos institutrices de langue française recevaient leur formation dans les couvents. Aujourd'hui on peut dire en paradoxe: C'est en «tenant le coup» qu'elles se sont donné le coup de mort.

Voici l'explication. Pendant près de cent ans, le gouvernement s'est pratiquement abstenu de pourvoir au développement culturel des Acadiens. L'apport fut si parcimonieux pendant ces années maigres que des institutions quasi bénévoles ont dû se substituer au gouvernement. À frais réduits, elles ont réussi au moins à instruire une élite. Quand le gouvernement a finalement accepté de subventionner l'Université et les collèges, de doter les régions françaises d'écoles convenables de toutes espèces, à partir du niveau élémentaire jusqu'aux grandes polyvalentes, d'instituer une école normale distincte pour les francophones, alors les nombreux couvents n'avaient plus leur raison d'être. Et si hier, ces couvents se sont couverts de gloire, aujourd'hui la formule est tout simplement tombée en désuétude.

Ce n'est pas sans un serrement de coeur qu'on constate cet abandon irrévérencieux. En l'année de son centenaire fut démolie à Memramcook le pionnier de nos couvents.

Le Couvent de Bouctouche, dont le sort est encore incertain, ressemble à une sentinelle endormie dans une triste solitude à côté du cimetière et du site de

l'ancienne église. À Saint-Louis, Tracadie, Caraquet⁴⁴, les vieux couvents avec leur style pittoresque demeurent des pôles d'attraction, mais ces anciens pensionnats sont aujourd'hui presque tous absorbés par le système d'écoles publiques. Les couvents, tels qu'on les a connus, sont disparus comme les moulins à vent, les grelots des traîneaux d'hiver, et tant d'autres objets qui ont fait la richesse et la poésie d'un autre âge.

Ainsi se clôt un tour d'horizon qui a mis en vedette les institutions appelées à devenir les composantes de l'Université de Moncton. On voit le tableau tel qu'il se présente à la veille d'une transformation radicale. Nous sommes parvenus au début des années '60. Les jeux sont faits. La Commission Deutsch va entrer en scène.

Mais auparavant, il importe de considérer les causes plus prochaines qui ont préparé l'avènement de l'Université⁴⁵.

-
1. Pour de plus amples détails, on consultera avec profit le mémoire de Soeur Thérèse B. Roy, c.s.c. qui, ayant eu accès à des fonds inexplorés, apporte de nombreuses et nouvelles précisions; cette étude est intitulée «*L'évolution de l'enseignement chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick de 1755 à 1855*».
 2. Monseigneur Plessis accomplit trois voyages en Acadie: en 1811, il visitait les Iles de la Madeleine et la baie des Chaleurs; l'année suivante, l'est du Nouveau-Brunswick l'île du Prince-Édouard, le Cap-Breton, le nord de la Nouvelle-Écosse, le Madawaska; en 1815, le sud de la Nouvelle-Écosse et la baie Sainte-Marie.
 3. Nom donné aux Jésuites après la suppression de la Compagnie en 1773 jusqu'au rétablissement en 1814.
 4. Pascal Poirier relate l'histoire de ces tentatives: cf. *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, chap. VII.
 5. Mgr Bernard Angus McEachern, évêque de Charlottetown de 1829 à 1835. Cf. Correspondance, Archives provinciales, Fredericton.
 6. Cf. Mgr Philippe-L. Belliveau, *Petit historique de la paroisse de Grand-Digue*, dans l'Évangéline, 25 février 1937.
 7. Dr Ulysse J. Bourgeois, *L'abbé F.-X. Lafrance, premier cure de Tracadie, 1842-1852*.
 8. Cité par Philéas-F. Bourgeois, *Vie de l'abbé FrançoisXavier Lafrance*, p. 128.
 9. Extrait de: *Petite chronique de l'établissement du Collège St-Joseph de Memramcook*, lettre au Supérieur général datée du 29 mars 1868. Ce texte est cité dans *l'album-souvenir des noces d'argent de la Société Saint-Jean-Baptiste du Collège de Memramcook*, p. 108.
 10. Pascal Poirier, *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, 3 éd. Montréal, 1898, p. 105.
 11. La charte originale de 1868 fut amendée en 1871, 1873, pour être refondue en 1894. A cette refonte, des amendements furent apportés en 1898, 1928, 1950,

1953.

12. Cette incursion dans les comptes publics donne lieu à d'autres observations COI concernant le couvent de Saint-Basile; nous y reviendrons.

13. Cf. *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, p. 195. Voir aussi p. 136.

14. Sur le premier congrès national des Acadiens, voir Ferdinand J. Robidoux, *Conventions nationales des Acadiens*, compilation, 1907, p. 1 à 144.

15. Père Camille Antonio Doucet, o.c.s.o., *Une étoile s'est levée en Acadie: Marcel-François Richard*, Rogersville, N.-B. Les Pères Trappistes, 1973. 143 p. - un ouvrage antérieur avait été publié en 1940 par le Père Jean-Marie Gildas, o.c.r., *Mgr M.-F. Richard, prélat domestique, sa vie et ses oeuvres*.

16. Père Yves Gauthier, c.j.m., *La Congrégation de Jésus et Marie dite des Eudistes, sa nature, ses oeuvres au Canada*, Laval-des-Rapides, Qué., Pères eudistes circa 1928.

17. J. Alphonse Deveau, *La Ville française*, Québec, Ferland, 1968, 286 p.

18. Cf. Pierre-Marie Dagnaud, c.j.m., *Apôtres et défenseurs de la langue française en Acadie*, dans *Le premier Congrès de la langue française au Canada*, 1914; et, du même auteur, *Les Français du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse*, 1905.

19. Cf. *Les cinquante ans du Collège Sainte-Anne: 1890-1940*. p. 105.

20. Émile Georges, c.j.m. *Mgr Gustave Blanche*, c.j.m. 1923.

21. Cf. Marcel Tremblay, eudiste: *50 ans d'éducation catholique et française en Acadie. Caraquet, 1899 - Bathurst, 1949*. 326 p.

22. Cf. Émile Georges, c.j.m., *Le R. P. Prosper Lebastard, eudiste, 1865-1920*. Bathurst, 1921.

23. Le titre de la loi d'incorporation se lit comme suit: *An Act to incorporate the College of «The Sacred Heart, Caraquet»*, 63 Victoria, 1900, ch. 79, loi sanctionné le 31 mars 1900.

24. Cf. Marcel Tremblay, op. cit., p. 180.

25. En vertu d'un amendement à la loi d'incorporation, le nom de l'institution devient «Le College du Sacré-Coeur, Bathurst». 10 George V, 1920, ch. 69. Plus tard, en 1941, le mot «collège» était remplacé par «université».

26. Cf. 11 George VI, 1947, Ch. 155: *An Act to Incorporate «College St-Louis, Edmundston»*. Loi sanctionnée le 2 avril 1947.

27. Cf. Rapport du comité d'étude sur le College de l'Assomption, Noé Bourgeois ptre, président. Janvier, 1964.

28. Les couvents de Meteghan et Bathurst ont été fondés par les Soeurs de la Charité d'Halifax. Ceux qui sont marques ndsc et dont la fondation précède 1924,

ont été établis par les Soeurs de la Charité de l'Immaculée-Conception de Saint-Jean , N. -B. Soeur Thérèse-B. Roy a apporté une précieuse collaboration à la compilation de certains renseignements contenus dans le tableau.

29. *Congrégations*

cnd - Cong. Notre-Dame
 rhsj - relig. hospitalières de S. Joseph
 fj - Filles de Jésus
 rjm - relig. de Jésus-Marie
 fs - Filles de la Sagesse
 sck - Srs Charité d'Halifax
 ndsc - N.-Dame-du-S.-Coeur

30. Dans sa thèse de maîtrise en Sociologie, Muriel Roy analyse l'évolution historique qui a donné aux femmes accès à l'enseignement collégial et universitaire. Cf. *Les Aspirations à la carrière des étudiantes d'un collège classique féminin en banlieue de Montréal*. Thèse, Université de Montréal, 1970.

Autre thèse sur le sujet: Huguette Bégin, *Anticipation des schèmes de carrière féminine et valeurs relatives au monde du travail chez les étudiants du cours collégial*, Montréal, 1968.

31. Cf. l'Évangéline du 8 septembre 1949, jour de l'inauguration officielle du Collège Notre-Dame d'Acadie: description de l'immeuble, historique du pensionnat Notre-Dame-du-Sacré-Coeur à Memramcook et de s autre s dirigés par la même Congrégation.

32. Sur les démarches de l'abbé Lafrance pour établir un couvent à Memramcook et Saint-Anselme, voir Bourgeois, op. cit. p. 132.

33. Cf. *Notice historique sur l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile de Madawaska, N.-B. (de 1873 à 1910)*, p. 1.

34. En explorant les comptes publics pour évaluer les fonds du trésor versés au P. Lefebvre, on constate que deux autres de nos institutions figurent sur les listes des bénéficiaires de l'État: le Lazaret de Tracadie et «Madawaska Academy». Cette dernière, qui nous concerne présentement, figure chronologiquement avant le Collège Saint-Joseph, et par curiosité, nous avons remonté jusqu'aux premières subventions à Saint-Basile. De 1859-60 à 1868-69, le récipiendaire est l'abbé McGuirk; la première année, le montant est indiqué en livres, 75; ensuite la subvention annuelle demeure invariable, soit \$400. En 1868-69, le nom du destinataire ne figure pas; et à partir de l'année suivante, le nom de Lévitte Thériault remplace celui de l'abbé McGuirk. En 1871-72, le montant est réduit de moitié, \$200. Et là se termine le régime des subventions.

35. Sur cette valeureuse communauté, voir Antoine Bernard, c.s.v. *Les Hospitalières de Saint-Joseph et leurs oeuvres en Acadie*, 1958.

36. *Notice historique sur l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile de Madawaska, N. -B ., de 1873-1910 .*

37. L'abbé Thomas Albert, *Histoire du Madawaska*, p. 270.

38. Rapport de la Commission royale d'Enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick. Fredericton, juin 1962, p. 49.
39. Rev. Charles J. White, *Mother Seton, mother of many daughters*. New York, 1949.
40. Ph.L. Bourgeois, *Vie de l'abbé François-Xavier Lafrance*, p. 132.
41. Bourgeois, *ibid.*, p. 132.
42. Pascal Poirier, *Le Père Lefebvre et 'Acadie*, p. 212 .
43. Père Anselme Chiasson, *Chéticamp. histoire et traditions acadienne*, 2 éd. 1962, p. 166.
44. La Société historique Nicolas Denys consacrait un numéro spécial de sa Revue au centenaire du Couvent de Caraquet: vol. II, no. 4, oct.-déc. 1974.
45. On peut lire plusieurs ouvrages sur la situation générale des Acadiens à la veille de l'établissement de l'Université de Moncton. Signalons: *Les Acadiens*, par Emery LeBlanc, publié en 1963 aux Éditions de l'Homme; et un volumineux travail de recherche préparé par le Père René Baudry pour le compte de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ouvrage photocopié, disponible pour consultation au Centre d'études acadiennes.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 2

PRÉPARATIFS IMMÉDIATS: vers la concentration

Si une université de langue française a été instituée à Moncton en 1963, c'est que plusieurs événements préparatoires ont concouru efficacement à rendre plus acceptable la position prise par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick. Nous allons passer en revue les principales de ces causes prochaines.

Participation à la vie universitaire

Logiquement, une des causes qui a le plus contribué à l'établissement des services adéquats de haut savoir au bénéfice de la population acadienne, ce fut une participation plus assidue aux activités du monde universitaire. Les associations comme celles qui s'appelaient alors la *Conférence nationale des universités Canadiennes*⁴⁶, et le *Conseil consultatif de l'Atlantique*⁴⁷ étaient jusque vers 1950 d'humbles groupements aux moyens financiers limités. Mais elles jouaient tout de même le rôle de carrefour utile; pour qui les fréquentait régulièrement, elles servaient pratiquement d'écoles de formation, préparant les administrateurs des institutions d'enseignement supérieur à mieux assumer leurs responsabilités.

À cause de l'importance prise par la principale association des universités (AUCC) à l'époque où nos institutions acadiennes sont entrées résolument dans le courant d'expansion universitaire, résumons l'histoire de cette association pour analyser le climat qui se développait au cours des années préparatoires à la fondation de l'Université de Moncton⁴⁸.

C'est en 1911 que fut fondée la Conférence nationale des universités canadiennes⁴⁹. L'Université Saint-Joseph en a fait partie depuis 1916. Ce fut au début une association bénévole qui réunissait les principaux responsables des universités en forum ouvert pour présenter de savantes communications et discuter de problèmes communs. Sa principale activité jusque vers les années '40 demeurait la réunion annuelle, qui de fait eut lieu assez ponctuellement (20 réunions annuelles de 1911 à 1944).

Pendant la deuxième Guerre mondiale, les universités canadiennes ont voulu prendre conscience du rôle qu'elles seraient appelées à jouer à la fin des hostilités dans l'intérêt des vétérans. À cette fin, la conférence établit plusieurs comités pour faire des études, des recherches, des projections. L'organisation prit de l'ampleur; elle retint les services d'un secrétaire à plein temps qu'elle installa dans un bureau central.

Ces travaux accélérés ont conféré une nouvelle importance à l'Association qui, plus que jamais, se faisait reconnaître comme le principal porte-parole des institutions d'enseignement supérieur.

Mais d'autres événements d'après-guerre devaient imprimer un prodigieux élan à la CNUC.

En 1951 paraissait l'historique rapport de la Commission Massey⁵⁰, créée par le gouvernement fédéral. Une des grandes innovations recommandées par cette Commission fut le versement par le fédéral de subventions aux universités du pays.

Or ce principe de l'aide fédérale, s'il était bien accueilli par les universités, posait un problème constitutionnel épineux aux hommes d'État. L'article 93 de la constitution réservait aux provinces un domaine jalousement défendu: l'éducation. Pour ne pas être accusé d'ingérence, le Gouvernement Saint-Laurent, disposé à verser les subventions recommandées par la Commission Massey, voulait confier ces argents à un administrateur impartial, indépendant des agences publiques. L'organisme tout désigné était la Conférence nationale des universités.

Cette fonction de distributeur de fonds a augmenté le prestige, les ressources, les possibilités d'action du secrétariat de la CNUC. En ayant accès aux fonds publics, chaque université était plus en mesure de souscrire à l'association nationale; celle-ci, une fois les cotisations augmentées, put retenir les services d'officiers permanents hautement qualifiés. Et conséquemment, la «Conférence», devenait plus que jamais pourvoyeuse d'idées et source d'inspiration. D'autres sociétés satellites naquirent pour administrateurs à divers niveaux aussi bien que pour les professeurs des principales disciplines; on les a appelées globalement et à juste titre «les sociétés savantes».

Un tel regain de vitalité devait opérer des transformations profondes dans cet organisme qui, depuis près d'un demi-siècle, avait opéré modestement se limitant à grouper en sessions périodiques de graves intellectuels.

Notons brièvement les principales modifications de structure survenues à l'époque: pour pouvoir administrer de fortes sommes d'argent, la CNUC fut incorporée par lettres patentes le 18 janvier 1957; pour marquer son intention d'inclure les collèges comme bénéficiaires des subventions, elle élargit ses cadres ajoutant un mot à son nom: Conférence nationale des universités et collèges du Canada (CNUCC).

Les premiers octrois du fédéral furent distribués à la hâte par la CNUCC en mars 1957.

Avec augmentation du nombre de collèges admis comme membres de la CNUCC et l'accueil de divers corps intermédiaires, l'Association devenait un forum très achalandé; et il parut désirable d'instituer une corporation distincte qui assumerait la responsabilité spécifique d'administrer les subventions: les dépôts, les placements, l'administration des bourses d'études, les négociations avec le gouvernement, et surtout la distribution des octrois.

Les lettres patentes émises le 4 février 1959 créaient la FONDATION des universités canadiennes (FUC); cette superstructure demeurait étroitement liée avec

l'association-mère: les membres de la Fondation étaient tous membres de la Conférence; celle-ci élisait le président de la Fondation; les deux organismes partageaient le même secrétariat.

Ce régime de dualité se prolongea pendant quelques années, mais on se rendait compte qu'il était possible d'opérer avec des structures plus simples. Dès 1965, en vertu d'une loi du gouvernement fédéral⁵¹, avait lieu la fusion et l'unique organisme qui en résultait adoptait un nouveau nom et un sigle commun aux deux groupes linguistiques, AUCC:

Association des universités et collèges du Canada

Association of Universities and Colleges of Canada.

Cet exposé sur l'histoire de notre association nationale n'est pas un hors-d'oeuvre car il permet de voir dans quelle ambiance se préparait la création de la nouvelle université francophone aux Maritimes.

Au cours des années '50, surtout à partir du transfert à Moncton (1953), l'Université Saint-Joseph intensifiait sa participation aux activités des diverses associations d'universitaires. Elle augmentait le nombre de ses représentants aux réunions des sociétés savantes, mais tout particulièrement à celles de la CNUC (AUCC) au moment où cet organisme a pris son plein essor.

Nos universitaires acadiens ont eu leur représentant à l'exécutif de la FUC, de la CNUCC, à la vice-présidence de l'AUCC; et même parmi les sept signataires des documents relatifs à l'incorporation de la FUC.

Grâce à la politique de la présence, adoptée au moment le plus opportun et appliquée rigoureusement, nos professeurs et administrateurs ont pris l'habitude de s'inscrire assidûment aux activités de leurs collègues du monde universitaire. Ils étaient à bonne école. Ils ont pu en retirer un immense profit. Comme conséquence de cette fréquentation régulière de rencontres «professionnelles», chacun revenait à la maison avec des idées nouvelles. Et ainsi surgirent les initiatives.

Si, au début des années '60 quand naissait l'université destinée aux Acadiens, l'atmosphère portait à la grande aventure... si le vent soufflait dans les voiles, on peut l'attribuer en grande partie aux idées acquises à l'excellente école de formation que fut la NCUC-AUCC. C'est ainsi que le point suivant s'enchaîne bien à la suite de celui que nous terminons.

L'acheminement vers le statut universitaire

Même si trois institutions acadiennes portaient ostensiblement leur titre d'université reçu du gouvernement provincial, elles n'étaient en réalité que de modestes collèges.

Cependant, au cours des années '40, une succession de gestes ambitieux posés avec détermination a produit une lente évolution qui a marqué le passage du rang de collège à celui d'université.

Par exemple, autrefois nos collèges n'offraient à vrai dire que le seul enseignement

conduisant au baccalauréat-ès-arts; à l'intérieur même de cet unique cours, le système d'options était inexistant; le remède à cette lacune, c'était l'introduction d'un choix de nouvelles disciplines. En 1942, le vieux «collège» Saint-Joseph inaugurerait son programme conduisant au baccalauréat en commerce; l'année suivante, au baccalauréat en sciences; plus tard, cours réguliers en vue du baccalauréat en Éducation.

Ainsi, quand la même institution transférait une partie de ses effectifs à Moncton en 1953, elle laissait intacte à Memramcook pour un temps encore l'organisation telle qu'elle opérait avant 1942; seuls les nouveaux cours prirent le chemin de Moncton: commerce, sciences, éducation. Quatre ans plus tard, en 1957, Moncton inaugurerait un nouveau secteur, le génie.

Une autre innovation fut en quelque sorte une conséquence de ce qui vient d'être décrit: l'abandon graduel par nos collèges de l'enseignement au niveau secondaire.

Cet abandon était symptomatique: il marquait l'acceptation de la rupture du monolithe rigide qu'était le traditionnel «cours classique», un tout solidement structuré comptant sept années savamment dénommées à partir des *éléments latins* jusqu'à *philosophie II*⁵². D'ailleurs cette brisure s'opérait d'elle-même puisque le gouvernement, en multipliant ses écoles secondaires dans tous les comtés, détournait les enfants d'âge précollégial des seules institutions autrefois en mesure de les accommoder.

Autre innovation: le besoin de se doter d'un personnel muni de titres académiques adéquats. L'analyse des prospectus de nos «universités» avant les années '40 révèle le nombre restreint de professeurs qui possédaient un degré supérieur au baccalauréat dans leur discipline d'enseignement; plusieurs n'avaient même pas ce premier grade. Pendant les années '40 et '50, la courbe des titres académiques s'améliora constamment grâce à une vigoureuse prise de position relativement aux exigences requises. Les communautés religieuses responsables des collèges adoptèrent résolument la politique d'envoyer leurs professeurs aux études supérieures.

Il y a quelque temps, on soulignait le 25^{ième} anniversaire de la venue à l'Université Saint-Joseph des deux premiers «professeurs-professionnels» laïcs, MM. Aurèle Young et Jean Cadieux, arrivés en 1946 et 1947 respectivement. La présence de ces deux diplômés laïcs marque le début d'une ère nouvelle, qui devait apporter de profondes et heureuses transformations. Lorsque nos collèges étaient gérés presque exclusivement par un personnel religieux, les procédures administratives étaient relativement simples. Mais dès que se mit à augmenter le nombre de professeurs laïcs, de nouveaux besoins surgirent.

Tant qu'une institution d'enseignement est administrée par un personnel religieux, il n'y a pas lieu de soulever les problèmes inhérents à l'échelle de salaire, à un plan de retraite, à un système de classification des professeurs. Mais bientôt il fallut envisager des questions du genre, et d'autres encore, comme le partage du temps du personnel académique entre la fonction «recherche» et la fonction «enseignement»; ensuite survint une autre exigence, la légitime ambition de participer au gouvernement de l'Université.

Ainsi, par exemple, à l'Université Saint-Joseph, une première réunion avait lieu le 25 juin 1960 dans le but de fonder un «Conseil général des études»; ce dernier adoptait le 30 mars 1961 un projet de constitution de «Sénat académique»; la réunion de fondation d'un «Bureau des régents»⁵³ eut lieu le 21 juillet 1961. Immédiatement après la création de l'Université de Moncton, en juin 1963, le Sénat fut complètement remanié conformément au plan décrit par la Commission Deutsch. Un projet de Statuts et règlements du Sénat fut soumis au Bureau des régents le 24 juin 1963.

Ainsi en peu d'années, l'institution avait acquis de la maturité. On eut l'impression de passer d'une simple chaloupe à rames à une embarcation munie d'un moteur et d'instruments électroniques complexes.

Le transfert à Moncton

La question du transfert à Moncton a été effleurée précédemment. L'année 1973 marquait le vingtième anniversaire d'une décision lourde de conséquences.

Si le vieux collège du Père Lefebvre était demeuré à Saint-Joseph, que serait-il arrivé? Aurait-il pu quand même se transformer en véritable université? La collaboration entre les diverses institutions acadiennes eut-elle été réalisable? Le site à Memramcook eut-il été aussi imposant qu'un vaste terrain au centre d'un développement urbain en plein essor? Aurait-il pu retenir autant d'attention, éloigné des autres foyers importants de la vie acadienne: l'archevêché, le quotidien *l'Évangéline*, la Société d'assurance l'Assomption, les quartiers généraux de la Société nationale des Acadiens, les postes de radio et de télévision? Aurait-il pu attirer aussi facilement de l'extérieur le personnel indispensable à son expansion?... Il est pratiquement impossible de répondre à cette série de questions posées au conditionnel.

Mais il semble justifiable de croire que les 420 arpents de terrain idéalement situés dans une banlieue aujourd'hui incorporée à la ville, à proximité de tant d'organisations acadiennes, ont procuré une solution acceptable et ont fourni de sérieuses garanties de développement et de pérennité.

Quoiqu'il en soit, le transfert s'est avéré fructueux.

Pour respecter la véracité historique, il faut attribuer à Son Excellence monseigneur Norbert Robichaud le mérite des premières démarches pour amener l'Université à Moncton. Seulement il faut admettre que le mouvement, une fois engagé, dépassa de beaucoup les intentions premières.

C'est le 8 septembre 1942 qu'eut lieu le sacre de monseigneur Robichaud, deuxième archevêque de Moncton. Nous avons vu plus tôt que le Collège de l'Assomption (appelé Externat classique au début), ouvrit ses portes en 1943. C'était un collège «junior», à l'époque la seule institution de langue française dans la ville archiépiscopale à offrir des cours au-delà du niveau élémentaire. Mais, à mesure que les étudiants pionniers avançaient vers l'année terminale, la rhétorique, il devenait évident qu'un sérieux problème allait se poser: quel sort était réservé aux finissants? D'une part, ils ne pourraient pas tous s'inscrire à l'Université; et d'autre part, la rhétorique n'ouvrait la porte à aucune profession. Il devenait urgent

d'introduire à Moncton un couronnement aux études, c'est-à-dire les deux dernières années du cours des arts.

L'avant-dernier paragraphe attribuait à monseigneur Robichaud «les premières démarches». À la fin de l'automne de 1946, Son Excellence demandait au R. P. Hector Léger, c.s.c., alors vice-provincial de la Congrégation de Sainte-Croix et supérieur de l'Université, si les Pères accepteraient d'organiser un centre universitaire à Moncton. Les minutes du Conseil du 10 décembre 1946 rapportent: «Le R. P. Supérieur nous fait ensuite part de la demande de Mgr Norbert Robichaud et de Mgr Albert Leménager, P.D., curé, lesquels désireraient que nous ouvrions une université à Moncton. Vu que ceci ne fait que seconder nos plans, tous les membres du Conseil sont en faveur».

À la fin de décembre 1946, le chapitre de la vice-province acadienne des Pères de Sainte-Croix approuvait cette proposition et en faisait rapport au T.R.P. Albert Cousineau, supérieur général.

Le Père Cousineau fut un ardent promoteur du projet. En juin 1947, il nous rendait visite, étudiait les documents relatifs au projet de transfert, rencontrait les autorités diocésaines et même participait aux premières démarches pour trouver un site idéal. Jusqu'à la fin de son terme comme supérieur général (1950), il ne cessa de s'intéresser vivement à l'expansion de l'Université de Moncton. À sa demande un mémoire élaboré fut préparé pour le Conseil général.

Monseigneur Robichaud assumait la direction d'une campagne de souscription dont le premier but était l'établissement d'une extension de l'Université Saint-Joseph à Moncton.

La campagne fut lancée en mai 1948. Conformément aux termes de l'entente signée par Son Excellence et le supérieur provincial des Pères de Sainte-Croix, les revenus de la campagne furent d'abord affectés à l'achat de la ferme Humphrey à Sunny Brae; les deux tiers du terrain ainsi acquis furent cédés à l'Université Saint-Joseph, c'est-à-dire 110 arpents.

Il était en outre stipulé que si la campagne atteignait son objectif de \$315,000.00, les Pères de Sainte-Croix établiraient à Moncton une extension de l'Université Saint-Joseph⁵⁴. Or le montant de l'objectif fut souscrit et les Pères de Sainte-Croix acceptèrent de venir à Moncton.

Au sujet du site à choisir, plusieurs possibilités furent considérées: (a) l'achat de l'édifice du Bon-Pasteur, solution qui fut écartée à cause du coût alors prohibitif; (b) la construction d'un immeuble sur le terrain de Sunny Brae, autre proposition jugée trop dispendieuse; (c) l'achat de l'Académie du Sacré-Coeur solution temporaire considérée la plus abordable. À une réunion du 16 mars 1953, le Conseil de l'Université Saint-Joseph approuvait l'achat de l'immeuble de la rue Church construit par monseigneur Henri D. Cormier en 1923⁵⁵. Les formalités furent conclues sans délai et une équipe de responsables fut désignée pour opérer le transfert.

Faisaient partie du Conseil initial: le soussigné à titre de supérieur; le Père Rémi Rossignol, assistant-supérieur et directeur des études; le Père Médard Daigle, économiste; le Père Oneil Ferguson, comptable, directeur de l'École de commerce et

génie financier de l'équipe, qui subissait les casse-tête quand se vidait la caisse, ce qui arrivait assez fréquemment.

Immédiatement les responsables du transfert se mirent à l'oeuvre. Pendant la fin de printemps et durant l'été tout entier, on s'affairait comme dans une ruche d'abeilles. Tous les chantiers étaient bourdonnants: préparation de plans d'aménagement, estimés budgétaires; étude comparée de projets de financement; emprunt à la banque; négociation d'une entente relative au partage des biens entre Saint-Joseph et Moncton; achat de deux propriétés de l'ancien hôpital civique à l'angle des rues King et Saint-Georges destinées à servir provisoirement de résidences d'étudiants. Toutes ces démarches ont occasionné un amoncellement incroyable de documents pour des transferts de propriétés relativement modestes si on les compare aux opérations entreprises par l'Université jusqu'en 1975.

Si le travail de bureau fut accaparant, le labeur manuel fut plus spectaculaire. Tout l'été les religieux en salopettes exercèrent tous les métiers à partir du simple nettoyage jusqu'à la menuiserie. Il fallut abattre des murs, cloisonner de grands locaux, percer des portes, poser des tuiles, réorganiser les conduits d'eau et d'électricité. En vitesse on organisa les laboratoires, la bibliothèque, la cuisine, la cafétéria...

À la date fixée pour l'ouverture, le 17 septembre, les ouvriers étaient encore au travail.

En raison de la signification historique du début de la grande aventure universitaire à Moncton, nous reproduisons le compte rendu publié dans l'Évangéline le lendemain de la rentrée. Les anciens, témoins des modestes installations de la rue Church en 1953 et qui sont familiers avec les édifices de la cité universitaire en 1975, s'amuseront du ton enthousiaste de ce reportage:

L'Université St-Joseph de Moncton ouvrait ses portes à 70 étudiants hier matin. Dès 8h.15, le Père Rémi Rossignol rencontrait les élèves à la salle académique et leur donnait les premières instructions. À 8h.30, les professeurs donnaient leur premier cours aux différentes classes de pédagogie, de science et de commerce. Le Père Clément Cormier, supérieur de l'institution, se dit heureux de l'esprit d'entrain que démontrèrent les étudiants.

Les ouvriers continuent leur travail d'installation et ça et là on aperçoit un évier ou un meuble à peine libéré de sa caisse. Les laboratoires sont presque complétés et de nombreux volumes couvrent les étagères de la bibliothèque. Hier soir, la cafétéria prenait des allures de noblesse avec le revêtement de tuile que subissait le plancher.

Le Père Cormier se dit un peu surpris du nombre d'inscriptions. On avait fixé un objectif de 50 élèves et hier soir c'est 70 élèves que l'on comptait. On a dû ainsi changer les premiers projets de n'ouvrir que l'une des maisons étudiantes.

Les vastes laboratoires de chimie, physique et biologie verront dès demain les étudiants «barboter» dans les gaz, les électrons ou dans le ventre des requins. Les instruments étincelants s'alignent dans les armoires. Il ne manque plus que l'arôme scientifique des chlores et des formiques pour que l'ambiance soit créée.

Rien de plus pratique que les étagères de la bibliothèque. Les tablettes occupent un minimum d'espace et on peut circuler en toutes directions entre les différentes classifications. Une salle est réservée au Musée acadien. Dans chaque coin des caisses s'empilent et on attend un peu de temps libre pour les vider.

La piscine redécorée et accommodée de tremplins et d'épais tapis a déjà attiré plusieurs adeptes de la natation. Si nous pouvons en juger par les quelques étudiants aperçus dans la délicieuse eau vert pâle nous pouvons dire qu'elle fera dure compétition aux douches et bains des maisons étudiantes.

La dernière pièce qui attirait notre attention fut le réfectoire. Ici, les couleurs claires et gaies rendent l'atmosphère légère et appétissante. Les mets du cuisinier semblent plaire aux étudiants. «Voilà des victuailles qui goûtent bon», nous a-t-on assuré.

Dans les maisons étudiantes nous trouvons des lieux très appropriés au travail. Chaque étudiant occupe une petite chambre meublée d'un lit au matelas moelleux tandis qu'un petit bureau bien élégant campe dans un coin solitaire. On a réservé des salles de loisirs. La chambre du directeur ne diffère en rien de celle des étudiants, si ce n'est qu'elle occupe un angle plus stratégique.

Les étudiants en pédagogie se sont installés dans la maison la moins vaste. Elle n'a rien de bien différent de l'autre maison si ce n'est par son extérieur plus coquet et ses chambres plus amples⁵⁶.

Pendant cette première année, le Père Jean-Baptiste Cormier, directeur du cours de sciences, avait son principal domicile à Saint-Joseph, mais il se déplaçait deux ou trois fois la semaine à Moncton pour y donner des cours. En outre l'équipe comprenait le Frère Léopold Taillon, directeur de l'École d'éducation, responsable des cours d'été et de la section des langues vivantes; parmi les ouvriers de la première heure figuraient encore les professeurs Aurèle Young, Jean Cadieux, Raymond LeBlanc et Rhéal Michaud; Valier Savoie, directeur du Service extérieur, oeuvrait également à partir de Moncton. Et plusieurs personnes ont prêté main forte comme titulaires de cours: l'avocat Charles-Édouard Léger, l'architecte Gérald Gaudet, le professeur Raymond Tippett, le surintendant F. T. Atkinson, le Frère Georges, M. Raymond Léger, Mlle Blanche Jean, Mlle Hélène MacFarlane, Mlle Lorraine LeBlanc et M. Roméo Forcier.

Pour marquer la fin de la première année académique, le 25 mai 1954, l'Université -- section Moncton --- octroya cinq degrés honorifiques; et elle conféra à ses finissants treize baccalauréats en éducation, trois en commerce et un en sciences.

Le développement à Moncton se fit à petite allure pendant les premières années, ce qui est dû aux moyens de fortune restreints avec lesquels on était réduit à vivre et à opérer.

Parmi les faits saillants de cette période, notons l'inauguration du cours de génie en 1957 et la construction de la résidence Lefebvre en 1958-1959, premier Édifice sur le nouveau terrain de Sunny Brae. Dès l'ouverture de la nouvelle résidence, étaient transférés à Moncton les étudiants des deux dernières années des arts, ce qui rencontrait le voeu initial de monseigneur Robichaud.

Avec ce déménagement, la population étudiante doubla subitement, et les besoins d'expansion se firent sentir. Nous y reviendrons. Auparavant, il reste un autre facteur à étudier.

Les subventions des gouvernements

Une des causes prochaines de la création de l'Université, c'est l'accès à ce que les uns appellent «vil métal» et d'autres, «le nerf de la guerre». Cette question invite à brosser une page d'histoire comprise entre deux événements: la parution en 1951 du rapport Massey qui affectait les universités du Canada tout entier et l'établissement de la Commission Deutsch en 1961 pour enquêter sur la situation de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick.

Nous l'avons déjà vu: les recommandations de la commission Massey ont fait époque dans l'histoire des universités canadiennes. Le principe de l'aide gouvernementale était désormais établi. À partir de 1951, nos universités acadiennes reçurent leur part des subventions, même si les procédés adoptés pour la distribution laissaient aux petites institutions une maigre pitance.

La Commission Massey établissait un principe; mais la porte n'était qu'entrebâillée. La question d'aide financière sera reprise par une autre commission instituée cette fois par l'Association des universités et collèges du Canada et qui aura pour mandat d'enquêter sur le financement de l'enseignement supérieur. Quand le président Bladen commentait son rapport paru en juin 1965⁵⁷, il tenait à peu près ce langage: «Aujourd'hui vous trouverez astronomiques les subventions que nous osons recommander, mais je parie que dans dix ans on ridiculisera Bladen et ses collègues et on leur reprochera d'avoir été trop bornés dans leurs visées». Comme résultat de l'étude, les subventions aux universités augmentèrent considérablement.

Le principe établi par la Commission Massey eut une répercussion curieuse au Nouveau-Brunswick. Il soulevait une question pertinente: si le gouvernement fédéral justifie la subvention à l'enseignement supérieur, pourquoi le gouvernement provincial n'en ferait-il pas autant?

Précédemment, il fut question de subventions au collège Saint-Joseph de 1865 à 1873. Mais ces largesses avaient été discontinuées à l'époque des discussions acerbes sur la confessionnalité du système des écoles publiques.

Le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick avait depuis toujours accordé son appui financier à une seule université en raison de son titre glorieux d'institution d'État, l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton.

Il y avait en plus dans la province cinq autres institutions qui, en vertu d'une charte provinciale, avaient le droit de s'appeler université, de dispenser l'enseignement, d'organiser des facultés, de conférer des grades. Elles étaient, par ordre chronologique de l'obtention de leur charte: Mount Allison, 1858; Saint-Joseph, 1868; Sacré-Coeur, 1900; Saint-Thomas, 1934; Saint-Louis, 1947.

Les cinq avaient un caractère privé et confessionnel. Les principaux administrateurs de ces «contestataires» se réunirent pour trouver une issue au problème qui se posait ainsi: ou bien notre contribution à l'enseignement supérieur est inutile et nous

n'avons qu'à fermer nos portes; ou bien nos services sont appréciables et alors nous devons subsister pourvu que notre rendement soit adéquat. Mais il est inacceptable que nous soyons réduits à donner un enseignement de second ordre, à côté d'une université d'État qui jouit de gratifications lui permettant de se procurer les meilleurs équipements et la collaboration de professeurs chevronnés.

Un premier mémoire fut soumis au gouvernement McNair en 1951.

On peut soupçonner que la décision de reconnaître officiellement des institutions à caractère privé et confessionnel n'a pu être prise sans quelques passes d'armes; et l'événement donne lieu de souligner les noms de personnes méritantes.

D'abord le Premier ministre lui-même, l'honorable J.B. McNair, homme droit, honnête, d'une grande largeur de vues; quand il se rendait compte de la justesse d'une requête, il l'appuyait résolument⁵⁸. Un facteur joua en notre faveur: la fille du Premier ministre était étudiante à Mount Allison; et le père était plus susceptible de se laisser impressionner par les légitimes aspirations des universités opérant sans le secours de l'État.

Deuxièmement la députation acadienne, particulièrement forte à l'époque, avait l'avantage d'être pilotée par un courageux chef de file, l'honorable Gaspard Boucher, homme intrépide, d'une grandeur d'âme remarquable et d'un dynamisme à toute épreuve, qui se faisait en toute circonstance le défenseur des intérêts acadiens. Il avait adopté la cause des «cinq» avec la détermination qu'il réservait aux batailles de grand style. Cette seule force de frappe aurait suffi pour assurer la victoire.

D'ailleurs, M. Boucher était bien secondé. Aux élections du 28 juin 1948, le vent libéral, balayant la province, avait assuré la réélection de bons vétérans: outre monsieur Boucher, les ministres J. André Doucet et Isaïe Melanson; et les députés suivants: Jean D'Astous, Michel Fournier, Édouard S. Léger, Armand Richard et Ernest Richard. Mais une brillante équipe de jeunes Acadiens énergiques et ardents était entrée en scène: Clarence Bourque, Louis Lebel, Claudius Léger, Docithé Nadeau et Adélarde Savoie.

Jamais la délégation acadienne n'avait été aussi forte. Tout ce poids fut mis au service des quémandeurs. Et la partie fut gagnée. Le principe de l'aide aux institutions confessionnelles fut admis. Ce fut le grand démarrage. Tout le reste devait s'ensuivre comme une conséquence logique.

Ce qui donne toute son importance à la subvention provinciale de 1951, c'est qu'elle fut une victoire de principe. Quant à la substance de la somme consentie, elle était relativement parcimonieuse. Un montant global de \$100,000 devait être partagé entre les cinq institutions de

la façon suivante: 50% à Mount Allison; 20% à Saint-Joseph; 10% à chacune des trois autres institutions. Les calculs étaient basés approximativement sur le nombre des inscriptions au niveau collégial.

C'était peu, à comparer au gros lot octroyé à l'Université du Nouveau-Brunswick. Toutefois, la porte était ouverte. Presque chaque année, les 5 «mousquetaires»

revinrent à la charge avec le même argument: si vous voulez que nous subsistions, donnez-nous des moyens d'action convenables. À trois reprises, le gouvernement approuva une augmentation, soit deux fois de 10% et une fois de 5%. Ainsi, à titre d'exemple, la part de Saint-Joseph était passée de \$20,000, en 1951, à un peu plus de \$31,000 en 1960. L'écart se maintenait entre les largesses à U.N.B. et les fragments aux cinq autres.

En désespoir de cause, il fut décidé de recourir aux grands moyens. Les CINQ préparèrent un mémoire bien étoffé avec l'intention d'exposer leur cas à toute la population. Le document serait publié dans les deux langues, tiré à 15,000 exemplaires. Le texte⁵⁹ fut préparé en collaboration mais le principal rédacteur fut M. William B. Sawdon, du Sackville Tribune, membre du Conseil des régents de l'Université Mount Allison et président du Comité des finances du même Conseil. La grande stratégie comprenait une confrontation avec le gouvernement à une date fixe; chacune des cinq délégations amènerait devant le Cabinet provincial quatre ou cinq de ses plus distingués anciens ou amis. Une fois le mémoire soumis au gouvernement, il serait distribué par toute la province.

À partir de la page 12 de la version française, la situation est décrite telle qu'elle existait en 1960. D'abord le document expose succinctement les sommes versées à l'Université d'État à Fredericton.

L'aide accordée par la province à l'Université du Nouveau-Brunswick a augmenté pendant les années de guerre, et en 1945 les subventions globales s'établissaient à \$111,580. D'année en année les subventions ont augmenté pour atteindre la somme de \$259,389 en 1950. En 1955, le montant octroyé se chiffrait à \$950,000 comprenant \$600,000 pour fins d'immobilisation. En 1959-60, les octrois s'élevaient à \$752,750, dont \$300,000 pour fins d'immobilisation; et les estimés pour 1960-61 prévoient \$559,688 pour fins d'opérations courantes, en plus de \$300,000 pour la construction de nouveaux édifices.

Puis sont exposées les conséquences auxquelles aboutira inévitablement si une correction n'est pas apportée à la pratique maintenue antérieurement.

Une telle généreuse assistance (compte tenu des normes provinciales) a créé un décalage très marqué entre l'Université du Nouveau-Brunswick et les autres universités de la province. Cette disparité s'accroît d'année en année. La méthode disproportionnée de venir en aide aux universités dans notre province aura comme résultat fatal d'aboutir à la situation suivante: nous aurons d'une part une université privilégiée de premier ordre, auréolée par l'excellence de ses standards académiques; et d'autre part, des institutions de second ordre, réputées non pour leur excellence, mais pour leur médiocrité.

En une telle éventualité, les conséquences pourraient devenir sérieuses sinon critiques dans une province où les deux groupes ethniques les plus considérables au pays sont en nombre presque égal. Il peut s'ensuivre que l'un des groupes soit privé de services satisfaisants dans le domaine de l'éducation supérieure; on ne peut guère s'attendre à ce qu'une université provinciale de langue anglaise réponde aux besoins d'une population parlant une autre langue et dont les traditions culturelles sont si profondément différentes. En outre, on ne doit pas perdre de vue les transformations considérables subies au cours des dernières années par les

universités de langue française: celle-ci ont commencé à rompre avec la tradition pour s'aventurer dans des domaines autrefois inexplorés. On ajoute au personnel un nombre toujours croissant de laïcs, qui sont déjà beaucoup plus nombreux que les clercs dans les facultés des grandes institutions du Québec, excepté en théologie et peut-être en philosophie. Cette tendance continuera sans doute de s'accroître.

Bien sûr, il n'était pas question de suggérer une réduction des sommes octroyées à U.N.B.

Nous ne voulons pas insinuer que l'Université du Nouveau-Brunswick reçoit du Trésor provincial une aide trop considérable. Cette assistance ne peut être qualifiée d'excessive quand on la compare à ce que reçoivent les autres universités à travers le pays. Mais, retenant le même terme de comparaison, il faut avouer que l'aide aux autres institutions dans la province est certes très modique.

L'argumentation du mémoire a recours à un tableau révélateur qui fait ressortir les inégalités frappantes dans le traitement accordé par la province aux diverses institutions.

TOTAL DES ALLOCATIONS AUX UNIVERSITÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK:

1958-1959

.....AllocationPar élève

U.N.B.	\$747,750	\$482.99
Mount Allison	83,250	81.69
St-Joseph	25,300	62.16
Sacré-Coeur	12,650	108.12
St-Thomas	12,650	143.75
St-Louis	12,650	76.06

1959-1960

.....AllocationPar élève

U.N.B.	\$747,750	\$469.28
Mount Allison	83,250	73.34
St-Joseph	25,300	52.06
Sacré-Coeur	12,650	82.68
St-Thomas	12,650	147.09
St-Louis	12,650	67.65

1960-1961

Prévisions

U.N.B.	\$859,688
Mount Allison	99,063
St-Joseph	31,625
Sacré-Coeur	15,813
St-Thomas	15,813
St-Louis	15,813

Ce tableau comprend le total des allocations, qu'elles soient destinées aux opérations courantes ou aux immobilisations. On notera les écarts dans la colonne qui indique le montant «par étudiant». Nos institutions françaises, en plus de pourvoir aux étudiants du niveau collégial, s'occupaient aussi du secondaire; si l'on tient compte de ce facteur, le différentiel dans le per capita est encore plus frappant.

Or pendant que les lignes d'attaque préparaient leurs munitions pour la rencontre avec le gouvernement, survint un événement imprévu. Des élections provinciales eurent lieu le 27 juin et les libéraux furent portés au pouvoir. Ce qui ne modifia en rien le plan d'invasion.

La rencontre fut fixée au 20 décembre 1960.

Le très bon ami Louis-J. Robichaud, envers qui nous avons tous beaucoup d'estime et une profonde admiration, ne s'offusquera pas si l'on évoque le souvenir de cette journée mémorable. Pour prendre d'assaut le gouvernement, cinq présidents d'universités étaient venus avec leurs plus lourdes pièces d'artillerie: chacun escorté de quatre ou cinq citoyens les plus dignes et respectés, tous des hommes haut placés: les uns étaient d'anciens ministres du gouvernement, d'autres étaient juges, médecins, avocats, en un mot des représentants de toutes les professions. À ce cercle où dominaient les vénérables têtes blanches des délégations se joignait une génération beaucoup plus jeune: les ministres nouvellement élus du gouvernement Robichaud. Probablement jamais couronne aussi fournie, aussi auguste n'avait orné la salle du Cabinet.

Et, au milieu de cette redoutable formation, au fauteuil présidentiel, seul près de la table, trônait le jeune Premier ministre. Il devait être le benjamin de l'assemblée; les éducateurs de carrière qui l'entouraient l'auraient pris pour un étudiant précoce, exceptionnellement doué. Digne, aucunement intimidé, il écouta l'éloquent plaidoyer. Puis il se leva, et avec beaucoup d'aplomb et une pointe d'humour, il adressa à son auditoire un boniment finement conçu et promit solennellement que la requête serait prise en sérieuse considération.

«Sérieuse considération!» C'est une formule habile dont les politiciens se servent pour évincer les importuns. Que ferait Louis Robichaud? Pour les membres des délégations, c'était une mise à l'épreuve. Le nouveau Premier ministre serait jugé par sa façon de résoudre le double problème qui le confrontait: Est-il justifiable de verser des subventions aux CINQ universités privées et confessionnelles au même titre qu'à l'université d'État? Deuxièmement faut-il prêter l'oreille à la requête des représentants de Saint-Jean, la ville la plus peuplée de la province, qui eux aussi réclament leur université?

La réponse ne se fit pas attendre. Quelques mois plus tard, le gouvernement annonçait la création d'une Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick dont le président serait un des hommes les plus prestigieux du monde universitaire canadien, un économiste de renom, M. John J. Deutsch. Ses collègues seraient un Acadien hautement considéré, le Juge Adrien Cormier, et un anglophone compétent et sympathique, M. R. W. Maxwell.

La Commission Deutsch publiait son rapport en 1962⁶⁰ et recommandait essentiellement ceci: centralisation des ressources et des efforts, une seule

université francophone avec des collèges affiliés, déménagement de l'Université Saint-Thomas de Chatham à Fredericton, un collège junior à Saint-Jean comme succursale de l'Université du Nouveau-Brunswick. Nous aurons à revenir à la Commission Deutsch au chapitre suivant. Ici limitons-nous à résumer les recommandations se rapportant aux subventions.

Une fois son plan d'ensemble structuré, la Commission pouvait recommander un système plus rationnel de répartition des octrois; pour une période de cinq ans, le plan de financement comprenait les éléments essentiels suivants:

A. Subventions annuelles fixes pour frais courants

Université du Nouveau-Brunswick	\$800,000
Université de Moncton (y compris le Collège Saint-Joseph)	200,000
Collège du Sacré-Coeur	25,000
Collège Saint-Louis	25,000
Université Mount Allison	150,000
Total	\$1,200,000

B. Subventions en vue de l'acquisition de bâtiments, à répartir sur une période de cinq ans:

Université du Nouveau-Brunswick (y compris succursale à St-Jean et transfert de l'Université St-Thomas)	\$2,750,000
Université de Moncton (y compris le Collège du Saint-Joseph)	1,500,000
Collège du Sacré-Coeur	300,000
Collège Saint-Louis	300,000
Université Mount Allison	650,000
Total	\$5,500,000

Le rapport prévoyait une aide spéciale de transition à l'Université Saint-Thomas.

Au chapitre suivant nous verrons comment le gouvernement a donné suite aux recommandations du rapport Deutsch. Pour terminer cette partie sur les subventions, arrêtons-nous brièvement au processus de révision suggéré par les enquêteurs, ce qui a introduit une ère nouvelle, celle d'une commission permanente. Le rapport Deutsch de 1962 suggérait qu'à la fin des cinq années d'essai, un nouveau comité soit nommé pour réévaluer la situation et les besoins à partir de 1967.

C'est au cours de l'année 1966 que le «comité sur le financement de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick», poursuit son travail⁶¹. Son mandat se lisait comme suit:

(a) «Déterminer, en consultation avec les universités de la province et en tenant compte des ressources de la province, et indiquer au gouvernement les formes et les montants de l'aide dont les institutions et les élèves auront besoin au cours des années scolaires 1967-1968 à 1971-1972, et

(b) Faire étude et rapport sur toute autre question connexe qu'il estimera nécessaire de porter à l'attention du gouvernement».

Les trois mêmes personnes qui avaient enquêté en 1961-62 furent invitées à

entreprendre la nouvelle étude en 1966.

Le rapport du comité est daté de février 1967⁶². C'est cette étude qui devait imprimer un caractère de permanence à l'aide financière provenant du trésor provincial, et ainsi institutionnaliser la pratique des versements annuels. Avec beaucoup de sagesse, le comité Deutsch de 1966-67 recommandait des principes directeurs et en même temps des cadres d'opération.

Il introduisait l'idée de collaboration interuniversitaire sous forme d'un comité des quatre universités de la province. L'équipe MacKay-Savoie-Cragg-Duffie s'est constituée dès 1967, et elle s'est réunie régulièrement tous les deux ou trois mois. Ces rencontres ont été éminemment bienfaisantes, non seulement pour planifier et éviter des doublons coûteux, mais pour cimenter des liens d'amitié entre les quatre présidents et faire surgir au bénéfice de chaque institution d'heureuses initiatives; un bel exemple d'une réalisation planifiée c'est le service de centres de calcul, dont il sera question plus loin.

Le rapport Deutsch établissait de sages principes dans l'utilisation des fonds publics: la formule du financement selon un *barème établi*, plutôt que celle du *paiement des déficits*⁶³. Cette formule du «barème établi», qui consiste à verser des subventions selon des critères fixés à l'avance, avait été fortement recommandée par les Commissions Bladen et Duff-Berdahl, par l'Association des universités et collèges du Canada et celle des professeurs d'Université. La formule est à la fois une protection de la liberté de l'enseignement et une garantie d'économie et de rendement.

Le rapport allait même jusqu'à poser les bases d'un régime de collaboration interprovinciale. «La nécessité s'impose également d'une collaboration efficace et agissante entre les services d'enseignement post-secondaire du Nouveau-Brunswick et ceux des autres provinces de l'Atlantique»⁶⁴.

Mais la principale innovation apportée par le comité Deutsch de 1966-67, c'est qu'au-delà des principes, il proposait dans le concret des structures qui devaient garantir la continuité: il recommandait l'établissement d'une commission permanente de l'enseignement supérieur.

Cependant le comité se rendait bien compte qu'une commission permanente ne pouvait être prête à fonctionner immédiatement; s'il importait de l'établir le plus tôt possible, il fallait lui accorder un délai suffisant avant qu'elle assume des responsabilités. Quant au montant des subventions pour les deux prochaines années scolaires, 1967-68 et 1968-69, le comité Deutsch soumettait au gouvernement des recommandations concrètes et précises «dans l'espoir que la nouvelle commission sera établie à temps pour faire les études nécessaires et être en mesure d'indiquer les montants que la province devra accorder aux diverses formes d'enseignement secondaire en 1969-1970 et les années subséquentes»⁶⁵.

L'organisme fut institué dès 1967⁶⁶ sous le titre de «Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick»; la Commission permanente était composée d'un président à plein temps et de huit autres membres qui furent tous nommés par le gouvernement à la fin de l'été 1967⁶⁷.

Président: M. John F. O'Sullivan., Fredericton

Membres:

.....M. Ralph Brenan
Dr. W.S.H. Crawford, Sackville
Professeur J. O. Dineen, Fredericton
M. Wallace McCain, Florenceville
Dr. Brian T. Newbold, Moncton
M. Éric Pitre, Bathurst
Dr Léon Richard, Moncton
M. W. B. Thompson, Fredericton

Cette Commission a fonctionné rondement. De 1967 a 1974, elle s'est réunie 58 fois; elle a publié six rapports annuels et plusieurs études avec recommandations⁶⁸

En 1974 eut lieu le grand chambardement.

Depuis quelques années, il était souvent question d'union des provinces Atlantiques. Les études entreprises à date ne donnent pas lieu de croire a une fusion politique totale dans un avenir prochain.

Mais la coopération interprovinciale entre institutions de haut savoir est devenue pratiquement une nécessité. L'Association des universités de l'Atlantique a beaucoup contribué a faire ressortir le besoin d'un effort concerté. Pendant les dernières années, le Conseil des premiers ministres des trois provinces Maritimes a étudié la possibilité de coordonner les efforts et de créer une commission conjointe.

La législation⁶⁹ stipule que le Conseil des Premiers ministres nomme le président de la Commission et les quinze autres membres.

La nomination de Soeur Catherine Wallace à la présidence fut annoncée en janvier 1974. Trois des membres sont d'origine française: Raoul Dionne, doyen de la Faculté des arts à l'Université de Moncton, Gilbert Finn, président de la Compagnie d'assurance-vie mutuelle, L'Assomption, et Éric Pitre de la Fédération du Travail du Nouveau-Brunswick.

Le champ d'action de cette commission interprovinciale est spécifiquement l'enseignement supérieur universitaire. Pour ne pas délaissier un autre secteur important de la jeunesse étudiante, notre gouvernement provincial a créé, en mars 1974, la «Commission de l'enseignement supérieur non-universitaire du Nouveau-Brunswick» dont la présidence fut confiée à M. W. B. Thompson de Fredericton.

Les trois membres francophones de cette commission sont Denis Savoie de Grand-Sault, Raoul Boudreau de Beresford et madame Hubert Mulherin, d'Edmundston.

Voilà donc où nous en sommes avec la question des subventions gouvernementales. On voit l'évolution profonde qui s'est opérée en une vingtaine d'années. Ceci a permis à notre institution, comme aux autres de la province et du pays, de bénéficier de l'aide financière provenant des coffrets de l'État.

Pour présenter un tableau complet de la question des subventions, il fallait remonter à 1951 et poursuivre sans arrêt jusqu'à l'institution de la nouvelle Commission

établie en 1974. S'interrompre en cours de route pour respecter la chronologie des chapitres, c'eut été tronquer le tableau.

Nous avons couvert d'un seul trait tous les épisodes de la grande aventure des subventions et montré comment les gouvernements bailleurs de fonds, d'abord lésineurs et presque récalcitrants, ont accepté comme normal le régime recommandé par les Commissions Massey, Bladen et Deutsch, régime qui s'est stabilisé avec la première commission permanente en 1967 pour entrer en 1974 dans sa phase définitive.

Mais le contenu de ce chapitre suggère quelques considérations générales sur l'évolution de la situation des Acadiens dans la société canadienne. Leur participation aux subventions de l'État au même titre que leurs concitoyens est révélatrice d'une véritable transformation dans le comportement sociologique des Acadiens.

Très tôt, nos ancêtres avaient été réduits à l'isolement, c'est-à-dire à vivre à l'écart de la société globale. Pendant le XVIIe siècle par intervalles, et à partir de 1710 de façon permanente, ils ont vécu sous une domination qui leur était étrangère et hostile. Un connaisseur les décrit: «une espèce de tribu patriarcale, à la mode biblique, dont l'entraide était la première «loi»⁷⁰.

À défaut d'administration civile accommodante, l'autorité des patriarches était exaltée dans cette Société repliée sur elle-même. Des conditions très spéciales imposées par les événements est né un code de comportement social et économique: l'habitude de se suffire, l'ingéniosité et la débrouillardise. Voici comment Lauvrière explique le phénomène: «... trop souvent mal gouvernés ou nullement gouvernés, ou même lamentablement sacrifiés, ils développèrent, jusqu'à l'excès peut-être, l'une des plus viriles qualités de l'homme, la confiance en soi, l'art de se passer d'autrui»⁷¹.

On comprend facilement comment, à l'époque de la Renaissance acadienne, les organisations et les institutions étaient conçues par les Acadiens pour les Acadiens qu'il s'agisse d'institutions d'enseignement comme les collèges et les couvents, ou des associations volontaires comme l'ancienne Société Nationale l'Assomption⁷², l'Association Acadienne d'Éducation, l'ancienne Association des Instituteurs Acadiens⁷³.

La population acadienne, pauvre et illettrée, avait développé un écrasant complexe de refoulement. Des équipes de chefs ont réussi à éveiller le peuple pour lui faire prendre conscience des possibilités d'une vie sociale organisée.

La résurrection est un phénomène historique et sociologique assez remarquable. Mais, sauf de rares exceptions, les réussites acadiennes conservaient le caractère «d'affaires de famille».

Puis graduellement on a vu ces descendants des déportés participer à la vie de la grande société, au-delà du cercle de leurs propres activités nationales. Ils s'aventurent dans les congrès pan-canadiens; le fait le plus saillant qui marque le déblocage, c'est sans doute l'élection du premier Acadien au poste de Premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Louis-J. Robichaud.

Cette ère nouvelle, qu'un auteur appelle «the reappearance of the Acadians»⁷⁴, a amené les organisations acadiennes à pénétrer dans le grand monde et à s'y implanter de façon confortable, c'est-à-dire de façon à se comparer honorablement à la moyenne des institutions au pays.

Les recommandations de la Commission Deutsch sont fondées sur le principe communément appelé «chances égales», résolument adopté par le gouvernement Robichaud⁷⁵ et mis en vedette par la Commission Byrne⁷⁶.

C'est dans ce contexte que l'Université de Moncton a pu s'alimenter au trésor public au même titre que ses partenaires anglophones et qu'elle en est venue à participer aux services et aux activités de la société globale.

46. Le sigle en français, CNUC; en anglais, NCCU: National Conference of Canadian Universities.

47. Organisme précurseur de A.U.A., Association des universités de l'Atlantique.

48. Cf. Ralph Mitchener, *The Development of the National Conference of Canadian Universities 1911 to 1959*, dans *Culture* (1960), XXI, p. 46-47; et tiré à part, *Culture*, Québec.

49. Le sigle en français, CNUC; en anglais, NCCU: National Conference of Canadian Universities.

50. Commission royale d'Enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada. Président, T. H. Vincent Massey. Rapport, Ottawa, 1951, 596 p..

51. Loi d'incorporation: 13-14 Élisabeth II, chap. 75 (sanction, 3 avril 1965).

52. Pour consigner à l'histoire cette terminologie aujourd'hui disparue: éléments latins, syntaxe, (parfois méthode), versification, belles-lettres, rhétorique, philosophie première et deuxième. Les termes flamboyants donnent lieu de croire à une savante distribution des matières d'année en année. En fait leur emploi correspondait assez peu au contenu sémantique des appellations.

53. Corps précurseur de l'actuel Conseil des gouverneurs.

54. Voir le texte de l'entente conclue entre S.E. Mgr Robichaud et le R.P. Hector Léger, c . s . c . , 1948.

55. En juillet 1918, profitant d'une occasion providentielle, le curé Cormier de la jeune paroisse l'Assomption achetait au prix de \$15,500 un grand lot de terre à l'angle des rues Church et Victoria. A cette date, il préféra doter sa paroisse d'une école plutôt que de terminer immédiatement l'église. Les travaux de construction de l'Académie commencèrent le 21 juillet 1919. Le prix élevé des matériaux à l'après-guerre occasionnèrent des retards. L'Académie recevait ses premiers élèves en septembre 1923.

56. Extrait de l'Évangéline, 18 septembre 1953, p . 2 .

57. Vincent W. Bladen, président, *Le financement de l'enseignement supérieur au Canada*. Rapport publié par les Presses de l'Université Laval, Québec, 1965. 116 p.
58. Un autre exemple de cette magnanimité, c'est la position prise par M. McNair quand il comprit la validité de la requête pour la reconnaissance des cours d'été. A partir de ce moment, l'idée fit son chemin rapidement.
59. *Le financement de l'Éducation supérieure au Nouveau-Brunswick., mémoire des cinq présidents et recteurs d'universités du N.-B.* 21 p..
60. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick*, Fredericton juin 1962 122 p.
61. Le Comité fut établi en vertu de l'arrêté en Conseil du 9 février 1966.
62. Rapport du comité sur le financement de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick. Fredericton, 1967. 72 p.
63. Ibid. p. 58
64. Ibid. p. 57
65. Ibid. p. 60
67. En 1969, M. James M. Crosby, de Saint-Jean, succédait à M. Brenan; en 1970, le professeur Éric Garland, de Fredericton, remplaçait M. Dineen qui devenait président de U.N.B.; en 1971, M. Gilbert Finn, de Moncton remplaça le Dr Léon Richard; le 1 avril 1971, M. Thompson était nommé président par intérim de la commission.
68. Ces rapports ou études ont été publiés à Fredericton: *Un regard vers l'avenir* (1969); *Formation pédagogique* (un rapport par Donald C. Duffie, 1969); *Flexibilité pour les années 70* (1972); *Perspective* (1974). En outre deux études photocopiées: *Niveau courant d'assistance gouvernementale aux universités, collèges et étudiants* (1968); et *Niveau de subventions de fonctionnement accordées en 1968-1969 aux universités du Nouveau-Brunswick* (1968).
69. Cf. 22 Élisabeth II, Chap. 12, 1973. *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes*, sanctionné au Nouveau-Brunswick le 7 juin 1973.
70. René Baudry, c.s.c. *Les Acadiens d'aujourd'hui*, Rapport de recherche pour la Commission royale d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, 1966. Vol. 1, p. 7.
71. Émile Lauvrière, *La tragédie d'un peuple*, Tome I, p. 1 185
72. Devenue la Société nationale des Acadiens.
73. Devenue l'Association des Enseignants francophones du N.-B.
74. Hugh G. Thorburn, *Politics in New Brunswick*, chap. II.

75. Lire le discours prononcé à l'Assemblée législative par le Premier ministre Robichaud le 16 novembre 1965 où il expose la politique de son gouvernement: un tiré à part intitulé *Un programme d'égalité sociale*, Fredericton, 1965, 16 p.

76. Cf. *Rapport de la Commission royale sur la finance et la taxation municipale au Nouveau-Brunswick*, Edward G. Byrne, président.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 3

LA CRÉATION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 19 juin 1963 marque certes l'une des plus importantes dates dans l'histoire de la Renaissance acadienne. Le gouvernement faisait siennes les recommandations de la Commission Deutsch. À toutes fins pratiques, c'était comme s'il disait aux Acadiens: réorganisez vos effectifs de façon rationnelle; acceptez un judicieux régime de collaboration et la province vous dotera d'une université. Jamais auparavant avons-nous pu jouir d'une pareille aubaine. Une attitude d'équité compatible avec les principes des droits de l'homme l'emportait enfin sur la pratique décadente de l'oubli des minorités.

La Commission royale

Ceux qui ont connu les exigences de la Commission Deutsch ont pu trouver longue la durée de l'enquête et de la rédaction du rapport; il fallut préparer document après document, recevoir les commissaires, subir leurs interrogatoires, discuter, rediscuter, élaborer des études supplémentaires. . . Mais quand on se remémore ces événements après une douzaine d'années de recul, on est forcé d'admettre que le travail se fit de façon expéditive.

La Commission avait été nommée par arrêté en Conseil le 9 mai 1961. Elle s'est mise promptement à l'oeuvre, commençant par un tour d'horizon pour se familiariser avec tous les aspects et toutes les implications de son sujet d'enquête et aussi pour établir son programme. Elle a demandé à chaque institution de lui fournir une abondante documentation sur son passé, sa situation présente et ses perspectives d'avenir. Une de ses tâches les plus délicates était d'amener les régions et les collèges francophones à accepter le régime de «concentration des efforts» qu'elle jugeait indispensable. Sans doute les commissaires sont solidaires de la responsabilité et du mérite de la solution finale, mais il faut reconnaître que le Juge Cormier était idéalement placé pour servir d'agent de liaison. Et il s'est consciencieusement et généreusement dépensé pour négocier avec diplomatie et tact auprès de tous les intéressés.

À peine un an après sa création, soit le 21 juin 1962, la Commission soumettait son rapport au Lieutenant-gouverneur en Conseil.

Ce document était réconfortant pour les Acadiens. Il établissait une fois pour toutes le principe que la proportion des francophones dans la province était suffisamment élevée pour justifier une véritable université de langue française. Dans le texte du rapport, les commissaires soulignaient et déploraient la dispersion des efforts

comme une regrettable source de faiblesse; dans leurs recommandations, ils préconisaient comme remède essentiel une plus grande concentration, pour que l'université française puisse se comparer confortablement aux autres institutions.

À cette fin, une nouvelle institution serait créé de toutes pièces, prendrait un nouveau nom, «Université de Moncton», et deviendrait «le centre de l'enseignement professionnel, spécialisé et avancé en langue française»⁷⁷. Quant aux trois anciennes «universités» - Saint-Joseph, Sacré-Coeur et Saint-Louis - elles continueraient de servir en tant que collèges et ensemble, constitueraient la Faculté des arts de la nouvelle université. La première recommandation de la commission se lisait comme suit:

Que l'Assemblée législative accorde une charte en vue de l'établissement de l'Université de Moncton comme seule institution d'enseignement supérieur de langue française au Nouveau-Brunswick autorisée à conférer des grades, à laquelle les universités actuelles de Saint-Joseph, du Sacré-Coeur et de Saint-Louis seront, pour les fins de leur enseignement, affiliées sous la forme et sous la désignation de collèges⁷⁸.

Il faut dire qu'avant d'incorporer ces recommandations dans son rapport, la Commission avait convoqué à Fredericton le 15 décembre 1961 des représentants des trois universités françaises et des deux communautés religieuses responsables, pour s'assurer que tous soient d'accord sur la formule préconisée. Dans une mise en scène un peu solennelle, le président de la Commission lut un document décrivant le nouveau projet tel que conçu par les enquêteurs; chacun put faire valoir ses commentaires; quelques amendements furent apportés à la version originale; et les chefs des délégations furent invités à parafer le document.

Le choix du nom de l'université mérite une explication.

Plus loin⁷⁹, nous verrons pourquoi le souci de clarification au niveau des concepts explique la réticence à rattacher directement l'épithète «acadien» au nom de l'Université.

De fait, au temps de l'enquête Deutsch, la question du nom fut longuement étudiée. Un document élaboré fut rédigé après de sérieuses consultations avec les personnes les plus autorisées du monde politique, universitaire et des chefs acadiens de marque. La décision finale ne fut pas prise à la légère.

Sur cette question du nom, avant d'inclure sa recommandation dans le rapport, le président de la Commission voulut s'assurer que le nom «Université de Moncton» soit acceptable à l'unanimité par les trois institutions qui participaient à la création de la nouvelle école de haut savoir; en février 1962, il consulta par écrit les recteurs de chacune des trois institutions concernées: Saint-Joseph, Sacré-Coeur et Saint-Louis; et il obtint de chacun d'eux une lettre d'approbation.

Plus tard, cette question sera remise sur le tapis Une des plus pressantes recommandations de la Commission Lafrenière portera sur le nom; la Commission prendra même l'initiative de référer partout dans son rapport à «l'Université acadienne» comme si le changement de nom était un fait accompli. Pourtant, les administrateurs du temps (c'est-à-dire vers 1971) et tout particulièrement le comité

conjoint (nommé aussi comité des cinq) étudieront soigneusement cette proposition et ne jugeront pas devoir déroger à l'usage établi, malgré les raisons évoquées par la Commission de planification académique.

Pour clore cette partie sur la Commission Deutsch, signalons que le rapport final est daté du 21 juin 1962. Mais les recommandations concernant l'Université de Moncton étaient déjà connues des signataires du document dès décembre 1961. La parution du rapport lui donnait un caractère officiel, ce qui stimula au travail de planification. Et, de fait, plusieurs chantiers furent ouverts à la fois.

La charte

La rédaction de la loi d'incorporation était une besogne d'importance capitale. À la première session qui suivit la publication du rapport, au printemps de 1963, le projet de charte de l'Université de Moncton parrainé par M. Gilbert Robichaud, député de Moncton, fut présenté à l'Assemblée législative. Première lecture, le 1er mars; deuxième lecture et renvoi au comité des corporations, le 5 mars.

Les intéressés sont avisés que la troisième lecture aurait lieu le 13 mars et que le recteur et l'avocat de l'Université auraient avantage à être présents. La veille, maître Charles-Édouard Léger et l'auteur de ces lignes gagnent la capitale provinciale et s'inscrivent à l'hôtel. En fin d'après-midi, une nouvelle absolument imprévue éclate comme une bombe: la chambre est prorogée et des élections sont fixées au 22 avril. Le voyage de retour des deux piteux délégués se fait dans la consternation!

Mais, ce ne fut que partie remise. Après les élections, qui reportèrent au pouvoir l'honorable Louis-J. Robichaud et son équipe, l'Assemblée se réunit le 28 mai. La deuxième ronde de formalités se déroula comme suit:

- 31 mai 1963 - première lecture
- 4 juin 1963 - deuxième lecture
- 14 juin 1963 - étude en comité
- 15 juin 1963 - troisième lecture
- 19 juin 1963 - sanction par le Lieutenant-gouverneur

C'était en effet le 19 juin 1963 que Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, J. Léonard O'Brien, accordait l'assentiment royal à la loi d'incorporation donnant l'existence légale à l'Université de Moncton⁸⁰.

La charte contient les noms des requérants, les sept personnes qui faisaient partie du premier Conseil: Clément Cormier, Louis-Marcel Daigle, Rémi Rossignol, Robert Lavoie, Maurice Chamard, Reno Desjardins et Jean-Baptiste Cormier.

Dès le début, beaucoup d'importance fut accordée au choix des symboles: armoiries, devise, couleurs, sceau, chant.

Quant au chant, il est encore à trouver en 1975. Les couleurs et le sceau furent choisis dès l'été de 1963. En vue de l'adoption d'une devise, on commença par dresser une longue liste d'expressions emblématiques possibles et de là, procédant par voie d'élimination, on s'arrêta à deux mots chargés de sens: «surge illuminare». Cette formule lapidaire, en même temps qu'elle définissait la fonction de l'Université, évoquait l'appel quasi prophétique du délégué apostolique, monseigneur Antoniutti -

«Surge Acadia mea» - prononcé le jour du sacre de deux nouveaux évêques, monseigneurs Norbert Robichaud et Camille-André LeBlanc, le 8 septembre 1942.

Le choix des armoiries s'avéra une entreprise compliquée pour qui avait peu d'expérience dans les formalités de l'art héraldique.

Or, était parti de l'idée qu'il serait facile de grouper les éléments destinés à s'intégrer dans les armoiries pour ensuite dessiner un blason. Dès le début de 1963, avant même l'approbation de la charte, une rencontre fut organisée avec un des hommes les plus réputés au Canada, M. Alan B. Beddoe. Celui-ci était disposé à aider, mais à une rigoureuse condition: que les règles soient respectées, notamment que notre projet soit soumis en bonne et due forme à la seule autorité compétente, le Collège des armoiries à Londres. On accepta cette formalité avec l'entente que le texte du parchemin serait rédigé en français. Londres respecta cette condition.

Aujourd'hui, le parchemin richement enluminé et encadré orne un mur du bureau du recteur; la description des armoiries est reproduite en appendice à la fin de ce volume⁸¹.

La mise en place des structures administratives

À partir du moment où furent connues les conclusions de la Commission au sujet de l'université francophone, les administrateurs responsables d'opérer le transfert, comme une mère dans l'attente, commencèrent à préparer leur trousseau en vue du grand jour.

Le trousseau, c'était tout l'appareil administratif qu'il fallait adapter à l'esprit et à la lettre des recommandations de la Commission royale.

Il fut plus haut question de la charte. Mais en somme la charte ne donnait que l'existence légale, le pouvoir de conférer des grades et de vaquer aux affaires de l'Université. Elle définissait très sommairement les structures administratives et académiques. Et pourtant, comme l'Université résultait d'un geste de coopération entre plusieurs institutions, il importait de définir clairement les organismes de gouvernement, les pouvoirs et les fonctions des officiers.

À cette fin, de longues semaines furent employées à la préparations des statuts et règlements. C'est ce qui a permis aux divers corps administratifs décrits ci-dessous de se réunir sans délai après la création de l'Université et d'embrayer prestement sans se laisser perdre dans un labyrinthe d'hésitations et de tâtonnements.

Ainsi le jour même où naissait la nouvelle institution, le 19 juin, avait lieu la première réunion de la Corporation ou Conseil d'administration. Le but de la rencontre était l'approbation des statuts et règlements et, conformément aux dispositions contenues dans ces statuts, la nomination des officiers généraux et des divers responsables aux postes administratifs et académiques.

Le même jour fut envoyé par télégramme et confirmé par lettre un avis de convocation à la première réunion du Bureau des régents, fixée au 24 juin⁸². À cet avis était ajoutée la liste des membres dûment désignés ou élus et celle des postes a

comblé.

À l'ordre du jour proposé pour la réunion du 24 juin figuraient, entre autres, les articles suivants qui avaient pour but de faire connaître et approuver les positions prises par la Corporation et de mettre en opération tous les rouages de l'appareil universitaire:

- lecture du rapport de la première réunion du Conseil d'administration en date du 24 juin;
- suggestions relatives à la présentation de l'Université de Moncton dans les documents officiels: répertoire de l'Association des universités et collèges du Canada; texte proposé sur l'histoire à paraître dans le prospectus, etc.
- codification des procédés d'élection;
- exposé des symboles: armoiries, devise, couleurs...;
- étude des statuts approuvés par le Conseil;
- date et ordre du jour de la première réunion du Sénat académique;
- date et ordre du jour de la première réunion du Conseil de la Faculté des arts;
- création de comités permanents: finances, développement, relations publiques...

Les deux corps auxquels il fallait accorder un soin particulier étaient le Sénat académique et le Conseil de la Faculté des arts: par eux surtout devait s'établir le régime de coopération entre les institutions composantes. Des documents avaient été distribués à l'avance reproduisant les directives reçues de la Commission royale, soit dans ses recommandations, soit dans le texte adopté le 15 décembre 1961. La substance de ces textes était d'ailleurs déjà incorporée dans les statuts et règlements.

Et après cette réunion soigneusement préparée qui se déroula rondement, les éléments essentiels étaient en place. La nouvelle création s'avérait une chance unique de réaliser un rêve longtemps caressé: la conservation et la promotion de la culture et de la langue françaises en Acadie. L'oeuvre était née de l'acceptation du principe de collaboration et ne pouvait subsister sans un programme de planification rationnelle et de coordination des efforts.

Pour la postérité, retenons la liste des membres des premiers corps administratifs, omettant le Conseil d'administration dont il fut question plus haut⁸³.

Ces listes sont reproduites du prospectus de l'année 1964-65.

BUREAU DES RÉGENTS (en 1963)

ChancelierS.E. Mgr Norbert Robichaud,Moncton
 Exécutif
 PrésidentM. J.-Louis Lévesque,Montréal
 Vice-présidentLe juge Adrien-J. Cormier,Moncton
 SecrétaireMe Louis LeBel,Edmundston
 TrésorierMe Adélarde Savoie,Moncton
 Conseiller juridiqueMe Charles-Édouard Léger,Moncton
 ConseillerDr Claude Gaudreau,Edmundston
 RecteurR. P. Clément Cormier, c.s.c.,Moncton
 Membres
M. Henri A. Albert,Edmundston
R. P. Édouard Boudreault, c.j.m.,Lévis
Hon. Jules A. Brillant,Rimouski

.....R. P. Francis Bourque, c.j.m.,Edmundston
Dr J.E. Bujold,Dalhousie
Dr Raymond Corbin,Edmundston
R. P. Reno-L. Desjardins, c.s.c.,Moncton
M. Paul Desmarais,Montréal
M. Azarias Doucet,Bathurst
S. H. le juge Joseph L. Duguay,Gaspé
R. P. Léonard Gaudet, c.s.c.,St-Joseph
R. P. Arthur Gauvin, c.j.m.,Bathurst
M. Camille Lang,Montréal
R. P. Robert Lavoie, c.s.c.,Moncton
S. E. Mgr Camille LeBlanc,Bathurst
R. P. Hector Léger, c.s.c.,Pré d'en Haut
Mgr Léonard. Léger,Moncton
Dr Aldoria Robichaud,Tracadie
M. Alexandre Savoie,Campbellton
M. Laurier Thibault,Edmundston

SÉNAT ACADÉMIQUE (en 1963)

Exécutif

PrésidentClément Cormier
 Vice-recteurLouis-Marcel Daigle
 Secrétaire généralRémi Rossignol

Membres

Arts, doyenReno-L. Desjardins
 Vice-doyenArthur Gauvin
 Collège St-JosephRaoul Dionne
 Collège de BathurstLéopold Lanteigne
 Collège Saint-LouisMaurice Boivin
 Sciences, doyenPaul Bourque
 Vice-doyenBrian T. Newbold
 ÉlusRaymond LeBlanc, Jean-Baptiste Cormier
 Commerce, directeurJean Cadieux
 Élu Aurèle Young
 Psycho-ed.directeurRoland Soucie
élu Aldéo Renaud
 Services extérieursAlexandre J. Boudreau

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS

doyenReno-L. Desjardins
 vice-doyenArthur Gauvin
 secrétaireRémi Rossignol
 conseillers
Lucien Audet
Maurice Boivin
Raoul Dionne
Jean-Marie Gagné
Léonard Gaudet
Léopold Laplante

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES

doyenPaul Bourque
 vice-doyenBrian T. Newbold
 secrétaireJean-Baptiste Cormier
 conseillers
Raymond LeBlanc
Donald McCrea

CONSEIL DE L'ÉCOLE DE COMMERCE

directeurJean Cadieux
 secrétaireAurèle Young
 conseillers
Oneil Ferguson
Léandre Bourque

CONSEIL DE L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGIE ET D'ÉDUCATION

directeurRoland Soucie
 secrétaireReno-L. Desjardins
 conseillerAldéo Renaud

Divers postes

Langues vivantesLéopold Taillon
 Services extérieursAlexandre-J. Boudreau et Donat Lacroix
 Aumônier des étudiantsMaurice Chamard
 BibliothécaireRonald LeBlanc
 Service d'orientationReno-L. Desjardins

Nous avons cru devoir exposer les lignes de force qui ont donné naissance à l'oeuvre, retenir les noms des ouvriers de la première heure et rappeler comment les institutions ont participé à ce départ.

Nous sommes prêts à entrer dans le vif de notre sujet et à décrire les phases de la rapide expansion.

Osons formuler un jugement global: l'ensemble du travail accompli en dix ans est fort impressionnant. En comparant ce qu'était l'Université de Moncton en 1963 à ce qu'elle est devenue en 1975, on ne peut s'empêcher de qualifier l'ensemble de «réussite remarquable», même si on est d'avis que certains points demeurent discutables.

77. Cf. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick*, p. 90.

78. Ibid., p. 99.

79. p. 235

80. 12 Élisabeth II, 1963, ch. 119. Amendements subséquents: 16 Élisabeth II, 1967, ch. 75. 21 Élisabeth II, 1972, ch. 82.

81. Voir p. 365-6

82. À l'aide de l'article 34 des statuts et règlements de l'époque, on peut reconstituer cette définition du Bureau des régents: «un corps consultatif...facilitant une judicieuse collaboration de personnes de l'extérieur spécialement qualifiées pour aviser l'Université dans la poursuite de ses objectifs». - Le Bureau des régents existait déjà depuis quelques années, la réunion de fondation ayant eu lieu le 21 juillet 1961. Plus tard, en 1967, le Conseil d'administration sera remplacé par le Conseil des gouverneurs, ainsi défini par les statuts en vigueur: «la personne légale qui possède les biens meubles et immeubles de l'Université et qui détient les pouvoirs administratifs»; c'est à ce moment que disparut le Bureau des régents.

83. P.65

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Deuxième partie: L'EXPANSION PHYSIQUE

Voici donc l'Université en place!

En 1963, quelles étaient ses perspectives de développement?

Elle possédait à Sunny Brae 110 arpents de terrain et un seul édifice, la résidence Lefebvre, construite en 1958-59. L'ancienne Académie de la rue Church⁸⁴ servait à toutes les fins académiques: l'enseignement des sciences, du commerce et de l'éducation; c'est là qu'étaient aménagés les laboratoires, les classes, la bibliothèque, la cafétéria.

Ajoutez à cela le modeste équipement, le mobilier et un maigre compte de banque, et vous avez tout l'actif de l'Université naissante.

En 1963-64, l'inscription se chiffrait à 615, ainsi répartis:

Arts	380
Sciences	66
Commerce	149
Psychologie-éducation. . . .	20

En acceptant les recommandations de la Commission Deutsch, le gouvernement provincial garantissait pour une période de cinq ans des subventions annuelles de \$200,000 pour frais d'opération et \$300,000 pour fins d'immobilisation.

Avec ces ressources limitées l'Université s'engagea dans le programme d'expansion physique qui sera décrit en deux chapitres, dont l'un portera sur l'acquisition et l'aménagement du terrain et l'autre, sur la réalisation par étapes du programme de construction.

84. Aujourd'hui (1975) l'Imprimerie acadienne et l'Évangéline.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 4

LE TERRAIN

Comme introduction à ce chapitre, nous proposons quelques observations rapides sur l'histoire de la propriété foncière de l'Université.

Le retour au bercail

On ne commettrait pas de bévue en qualifiant de «retour au bercail» le développement de la cité universitaire à Sunny Brae.

Quelqu'un a dit qu'il est impossible d'écrire l'histoire de Moncton⁸⁵; ceci s'applique surtout aux origines acadiennes de la ville.

Très certainement les colons acadiens étaient établis au Coude⁸⁶ avant la Dispersion. Le document le plus autorisé qui en fait foi est sans doute l'étude préparée par Placide Gaudet à l'occasion du congrès de la Société nationale tenu à Moncton en 1927⁸⁷.

Les auteurs s'accordent sur le fait de cette présence⁸⁸. Les Acadiens ont laissé une chapelle, un cimetière, des levées pour retenir la marée, plusieurs établissements dont les fondations existaient encore aux temps des premiers colons allemands. «Au commencement de l'année 1755, écrit Placide Gaudet, il y avait dans la colonie de Petcoudiac, le Coude y compris, une population de 289 âmes. . .Cela comprend les habitants échelonnés des deux rives de la rivière»⁸⁹. Ces «habitants échelonnés» étaient établis en amont de la rivière bien au-delà du Coude, comme Jean Babineau, Alexandre Brossard, Victor Brossard qui logeaient là où sont les villages modernes de Turtle Creek, Boundary Creek, Salisbury.

Si la «présence acadienne n au Coude avant la Dispersion est un fait historique indéniable il est plus difficile à préciser qui, avant 1758, était à Moncton, et où précisément chacun était-il établi?

Les actes consignés aux registres sacramentaux ne sont pas explicites sur le lieu des habitations.

Quant aux concessions de terres à l'époque qui suivit le traité d'Utrecht, elles révèlent peu au sujet des Acadiens.

Le 5 mai 1738, le gouverneur Armstrong avait chargé le notaire Bourg⁹⁰ de visiter les établissements le long des Trois Rivières⁹¹, d'y faire le recensement des

habitants, d'examiner leurs titres de propriété, d'enregistrer leurs prétentions, et de lui soumettre un rapport. Ce rapport est aujourd'hui introuvable. C'est dommage, parce que le mouvement migratoire vers le haut de la Petitcodiac dut commencer vers 1731 et il serait utile d'en connaître, par un document officiel, le développement après quelques années.

Le document le plus authentique dont on dispose, c'est une carte grossièrement dessinée en 1758 par les hommes du major Scott lorsqu'ils remontaient la rivière Petitcodiac pour incendier les habitations des Acadiens⁹². Sur cette carte figurent plusieurs noms, par exemple, aux environs du Coude, celui de Sylvain Babineau, mais il semble inscrit à l'est, probablement vers notre canton de Louisville.

E. W. Larracey a voulu reconstituer une carte de la rivière Petitcodiac⁹³, et les noms français paraissent couvrir le site de l'actuelle université.

On ne pourrait toutefois pas considérer ces indices comme concluants.

Cependant, si on se place aujourd'hui à l'embouchure du ruisseau Hall⁹⁴, on peut observer qu'au milieu du grand marais qui sépare Dieppe de Moncton, le ruisseau est alimenté par deux branches; le principal cours d'eau vient du nord-ouest; au fond, pardessus nos voies ferrées, se dégagent les élévations de Lutz Mountain; jusqu'au pied de ces collines s'étend une large bande de fertiles marécages tant recherchés par les Acadiens partout où ils s'établissaient; à Grand Pré, Rivière-aux-Canards, Pisiquid, Cobequid, Rivière-Hébert, Chipoudie, Memramcook . . . À tous ces endroits, ils avaient l'habitude d'aménager digues et aboiteaux pour exploiter plus économiquement le riche foin des prés auquel ils attribuaient un «acadianisme»⁹⁵ qu'on trouve déjà dans un mémoire de DeMeules rédigé en 1686: «Il y a autour dudit Beaubassin une si grande quantité de prairies qu'on y pourrait nourrir cent mil bestes à corne, l'herbe qui y vient s'appelle misotte, très propre pour engraisser toutes sortes de Bestiaux»⁹⁶.

On a peine à croire que les Acadiens du Coude n'aient pas été attirés par les marais du ruisseau Hall.

Ces émigrés de Port-Royal ou de Beaubassin, arrivés sans titre de propriété ont pu s'aventurer à marée haute pour explorer ces terres fécondes et possiblement s'y établir. On ne peut en avoir la certitude. Mais, avant la Dispersion, l'emplacement actuel de la ville de Moncton, y compris Sunny Brae, était un territoire retiré, éloigné des postes stratégiques exposés aux convoitises militaires; c'était un territoire paisiblement occupé par les Acadiens.

Cependant, faute d'évidence, il faudra attendre le départ des Acadiens pour établir les origines certaines de notre propriété à Sunny Brae.

Le canton du «Bend» fut concédé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse⁹⁷ à une compagnie qui y établit en 1766 une douzaine de familles allemandes venues de la Pennsylvanie.

En 1766, huit ans seulement après le départ des Acadiens, un vaste terrain de plus de 2000 arpents échut à Jacob Trites. Au sud, ce terrain longeait la rivière

Petitcodiac à partir de l'embouchure du ruisseau Hall jusqu'au ruisseau Jonathan à l'ouest de la ville moderne; la concession s'étendait en profondeur vers le nord sur une distance de deux milles et demi. L'actuelle propriété de l'Université, dont la superficie comprend environ 400 âcres, couvre environ 1/5 du domaine de Jacob Trites.

Plus tard, lorsque la santé du patriarche Jacob Trites commença à défaillir, il partagea sa propriété entre son fils Christian et sa fille Rosanna, épouse de Christian Steeves⁹⁸.

Voici donc les origines lointaines de notre propriété foncière.

La première acquisition

Après une campagne de souscription lancée en 1948, Mgr Robichaud fit l'acquisition de base, première tête de pont de l'Université sur l'élévation de Sunny Brae. C'était en 1953; il reçut alors 172.2 arpents. En 1956⁹⁹, il en remettait les deux tiers à l'Université Saint-Joseph, soit 110.5 arpents.

Nous rêvions d'entreprendre un relevé exact de l'histoire plus récente de ce terrain quand survint une occasion fortuite d'explorer le passé de la vieille ferme Humphrey.

Un jour vers 1966, l'auteur de ces lignes recevait à son bureau au pavillon des sciences M. John William Humphrey, accompagné d'un ami, M. Edgar T. LeBlanc. Ce M. Humphrey avait été propriétaire de la vieille ferme avant le transfert à l'Université. La conversation porta sur des souvenirs d'enfance attachés à ces lieux: la chasse à l'homme dans les terrains boisés, la cueillette de bleuets, la vieille grange à toiture bleue qui se dégageait contre les collines verdoyantes, les glissades en traîneau sauvage pendant les belles journées d'hiver... M. Humphrey parla de sa famille. Son hôte, pris d'un sentiment de nostalgie, lui dit: «Produisez-moi l'histoire de cette ferme, et je ferai poser quelque part une plaque pour perpétuer la mémoire de la famille Humphrey»¹⁰⁰.

M. Humphrey décédait l'année suivante sans avoir produit la notice historique demandée.

Plus tard, à l'été de 1972, arrivait à la résidence Sainte-Croix M. William Henry Irving qui se présenta ainsi: «Mon cousin m'avait demandé d'écrire l'histoire de la ferme Humphrey.

J'ai fait davantage: j'ai préparé une longue étude généalogique de nos deux familles, Humphrey et Irving, liées par de nombreuses alliances. Avec ce texte, il vous sera facile de reconstituer l'histoire de la ferme». Et il offrit un élégant volume abondamment illustré¹⁰¹, avec, sur la page titre ces mots écrits d'une main tremblotante: «For Cormier with warm congratulations on the fulfillment of his glorious dream». Cette fidélité transmise de cousin à cousin ne mérite-t-elle pas la plaque de bronze? Au moins le présent récit est offert comme un mémorial aux anciens propriétaires.

Le pionnier de cette famille distinguée fut l'ingénieur William Humphrey qui, accablé

par une dépression économique en Angleterre, passait au Canada en 1775 avec plusieurs autres immigrants. Il était accompagné de son épouse, Jane Flintoft. Le couple s'établit à Falmouth, près de Windsor, en Nouvelle-Écosse. Devenue veuve en 1797, Mme Humphrey accepta l'invitation de bons amis et déménagea à Sackville avec ses cinq enfants dont le plus jeune avait huit ans.

Le pionnier William eut plusieurs enfants, dont les deux suivants: John, demeuré célibataire; et William II, qui épousa Mary Trueman en 1820. Parmi les enfants de ce dernier couple, on compte Stephen, qui devint pasteur de l'Église méthodiste et qui acheta de son oncle John l'immense terrain de Sunny Brae¹⁰².

Le révérend Stephen avait épousé Lucy Logan. Trois de leurs enfants nous intéressent: *Louise* qui en 1888 épousait le capitaine George Henry Irving (ce sont les parents de l'auteur William Henry); *William A.*, qui légua par testament¹⁰³ sa propriété à son fils, John William, de qui l'Université obtint la ferme Humphrey par l'intermédiaire de S. E. Mgr Robichaud¹⁰⁴, à l'occasion de la campagne de souscription; et *John Herbert* dont il sera question plus loin¹⁰⁵.

La famille Humphrey était venue en possession de ce vaste domaine quand le célibataire John, fils du pionnier William, se laissa engager dans un petit commerce de propriété foncière¹⁰⁶.

Nous avons vu comment en 1956 l'Université Saint-Joseph, par l'entremise de monseigneur Robichaud, devenait acquéreur de 110.5 arpents à Sunny Brae, premier noyau de la cité universitaire.

Mais très tôt des pressions s'exercèrent pour agrandir le bien-fonds. Des hommes de vision, aiguillonnés par l'insatiable Père Rossignol, voulaient plus de terrain, et encore plus de terrain. L'ingénieur Don McCrea prépara un [plan](#) (reproduit à la page [83](#)) daté du 24 octobre 1962, indiquant tous les terrains voisins de la propriété initiale vendue à monseigneur Robichaud. Cette carte était un piège tendu aux opposants qui, chaque fois qu'il était question d'acheter du terrain, levaient les bras au ciel et criaient: «Nous n'avons pas d'argent».

Les esprits se partageaient en deux camps: les optimistes, sans cesse avides d'ajouter au domaine, et les ultra-prudents, partisans des sages restrictions. Les arguments des deux côtés étaient solidement étoffés

Un événement imprévu fit pencher la balance. Un visiteur de la Maison générale de la Congrégation de Sainte-Croix, à Rome, sans donner un ordre formel, laissa un conseil prévoyant: «Achetez tout le terrain que vous pouvez obtenir; vous n'en aurez jamais trop». La consigne était claire. Tout le monde se rangea du côté des optimistes et la course au terrain débuta.

Ainsi à partir des premiers 110 arpents¹⁰⁷, la boule de neige commence à rouler.

WILLIAM I HUMPHREY

ép. Jane Flintoft venus d'Anl. 1755

WILLIAM II

ép. 1820 Mary Trueman

JOHN

Célib. acheta le terrain de S. Brae

JOHN ALBERT

fonda H. Mills, ép. 1855 Sarah Jane Harris

Rév. STEPHEN ép. Lucy Logan

WILLIAM FLINTOFT

ép. 1885 Emma B. Wallace

JOHN HERBERT

WILLIAM A. Ép. (1) 1888 Jannis Gay

LOUISE Humphrey ép. Capt. Geo. H. Irving

JOHN A.

JOHN WILLIAM Vendit la ferme Humphrey à

Mgr Robichaud qui la transféra à UM

WILLIAM HENRY Irving auteur de Fundy Family

Négociations avec la ville de Moncton

L'épisode des échanges avec la ville mérite qu'on s'y arrête, ne serait-ce que pour démêler un écheveau, pendant que des témoins sont encore là pour rétablir la séquence des événements. C'est un exemple typique d'obstruction soutenue qui aurait pu faire voler les étincelles. Mais en somme, malgré les contretemps, le tout s'est déroulé dans la sérénité, parce que d'ordinaire les blocages n'étaient pas dus à la mauvaise volonté.

Au début de l'année 1956¹⁰⁸, la ville envisageait sérieusement la construction du boulevard Wheeler, qui devait longer le marais au sud du ruisseau Hall. Mais entre les rues Archibald et Church, ce ruisseau serpentait follement, décrivant trois larges boucles qui se lovaient, gênant les ingénieurs chargés de tracer les plans du boulevard. La ville eut donc l'idée de détourner le ruisseau, empruntant le plus court chemin entre les deux rues ci-haut mentionnées.

En janvier 1956, les autorités municipales approchaient l'Université qui voulut se rendre accommodante. Une entente fut vite conclue et le texte alors rédigé disait essentiellement ceci: l'Université cédera un droit de passage de 120 pieds pour la construction du boulevard. En compensation, la ville fera remplir l'ancien lit du ruisseau et l'Université deviendra propriétaire du terrain ainsi récupéré, jusqu'à la rive sud du ruisseau original; en outre, la ville ouvrira un chemin prolongeant la rue

Archibald, à travers le marais, jusqu'au pied de la colline universitaire.

Avant que le document ne fut signé, les pelles mécaniques étaient à l'oeuvre dans le marais. Puis des employés municipaux exprimèrent le voeu que certaines modifications fussent apportées à l'entente initiale. Ces points furent étudiés et, comme ils parurent tout à fait acceptables, un nouveau document fut rédigé.

Le 5 janvier 1957, l'avocat de l'Université envoyait à la ville la deuxième rédaction de l'entente, avec les amendements.

Le document fut étudié à une réunion du Comité municipal des travaux publics qui en incorpora le contenu dans le rapport destiné au conseil de ville pour la réunion du 5 février. Le rapport fut accepté à l'unanimité; le maire et le greffier reçurent du Conseil de ville l'autorisation d'exécuter les clauses auxquelles la ville s'était engagée sans que l'entente fût dûment conclue avec l'Université.

Vers cette époque, l'Université commençait à préparer les plans de l'édifice Lefebvre et s'attendait à ce que le prolongement de la rue Archibald soit terminé avant l'ouverture du nouvel édifice¹⁰⁹.

Mais le 13 avril, 1957, les Élections municipales avaient amené à l'Hôtel de ville une nouvelle équipe qui semblait disposée à renvoyer aux calendes grecques la construction du boulevard Wheeler. Cette prise de position fut manifestée plus tard, à l'occasion d'une passe d'armes entre le maire M.M. Baig et le conseiller Jean-Paul LeBlanc. Ce dernier réclamait ardemment que le conseil de ville procède à la construction du boulevard; et avec autant d'obstination le maire soutenait que le projet était trop dispendieux pour les ressources disponibles.

Une telle attitude n'était pas de nature à régler le problème de l'Université.

Au mois d'août 1958 commencèrent les travaux de construction de la résidence Lefebvre et on prévoyait que les étudiants l'occuperaient en septembre de l'année suivante. Le chemin du marais devenait une nécessité urgente.

Le maire s'en laissa convaincre. Une fois renseigné sur les engagements de la ville, il prit à coeur la cause de l'Université et fit des démarches pour hâter la solution de l'impasse.

La route ne fut pas prête pour la rentrée de septembre 1959. Mais quelques mois plus tard, le maire annonçait triomphalement que le pont serait construit aux frais de la province.

Au printemps de 1960, personne ne semblait disposé à embrayer, sauf le maire, rayonnant d'un optimisme qu'il essayait de communiquer à son entourage. En vertu d'une entente verbale, il fut convenu que l'Université prendrait l'initiative des travaux de construction et que la ville verrait à la dédommager.

Dans les dossiers de l'époque, on trouve un brouillon d'un projet d'entente et, entre autres, on y lit cette clause: «The City of Moncton will refund to the University the sum of for work accomplished by Bay Construction in the building of the present causeway drilling operations and for surveying ».

Alors survint l'imprévu: le jeu des influences politiques pour faire rater le projet du pont. La plus forte pression fut sans doute une lettre adressée au ministre des Travaux publics en juillet 1959. L'argumentation était serrée: comme il existe déjà un pont à la rue Church, il n'est pas normal d'en construire un deuxième à une distance de quelques rues alors qu'il y a un urgent besoin d'aménager un débouché à l'autre bout de la ville; deuxièmement, le fait que le pont projeté à la rue Archibald est destiné à servir des intérêts privés ne peut justifier l'utilisation de fonds publics.

Le financement par le gouvernement aurait normalement supposé la conversion du chemin en artère publique, ce à quoi l'Université se refusait.

Peut-être l'Université aurait-elle pu livrer combat, avec une mince chance de remporter la victoire, et certainement avec de gros risques de longs retards. La décision fut prise sans hésitation: l'Université construira elle-même le pont et le chemin, à ses propres frais. Ainsi le pont s'est terminé pour la rentrée de septembre 1960.

Les autres points demeuraient en suspens. Le 8 octobre 1959, l'avocat de l'Université écrivait à la ville une lettre résumant cette histoire à partir de 1956 et demanda que toute la question soit finalisée à la satisfaction de l'Université.

Une dernière formule d'entente fut préparée, approuvée sans difficulté par les deux parties et mise à exécution sans autre délai.

Voici comment on pourrait résumer les échanges de propriétés et de services entre 1956 et 1960:

1. L'Université avait cédé à la ville une bande de terre longue de 1800 pieds par 50 de largeur pour le détournement du ruisseau. En retour, la ville avait rempli l'ancien lit du ruisseau ajoutant ainsi à la superficie du terrain de l'Université.
2. L'Université céda à la ville une longue bande de terre destiné au boulevard Wheeler. En retour, au lieu de construire le pont et le chemin, il fut convenu que la ville remplirait 20 arpents de marais¹¹⁰.
3. Il y eut aussi échange de petits lopins de terre résultant du redressement des limites tortueuses qui séparaient la propriété de l'Université et le terrain de jeu des écoliers, à l'angle des rues Church et Marjorie; cet échange fut conclu après entente avec la commission scolaire.
4. L'Université céda une longue lisière de terrain pour permettre le raccordement des rues Connaught-Morton; en échange, la ville céda un lot d'égale valeur¹¹¹.

D'autres articles d'importance mineure s'ajoutaient à la liste.

Ainsi se terminait à la satisfaction de tous cette première ronde d'une aventure vexante qui s'était prolongée par un concours de circonstances sans que personne ne soit sérieusement à blâmer: ni le maire Joyce avec qui les tractations jusqu'à la fin de son terme en 1957 furent des plus amicales; ni son successeur le maire Baig qui était déterminé à respecter les engagements et à rendre justice; ni les employés de la ville qui ont offert leur entière collaboration; ni même les signataires de la requête au ministère des Travaux publics, parce qu'ils défendaient leurs intérêts

avec de solides arguments.

Dans ses tractations avec la ville, l'Université connut plus récemment une seconde ronde qui fut beaucoup plus ardue que la première.

Cet épisode prend l'intérêt d'un roman d'intrigue où les passes d'armes ne manquent pas dans les négociations en vue de transferts de terrain. Mais il faut souligner que les relations avaient été envenimées à l'avance par des gestes provocants.

La controverse débuta en 1969 quand la ville de Moncton prit une initiative que l'Université interpréta comme une violation de propriété: sans autorisation, la ville empiétait sur le terrain de l'Université pour y poser des tuyaux d'égoût. Une telle attitude indisposa l'Université.

Le recteur communiqua avec le maire à ce sujet, comme en fait foi ce début de lettre: "This is a sequence to our conversation of some time ago regarding the settlement of the sewer line which was passed on the property of Université of Moncton on the north side of Morton Avenue"¹¹² .

Dans la lettre ainsi introduite, le recteur fait valoir le point que l'Université est désireuse d'acquérir un morceau de terre couvrant une superficie de 6.62 arpents voisinant le site choisi pour le Centre d'éducation physique alors à l'état de projet. Le recteur propose l'une ou l'autre de trois alternatives: un échange de terrain, un achat, ou un échange avec compensation au perdant. Cette lettre est demeurée sans réponse.

Deuxième tentative, dix mois plus tard. Le recteur soumet une nouvelle offre à la ville¹¹³ , basée cette fois sur des évaluations faites par deux firmes différentes. Cette deuxième lettre n'est même pas honorée d'un accusé de réception.

La troisième lettre suit, trois mois plus tard. Pour être sûr qu'elle soit portée à la connaissance des collègues du maire, le recteur l'adresse également aux membres du conseil. Elle apporte une nouvelle considération: «We are now informed that the City is contemplating to build an arena on that particular parcel of land. Before this is consummated, we are convinced that it would be in the interest of all concerned to consider another alternative"¹¹⁴ . Encore une fois aucun signe de vie. Et la ville, sans la moindre considération, construisit l'aréna Carroll à proximité du centre sportif de l'Université.

Des copies de ces trois lettres sont conservées aux archives, comme des monuments drapés de silence.

En même temps que le maire et son Conseil demeuraient «coi», les ingénieurs travaillaient aux plans du boulevard Wheeler. Au mois d'août 1970, l'ingénieur-en-chef de la ville envoyait au directeur des bâtiments et terrains de l'Université une copie des esquisses préliminaires du boulevard Wheeler. En octobre une date fut fixée pour une rencontre qui n'eut jamais lieu.

Cependant la ville demeurait intéressée au boulevard. Le prochain signe de vie, toujours au niveau des ingénieurs, vint d'une firme de consultants: «It is proposed

that the major entrance to the University would be via Morton Avenue, and that Campus road would be closed as soon as this construction is completed¹¹⁵.

M. Haché exposa aux ingénieurs-consultants¹¹⁶ pourquoi l'Université s'objectait à la fermeture de la rue Archibald: a) accès plus direct au centre commercial de la ville; b) 70% des étudiants-piétons utilisent cette voie; c) le plan directeur de la cité universitaire a été conçu en fonction de l'accès principal par la rue Archibald.

La lutte s'annonçait acerbe. La ville tenait à fermer la route conduisant directement au centre-ville. Avec la même détermination, l'Université était décidée de la maintenir, soit par la rue Archibald, soit par une alternative satisfaisant,

La ville alla même jusqu'à menacer d'exproprier l'Université du terrain convoité, jugé indispensable à la construction du boulevard Wheeler.

À la suite des affronts qui s'étaient succédé en cascade, le recteur-avocat Savoie était décidé de défendre les droits de l'Université. Il connaissait la portée de l'article de la charte¹¹⁷ qui protégeait l'Université contre les tentatives d'expropriation; après consultation¹¹⁸, sa position lui paraissait assez forte pour résister aux menaces.

En temps normal, l'Université aurait pu offrir des gratuités à la ville mais, dans les circonstances, elle n'avait pas le goût de le faire. Il fut décidé que le terrain serait vendu au prix du marché, tel qu'établi par les évaluateurs¹¹⁹.

Les négociations entre l'Université et la ville se sont poursuivies par l'entremise d'un comité conjoint qui a fonctionné du 31 août au 7 septembre 1971. Les représentants de l'Université étaient les deux vice-recteurs, MM. Schweiger et Collette, l'ingénieur de l'Université, M. Haché, qui était également directeur des terrains et bâtiments, et deux membres du Conseil des gouverneurs, MM. Gilbert Finn et George T. Urquart. Cette équipe a fait preuve de fermeté et d'efficacité.

Les résultats des tractations se résument à ceci: l'Université cédait à la ville à bon prix quelque vingt-cinq arpents de terrain à certaines conditions dont les plus importantes sont les suivantes: a) pendant la construction du boulevard Wheeler, l'accès à la rue Archibald devra être maintenu, avec des garanties de sécurité; b) un échangeur devra être aménagé pour relier l'Université au centre ville (via les rues Archibald, Lutz ou Robinson) et au boulevard Wheeler¹²⁰.

Ainsi en 1972, l'Université cédait environ 25 arpents à la ville, en vue de la construction du boulevard Wheeler. De 800 pieds à l'ouest de la rue Morton jusqu'aux abords de la rue Archibald, on traça une ligne qu'on peut appeler «droite» à toutes fins pratiques, de façon à donner à la ville tout le ruisseau et un profond élargissement sur une longueur d'environ 1200 pieds pour permettre un raccordement commode à l'éventuelle intersection du boulevard Wheeler et du chemin de l'Université. ` Voyez l'ironie du sort. Dans cette deuxième ronde, le fameux pont qui avait causé tant de tracas dans la première, est devenu propriété de la ville.

Propriété du Bon-Pasteur

Les tractations avec le Bon-Pasteur remontent loin.

Nous avons vu qu'en 1951-52, avant de venir à Moncton, les responsables avaient considéré la possibilité d'acheter l'immeuble du Bon-Pasteur alors relativement neuf¹²¹ .

D'autres négociations furent entreprises à partir de 1955, surtout en vue de l'achat d'une certaine pièce du terrain des soeurs¹²² ; ce marché ne fut pas finalisé à l'époque.

Comme les religieuses étaient désireuses de se départir de leur grand édifice, les négociations se poursuivirent jusque vers la fin de 1967.

L'Université enfin devait acquérir outre l'édifice un terrain d'une cinquantaine d'arpents, y compris le lot no. 7¹²³ .

Quand M. McCrea dressait le [tableau reproduit à la page 83](#), il n'a pas numéroté la partie principale du terrain du Bon-Pasteur. Personne alors n'aurait osé soupçonner la possibilité qu'éventuellement ce grand terrain échouerait à l'Université¹²⁴ .

Dans le contexte où l'on s'est placé le début de ce chapitre, évoquant le souvenir de la famille Humphrey, l'histoire de cette propriété peut maintenant revêtir un intérêt spécial.

L'immense ferme du révérend Stephen Humphrey avait été partagée entre ses trois fils. Il sera ici question de deux d'entre eux. William A. reçut la terre qui devait devenir la première propriété de l'Université par l'intermédiaire de monseigneur Robichaud. Et John Herbert hérita de deux autres morceaux de la même ferme: la terre haute, qui devint la propriété du Bon-Pasteur; et le marais qui fut un temps celle de l'Archevêque ([p. 83, lot. no. 6](#)). Ainsi, l'Université a contribué ! regrouper trois secteurs importants de l'ancienne terre de Stephen Humphrey: a) la ferme de John William, en 1956¹²⁵ ; b) le lot acheté de Monseigneur Robichaud en 1963¹²⁶ ; c) et la propriété du Bon-Pasteur, acquise en 1967¹²⁷ .

L'histoire du passage de l'héritage de John Herbert au Bon-Pasteur et à l'Université est amusante. D'abord cette terre fut vendue en 1898 à Osithe LeBlanc, épouse de Théophile LeBlanc; elle devint ensuite propriété de l'abbé A. Meahan, curé de la paroisse Saint-Bernard, qui la légua par testament à son Ordinaire, l'évêque de Saint-Jean.

En 1914, il y eut division de la paroisse Saint-Bernard à Moncton. À cette occasion fut soulevée la question du partage des biens. Il fut décidé que Saint-Bernard serait la paroisse de langue anglaise qui retiendrait l'église déjà construite; et les Acadiens auraient à ériger leur propre temple avec quelque compensation. Ce dédommagement devait être une somme d'argent, mais finalement il se solda par la cession de deux fermes, dont celle de John Herbert Humphrey¹²⁸ .

Autres achats

En 1963, l'Université acheta de l'archidiocèse 18 arpents de terre de marais dont il vient d'être question; sur une partie de ce terrain est aujourd'hui situé l'aréna¹²⁹ .

À l'automne de 1963, elle commença à négocier avec les religieuses Notre-Dame-du-Sacré-Coeur un échange de terrain à l'ouest de la rue Morton. C'était l'époque où la Commission Hall¹³⁰ se proposait de recommander l'établissement d'une école de médecine à Moncton; si le gouvernement devait donner suite à ce projet, l'endroit idéal pour un complexe de services de santé serait le long de la rue Morton. Mais comme le projet était maintenu en suspens, les négociations avec les religieuses ont traîné. Finalement l'échange s'est complété en 1972 avec les formalités légales ordinaires. Par cette transaction, l'Université devenait propriétaire d'une partie du [lot no. 5 \(p. 83\)](#) en retour d'une partie égale du lot no. 4, lequel avait été acheté de Paul Bourrue en 1966.

En 1964-65, elle ajoutait à son domaine 38 arpents acquis de Russell Morton¹³¹; en 1966, elle achetait 93 arpents de G. Frizzell¹³² et 33 arpents de Paul Bourque¹³³; de ce dernier elle fit plus tard un deuxième achat de 34 arpents¹³⁴.

En 1970, neuf arpents retenus par les Pères de Sainte-Croix le long de la rue Morton passaient à l'Université. C'est approximativement le lot portant le [no. 10 à la page 83](#). Un jour, ce terrain avait été offert à l'Université par une dame Hutchinson. À ce moment l'Université trouvait que le lot n'était pas commodément situé et la Congrégation décida de l'acheter pour ses propres besoins; la transaction se fit par l'Université aux frais de la Congrégation.

Vers 1971, en raison de l'augmentation constante du nombre d'inscriptions, il était question de construire une autre résidence; après discussion, le Conseil décida de tenter une nouvelle expérience: on achèterait plutôt quelques propriétés aptes à recevoir des locataires. Des maisons ainsi acquises, quelques-unes voisinent la cité universitaire, ajoutant au terrain principal.

En 1974, l'Université achetait 27 arpents du Dr Eugène Léger et sept de D. McArthur; ces deux lots n'étaient pas prévus sur [la carte de la page 83](#), mais ils sont limitrophes aux lots 4 et 5.

Outre la vente de 25 arpents à la ville en 1972, l'Université a cédé au ministère des Transports un lopin de 100' par 100' situé au sud-est de l'aréna, en vue de l'aménagement d'un radiophare, balise pour l'atterrissage des avions.

Elle a en outre vendu aux Pères de Sainte-Croix un terrain pour la construction de leur résidence¹³⁵.

D'autres terrains furent aliénés à des fins particulières, puis récupérés, par exemple les sites du Collège Saint-Joseph et de l'École normale¹³⁶; ceci s'applique également au terrain loué au Cercle universitaire pour fins de stationnement.

Enfin, en 1969, l'Université fit l'acquisition d'un terrain boisé de 1800 arpents sur le chemin de Menramcook. Cette propriété avait été offerte comme don au Collège Saint-Joseph par Sylvain Gaudet pour services rendus. Cette acquisition fut une aubaine pour l'Université.

Le tableau suivant résume ces principales transactions:

Acquisitions de terrain

Date	Provenance	Acquéreur	No d'arpents
1953	J. W. Humphrey	Mgr Robichaud	(172,2)
1956	Mgr Robichaud	U. S.-Joseph	110,5
1961	U.S.J.	Ville (droit drainage)	
1963	Mgr Robichaud	UM (marais)	18
1963		échange: UM - N.D.S.C.	
1965	R. Morton	UM	38
1966	G. Frizzell	UM	93
1966	Paul Bourque	UM	33
1967	Paul Bourque	UM	34
1967	Bon-Pasteur	UM	55,8
1970	C.S.C.	UM	9
1972	E. Coughlan	UM	lot
1972	M. Melanson	UM	lot
1972	R. Williams	UM	lot
1974	D. McArthur	UM	7
1974	Dr E. Léger	UM	27
1974	H. LeBlanc	UM	lot

Cessions permanentes

1956-60	UM	Ville (divers échanges)	
1965	UM	C.S.C.	1,894
1972	UM	Ville	25
1973	UM	m. Transports (100'X 100')	

En terminant cette partie, retenons un chiffre: le terrain de la cité universitaire proprement dite, à Sunny Brae, comprend aujourd'hui 421 arpents.

Aménagement du terrain

À la cité universitaire, la voirie aussi a sa petite histoire¹³⁷.

Jusqu'en 1958, c'est-à-dire avant l'implantation des édifices, la colline de Sunny Brae n'offrait rien de pittoresque. Vue de la ville, elle n'était guère accueillante à cause du marais couvert de foin fou, traversé par un ruisseau tortueux, capricieux, sale, hostile. À partir du site de l'actuelle bibliothèque jusqu'à la rue Church, le versant offrait l'aspect d'une vieille ferme abandonnée où poussaient des plantes sauvages jamais fauchées. Au nord et à l'ouest, la pente arrondie était boisée, d'abord couverte de broussailles; mais plus loin poussaient des arbres de bonne taille; ici c'était le petit paradis où des générations d'enfants sont venus jouer à la course aux trésors.

La large vallée était typique des terres qui ont fait les délices des anciens colons acadiens: au bas, un marais propice au pâturage des animaux; puis, la terre haute pour le logement et le jardinage.

Mais le ruisseau demeurait infranchissable.

Le matin de la première pelletée de terre, en août 1958, quelqu'un fit cette remarque: «Pourquoi commercer si loin, en plein champ, à un endroit si difficile d'accès?» On a peine à s'imaginer aujourd'hui l'apparence de ces lieux à leur état original.

Pour amener les matériaux de construction, les fournisseurs n'avaient qu'une voie carrossable: le détour par la rue Church et l'entrée sur le terrain à l'angle Massey-Hillside, piquant en diagonale jusqu'au site de la construction.

Près du Bon-Pasteur, ce chemin improvisé était trempé d'une source opiniâtre qui refusait de se laisser assécher.

À partir de septembre 1959, les étudiants chambaient à Lefebvre et suivaient les cours à 80 Church. Pour les raisons déjà exposées, le chemin traversant le marais n'était pas encore ouvert. Dans les circonstances, le parcours normal, c'était le grand détour. Mais la loi du moindre effort suscite l'ingéniosité. Il fut vite découvert que le pont de service abritant les conduites d'eau pouvait fournir un accès rapide à la rue Archibald. Les étudiants ont bientôt tracé un sentier battu à travers le marais pour utiliser une passerelle attachée au flanc de l'aqueduc. Cette solution de fortune n'était guère satisfaisante et constituait une source d'inquiétude¹³⁸.

Au printemps de 1960, les pelles mécaniques commencèrent à gruger les irrégularités de terrain à l'ouest du site de l'actuelle bibliothèque; les camions transportaient la terre au marais traçant une étroite bande, quittant le pied de la colline en forme de courbe douce et s'étendant de jour en jour en direction de la rue Archibald. En même temps prenait forme le pont de 40 pieds qui enjambait le ruisseau Hall pour relier l'Université à la ville.

En ouvrant le pont en septembre 1960, l'Université s'attirait des ennuis parce qu'elle offrait un débouché à la circulation publique¹³⁹. L'Évangéline publiait une photo du pont en construction avec une légende qui contenait une phrase rassurante: «cette rue sera d'accès aux étudiants et au personnel de l'U.S.J. seulement»¹⁴⁰. Mais les voitures enfilaient sans gêne la rue Archibald et entraient directement à Sunny Brae et Humphrey, beaucoup d'entre elles se dirigeant un peu partout dans Kent.

Aux heures de pointe, l'encombrement menaçait les piétons; des automobilistes éclaboussaient les étudiants qui formulèrent des plaintes. Pendant que les responsables des terrains étaient à la recherche d'une solution, l'inévitable se produisit: une voiture heurta un étudiant lui infligeant une blessure grave. Toute la population du pavillon Lefebvre indignée organisa une manifestation bruyante qui attira les pompiers et la police.

Il fut décidé que le chemin serait élargi pour permettre de tracer une voie piétonnière et que le couloir Archibald-Massey serait bloqué. Il fallut être décidé pour déjouer l'ingéniosité des automobilistes qui s'obstinaient à contourner les obstacles érigés près du Bon-Pasteur. Mais les transgresseurs finirent par céder. Il n'y avait plus alors qu'une entrée à l'Université et, pour un temps, on put jouir de la paix et de la sécurité.

En 1965, quand furent inaugurés la bibliothèque et le pavillon des Sciences, une route carrossable fut ouverte entre Lefebvre et la rue Morton récemment construite¹⁴¹. Ce parcours reçut une mince couche d'asphalte pour la double cérémonie d'inauguration, le 12 septembre.

Les mêmes ennuis de circulation se posèrent avec plus d'acuité: les chauffards arrogants prenaient plaisir à frôler les piétons en dévalant la pente tortueuse vers la

rue Morton. Il devenait évident que cette route était trop dangereuse pour servir d'artère publique. Encore une fois, il fallait trouver le moyen de détourner les automobilistes en transit. Tout le problème de la protection des étudiants se déplaçant d'un édifice à l'autre fut remis à l'étude, ce qui occasionna des analyses exhaustives sur les mouvements des étudiants, sur les voies véhiculaires à tracer à travers les parterres, sur la définition des secteurs piétonniers, les aires de stationnement et les voies d'accès. Ceci aboutit à l'adoption de quelques principes de base: les véhicules n'auront pas accès aux secteurs où circulent habituellement les Étudiants, des voies véhiculaires seront ouvertes en ceinture des zones réservées aux piétons et les traverses piétonnières seront partout nettement indiquées.

Le réseau permanent de routes et les principaux terrains de stationnement datent de 1968¹⁴². Un chemin reliant les rues Archibald et Morton, ouvert au public, fut aménagé au pied de la colline, le long du marais; mais cette voie est fermée une journée par an pour prévenir une réclamation de prescription.

Nous avons vu que l'Université avait consenti à céder du terrain à la ville pour ouvrir la rue Morton. À deux reprises elle a accepté d'accommoder la ville pour lui permettra de construire le boulevard Wheeler, grande artère métropolitaine à circulation rapide encerclant la ville. Cette initiative sera très avantageuse à l'Université si l'intersection à la rue Archibald est bien aménagée. À cette fin l'Université a cédé une grande étendue de terre en forme ovale au croisement de la rue Archibald.

Embellissement

Au bureau du recteur pend une grande photographie aérienne de la cité universitaire¹⁴³. Elle doit dater de 1969-1970, époque où l'Université faisait sa grande toilette.

Les édifices de la deuxième phase sont en place: arts, éducation, sciences infirmières, commerce ou administration... Le chemin qui relie LaFrance directement à la rue Morton est tracé de noir foncé révélant une couche d'asphalte récemment posée. Les terrains de stationnement sont passablement avancés.

Mais l'apparence générale fait encore penser à une nouvelle maison autour de laquelle le terrassement demeure inachevé.

Prise du haut des airs, cette photo montre d'élégants édifices qui paraissent être implantés dans un champ désert récemment labouré. Au lieu du gazon on voit de grandes plaques rougeâtres, irrégulières.

L'équipe Issalys-Robert avait alors terminé l'étude du plan directeur pour lui donner sa forme définitive et coordonner les volumes existants ou projetés. Une nouvelle maquette date de cette époque¹⁴⁴.

Dans ce travail, on a cherché à relier le traitement paysagiste au concept architectural. Par ailleurs, le souci d'utilité eut son importance: voies d'accès, routes permanentes carrossables, aires de stationnement, secteurs piétonniers¹⁴⁵.

Le même intérêt a été accordé à l'aspect esthétique dans l'utilisation du sol.

Jusqu'à la mise en oeuvre de ce nouveau plan d'ensemble, chaque fois qu'une construction est terminée, on s'occupe un peu du terrassement autour de l'édifice, nivelant un peu parci, par là, sans guide précis, mais suffisamment pour les besoins les plus sommaires.

Mais cette fois, il s'agit d'un programme d'envergure: étude des niveaux, des pentes, harmonisation des surfaces du sol avec les masses architecturales. À partir de 1968, comme une grande adolescente, la cité universitaire manifeste des signes de coquetterie: revêtement de gazon, quelques oeuvres de sculpture, plantation d'arbres, plates-bandes de fleurs, parterres accueillants.

En dix ans, la physionomie a complètement changé: ce qui avait été ferme abandonnée, marais inculte, forêt vierge, est devenu un ensemble harmonieux, coloré, réparti en zones distinctes, mais dont chacune prise isolément présente un site pittoresque.

Le 25 mai 1974, l'Association des anciens organisait la première «fête des arbres» à l'Université. Dans son mot de bienvenue, M. le recteur Adélarde Savoie disait: «Ce geste posé par les anciens fera certainement bouler de neige et, dans peu de temps, le campus ne se ressemblera plus».

Le président de l'Association, Me Emery Brison, remarquant que l'initiative a suscité plus d'intérêt que prévu, formulait le voeu que la fête des arbres devienne un événement annuel à l'Université.

Le programme d'embellissement de la cité universitaire est dû surtout à l'initiative d'un Club établi par l'Association des anciens et amis de l'Université dont un des projets ambitieux est présentement à l'étude: l'aménagement d'un jardin botanique à l'est de la résidence Lafrance. Ces quelques paragraphes donnent une idée de l'ampleur et du sens du projet.

En révisant légèrement l'histoire de l'Acadie, on y découvre que ses habitants avaient un intérêt particulier pour les saules, les chênes et spécialement les peupliers lombardies qui ont grandement contribué à faire les digues acadiennes. On peut également constater que nos ancêtres avaient une touche spéciale pour l'arrangement des fleurs autour des maisons. Ces mêmes familles d'arbres et de fleurs seront donc cultivés dans le jardin botanique de l'A.U.M.

À l'endroit même où les planificateurs du jardin veulent entreprendre le projet, il y a une source d'eau qui cause certains problèmes à l'entretien des parterres de cette localité du campus. On peut donc facilement penser que le site sera propice à l'aménagement d'un petit lac où pourraient se baigner canards, oies, etc.

Conjointement avec la plantation d'arbres et de fleurs d'origines acadiennes il sera intéressant de voir pousser dans notre jardin des arbres et fleurs de différents pays. Beaucoup d'arbres et de fleurs que l'on ne retrouve pas en Amérique du Nord pourraient pousser sur nos terres, si des soins un peu spéciaux leur étaient consacrés¹⁴⁶.

Présentement les membres de l'exécutif du Club d'embellissement de l'Association

des anciens et amis sont:

PrésidentLouis Lapierre, prof. de biologie.
 Sect.-trés.Arthur Gaudet, ancien gérant de «Central and Nova Scotia Trust».
 Directeurs
Élide Albert, architecte
Hamilton Baird, ancien fonctionnaire du gouv. fédéral
Ch. Emery Brison, président de A.U.M.
Claude Chiasson, administrateur, résidences Mgr Chiasson, Shippagan
Armand Cormier, gérant directeur de Lévesque-Beaubien, Inc.
Aurèle Gaudet, agronome
Eustache Haché, Directeur, bâtiments et terrains
Juge Claudius Léger, ancien président de l'A.U.M.
Sylvio Savoie, avocat

85. Cf. *Recollection of olden Time*, auteur inconnu, dans «The Moncton Weekly Times», 11 décembre 1889. Texte cité par Alexander C. Pincombe dans sa thèse de maîtrise: *The History of Moncton Township*.

86. Nom descriptif dû à l'angle droit que fait la rivière Petitcodiac en quittant Moncton. Les Anglais ont traduit par «The Bend».

87. Placide Gaudet, *Établissements acadiens de la rivière Petcoudiac au temps de la dispersion*, dans l'Évangéline, 1 sept. 1927.

88. Le Père Pacifique, Esther Clark Wright, Adrien Arsenault, Alexander Pincombe, E. W. Larracey.

89. Op. cit.

90. Archives de la N.-É., Vol. II, p. 221.

91. Les rivières Memramcook, Chipoudie et Petitcodiac.

92. La carte et le rapport du Major Scott, avec commentaires par W. F. Ganong, sont reproduits dans *Collections of the New Brunswick Historical Society*, No. 13, 1930 pp. 97-114.

93. E. W. Larracey, *The First Hundred*, Moncton publishing Co. Ltd. 1970, p. 246.

94. Le ruisseau Hall, nommé d'après John Hall, capitaine du voilier qui transporta les colons allemands de la Pennsylvanie à Moncton en 1766. Placide Gaudet appelait ce ruisseau «Nacadie». Un acte émanant du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, en 1765 emploie «Penaccadie».

95. N. E. Dionne, *Le parler populaire des Canadiens-français*, ou Lexique, Québec. 1909, p. 444.

96. Archives nationales de France, Acadie C11D II: 48. En définissant le mot *misette*, Sylva Clapin spécifie «nom acadien»: cf. Dictionnaire Canadien français. Montréal, 1894. - Pascal Poirier écrivait «mizotte». Cf. *Le parler franco-acadien*.

97. Le Nouveau-Brunswick devint province distincte en 1784.

98. Acte enregistré à Fredericton, le 4 juin 1792.
99. L'acte de transfert est date du 5 janvier 1956.
100. Le [tableau](#) suivant aidera à lire le texte, et à reconstituer quelques ramifications de la famille Humphrey.
101. William Henry Irving. - *Fundy Family*. Privately printed by the Seeman Printery Inc., Durham, North Carolina. 1972. 180 p.
102. Voici la description qu'en donne l'auteur Irving: «Grandfather's farm was huge. It extended from Hall's Creek to the Irishtown road and north for about five miles. Even when the property was divided among mother's three brothers the varying sections they owned was still large. Uncle Will once remarked that his own farm contained something like a thousand acres». Op. cit., p. 46.
103. Ce testament est daté du 4 janvier 1941. William A. est décédé le 24 mai 1953.
104. L'acte de vente Humphrey-Robichaud est daté de 21 octobre 1953, et fut enregistré à Dorchester sous le numéro 201273, T-16, 632-633.
105. A titre d'information: c'est un frère du révérend Stephen, John Albert, qui fonda «Humphrey's Mill». Le moulin passa de son fils William-Flintoft à son petit-fils, John A.
106. L'auteur de *Fundy Family*, à la page 22, décrit avec force détail ce commerce initié par son oncle.
107. Lot no. 2 sur le [plan](#), p. 83.
108. Cf. minutes du Conseil, 25 janvier 1956.
109. Il fut question de la résidence la première fois au Conseil à la réunion du 30 août 1957. Le 24 septembre, le Conseil concluait une entente avec les architectes relativement aux plans.
110. La partie du marais qui sert maintenant de terrain sportif.
111. [Voir p. 83, lot no. 3.](#)
112. Lettre du recteur Savoie au maire Jones, 2 mars 1970.
113. Lettre du recteur Savoie au maire Jones, 15 janvier 1971.
114. Lettre du recteur Savoie au maire Jones et aux membres du conseil de ville, le 29 mars 1971.
115. Lettre de W. B. Carson, de la firme William Smith and Associates à M. Eustache Haché, le 7 février 1971.
116. Lettre du 29 janvier 1971.

117. Cf. lois du Nouveau-Brunswick, 12 Élisabeth II, 1963, ch. 119, art. 3 (toujours en vigueur).

118. Cf. lettre de la firme Murphy, Murphy & Mollins au recteur Adélard Savoie, 15 juin 1971.

119. Rapports soumis en décembre 1970 par: (1) Réal Poirier, de Bonaccord Realty; (2) J. S. Lutes, du Central Trust.

120. Cf. le rapport du comité de relations signé conjointement le 7 septembre 1971 par le vice-recteur Helmut J. Schweiger et le gérant de la ville Murray MacLean.

121. C'est le 22 décembre 1947 que les religieuses occupaient le nouvel édifice dont l'inauguration officielle eut lieu le 8 septembre de l'année suivante.

122. A sa réunion du 10 décembre 1957, le Conseil approuvait un projet de lettre destinée à Mère Prieure du Bon-Pasteur: L'Université était intéressée à un triangle d'une vingtaine d'arpents étiqueté lot no. 7 à la [page 83](#).

123. L'acte de vente est daté du 24 janvier 1968. Il est enregistré aux pages 837-843 du livre 219 au greffe du comté de Westmorland, numéro 278492.

124. Ici on peut donner un exemple frappant de la ténacité du Père Rossignol, même après avoir conquis tous les esprits récalcitrants. Le 12 octobre 1966, il écrivait au Conseil de l'Université concernant les limites du terrain du Bon-Pasteur. Le 2 décembre suivant, il adressait un long plaidoyer en faveur de l'achat de la propriété. Le 12 du même mois, il soumettait un rapport d'une entrevue avec la Mère provinciale des religieuses du Bon-Pasteur, et d'une réunion avec M. Issalys, l'architecte-urbaniste, et M. Robert, paysagiste. L'idée faisait son chemin. À l'automne de 1967, le marché était conclu: L'Université entrait en possession du Bon-Pasteur, édifice et terrain.

125. [P. 83, lot no. 2.](#)

126. Ibid., lot no. 6, ancienne propriété de John Herbert Humphrey.

127. Sans numéro, également ancienne propriété de John Herbert.

128. L'autre était une partie de l'ancienne ferme McSweeney, site de l'hôpital G.-L. Dumont, de l'école Vanier et de l'édifice de Radio-Canada, qui fut d'abord le Centre paroissial.

129. [Lot no. 6 p. 83.](#)

130. Commission royale d'enquête sur les services de santé. Il sera plus tard question de cette Commission.

131. Sur le plan, lot no. 8, les deux côtés de la rue Morton.

132. Pas indiqué sur le plan; ce lot était voisin de celui de Bourque.

133. Lot no. 4, acheté le premier dans le but d'effectuer l'échange avec les religieuses N.-D.-S.-C..

134. La continuation du lot no. 4, au nord.
135. Acte de vente signé le 12 septembre 1968, enregistré au greffe du comté de Westmorland au numéro 255515.
136. Le 1er mai 1967, l'Université louait au gouvernement provincial le terrain où devait s'ériger l'École normale; et elle rentra en pleine possession du même terrain en 1973 quand l'École normale fut intégrée à la Faculté des sciences de l'éducation.
137. Les [cinq plans reproduits à la page suivante](#) serviront de guide dans la lecture de cette partie; ils ont été préparés par le service de M. Eustache Haché, directeur des bâtiments et terrains.
138. Aux pages 85 sq. sont exposées les raisons de ce retard. D'ailleurs, après les calculs des Père Rossignol et Jean-Baptiste Cormier, le «raccourci» via la rue Archibald était plus long que le détour via Church.
139. Voir p. 100: état des routes en 1960, ligne pointillée.
140. L'Évangéline, 10 septembre, 1960.
- 141 . Voir p . 100: état des routes en 1965.
142. Voir p. 100, 1968.
143. Cadeau des Chemins de fer nationaux, présenté au recteur Savoie par M. D. Lacombe, préposé aux relations publiques.
144. Le compte rendu d'une réunion du Conseil des gouverneurs, du 26 septembre 1968 rapporte: «Le travail des paysagistes est complété. L'éclairage du campus et les terrains de stationnement sont presque terminés.»
145. A défaut de la photo accrochée au bureau du recteur, voir p. 100: 1974.
146. Bulletin des anciens, No. 43, oct. 1975, p.7.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 5

LES BATIMENTS

Commençons ce chapitre en soulignant qu'à partir de 1963 chacun des collèges affiliés, aussi bien que l'Université, lança son programme de construction. À Bathurst, Edmundston, Saint-Basile et Shippagan de nouveaux édifices surgirent de terre.

Dès la première année de l'ère nouvelle, 1963, le Collège de Bathurst inaugurait un gymnase moderne. Et en 1966, trois autres édifices: une bibliothèque spacieuse et accueillante, une chapelle du meilleur goût et la résidence Paul VI pour jeunes gens. Depuis, le Collège a aménagé dans un de ses locaux des ateliers d'arts visuels. Ainsi, la superficie des édifices a pratiquement doublé.

À Edmundston, l'aile de la chapelle et du gymnase était terminée en 1962, donc avant l'affiliation. En 1968, le Collège inaugurait deux imposants édifices: le pavillon des sciences et de la bibliothèque d'une part, et la maison des étudiants d'autre part. À Saint-Basile, le pavillon Maillet fut construit en deux phases, tel que prévu: la première phase en 1962-63, comprenait deux étages avec toit temporaire; et a la deuxième phase en 1965-66, on ajoutait le troisième étage.

À Shippagan, une aile nouvelle fut inaugurée en 1968.

Avant 1963

Moncton présentait un cas particulier, en ce sens que presque tout était à construire au site choisi pour la cite universitaire. En 1963, le seul édifice que possédait l'Université à Sunny Brae, la résidence Lefebvre, nommée d'après le fondateur du Collège Saint-Joseph, avait été construit quelques années plus tôt grâce a une subvention du Conseil des arts du Canada. La bénédiction du site et la «première» cérémonie de «première pelletée de terre» avaient eu lieu le 21 août 1958¹⁴⁷. En somme la cérémonie fut modeste: l'archevêque de Moncton, S.E. Mgr Norbert Robichaud, officia à la bénédiction du terrain et le maire de Moncton, Michael M. Baig, posa le geste symbolique de toutes les excavations à venir, en remuant la première touffe d'humus. Une quinzaine de témoins ont assisté à cette double initiation toute simple qui marquait une date mémorable, un nouveau départ. Les travaux commencèrent immédiatement.

Une modeste campagne de souscription fut lancée pour meubler la résidence, sous la présidence de M. Edgar T. LeBlanc; l'organisateur était M. Jean Cadieux. La campagne rapporta \$5,000, somme qui servit à meubler le salon.

L'édifice était terminé l'année suivante et recevait sa première clientèle le jour de la rentrée en septembre 1959. Le privilège de l'accueil était réservé au premier directeur, le Père Jean-Baptiste Cormier.

L'inauguration officielle eut lieu deux mois plus tard, soit le 15 novembre. À cette époque, le seul bâtiment académique disponible était la vieille Académie de la rue Church. Depuis le transfert des deux années de philosophie à Moncton en 1959, le nombre des étudiants avait monté en flèche. Il y avait un pressant besoin de locaux. En comparant la situation à celle des autres institutions et en tenant compte des nouvelles dispositions du gouvernement, on éprouvait le besoin d'entreprendre un vigoureux programme de rattrapage.

Première phase de construction après 1963

C'était un projet à plusieurs facettes comprenant l'élaboration d'un plan d'ensemble, le choix des priorités quant aux premiers édifices à construire, la date de la mise en chantier, la préparation des plans et devis, l'appel des soumissions, le choix des entrepreneurs, la surveillance des travaux . . . mais SURTOUT et SIMULTANÉMENT, l'élaboration des plans de financement.

Les préparatifs se menaient donc sur deux fronts: d'une part, les administrateurs décrivaient les besoins et, avec les architectes, dressaient les plans; d'autre part, le Bureau des régents étudiait les possibilités de financement. Commençons par celle-ci.

Pour fins d'immobilisation, quatre sources de revenus étaient possibles.

D'abord, les subventions du gouvernement provincial, fixes et assurées, au moins pour une période de cinq ans, c'est-à-dire un total de \$1,500,000¹⁴⁸. Dans un mémoire soumis à la Commission Bladen¹⁴⁹ le 5 octobre 1964, en prévision d'une visite cédule pour le 20, le Conseil donnait cette explication: «Les subventions du gouvernement provincial nous sont versées à raison de \$300,000 par an. Plutôt que d'utiliser cette somme directement pour des constructions, nous avons décidé de contracter un emprunt de façon à pouvoir procéder immédiatement à la mise en oeuvre du programme. Le gouvernement a accepté de faire parvenir la subvention directement au fiduciaire qui commence par rencontrer nos obligations et nous remet la balance».

Deuxièmement, l'emprunt, au moins comme solution provisoire. La Banque provinciale du Canada consentit à avancer la somme requise pour le départ. Et l'Université a contracté un autre emprunt de la Société centrale d'hypothèque et de logement pour couvrir 90% du coût de la résidence Lafrance.

Comme troisième moyen de financer, on aurait recours à l'émission d'obligations. Le 1er août, moins de deux mois après la création de l'Université, le Conseil d'administration, sur recommandation du comité des finances posait les premières démarches en vue d'organiser une émission d'obligations au montant de quatre millions de dollars.

La quatrième source de revenus, c'était une campagne de souscription. Or le 13 octobre, toujours en l'année de fondation, le comité des finances se réunissait de

nouveau dans le but de préparer la sollicitation publique. Ces réunions se succédèrent nombreuses, jusqu'au lancement dont il sera question un peu plus loin. Comme question de fait, la campagne de souscription fut retardée pour des raisons d'opportunité.

Pendant que les uns dressaient les tableaux des coûts à prévoir et cherchaient les moyens de rencontrer les obligations, les autres élaboraient le programme de construction. L'année 1963-64 y passa.

Le Bureau des régents étudia un rapport sur les constructions et un rapport¹⁵⁰ du comité des finances. À la lecture de ces pièces, on constate que les travaux de construction avancent à bonne allure, et que des mesures sont prises pour lancer la souscription.

Déjà on semble bien savoir où l'on va, car pour la première fois, le programme de construction est présenté sous forme de tableau compréhensif, dont l'essentiel est inséré à la page suivante, indiquant le premier estimé du coût de chaque phase du programme. Dans la suite, plusieurs modifications seront apportées. Mais ce tableau initial donne une idée des premières prévisions à cette date. Dans le dossier de la réunion figure également un plan de financement.

Bibliothèque	800,000
Bibliothèque: équipement	150,000
Bibliothèque: volumes	250,000
Sciences	2,120,000
Équipement	600,000
Arts Administration	900,000
Commerce	400,000
Centrale thermique	400,000 ¹⁵¹
Aréna	375,000
Laboratoire de psychométrie	50,000
Centre Social	800,000
Résidence: hommes	875,000
Résidence: femmes	875,000 ¹⁵²
Gymnase	350,000 ¹⁵³
Terrains-jeux	100,000
Terrains aménagement	50,000
Pavage	35,000
Chapelle	300,000 ¹⁵⁴
Résidence C.S.C.	300,000 ¹⁵⁵
École normale	(600,000) ¹⁵⁶
.....	
.....	\$10,330,000

La bibliothèque

D'abord on voulut poser un geste symbolique en accordant la priorité à la bibliothèque, et cela pour souligner la conception nouvelle qu'on se faisait de l'enseignement. Antérieurement, au temps de la disette, les procédés pédagogiques se limitaient surtout au *cours magistral* et au *manuel de classe*. Avec l'avènement d'un peu de fortune, on pouvait procurer aux étudiants un accès plus facile au patrimoine intellectuel légué par les générations précédentes. Dans cette optique, la

bibliothèque, pourvu qu'elle soit bien garnie, joue un rôle primordial alors que la fonction du professeur consiste moins à endoctriner qu'à stimuler à la recherche personnelle.

Le pavillon des sciences

Le deuxième projet inscrit à la liste des «urgences» était un grand édifice académique capable d'accueillir plusieurs facultés ou écoles. On opta pour le pavillon des sciences parce qu'il devait être spacieux, en prévision des laboratoires qu'on aurait à y installer éventuellement. Les travaux de fondation furent longs à cause de la dimension de l'Édifice, et aussi à cause du sous-sol rocheux où avait été prévu l'aménagement d'un vaste laboratoire hydraulique. Mais quelle mise en scène quand s'éleva la structure d'acier de la rotonde, à partir de laquelle s'étendaient les quatre ailes destinés aux principales disciplines'

La centrale thermique

Troisièmement, comme le programme global conçu en fonction des années à venir comprenait un nombre considérable d'édifices, il devait prévoir dès les débuts une installation permanente pour la distribution des services techniques à tous les coins de la cité universitaire: chauffage, eau, électricité, fils téléphoniques. Ainsi, le programme initial devait inclure la centrale thermique reliée par un labyrinthe de tunnels à trois pavillons la bibliothèque, le pavillon des sciences et la résidence Lefebvre.

Le 11 août 1964, le Conseil choisit l'architecte pour la coque de la centrale thermique: le 19 octobre il ouvre les soumissions et, le 16 novembre, il donne le contrat de l'acier. Quant aux premiers tunnels, il fut accepté à la réunion du 19 janvier 1965 de les aménager sur un parcours de 2,800 pieds. Le tunnel se construit par phases: prolongement chaque fois que surgit un nouvel édifice; ainsi, au réseau initial, on ajoute des tronçons selon les besoins, pour amener les services aux arts, à l'École normale, etc.

Les trois édifices dont il vient d'être question devaient être terminés au début de l'année académique 1965-66.

Le 12 septembre 1965, on inaugurerait d'un seul coup les deux premières constructions, la bibliothèque Champlain et le pavillon des sciences. Cette double cérémonie était présidée par le Premier ministre, l'honorable Louis-J. Robichaud, qui profita de l'occasion pour annoncer la construction d'une École normale à Moncton. Et c'est en cette même circonstance que fut lancée, sous la présidence de l'honorable Jules-A. Brillant, une campagne de souscription d'un objectif de \$5,000,000. Vers la fin de l'été, le personnel de l'administration et toutes les facultés et écoles, sauf une (éducation et psychologie) s'installaient dans le pavillon des sciences. Au début de septembre, c'était le grand confort, si on compare la situation à celle qu'on avait connue à la rue Church.

Mais on ne pouvait échapper aux contretemps. Ainsi, les conduits d'eau n'étaient pas encore complètement aménagés, ce qui était sans grave inconvénient, car on pouvait s'alimenter aux généreuses sources qui coulaient à l'ouest de l'édifice. Un revers plus embarrassant menaçait: les difficultés techniques retardaient la

distribution du chauffage; vers la fin du mois, à mesure qu'avancait la saison automnale, le froid devenait gênant. Pour élever la température et baisser le climat d'impatience, des fournaies d'occasion furent placées dans quelques corridors.

Il n'y eut pas de cérémonie inaugurale à la centrale thermique, mais l'événement si longtemps attendu prit en lui-même l'allure d'une festivité: une petite chronique des chaudières rappelle que le 7 octobre, pour la première fois, la vapeur fut dirigée vers la bibliothèque et le pavillon des sciences. Plus tard, le système de chauffage central fut distribué à la résidence Lefebvre où les chaudières installées en 1969 étaient encore utilisées.

Ici se termine la première phase du programme de construction. Il convient de profiter de cette halte pour ouvrir une parenthèse et rendre hommage à l'architecte urbaniste Jean Issalys et au paysagiste Georges Robert qui ont dessiné les plans généraux du terrain et la maquette. MM. Issalys et Robert ont suivi le développement avec un dévouement et une assiduité remarquables. C'est à eux que l'Université doit le concept général qui a servi de guide dans la disposition de tous les bâtiments et l'aménagement du terrain. Il faut ajouter que cette équipe a usé de son influence de plusieurs façons pour que, à chaque occasion propice, l'Université ajoute à sa propriété de nouveaux lopins de terre.

On voudrait rendre hommage collectif aux nombreuses firmes d'architectes, d'ingénieurs, d'entrepreneurs généraux et de sous-traitants qui ont participé, à un moment ou l'autre depuis 1963, au développement de la cité universitaire sur la hauteur de Sunny Brae.

Et on ne peut résister à la tentation de souligner le mérite exceptionnel de quelques collègues: d'abord le Père Rémi Rossignol et son dévoué collaborateur, l'ingénieur Donald McCrea; ces deux hommes, avec leurs conseillers ont cuisiné dans l'ombre ce vaste programme de construction; l'Université leur devra toujours d'avoir lancé le mouvement sur un bon pied et d'avoir introduit la qualité dès le début. De son côté, le Père Louis-Marcel Daique assumait la présidence d'un comité chargé d'aplanir les difficultés et les retards occasionnés par les fondations de l'aréna dans le marais. Le doyen Paul Bourque contribua largement à la planification de l'Édifice des sciences.

Deuxième phase

En 1964 et 1965, pendant que montaient la bibliothèque, le pavillon des sciences et la centrale thermique, et qu'on creusait des tranchées pour y enfouir les tunnels, toute la colline se transformait en un immense chantier boueux.

L'aréna

Comme les étudiants de cette période héroïque n'avaient aucune installation sportive, il fut jugé impérieux¹⁵⁷ de procurer à cette jeunesse avide d'activités pendant la saison hivernale l'unité qui rendrait le plus service: l'aréna -- un don magnanime d'un illustre bienfaiteur, M. J.-Louis Lévesque. Dès l'automne de 1963, on retint les services d'une firme d'architectes pour préparer les plans. Le marais près de la rue Morton fut choisi comme site, ce qui nécessita le recours à un gril de pilotis et occasionna des retards que les impatients tolérèrent avec résignation¹⁵⁸.

De fait, en raison des difficultés techniques, les travaux furent interrompus jusqu'au mois d'août de l'année suivante; ce laps de temps fut employé à consulter des experts, comme en témoigne une volumineuse correspondance conservée aux archives¹⁵⁹.

Un autre contretemps ajouta aux maux de tête, sans toutefois causer de sérieux retards. Un document du 13 avril 1965 portant le titre «Reprise des travaux de l'aréna» analyse les causes du délai et le coût qui a pratiquement doublé le montant prévu: «Les résultats de nos démarches s'avèrent décevants, car les prix dépassent toujours de beaucoup nos prévisions; nous avons essayé par tous les moyens de réduire le prix de la construction, mais il semble que pour ce faire, il faudrait sacrifier des items importants». Et plus loin, l'administration formule sa principale proposition: «Après tant de vains efforts pour diminuer considérablement le coût de l'aréna, le Conseil est d'avis qu'il importe de procéder sans retard avec l'un des quatre projets ci-dessus énumérés, ce qui suppose une modification de l'estimé initial; et pour rester dans les limites du plan général de financement, le Conseil est d'avis que le gymnase doit être sacrifié à ce stage. Ainsi, les deux montants prévus pour l'aréna et le gymnase seraient combinés pour être affectés à l'aréna . . . Cette solution est d'autant plus acceptable que les gymnases à Moncton sont beaucoup plus disponibles que l'aréna"¹⁶⁰.

Cette proposition du Conseil fut acceptée; ce qu'il faut attribuer, comme bien d'autres décisions dans des situations du genre, à l'esprit d'entreprise de M. Lévesque qui garantissait de dépanner le Conseil au besoin.

Les travaux reprirent et enfin, le 4 octobre 1966 eut lieu l'ouverture officielle de l'aréna¹⁶¹ en présence du donateur et de l'équipe professionnelle de hockey, les *Canadiens* de Montréal. Le même soir, au «Stadium» de Moncton, les *Canadiens* jouaient une partie d'exhibition pré-saison.

Deux ans plus tard, une nouvelle somme généreuse fut offerte par le même bienfaiteur pour effectuer d'importantes innovations: finition, bancs, baies vitrées à l'intérieur, chauffage des estrades, terrain de stationnement.

La résidence Sainte-Croix

La résidence que bâtissaient à leurs frais les Pères de Sainte-Croix avait été commencée après l'aréna, mais elle fut terminée plus tôt. À l'époque, les Pères étaient toujours responsables de l'administration de l'Université. Le 2 mars 1966, ils quittaient leur installation d'occasion sur la rue Parc pour occuper leurs nouveaux quartiers à Sunny Brae.

La résidence Lafrance

Pendant que bourdonnaient tous ces chantiers, le nombre d'étudiants augmentait; le besoin d'une nouvelle résidence s'imposait, surtout depuis le transfert de la jeunesse étudiante de Saint-Joseph et celle de Notre-Dame d'Acadie¹⁶².

L'Université put emprunter de la Société centrale d'hypothèque et de logement 90 pour cent du coût de l'édifice. Bientôt les profonds empâtements de la tour Lafrance étaient coulés et cet édifice monta en même temps que la résidence Sainte-Croix. Si nos souvenirs sont exacts, c'est à la session des cours d'été, en

juillet 1966, que la résidence Lafrance fut utilisée la première fois par les étudiants, sans fanfare ni cérémonie d'inauguration.

La résidence des étudiantes

Au tableau présenté à la page 111 figure une résidence pour femmes. En 1975, il n'en est plus question. Ce projet qui semblait si important, aurait-il été tout simplement rayé de la liste?

Un rapport intitulé «*Programme de construction*» et soumis au Bureau des régents le 3 octobre 1966 présente une énumération des édifices à construire pendant la deuxième phase du programme. Voici un extrait de ce document: «La résidence des étudiantes devient de plus en plus indispensable, surtout dans la perspective de l'ouverture de l'École normale en 1968. Les travaux commenceront au printemps de 1967».

Indiscutablement, le manoir des femmes était au programme, et bien cédulé. Il semble même que le site était choisi.

Un document conservé aux archives¹⁶³ disserte longuement sur le choix du site à réserver pour la résidence des Étudiantes. À l'époque, il était vaguement question de développer une école de médecine et un complexe de santé, et les uns opinaient en faveur d'une résidence pour femmes à proximité de l'école des infirmières; d'autres redoutaient cet éloignement du principal secteur résidentiel.

Après avoir fait appel aux grands principes et aux expériences d'autres institutions, le document en vient à cette conclusion:

Nous sommes d'avis que la résidence des étudiantes devrait être placée le plus près possible du centre du campus. Concrètement nous suggérons que le terrain originalement destiné à la chapelle soit maintenant affecté aux résidences des étudiantes; et que la première de ces résidences devrait être située au carrefour près du pavillon Lefebvre du côté opposé de la route conduisant au Bon-Pasteur.

D'après ce texte, il paraît évident que les étudiantes étaient sur le point d'être bien servies. Mais un imprévu vint changer le cours des événements.

En 1964 et au début de 1965, les responsables de la Faculté des arts et du Collège Notre-Dame d'Acadie s'étaient rencontrés à trois reprises pour examiner le mode de collaboration à établir entre la Faculté et le Collège¹⁶⁴. Au cours de ces entretiens on avisa que l'enseignement au niveau collégial serait discontinué à Saint-Joseph, et qu'un nouvel édifice serait construit à Moncton, sur le terrain de l'Université.

Peu de temps après ces rencontres, en mars 1965, les religieuses Notre-Dame-du-Sacré-Coeur annonçaient à l'Université leur intention de fermer le Collège Notre-Dame d'Acadie aux étudiantes du cours universitaire¹⁶⁵. L'Évangéline publiait un communiqué: «Le Collège Notre-Dame d'Acadie à Moncton n'offrira plus à compter de septembre prochain, un cours classique. La décision a été prise par les autorités de la maison. . . cette décision tient compte des recommandations de la commission d'enquête Deutsch sur l'éducation supérieur"¹⁶⁶.

L'abandon du cours classique à N.D.A. signifiait que l'Université pouvait s'attendre à une augmentation du nombre des inscriptions féminines en septembre. Le Conseil voulait bien s'appliquer à trouver une solution accommodante. Évidemment, il n'était pas possible de construire une résidence pour les jeunes filles à l'automne de 1965; on n'entrevoit pas même la possibilité de préparer des plans, négocier un emprunt, appeler des soumissions, choisir un entrepreneur, bâtir un immeuble pour septembre 1966.

En 1965 et 1966, pas un sujet ne fut étudié plus souvent par le Conseil que cette question de logement des étudiantes. Au début de 1965, le Père Rossignol présenta à ses collègues le rapport de sa visite à Ottawa dans le but de consulter les connaisseurs sur les particularités à prévoir; en août 1965 les plans sont commencés. Les archives de l'Université conservent les premières esquisses des architectes indiquant la distribution des surfaces et les estimés du coût de construction et d'opération.

Mais il fallait imaginer des solutions provisoires.

Pour l'année 1965-66, Mlle Yolande Gaudet, infirmière, (aujourd'hui Mme Raoul Dionne), aiderait à loger les étudiantes dans les familles. À la rentrée, en septembre 1966, les religieuses du Bon-Pasteur offraient d'accommoder les demoiselles jusqu'à ce que la nouvelle résidence soit prête. Une partie de l'aile nord du monastère sera occupée par les étudiantes; au premier étage sera aménagé le bureau de la directrice, la cuisine, la salle à dîner et un salon. Au quatrième et au cinquième, les jeunes utiliseront soit de minuscules chambrettes, soit d'immenses dortoirs qu'elles pourront compartimenter à leur goût avec des paravents.

Les conditions n'étaient pas idéales, comme en témoigne un document de l'époque¹⁶⁷. Pourtant, d'après la directrice, Mlle Florence Cowan, il s'est développé cette année-là, 1966-67, en dépit des conditions adverses un bel esprit familial, comme il arrive souvent aux compagnons d'infortune. D'autant plus que ces étudiantes sacrifiées vivaient dans l'espérance de la terre promise: leur résidence à elles, conçue pour elles, répondant exclusivement à des aspirations de jeunes filles.

Le facteur dominant qui a précipité le transfert des étudiantes à de meilleures conditions d'habitation, c'est le rapport de la Commission Bastarache, dont il vient d'être question; ce rapport publiait les griefs des jeunes filles¹⁶⁸ et recommandait «que le pavillon Lefebvre devienne temporairement la résidence des étudiantes»¹⁶⁹. Dans sa lettre de remerciement au président de la Commission, le recteur avise: «Le Pavillon Lefebvre est maintenant la résidence des étudiantes». Soulignant l'importance portée également aux autres recommandations le recteur ajoute: «Comme vous pouvez le constater, votre rapport a donc reçu la plus sérieuse considération et c'est sans doute la plus grande marque d'appréciation qui pouvait être faite à votre Commission»¹⁷⁰.

Cette décision subite de transférer les étudiantes supposait comme conséquence: d'abord l'abandon des plans d'une nouvelle résidence alors qu'on s'était pratiquement entendu sur des détails comme ceux-ci: proportion idéale du nombre des chambres doubles par rapport aux chambres simples, dimension normale des chambres, boudoirs décorés avec goût, cuisinettes, laveuses, et autres services du

genre. Deuxièmement la solution temporaire proposée par la Commission Bastarache devait mettre à l'épreuve la galanterie des messieurs étudiants. Très volontiers ceux-ci cédèrent la résidence Lefebvre aux demoiselles en détresse, mesure «provisoire» qui dure encore en 1975. Aujourd'hui on n'entend plus parler de la vraie résidence d'étudiantes, comme si la situation «provisoire» était pleinement satisfaisante.

Le pavillon Taillon

Pendant que se poursuivaient ces longues discussions pour procurer un gîte aux étudiantes, l'Université entamait les négociations avec les religieuses du Bon-Pasteur en vue d'acheter leur propriété. À l'été de 1967, on prévoyait que le marché pouvait être conclu à brève échéance, car l'entente verbale était pratiquement acceptée. Cependant les formalités légales ont traîné en longueur: l'acte de vente des propriétés - édifice et terrain - n'eut lieu que le 24 janvier 1968, bien que quelques travaux de réaménagement commencèrent avant cette date; dans l'ensemble ils devaient être longs et coûteux et ils se prolongèrent jusqu'à l'été de 1969.

En 1968, l'édifice du Bon-Pasteur pouvait abriter l'École de psychologie et d'éducation, tous les services du Département des affaires étudiantes et les bureaux de la Fédération des étudiants.

Le 26 juillet 1969, l'édifice rénové fut officiellement inauguré en présence du Frère Léopold Taillon déjà tristement atteint par la maladie; l'Université voulait en sa présence lui rendre un témoignage d'appréciation de son oeuvre exceptionnellement bienfaisante en Acadie. L'édifice fut baptisé «Pavillon Léopold Taillon» et une plaque commémorative fut dévoilée pour perpétuer la mémoire du valeureux apôtre de la langue française.

À l'été de 1969 déménagement à Taillon le département des finances, le bureau du vice-recteur à l'administration et les services qui relèvent de lui.

Enfin, en 1970, le recteur, le vice-recteur à l'enseignement et le secrétariat général quittaient leurs quartiers d'emprunt au pavillon des sciences pour occuper à Taillon les locaux nouvellement aménagés pour eux.

C'est ainsi qu'en 1971, cet immense immeuble était devenu bien accommodant et logeait, outre les bureaux administratifs essentiels, des services les plus disparates comme la chapelle, la cafétéria, le salon de coiffeur, la librairie, le bureau de poste, la sécurité, l'imprimerie, libérant beaucoup d'espace vital dans les autres édifices. Bientôt les services débordaient les cadres disponibles: en 1972 il fallut ajouter à Taillon de spacieuses annexes utilisées comme magasins et ateliers d'entretien.

Reprenons notre récit. Pendant que se réglait la question de la résidence d'étudiantes et l'aménagement de l'édifice Taillon, d'autres édifices surgirent.

Le pavillon des arts

L'actuel pavillon des arts, appelé le Collège Saint-Joseph jusqu'en 1972, fut commencé après la décision de discontinuer l'enseignement à Memrancook. Le 31 août, 1966 eut lieu la cérémonie de la première pelletée de terre. L'Édifice était

utilisé à partir de la rentrée de septembre 1967; l'inauguration officielle du bâtiment eut lieu le 28 octobre suivant, sous la présidence de l'honorable Jules-A. Brillant de Rimouski, ancien élève de Saint-Joseph.

Soulignons que jusqu'en 1972, l'édifice des arts n'appartenait pas à l'Université, mais à une corporation distincte, celle du Collège Saint-Joseph.

Troisième phase

Depuis une vingtaine d'années, les Acadiens réclamaient l'École normale comme une unité essentielle du système scolaire public mis à leur disposition. L'idée faisait son chemin, même chez les concitoyens anglophones.

L'École normale

Voici ce que publiait un journal de langue anglaise de Moncton le jour d'ouverture du onzième de l'Association Acadienne d'Éducation.

We believe that there is a definite and real need for a French teachers' College. Things which divide the English-speaking and the French-speaking peoples of this province - or this nation - are generally to be deplored. But the establishment of a separate teachers' college would not be divisive. On the contrary it would be complementary to the present teachers' college at Fredericton¹⁷¹.

Quelques jours plus tard l'Évangéline, également en éditorial, commente cette attitude positive de son confrère anglophone:

Il fut toujours reconnu qu'une école normale bilingue serait un puissant facteur d'amélioration des standards de la province au point de vue linguistique. Cet éditorial déclarait à ce sujet qu'une telle école serait, et je cite: «a tremendous uplift for standards of language instruction in this province's educational system»¹⁷².

L'honorable André Richard citait à l'Assemblée législative le texte extrait du Times et ajoutait: «Selon l'opinion générale, il était donc évident que cette école normale était devenue une nécessité immédiate. Elle contribuera sans doute à démontrer une fois de plus cet esprit de compréhension qui existe entre les deux groupes ethniques constituant la population de notre province. Elle permettra à nos futurs éducateurs et éducatrices, sans distinction, d'acquérir la même compétence pédagogique, tout en fréquentant une école normale de leur propre choix.»

«Pour ma part, le ministère des Travaux publics sera donc heureux de prêter le service de ses architectes pour la préparation des plans et devis de ce projet et ensuite pouvoir remettre les clefs au ministre de l'Éducation»¹⁷³.

On voit donc qu'il était sérieusement question de l'École normale en 1964. L'année suivante, le 12 septembre 1965, le Premier ministre Robichaud annoncera la construction prochaine du bâtiment à Moncton. Effectivement les travaux commencèrent à la fin d'août 1967 à la cité universitaire, et l'École normale, si longtemps réclamée par la population acadienne, accueillit ses premiers étudiants le 15 octobre de l'Anne suivante. Le 5 juin 1969, l'honorable Premier ministre Robichaud posait la pierre angulaire de l'École normale, geste d'une grande

signification'

Comme dans le cas du Collège Saint-Joseph, l'École normale fut, pendant les premières années, plus précisément jusqu'en 1973, un édifice situé en la cité universitaire sans être la propriété de l'Université.

Les sciences infirmières

Une autre construction importante devait s'ériger à la même époque: le pavillon des sciences infirmières.

Fortement recommandée par l'Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick aussi bien que par la Commission royale d'enquête sur les services de santé¹⁷⁴, cette école fut construite avec l'aide de subventions provenant d'une caisse spéciale du gouvernement fédéral¹⁷⁵ et couvrant 75 pour cent du coût de l'édifice.

Les travaux d'excavation et d'empiètement commencèrent le 15 janvier 1968. Malgré les retards dus à deux grèves, l'édifice put recevoir les étudiantes en septembre 1969. La cérémonie officielle d'ouverture eut lieu le 17 octobre 1969 en présence de l'honorable Louis-J. Robichaud, Premier ministre; de l'honorable Jean-Eudes Dubé, ministre des Affaires de anciens combattants et représentant du gouvernement fédéral, principal bailleur de fonds; de l'honorable Norbert Thériault, ministre provincial de la Santé; et de Son Honneur le maire de Moncton, Leonard C. Jones.

L'École de commerce

La construction de l'École de commerce¹⁷⁶ débutait presque en même temps que l'inauguration de l'édifice des infirmières. La cérémonie de première pelletée de terre avait lieu le 7 juillet 1959 et un an plus tard la construction était terminée. La cérémonie officielle d'ouverture eut lieu le 31 octobre 1970; M. E. C. Irving était invité à dévoiler la plaque commémorative.

Résidences

En 1971 l'Université adoptait une nouvelle politique de logement. Au lieu de construire de grandes résidences, elle profitait de l'expérience des universités en général et décidait d'aménager en ville des maisons de rapport¹⁷⁷.

Ainsi dès 1971 l'Université faisait l'acquisition de deux résidences en ville; une troisième s'ajouta l'année suivante et une quatrième en 1975. En outre, l'Université a construit en 1975 une nouvelle résidence sur la rue Morton.

Ensemble ces cinq résidences peuvent loger un total de 271 étudiants, presque autant que le pavillon LaFrance.

Date d'occupationAdresseNo. de loyersNo. d'étudiants

1971598 High623
1971263 Jones623

1972	100 McLaughlin	24	80
1975	22 Ward	17	65
1975	50 Morton	24	80
.....			Total 77 271

- Even H. Walker, Consultants, *University of Moncton: student housing study*.
Toronto 1968

- D. Shadbolt, Study director - *Student housing at the Universities in the Atlantic Provinces*.

Le Centre d'éducation physique et de sport

À l'été de 1974, l'Université ouvrait un vaste chantier de construction au nord-ouest de la Faculté d'administration: le Centre d'Éducation physique et de sport. Au début de la période de planification, on songe à un idéal temple du sport¹⁷⁸. Mais avant le début des travaux, le projet semble sérieusement menacé: «Malheureusement, écrit le recteur, à cause de la montée en flèche des coûts de construction, nous avons dû réduire certains espaces de ce Centre au point où quelques installations ne rencontrent plus les normes nationales. Cela est particulièrement vrai dans le cas du stade couvert et de la piscine. Par ailleurs nous devons nous résigner à utiliser dans certains secteurs un succédané au lieu d'un matériel de première qualité¹⁷⁹.

Grâce aux plaidoyers convaincants du recteur et des autres intéressés le projet put être sauvé du péril au prix de quelques sacrifices. La première pelletée de terre fut levée le 15 juillet 1974. Les travaux ont progressé à bonne allure.

Il est facile de citer la simple déclaration du recteur Savoie reproduite ci-dessus. Mais il n'est pas aussi facile de décrire ce que laisse à peine soupçonner ce texte trop laconique: les pirouettes qu'il fallut exécuter pour obtenir une telle palestres malgré les contretemps dus à l'inflation galopante. Voici un sujet précis qui mériterait une recherche plus approfondie.

En fait, l'édifice qui s'achève, malgré les restrictions imposées, demeure un véritable temple du sport, le premier et, en 1975, le plus important aux Maritimes. Ses dimensions sont, sinon idéales, du moins plus que convenables; il peut accommoder simultanément les adeptes d'une variété de sports pendant la période d'hiver aussi bien que pendant la belle saison. L'édifice est moderne, conçu d'après les données d'experts réputés qui ont su recommander les meilleures commodités modernes comme éclairage, climatisation, équipement sportif, installation de douches, estrades pour spectateurs, et, de façon générale, l'utilisation des espaces.

En plus d'être un lieu accueillant de développement physique que les générations estiment depuis l'Antiquité comme une condition importante de la santé de l'esprit¹⁸⁰.

Le territoire d'influence du Centre s'étendra bien au-delà de la région immédiate, parce qu'il préparera des entraîneurs d'éducation physique pour toutes les localités qui en voudront.

Le théâtre d'essai

La Faculté des arts demandait instamment une salle de théâtre pour les étudiants inscrits en art dramatique. D'ailleurs, de façon générale, le besoin se faisait sentir d'une salle de spectacle quel que part à la cité universitaire.

Pouvait-on songer à construire? La Commission de l'enseignement supérieur s'était fixé comme principe que chaque institution devrait avoir droit à tel montant d'espace établi en proportion du nombre d'inscriptions, soit 130 pieds carrés par étudiant. Mais déjà le CEPS avait absorbé plus que le quota de l'Université de Moncton et le budget disponible pour fins d'immobilisation.

Diverses solutions étaient possibles: le département d'art dramatique pouvait toujours utiliser pour ses spectacles une salle déjà affectée à d'autres fonctions, comme l'amphithéâtre de l'École normale ou celui des sciences infirmières; ou encore, pour les besoins de quelques heures, convertir la chapelle en auditorium provisoire. Mais ces solutions de fortune n'étaient guère satisfaisantes le Département comptait sur son propre local pour remiser dans des armoires appropriées son matériel encombrant.

Tous les intéressés se mirent à la recherche d'une solution. C'est alors que jaillit l'étincelle. Il y avait à l'arrière du Pavillon Taillon une vieille grange et une remise qui dataient du temps du Bon-Pasteur. L'architecte Élise Albert se mit à l'oeuvre et produisit des plans dont la valeur de séduction impressionna le doyen Dionne et ses collaborateurs.

Le recteur Savoie élaborait, selon son habitude, un irréfutable plaidoyer pour montrer à la Commission de l'enseignement supérieur comment le problème financier était susceptible de se régler. Voici la substance de l'argumentation: si les fonds de construction sont épuisés, il reste encore à l'Université de Moncton, pour réparation ou réaménagement, une somme disponible d'un quart de million. Par ailleurs, la conversion de la grange n'ajoutera pas au nombre de pieds carrés puisque ces locaux ont déjà été compris dans l'inventaire des espaces.

Devant une cause aussi bien présentée, le président de la Commission ne put s'empêcher de s'exclamer: «Somebody has done his homework».

Et l'autorisation fut accordée de convertir en théâtre la grange avec la remise.

C'est à l'été de 1974 que ces vieilles propriétés furent transformées en théâtre d'essai, baptisé tout-à-fait à propos «La Grange».

La salle peut accommoder 160 spectateurs; l'extérieur est plus modeste que certains auraient pu le souhaiter; mais, grâce à l'ingéniosité de l'architecte, l'intérieur se prête admirablement bien aux effets dramatiques les plus divers. Les usagers sont satisfaits et trouvent que leur théâtre de poche répond bien à leurs besoins.

Déjà «La Grange» de l'Université de Moncton est citée en modèle¹⁸¹.

Complexe Musée - Galerie d'art - Laboratoire

Comme autre projet d'envergure, il est sérieusement question de construire un nouvel édifice pour loger le Musée acadien, la Galerie d'art et aussi un laboratoire

de conservation opéré par le fédéral.

Outre les édifices décrits, l'Université possède: a) une maison acquise lors de l'achat de la propriété Morton. à 220 McLaughlin, louée à un employé; b) une maison double à 159-161 Massey, mise à la disposition de la Fédération des étudiants et de Radio-campus; c) un local acheté en 1973-74 sur la rue Massey.

Il est assez remarquable de constater à quelle allure, pendant ces années, s'est poursuivi le programme qui vient d'être décrit. C'est comme si la production en série avait créé l'habitude des ouvertures officielles.

En dressant cette liste de constructions et d'acquisitions, on rencontre deux cas importants de dépossession.

Le premier cas, c'est la propriété du Collège Saint-Joseph à Memramcook. Quand il fut décidé que tout enseignement au vieux collège serait discontinué, l'Université nourrissait l'espoir d'utiliser ces commodités comme collège résidentiel d'enseignement postsecondaire, et elle acheta¹⁸² de la Corporation du Collège les édifices et le terrain abandonnés à Saint-Joseph. Les sommes ainsi perçues facilitèrent la construction de l'édifice aujourd'hui connu sous le nom de Faculté des arts. Quand les négociations aboutirent à la création d'une corporation distincte pour administrer l'Institut de Memramcook, l'Université vendit ses propriétés de Saint-Joseph à la nouvelle corporation¹⁸³.

Le deuxième cas fournit l'occasion de rendre hommage à la mémoire d'un homme de grande vision, le bâtisseur monseigneur Henri-D. Cormier. L'ancienne Académie de la rue Church avait été son oeuvre de prédilection. Le fondateur de la paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption avait préféré la construction d'une bonne école pour la jeunesse plutôt que la finition immédiate de l'église pour toute la paroisse.

L'Académie construite de 1919 à 1923¹⁸⁴ eut une brillante «carrière». Elle reçut ses premiers écoliers en 1923. Aux étudiants et aux paroissiens, elle servait tantôt de salle de spectacle, tantôt de gymnase, de piscine, de salle paroissiale. C'est là que se déroula la courte mais féconde existence de l'Ordre Social, journal de monseigneur Melanson, premier archevêque de Moncton. C'est là que naquit le Collège de l'Assomption. C'est l'Académie de monseigneur Cormier qui servit de tremplin à l'Université Saint-Joseph lorsqu'elle décida de tenter la grande aventure en ville; pendant une quinzaine d'années, elle abrita le frêle rejeton de l'oeuvre du Père Lefebvre.

Et quand l'Université de Moncton, déjà florissante à Sunny Brae, cherchait à disposer de son fidèle serviteur de la rue Church, elle trouva un acheteur idéal - le plus apte à garder la tradition d'un immeuble habitué à héberger des oeuvres vitales: en janvier 1969, l'Académie devenait la propriété de l'Imprimerie acadienne limitée et le foyer du journal l'Évangéline¹⁸⁵.

Dans ces transactions, on voit l'effort constant de l'Université pour régler sagement la situation de son domaine foncier: elle s'applique à augmenter le territoire et à consolider la propriété de ses biens immobiliers, sur une surface d'environ 400

arpents.

Au cours de sa brave existence, elle a admis sur son domaine comme propriétaires trois corporations «étrangers».

Le gouvernement provincial fut propriétaire de l'École normale jusqu'en 1972; une corporation distincte possédait le Collège Saint-Joseph, devenu une faculté administrée directement par l'Université à partir de 1972¹⁸⁶ ; et la corporation de la Province acadienne des Pères de Sainte-Croix est encore propriétaire de la résidence qu'ils ont construite sur un terrain qu'ils avaient acquis de l'Université. Les Pères sont maintenant «les seuls étrangers» à être Propriétaires de biens immobiliers au centre de la cité universitaire.

Voici, pour terminer cette partie, un tableau récapitulatif qui présente en un coup d'oeil les phases du développement physique. Il est intéressant de le comparer aux projections élaborées en 1964, exposées à la page 111.

Début des travauxPremière utilisationInauguration officielle

Lefebvre 1958,21 août ¹⁸⁷	1959, sept. ¹⁸⁸	1959, 15 nov.
Pont/chemin 1960	1960, 18 sept. ¹⁸⁸	
Champlain 1963	1965, 4 oct.	1965, 12 sept
Sciences 1963,oct.	1965, sept. ¹⁸⁸	1965, 12 sept
Centr. Ther. 1964	1965, 7 oct. ¹⁸⁹	
lers tunnels 1965	1965, 7 oct ¹⁸⁹	
Aréna 1964 ¹⁹⁰	1966, ¹⁹¹	1966, 4 oct.
Res. C.S.C. 1965	1966, 2 mars	
Lafrance 1965	1966, 4 juillet ¹⁹²	
Arts 1966, 31 août ¹⁸⁷	1967, 6 sept. ¹⁸⁸	1967, 28 oct
Taillon 1967, août ¹⁹³	1967-70	1969, 26 juil
Éducation 1967, sept. ¹⁹⁴	1968, 15 oct.	1969, 5 juin
Terrain 1968, ¹⁹⁵	1968	
Sc. Inf. 1968, 15 janv. ¹⁹⁶	1969, 26 avril	1969, 17 oct
Fac. Admin. 1969, 7 juillet ¹⁸⁷	1970, 1 août	1970, 31 oct
Magas/Atel. 1971, 2 août	1972, 1 mars	
Éd. Phys. 1974, 15 juillet ¹⁸⁷	1975, ¹⁹⁷	
Théâtre 1974	1974	

147. L'Évangéline du 22 indique l'heure: 9h30 du matin.

148. C'était le montant recommandé par la Commission Deutsch, Cf. Rapport, p. 110.

149. La Commission d'enquête présidée par le doyen Vincent W. Bladen, de Toronto, et instituée par l'Association des universités et collèges du Canada. Le rapport de la Commission parut en 1965.

150. Mémoire soumis à la Commission du financement de l'enseignement supérieur, p. 6, Cf. Dossier du Bureau des régents, réunion du 12 décembre 1966.

151. Devait comprendre le tunnel.

152. Nous verrons plus loin que la construction d'une résidence pour femmes a été différée.

153. Le gymnase a été sacrifié provisoirement pour donner plus de qualité à l'aréna. Ce n'était que partie remise, puisqu'on se reprend en 1974.

154. Il avait été question d'un projet confié aux diocèses. Cette idée fut abandonnée quand survint la possibilité d'acheter le Bon-Pasteur.

155. Financement non par l'Université mais par la province acadienne des Pères de Sainte-Croix.

156. Financement par le gouvernement.

157. Dès le 31 juillet 1963, le Conseil inclut l'aréna au nombre des projets considérés urgents.

158. Le contrat des pilotis fut donné le 31 juillet 1964.

159. Dans les rapports du Conseil d'administration, réunion du 18 janvier 1965, on lit: «l'aréna aura priorité sur tous les autres édifices»

160. A l'époque, l'unique aréna à Moncton était le «Stadium» de la rue Saint-Georges.

161. Jean Gaudet fut le premier à patiner sur la nouvelle glace; c'était le 24 octobre. Le 26, patinage libre pour les étudiants et première pratique des Aigles bleus sur «leur» glace; le 2 novembre, première partie de hockey: les Aigles bleus de l'époque contre les anciens Aigles bleus domiciliés dans la région.

162. À la réunion du 6 octobre 1964, le Conseil décide de construire la résidence, qui éventuellement fut baptisée Lafrance.

163. Document intitulé *Considérations sur l'aménagement du campus*, daté de novembre 1966, aux archives de l'Université.

164. Cf. Compte rendu des pourparlers, daté du 15 février 1965.

165. À la réunion du Sénat académique, le 9 avril 1965, lecture est faite d'une lettre de Mère Juliette, n.d.s.c., supérieure du Collège Notre-Dame d'Acadie, annonçant la décision de fermer le Collège.

166. L'Évangéline du 18 mars 1965, p.7

Dans l'éditorial de l'Évangéline, le 17 mai 1965, Bernard Poirier écrit: «C'est cependant avec regret que l'on voit disparaître ce premier collège classique féminin en Acadie». et il énumère les titres de gloire de la valeureuse institution.

167. Cf. *Rapport préliminaire de la Commission Bastarache* (Président, Dr Alfred Bastarache) juillet 1967.

168. Ibid., Appendice «A».
169. Ibid.
170. Lettre du recteur Savoie au Dr Alfred Bastarache, le 17 octobre 1967.
171. Extrait de l'éditorial du Moncton Daily Times, 10 octobre 1964, p. 4.
172. Bernard Poirier éditorialiste, l'Évangéline, 13 octobre 1964.
173. *Synoptic report of the proceedings of the Legislative Assembly of the Province of New Brunswick*, session of 1965. vol 1, p 141
174. Cf. Rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, Juge E.M. Hall, président. 1964, vol. 1, p. 68. 133e résolution.
175. Cf. Loi sur la Caisse d'aide à la santé 1966-67. c. 42, art. 1.
176. Devenue la Faculté d'administration en 1972.
177. Voir deux études faites à l'époque:
178. Voir les études commandées par l'Université: J. M. Dion et associés, analystes-conseils.
179. Lettre du recteur Savoie à l'honorable Marc Lalonde, ministre de la Santé nationale le 18 avril 1974.
180. Mens sana in corpore sano» (Esprit sain dans un corps sain) écrivait le poète latin Juvénal: Satires, X, 356.
181. Marie Gleason, *Moncton's experimental Theatre*, dans Affaires universitaires, juillet 1975; et *Moncton's experimental Theatre: new techniques for children's plays applied*, dans The Atlantic Advocate, June 1975.
182. le 1er avril 1966.
183. le 18 décembre 1968.
184. Henri P. LeBlanc, Vingt-cinquième anniversaire de la paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption, Moncton, 1939, p. 16-18.
185. L'acte de vente de l'Académie à l'Imprimerie acadienne limitée est daté du 22 janvier 1969 et fut enregistré au greffe du comté, de Westmorland le 26 février 1969 sous le numéro 258,177, au livre 244, pp. 918-920.
186. L'acte de vente du Collège Saint-Joseph à l'Université est daté du 1er juin 1972 et est enregistré au greffe du comté de Westmorland sous le numéro 308839, au livre 334, pages 838-842.
187. Cérémonie de première pelletée de terre.
188. Jour de la rentrée.

189. Premier envoi de la chaleur.
190. Travaux commencés en 1964; interrompus; repris en 1965.
191. Premier patinage.
192. Inscription aux cours d'été.
193. Achat de la propriété.
194. Intégration à l'Université en 1972.
195. Principaux travaux d'aménagement: routes, stationnement, gazon.
196. Le contrat fut négocié en décembre, 1967; en 1968, retards causés par la grève.
197. Estimé.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Troisième partie: L'EXPANSION ACADÉMIQUE

En même temps que montaient les édifices, les cadres académiques s'affermisssaient et s'amplifiaient. Si dans ce domaine le programme d'expansion s'est déroulé parallèlement à celui des constructions, il en diffère tout de même en ce sens qu'il capte moins l'attention et implique moins de capital initial. Mais les deux -- la construction d'une part et le développement académique d'autre part -- ont progressé à la même allure; on y trouve le même esprit d'audace et d'initiative.

Deux chapitres de ce volume seront consacrés explicitement au phénomène de l'expansion. La poussée qui s'est effectuée à l'Université dans la première décennie de son existence pour doter les Acadiens d'une institution d'enseignement supérieur et significative. Les faits démontrent bien que le potentiel était là: des jeunes avides de s'instruire, un personnel adéquat disponible, des organisateurs capables d'ériger des cadres. Il appert que, dès qu'ils en ont les moyens, les Acadiens du Nouveau-Brunswick savent mettre en place et utiliser à bon escient les cours d'étude aptes à rendre les meilleurs services.

Les chapitres VI et VII s'appliquent à dépister les influences lointaines qui ont donné à l'enseignement supérieur chez nous ses orientations fondamentales. Nous analysons les causes éloignées et prochaines du développement de chacune des pièces de la structure académique et nous cherchons à dépister l'esprit d'invention de ceux qui ont pris les initiatives pour montrer comment les cadres se sont déployés grâce à une poussée créatrice constante.

Le lecteur verra des semeurs au printemps déposer la graine en terre; et puis apparaîtront dans les divers sillons du jardin académique des pousses fragiles qui prendront solidement racine pour enfin s'épanouir en plantes robustes, sous le soleil estival. Ainsi s'explique la productivité des idées fécondées par un travail de qualité.

Le progrès constant des récentes années doit être attribué à l'excellence des intendants immédiatement responsables du secteur académique depuis la fondation de l'Université: Rémi Rossignol, secrétaire général de 1963 à 1965; Raoul Dionne, secrétaire général de 1965 à 1967, puis vice-recteur pendant l'année 1967-68; Reno-L. Desjardins et Victor Ross, vice-recteurs en 1968-69 et 1969-70 respectivement; et enfin Helmut J. Schweiger, vice-recteur à l'enseignement de 1970 à 1975. De ce dernier, nul fut pendant cinq ans le proche collaborateur du recteur Adélarde Savoie, celui-ci disait: «Homme d'une grande discipline personnelle, bourreau de travail et professionnel authentique, il s'est appliqué sans relâche à rehausser les standards académiques de l'Université. . . Par un dosage judicieux de souplesse et de fermeté, il a réussi à maintenir un heureux équilibre dans le complexe rouage académique de l'Université¹⁹⁸ .

Pour rédiger ce chapitre, l'auteur a repassé tous les dossiers du Sénat académique depuis 1963. Il est heureux de rendre le témoignage que ces rapports sont exceptionnellement bien présentés. Il est évident qu'on attachait beaucoup d'importance à la préparation des réunions et à la précision des termes. Le mérite en revient d'abord aux responsables précités et à tous les secrétaires de comités qui ont suivi leur exemple en remettant des rapports substantiels et soignés.

Au chapitre intitulé «personnel académique», il sera question de l'ensemble des ouvriers qui ont travaillé dans le jardin. Ici, il s'agit surtout de ceux qui ont semé.

198. Allocution de Me Adélarde Savoie, 25 octobre 1974, *Retour des anciens*.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 6

LES STRUCTURES DE BASE

Pour suivre l'évolution, il faut se familiariser avec le jargon du métier car, graduellement, s'est introduit dans le milieu un nouveau glossaire, inconnu des générations précédentes. C'est déjà un signe du progrès accompli. Ici encore, nous aurons à établir la comparaison entre la situation avant 1963 et l'état actuel des cadres de l'enseignement. Dans les pages suivantes sont passées en revue les diverses facettes du système tel qu'il est présentement établi.

Les pièces maîtresses de l'ensemble structure; sont le Sénat académique, la faculté, l'école, le département.

1. Le Sénat académique

Le Sénat académique est un des rouages les plus importants de l'Université, sinon le plus important. C'est lui qui prend les décisions quant aux cours à introduire, aux normes à maintenir, à la qualité de l'enseignement. Il se définit: «l'organisme d'autorité qui exerce, selon les pouvoirs qui lui sont attribués dans la charte, le contrôle suprême sur les études, l'enseignement et toutes les activités académiques dans toutes les facultés, départements, écoles et instituts de l'Université ainsi que dans les collèges affiliés»¹⁹⁹.

Le lecteur intéressé au développement de l'Université aura avantage à se bien familiariser avec les idées et les facteurs qui ont contribué à mettre en place cette pièce maîtresse de l'ensemble structural, le Sénat académique. Autrefois, au niveau post-secondaire, nos collèges n'offraient que le seul cours classique, stéréotype, auquel on n'apportait à peu près jamais de changement. Sur papier, on signalait l'existence d'un Conseil des études, dont le rôle était pratiquement nul. Le responsable, appelé préfet des études, était plutôt un fonctionnaire chargé de la bonne exécution d'un programme rigide, immuable. L'initiative créatrice était une valeur inconnue.

À Saint-Joseph, dans les années '40, survinrent deux innovations qui ont mis à jour un besoin nouveau: au traditionnel cours classique s'ajoutaient d'autres cours conduisant au baccalauréat: sciences, commerce, éducation; en outre, les premières expériences d'affiliation furent tentées, avec l'établissement du cours classique féminin au Couvent de Memramcook et l'ouverture de l'Externat classique à Moncton. Ainsi plusieurs personnes devenaient responsables des programmes d'études: une dans chacun des nouveaux secteurs d'enseignement et une dans chaque institution affiliée. Et le besoin de coordination se faisait sentir.

Au cours des années '50, et surtout après le déménagement à Moncton en 1953, plusieurs réunions conjointes ont eu lieu.

Et puis, le 25 juin 1960 fut convoquée par le Père Rossignol, alors préfet des études, une rencontre importante dont le but était la création d'un «Conseil général des études». On procéda à la formation de cinq comités:

1. Programmes des études
2. Conditions d'admission à l'Université
3. Examens du baccalauréat en rhétorique et en philosophie
4. Rédaction de statuts
5. Règlements des Études.

Une deuxième réunion eut lieu le 26 novembre 1960. Personne ne soupçonnait alors les événements qui allaient se dérouler quelques semaines plus tard: c'est-à-dire l'initiative du gouvernement Robichaud qui, pour donner suite à une requête, instituait une commission royale chargée d'enquêter sur tout le problème de l'enseignement supérieur.

En attendant les résultats de l'enquête, il n'y eut pas d'autres réunion du Conseil général des Études.

Cependant, les deux rencontres de juin et de novembre avaient porté des fruits. Bientôt était distribué un projet de codification des règlements académiques qui servit à la préparation de la première rédaction des «Statuts du Sénat académique»²⁰⁰.

C'est la première fois que paraît l'expression «Sénat académique» qui, dans cette première ébauche des statuts, est ainsi défini: «un organisme d'autorité réunissant les représentants de diverses institutions poursuivant des fins d'éducation universitaire de concert avec l'Université, et institué dans le but général d'améliorer les services académiques par une plus étroite collaboration».

À la même époque naissait l'idée d'un corps aviseur au Conseil d'administration. Et comme dans le cas du Sénat académique, on prépara un document intitulé: «Bureau des régents -- projet de constitution».

Tout ceci se passait au printemps de 1961. Or la Commission Deutsch fut instituée en mai de la même année. Et pendant que l'Université préparait des documents exigés par la Commission, elle s'appliqua à coordonner toutes les bribes de règlements existants et à les intégrer dans une seule codification. D'où le volumineux texte des *Statuts et Règlements*, dont la toute première édition fut imprimée à la gélatine.

Pour revenir à ce qui nous intéresse ici, une constatation s'impose qui en dit long sur l'évolution des idées. L'article 44 des statuts refondus (1961) introduit une nouvelle définition du Sénat académique: «l'organisme d'autorité qui exerce sous la surveillance de la Corporation le contrôle suprême sur les études, l'enseignement dans toutes les facultés, départements, écoles, instituts de l'Université, et dans les établissements affiliés ou annexés».

C'est l'incise «sous la surveillance de la Corporation» qui est intrigante et

révélatrice. Avant l'expérience d'un «Conseil général des études», la gouverne des affaires académiques était une simple question de routine. Mais la création d'un conseil général ouvrait le champ à la discussion, aux idées nouvelles, aux propositions audacieuses. Comme l'Université opérait alors avec des ressources limitées, il fallait s'assurer un moyen de contrôler les «ardeurs trop coûteuses» du personnel académique. D'où cette précaution concernant la «surveillance» de la part de l'administration. Comme on le voit par la définition du Sénat donnée au début de cette section, «l'incise» est maintenant disparue, quoique présentement, en vertu de la charte, le Conseil des gouverneurs conserve toujours un droit de veto sur les décisions du Sénat lorsque des dépenses sont impliquées.

Quand naissait l'Université de Moncton le 19 juin 1963²⁰¹, le Sénat académique était un mécanisme bien rodé, dont les fonctions étaient nettement définies.

D'ailleurs, il importait que dès le début cet organisme soit structuré avec soin et que ses fonctions et pouvoirs soient clairement précisés. Ces précautions paraissaient d'autant plus impérieuses que le Sénat était le principal forum où se rencontraient les représentants de toutes les institutions composantes de l'Université.

Plus haut fut signalée l'importance prioritaire accordée au Sénat académique. Il s'ensuit que, de toutes les questions étudiées à l'Université de Moncton depuis 1963, la plus importante, celle autour de laquelle toutes les autres gravitent, a bel et bien été: Comment sera composé le Sénat académique? C'est-à-dire qui doit en faire partie? Nous y reviendrons, mais auparavant il importe de répondre à une autre question de plus grande envergure, qu'il fallait aborder quelque part dans ce travail. Et c'est ici précisément, au début de cette section, qu'il convient de s'attarder à quelques considérations fondamentales sur la conduite de l'Université.

Nous allons nous inspirer d'un rapport dû à l'initiative des deux organismes les plus autorisés au Canada²⁰² qui instituaient conjointement, il y a une dizaine d'années, une commission d'enquête sur le problème complexe du gouvernement des Universités²⁰³. Les deux associations qui ont parrainé ce projet ont eu du flair. Le rapport de la Commission²⁰⁴ contient des recommandations opportunes qui ont servi de guide un peu partout au Canada, mais tout particulièrement à l'Université de Moncton. Plus loin²⁰⁵, on verra pourquoi la réorganisation des cadres de l'Université fut différée jusqu'après la publication du rapport Duff-Berdahl.

La Commission dit pourquoi elle juge que la formule unicamérale risque de paralyser la liberté et le développement du secteur académique: «Le système du conseil unique nous paraît comporter un risque: celui de faire passer les questions d'enseignement après les problèmes urgents d'administration et de finances»²⁰⁶.

C'est un peu à cause de cette prise de position que l'Université de Moncton, comme la majorité des universités du Canada, a retenu la formule de gouvernement à deux volets: le Conseil des gouverneurs et le Sénat académique.

Au sujet de l'élément prépondérant au Sénat, la Commission recommande de veiller à ce que dans la mesure du possible, les membres proviennent du monde académique: «... il est d'une grande importance que le sénat devienne, pour les questions d'enseignement, le forum central de l'Université; ainsi nous osons

recommander que, sauf là où (exception), ce corps comprenne uniquement des membres universitaires»²⁰⁷. Nous verrons que la Commission prévoit deux exceptions bien spécifiées.

Tout à fait d'après l'esprit et la lettre du rapport, chez nous, la presque totalité des membres du Sénat sont des «académiques».

D'après la Commission, les «non-universitaires» admis *par exception* au Sénat sont les représentants de l'administration et des étudiants. À Moncton, le lien entre l'académique et l'administration est établi dans la personne du recteur, et depuis 1972, par deux représentants du corps académique au Conseil des gouverneurs.

Quant à la représentation étudiante, l'Université de Moncton adoptait en 1967 la formule-tampon recommandée par le comité que présidait le Dr Deutsch et dont il sera question ci-après²⁰⁸. En 1972, selon les amendements à la charte²⁰⁹, quatre étudiants élus par leurs pairs étaient admis au Sénat.

La Commission Duff-Berdahl recommandait que les responsables en fonction, comme le vice-recteur et les doyens ne constituent pas la majorité au Sénat. Présentement, à Moncton, les sénateurs de cette catégorie sont au nombre de 16, y compris le recteur. Les autres sont au nombre de 21, dont 7 sont «nommés» (5 par les collèges affiliés) et 14 sont élus.

La Commission recommande en outre de ne pas imposer au corps professoral des limites d'éligibilité aptes à condamner le Sénat à devenir un corps trop exclusif, conservateur, rébarbatif aux idées nouvelles.

Outre tous ces éléments, le Sénat de l'Université de Moncton devait assurer une représentation adéquate aux collèges affiliés, ce qui ajoutait à la complexité de sa composition.

Le Sénat forme donc un tout équilibré. En vertu de la charte amendée en 1972²¹⁰, il est maintenant composé des personnes ainsi désignées:

- 1 - Le recteur, ex officio;
- 2 - Le Vice-recteur à l'enseignement;
- 3 - Le doyen et le vice-doyen de chaque faculté;
- 4 - Le directeur de chaque école ou institut;
- 5 - Deux membres élus par chaque faculté;
- 6 - Un membre élu par chaque école ou institut;
- 7 - Le directeur de l'Extension;
- 8 - Cinq membres désignés par les collèges affiliés, comme suit:
 -(a) deux par le Collège de Bathurst
 -(b) deux par le Collège Saint-Louis/Maillet
 -(c) un par le Collège Jésus-Marie
- 9 - Le bibliothécaire en chef;
- 10 - Le président du Conseil de recherche;
- 11 - Quatre étudiants, à être désignés comme suit:
 -(a) un au niveau gradué, élu par les étudiants du même niveau;
 -(b) un de l'Université, au niveau sous-gradué, élu par les étudiants du même niveau;
 -(c) un du Collège de Bathurst;
 -(d) un du Collège Saint-Louis/Maillet.

Les assemblées régulières du Sénat devaient avoir lieu quatre fois l'an. La première réunion, après la création de l'Université, eut lieu le 15 juillet 1963.

Au cours des années, la composition du Sénat n'a guère changé, sauf que des représentants additionnels ont été ajoutés à mesure que de nouvelles facultés ou écoles étaient instituées. Le statut des collèges affiliés a été modifié, comme nous le verrons. En outre, furent admis au Sénat des représentants des professeurs et des étudiants ainsi que le président du Conseil de recherches.

C'est le Sénat académique qui est responsable de presque tous les développements qui sont décrits dans ce chapitre et le suivant.

L'exécutif du Sénat académique

Le Sénat académique est à la fois le principal organisme de décision et le principal lieu de rencontre des différentes institutions composantes de l'Université. Au début, il a semblé impérieux de ne pas accorder trop d'importance à un exécutif du Sénat, pour ne pas courir le risque de laisser à un comité fort la tentation de prendre les décisions alors que sa fonction n'est que de les appliquer. L'exécutif était considéré comme un simple corps chargé d'expédier les affaires courantes.

C'est pourquoi, d'après les statuts approuvés en 1963, l'exécutif du Sénat se réduisait à un strict minimum, composé de trois officiers suivants: recteur, vice-recteur et secrétaire-général²¹¹. Ce trio se rencontrait souvent mais tenait à référer au Sénat toute question exigeant un choix de quelque importance.

Cependant, le secrétaire général avait souvent à réunir les doyens de faculté et les directeurs d'école pour discuter d'affaires académiques propres à l'établissement de Moncton²¹². Ainsi se constitua graduellement un rouage non prévu par les statuts, mais qui semblait répondre à un besoin réel, c'est-à-dire la coordination du travail des diverses facultés groupées à Moncton. Bientôt ce comité spécial assumait un certain caractère de permanence et prit le nom de «Conseil des doyens», non en vertu des statuts, mais d'un coutumier qui s'établissait. Et les réunions se faisaient de plus en plus fréquentes:

à l'automne de 1966	3 réunions
en 1967	12 réunions
en 1968	13 réunions
en 1969	19 réunions

En gagnant de l'importance, le Conseil en était venu à grouper une quinzaine de personnes et se laissait accaparer par beaucoup de questions qui dépassaient les buts de l'original Conseil des doyens. Or les doyens voulaient continuer de se réunir entre eux pour étudier les questions qui les concernaient spécialement. Ils retirèrent le nom «Conseil des doyens». Et l'organisme plus vaste, devenu quasi-officiel continua à opérer sous le nom «Conseil académique»²¹³.

Cette dualité pouvait porter à confusion. Même la Commission Lafrenière²¹⁴ qui avait pourtant les moyens de clarifier les situations, a semblé ne pas voir clair quand elle signale «l'existence d'un Conseil des doyens qui porterait également le nom de Conseil académique»²¹⁵. La Commission n'a pas voulu s'appliquer à

connaître cet être mystérieux à deux noms; elle s'est contentée d'écrire qu'il «n'a pas bonne Presse à l'Université»²¹⁶ .

Comme question de fait, le «Conseil de doyens» disparut au bout d'une couple d'années. Et, à tort ou à raison, le Conseil académique devait devenir pratiquement un exécutif du Sénat en attendant la prochaine refonte des statuts pour l'être de façon officielle, comme en témoigne cet extrait d'un procès-verbal du Sénat:

On demande s'il serait possible de définir le rôle et pouvoirs des comités qui relèvent du Sénat académique. Me Savoie informe les membres qu'il v aura prochainement une révision des statuts de l'Université et qu'on y traitera du rôle et des fonctions du Conseil académique. À la prochaine réunion du Sénat, on devrait avoir des précisions concernant le Conseil académique²¹⁷ .

La révision des statuts eut lieu en 1974. Il y est stipulé que «l'exécutif du Sénat est constitué d'un organisme appelé Conseil académique, dont les fonctions sont nettement définies.

Dans la hiérarchie des structures académiques, après le Sénat viennent les Facultés.

2 - Facultés

Le mot «faculté» était parfois utilisé avant 1963 avec hésitation et de façon imprécise. Employé maintenant dans son sens exact, il désigne un secteur académique pleinement organisé et reconnu officiellement; le mot fut ainsi introduit au moment du départ en 1963. Il fut appliqué alors à deux secteurs: arts, sciences.

Au cours des dernières années, le nombre des facultés a doublé. En 1972, l'École de commerce subissait une transformation considérable et devenait la Faculté d'administration. Et au cours de l'année 1972-73, il fut décidé que l'École d'éducation de l'Université et l'École Normale seraient fusionnées pour devenir la Faculté des sciences de l'éducation.

Il arrive que les quatre facultés présentement implantées à l'Université de Moncton sont l'effet de l'expansion des structures qui existaient en 1953 lors du transfert d'une partie de l'Université Saint-Joseph à Moncton. Ce qui est devenu en 1963 la Faculté des arts existait à Saint-Joseph, à Bathurst, à Edmundston et aux collèges annexés. Et les secteurs appelés à devenir les trois autres facultés sciences, commerce, éducation - prenaient forme à Moncton. Suivons l'évolution de chacune de ces facultés.

La Faculté des arts

Evidemment, la plus chargée d'histoire est la Faculté des arts parce qu'elle est la plus lointaine par ses origines et parce qu'elle a à son crédit des effectifs plus nombreux. Pour ces raisons elle mérite une étude quelque peu exhaustive.

C'est l'une des deux facultés initiales recommandées en 1963 par la Commission Deutsch, qui l'avait conçue comme une entreprise de collaboration. On peut dire que la Faculté des arts est née de la fécondité d'un acte de foi: la confiance en la collaboration.

Relativement aux institutions de langue française, l'idée dominante du rapport Deutsch, publié en 1962, se lit comme suit: «L'amélioration requise de l'enseignement Supérieur à l'intention de l'élément francophone de la province sera réalisée non pas par le maintien de la dispersion

actuelle, mais plutôt par une large mesure de concentration des efforts»²¹⁸. En effet, trois institutions incorporées avaient développé le cours classique qui correspondait au cours des arts: Saint-Joseph, fondé en 1864; Bathurst, en 1899; et Saint-Louis, en 1946. Les collèges féminins Notre-Dame d'Acadie, Maillet et Jésus-Marie dataient de 1943, 1949 et 1960 respectivement, et avaient établi le même programme.

C'est toute cette famille qui devait se rallier en 1963 pour composer la Faculté des arts. Les institutions avaient en commun le même enseignement de base, le traditionnel cours classique.

Le Père Lefebvre souligne qu'à Memrancook le cours classique régulier ne commença, à proprement parler, qu'avec la troisième année²¹⁹. Cependant, «dès la première ouverture du Collège», le latin fut enseigné «à quelques jeunes gens, venus d'autres institutions»²²⁰.

Le Père Omer LeGresley analyse les raisons qui ont motivé une adaptation des programmes dans nos collèges acadiens²²¹.

On peut se faire une idée du crédit accumulé par les composantes de la Faculté des arts en considérant le nombre approximatif de baccalauréats es arts octroyés avant 1963: Saint-Joseph, 1200; Sacré-Coeur, 800; Saint-Louis, 200.

Voici donc les antécédents.

En recommandant la Faculté des arts, la Commission royale proposait aux collèges le maintien des mêmes cours qu'ils offraient avant la création de l'Université de Moncton, ce qui d'ailleurs était conforme aux aspirations de ces collèges. À l'époque, on tenait en haute estime la formation classique apportée de France par les Jésuites en 1635 et par monseigneur de Laval en 1663. Au Canada, cette formation classique avait été tenue à l'abri des influences de la Révolution et de l'empire napoléonien. On la défendait comme une valeur culturelle menacée dans un monde qui se laissait envahir par la technologie.

Au Canada français, deux grandes tendances se manifestaient dans l'enseignement au niveau collégial: d'une part, les promoteurs des humanités considéraient l'étude des classiques comme la méthode par excellence de formation intellectuelle; d'autre part, les opportunistes préconisaient l'enseignement scientifique comme moyen d'améliorer la situation économique. Un contemporain analyse les tendances nouvelles: «Les jours des collèges classiques, avec leurs professeurs religieux, étaient comptés. La révolution scientifique et technique, l'accroissement de l'urbanisation et de l'idée démocratique en éducation, le nouveau rôle de la femme dans la société, l'expansion de l'anticléricalisme, tout ceci causa une révolution dans le système d'éducation canadien-français, révolution aussi drastique que celle qui est arrivée en France aux jours de la Révolution française»²²².

En somme, au temps de l'enquête Deutsch, deux forces étaient en présence. Ce conflit prenait la forme de l'éternelle querelle des Anciens et des Modernes. Si tout le Canada français était resté sur ses positions, le système proposé par la Commission royale aurait tenu ferme; et les collèges auraient eu beau entreprendre une noble croisade pour la défense des droits supérieurs de l'esprit.

Pendant l'enquête, les collèges avaient manifesté la volonté de maintenir le statu quo, c'est-à-dire ils réclamaient le respect du traditionnel «cours classique». Cette préoccupation est reflétée dans le rapport de la Commission, par exemple, dans la partie descriptive: «... les universités actuelles de Saint-Joseph, du Sacré-Coeur et de Saint-Louis continueraient, en qualité de collèges de l'Université à Moncton, à donner un enseignement essentiellement fondé sur le cours classique ...²²³. Au chapitre des recommandations, le même souci est explicite: «Qu'autorisation soit accordée de maintenir les cours essentiellement classiques donnés actuellement aux trois collèges affiliés, Saint-Joseph, Sacré-Coeur et Saint-Louis»²²⁴.

En vérité, c'est sur les instances des collèges que la Commission s'est appliquée à définir ses positions et s'est ingéniée à élaborer une structure qui serait acceptable à tous.

Selon les recommandations, les trois collèges affiliés, y compris les institutions annexes²²⁵, devaient constituer la Faculté des arts de l'Université. Ceci, d'ailleurs, avait été convenu le 15 décembre 1961 lorsque les représentants des trois institutions francophones rencontraient la Commission à Fredericton pour conclure une entente sur les structures qui devaient faire l'objet des recommandations.

En raison de la structure inusitée dont la Commission revêtait la Faculté des arts, un chapitre spécial des statuts codifiait toutes les dispositions relatives à cette Faculté²²⁶.

Par la suite, des événements sont survenus qui ont profondément modifié d'abord la situation du cours classique et, comme conséquence, les aspirations des collèges. En tout premier lieu, il y eut le coup mortel porté au collège classique par la Commission Parent, dont le rapport paraissait au Québec en 1963, un an après celui de la Commission Deutsch. Ensuite, le système d'options, dont il sera question ci-après²²⁷, secouait la rigidité traditionnelle du cours classique et introduisait un choix de matières très diversifiés. Enfin la discontinuation du cours secondaire dans nos collèges rompait les vieilles structures qui maintenaient le lien entre la versification et les belles-lettres, c'est-à-dire entre les niveaux secondaire et collégial.

À partir de l'époque où la Commission Deutsch poursuivait ses recherches jusqu'au temps de l'enquête Lafrenière, le concept qu'on pouvait se faire de la Faculté des arts avait profondément évolué, au point qu'il devint tout à coup démodé de poser en défenseur du cours classique tel qu'on l'avait connu. Ceci en effet se produisit très tôt²²⁸.

Le forum où le sort du cours classique allait se décider, c'était le Conseil de la Faculté des arts. Une nouvelle tendance se dessinait dès le début: la promotion de

la formule des options parce qu'elle permettait de multiplier les disciplines à l'intérieur du programme conduisant au baccalauréat.

À cause du changement d'optique par rapport aux études classiques, le Conseil de la Faculté des arts n'était guère apte à jouer le rôle pour lequel il avait été conçu: au lieu d'être l'appareil institué pour défendre l'intégrité du cours classique, il était devenu l'instrument par lequel on cherchait à introduire au cours «des arts» diverses disciplines autrefois inaccessibles aux étudiants de nos collèges. Au lieu d'adopter un programme restreint et d'y exceller, la tendance fut d'ouvrir grandes les voies d'accès aux nombreuses options.

Une des raisons qui détermina l'institution de la Commission de planification académique, c'était de trouver une solution à l'épineux problème que posait la structure de la Faculté des arts.

Le chapitre II du rapport de la Commission Lafrenière est consacré à «l'État des relations entre les collèges et l'Université». Elle signale ce qu'un des collègues qualifie de «principale source de conflits au sein de la Faculté des arts»²²⁹, et elle cite:

Il ressort de la situation qui existe présentement sur le campus de l'Université de Moncton que les étudiants inscrits aux Arts, c'est-à-dire au Collège Saint-Joseph, suivent la plupart des cours dans des facultés et écoles autres que la Faculté des Arts, de telle sorte qu'un étudiant aux Arts suit, par exemple, ses cours d'économie à l'École de Commerce, de biologie, de chimie, de physique à la Faculté des Sciences(...). En somme, la juridiction du doyen et du conseil de la Faculté des Arts est grandement affaiblie sur le Collège Saint-Joseph alors qu'elle est totale sur les deux autres collèges affiliés (...). Cet empiétement de juridiction est inadmissible....²³⁰

Il n'est sans doute pas un point auquel la Commission de planification académique a accordé plus d'attention que la recherche d'une solution idéale concernant l'avenir des collèges.

Le rapport de la Commission Lafrenière est daté du 15 décembre 1971. Il se produisit en 1972 un grand chambardement à la Faculté des arts. Doit-on attribuer ce chambardement à la Commission?

La question, posée à Me Adélarde Savoie, qui avait suivi de près les événements, valut cette réponse: «Je crois que l'on peut et que l'on doit attribuer au rapport Lafrenière une large part du 'chambardement' qu'a subi la Faculté des arts en 1972. S'il n'en a pas été la cause, il en a été l'occasion. Tous les changements que nous avons faits étaient recommandés dans le rapport. Nous sentions ces malaises depuis longtemps, mais il aurait été difficile d'y remédier sans l'appui et l'autorité d'un document aussi substantiel que le rapport Lafrenière. Sa parution a donc été *l'occasion* que nous attendions pour donner à l'Université de Moncton une Faculté des arts 'normale' et établir une situation plus réaliste et plus fonctionnelle entre les collèges et l'Université».

Voici les changements majeurs effectués à la suite de la publication du rapport Lafrenière.

D'abord, le statut général des institutions fut modifié. Le Collège de Bathurst et le Collège Saint-Louis se retiraient du Conseil de la Faculté des arts pour se rattacher directement au Sénat académique; une amalgamation recommandée par la Commission de planification académique créait la corporation du «Collège Saint-Louis/Maillet»²³¹; le Collège Jésus-Marie devenait directement affilié à l'Université de Moncton avec droit de représentation au Conseil des gouverneurs et au Sénat académique, et ainsi cessait d'être affilié au Collège de Bathurst; de son côté le Collège Saint Joseph, institution plus que centenaire, disparaissait pour être absorbé par l'Université

La portée d'un amendement à une charte peut être considérable. La loi d'incorporation de l'Université de Moncton, telle qu'amendée en 1967, restreignait en faveur des collèges l'autorité de l'Université sur les études: «Provided that those studies pertaining to the basic undergraduate courses leading to the B.A. Degree shall be given only by the affiliated Colleges»²³².

En biffant ces mots, l'amendement de 1972²³³:

a) permettait à l'Université d'avoir une Faculté des arts «normale», pleinement sous le contrôle de l'Université et non plus des collèges, pouvant dispenser l'enseignement pré-grade aussi bien que supérieur à l'Université même;

b) permettait aux collèges de transiger directement avec les autorités académiques de l'Université sans passer par la Faculté des arts;

c) permettait aux collèges d'élargir l'éventail des programmes offerts (jusque-là restreint au domaine des arts) et de s'aventurer dans d'autres disciplines, avec l'approbation du Sénat et de la Commission de l'enseignement du N.-B.;

d) libérait l'Université du joug qu'elle portait par le truchement de la Faculté des arts, telle que constituée, et qui empêchait le développement normal de cette Faculté à Moncton;

e) permettait à l'Université d'amorcer des réformes aussi importantes que l'introduction des concentrations «mineur», «majeur» et spécialisation» dans les programmes, ainsi que l'établissement de nouveaux programmes dans le domaine des arts à Moncton, à cause du personnel, de l'équipement et des étudiants disponibles, sans que ces programmes soient bloqués par les collèges qui, eux, n'avaient pas les mêmes ressources et se voyaient dans l'impossibilité d'en faire autant.

L'histoire de cette Faculté peut se résumer en quelques lignes.

Dans les difficiles années du début, le Père R.-L. Desjardins fut doyen et le Père Arthur Gauvin, vice-doyen. La succession fut recueillie en 1968 par l'équipe Maurice Chamard-Léopold Lanteigne.

En 1972, l'année du grand remaniement, la pratique de confier les deux postes-clé de la Faculté aux communautés fut discontinuée²³⁴. En 1973, Raoul Dionne devenait le troisième doyen.

Les modifications de 1972 se sont fait sentir dans la composition du Conseil de la Faculté. Au lieu d'une représentation des divers collèges ce conseil est maintenant formé de représentants des départements, bien que cette pratique ne soit pas statutaire. Ainsi, font présentement partie du conseil trois officiers supérieurs (doyen, vice-doyen et adjoint au doyen) et les directeurs des départements.

La Faculté des sciences

La Commission Deutsch avait recommandé l'établissement d'une deuxième faculté dès les débuts.

Cette fois, on pourrait croire que les antécédents ne plongent pas leurs racines dans un passé aussi lointain que dans le cas précédent.

Cependant, il faut signaler l'influence profonde d'un illustre ancien de la première heure qui se fit le vigoureux promoteur de enseignement des sciences à Saint-Joseph. Le sénateur Pascal Poirier²³⁵, esprit versatile, excellait dans la littérature, la linguistique et l'histoire, mais il fut amené à s'intéresser aux sciences d'une façon assez exceptionnelle.

À la première collation des grades universitaires au Collège Saint-Joseph, le 21 juin 1888, le sénateur était invité à prononcer le discours de circonstance et le thème qu'il présenta sous forme de plaidoyer s'intitulait: «*De enseignement des sciences naturelles dans nos collèges*»²³⁶.

Le sujet devint un thème favori du sénateur. Il s'est livré lui-même à l'étude de la minéralogie; il fut membre de la Société de minéralogie de l'Université d'Ottawa, dont il devint le président. Il participa même à des voyages d'exploration

La question le hante et quand il en traite, il devient agressif et s'attire souvent des commentaires désapprobateurs et même désobligeants. Dans sa biographie du Père Lefebvre²³⁷, il délibère longuement sur le cours classique, dont il dit: «... en vogue aujourd'hui dans nos collèges n'est, même au point de vue de la religion, ni essentiel, ni immuable, ni non plus d'institutions divine...»²³⁸. Plus loin, il écrit: «Au Canada, le cours classique fut, dans l'origine et jusqu'à la conquête, un cours essentiellement préparatoire à l'État monastique et ecclésiastique»²³⁹. Cet autre texte adopte un ton apologétique: «ceux qui tiennent dans leurs mains l'éducation collégiale pourraient avec avantage pour eux-mêmes, pour l'Église et pour la société, détourner quelquefois leurs regards d'un passé qui les hypnotise, pour se rendre un compte exact de l'état des choses qui, bien ou mal, existe à la fin du dix-neuvième siècle, de l'orientation de la civilisation universelle, non répudiée par l'Église, et des besoins urgents, positifs, des nations en concurrence vitale les unes avec les autres»²⁴⁰.

Quand on pense que ces propres véhéments datent d'un autre siècle²⁴¹, on se demande s'il faut admirer davantage la clairvoyance prophétique de l'auteur ou le courage avec lequel il traite d'un sujet tabou.

Signalons un autre exemple où le sénateur Poirier s'est mis à blanc pour défendre ses idées. Alors qu'il était président de la Section I de la Société royale du Canada,

il prononça devant cette auguste assemblée, le 19 mai 1903, un discours intitulé: «*Mouvement intellectuel chez les Canadiens français depuis 1900*»²⁴². Entre autres points de mire, il s'attaque à la médiocrité dans l'enseignement et une fois de plus il déplore les lacunes au programme des sciences dans nos collèges: «Dans les sciences, observait le sénateur, nous demeurons où nous étions il y a 50, il y a 25 ans, au fin bas de l'échelle».

Ce discours avant-gardiste souleva de vives réactions dans nos journaux acadiens d'avril à juin 1904.

C'est en mai 1903 que le sénateur avait prononcé sa conférence au Québec. Le texte fut reproduit en entier dans le *Moniteur acadien* près d'un an plus tard, soit le 7 avril 1904. Le Père Philéas Bourgeois envoya une lettre de véhémence protestation qui parut dans le *Moniteur* la semaine suivante. L'*Évangéline*, à son tour publia la même conférence en mai; le Père Bourgeois envoya une nouvelle lettre; le Centre d'études acadiennes a obtenu des filières de l'*Évangéline* cette lettre au verso de laquelle il est noté qu'elle «n'a probablement pas été publiée». De fait, nous ne la trouvons pas dans le journal, quoique à l'époque, beaucoup d'autres interventions paraissent sur la question.

Même si les maigres ressources du Collège Saint-Joseph ne permettaient pas de développer un cours scientifique parallèle au cours classique, il demeure indiscutable que les interventions du sénateur Poirier produisirent leur effet. C'est en effet grâce à lui si, à Saint-Joseph, la part des sciences au programme du cours classique fut généralement plus considérable que dans les institutions du genre au Canada français.

Quand les anciens, réunis un mois après la mort du Père Lefebvre, décidèrent d'ériger un monument à sa mémoire, Pascal Poirier accepta d'écrire la biographie de l'illustre bienfaiteur et d'offrir gracieusement les revenus de la vente du volume à l'érection du Monument. Il n'est pas surprenant que, dès le début le nouvel édifice ait été tout désigné pour héberger les laboratoires de sciences.

Tout au long de la campagne de souscription, les deux arguments impérieux et irrésistibles qui sont utilisés le plus souvent sont: (1) il faut perpétuer la mémoire du Père Lefebvre, (2) il faut aménager un bon laboratoire de chimie et un bon cabinet de physique.

C'est dans ce climat favorable à la promotion des sciences qu'un jeune religieux, le Père Albert Vanier, fut envoyé à l'Université Harvard pour y étudier les sciences. Le Père Vanier était arrivé à Saint-Joseph en 1896 comme collaborateur bénévole, avant le noviciat et le scolasticat, avant même les études philosophiques. Il fut ordonné en 1901. Pendant quelques années, il accepta une obéissance en discipline, tout en continuant ses études en théologie.

Au sujet du stage à Harvard, l'auteur a déjà révélé une confidence reçue d'un confrère du Père Vanier et qui montre la méfiance avec laquelle on considérait les scientifiques:

À Montréal, un jour, je recueillais d'un vieux professeur de sciences qui avait étudié à Cambridge avec le Père Vanier, combien on redoutait au début du siècle de voir

les sciences prendre une place trop importante dans les programmes de nos collèges catholiques. Les professeurs de lettres défendaient vigoureusement leurs positions et l'on était porté à taxer de matérialisme les promoteurs des sciences de la matière inerte²⁴³.

C'est en 1908 que le Père Vanier débuta dans l'enseignement des sciences. Et pendant vingt ans, c'est-à-dire jusqu'en 1928 alors qu'il devenait le huitième supérieur de l'Université Saint-Joseph, il fut le responsable des laboratoires au Monument Lefebvre. C'est là vraiment qu'il fit carrière.

Et les étudiants qui l'ont connu dans ses meilleures années, parmi ses poulies, ses cornues et ses éprouvettes, se laissaient impressionner par le prestige de cet homme qui semblait connaître tous les secrets de la matière.

Comme on le voit, les idées du sénateur Poirier ont pénétré profondément dans le climat académique de l'Université Saint-Joseph comme une huile imbibée une éponge; sans cesse elles portaient à accentuer l'importance à l'enseignement des sciences. C'est cette même ligne de pensée qui incita l'Université à inaugurer le cours de sciences en 1943.

Pendant la première décennie à Moncton, on s'appliqua surtout à développer les départements de chimie et de physique; la principale initiative prise pendant cette étape fut le lancement du cours de génie en 1957.

Ces éléments étaient donc solidement en place quand naissait l'Université de Moncton en 1963. Dès les premières phases de son enquête, la Commission Deutsch avait jugé opportun de recommander une faculté des sciences à la nouvelle université²⁴⁴.

Dans le programme de construction établi en 1963, le premier édifice projeté, outre la bibliothèque, fut le pavillon des sciences.

La faculté s'implanta confortablement dès les débuts et se développa rapidement. À ce jour, elle compte quatre doyens qui se sont succédé: d'abord Paul-N. Bourque qui apporta une large contribution au départ; Victor Ross lui succéda de 1967 à 1972; Roland Cloutier prit la relève pendant trois ans; et en 1975, Léonard LeBlanc devenait le quatrième doyen.

La Faculté d'administration

La troisième faculté créée à l'Université de Moncton s'appelle Faculté d'administration. Bien qu'elle ne date que de 1972, elle aussi remonte à de lointaines origines.

L'histoire de l'ancien cours commercial, établi au niveau du secondaire, nous ramène au tout début des collèges. Les fondateurs comprenaient que tous les étudiants ne pourraient entreprendre les longues études classiques; à côté de l'enseignement des humanités, ils organisèrent un cours pratique, moins long, qui visait à donner quelques notions fondamentales des affaires.

À Saint-Joseph, les premiers diplômes furent décernés en 1885.

La plupart des collèges canadiens donnent un cours commercial de deux ou trois ans; les élèves y suivent, pour le français et l'anglais, le même programme qu'au cours classique, mais consacrent aux matières commerciales le temps que leurs camarades donnent au latin et au grec²⁴⁵ .

Ce cours secondaire eut une histoire heureuse. On compte des centaines d'anciens qui ont fait bonne figure dans la vie.

En 1942, à la suite d'une petite enquête sur la situation économique des Acadiens et d'une ébauche de programme préparée par le Frère Rogatien, l'Université Saint-Joseph lançait ce qu'elle appela le «cours de commerce senior». Le programme avait d'abord été conçu pour une durée de deux ans; mais au printemps de 1944, avec l'assentiment des premiers étudiants, le cours fut prolongé d'une année. Et en 1945, les sept pionniers de l'École de commerce recevaient le baccalauréat.

Cinq ans plus tard, le programme était définitivement standardisé et porté à quatre ans.

Les premiers directeurs furent les Frères Rogatien Phaneuf, Viateur Morin, Bonin Joyal et Léopold Taillon²⁴⁶ .

En 1953, le cours était transféré à Moncton, et en assumait la direction le Père Oneil Ferguson qui arrivait avec son parchemin des Hautes Études commerciales de Montréal.

Un calcul rapide révèle que le nombre des gradués, de 1945 à 1963, atteint le chiffre de 174.

Jean Cadieux prit la direction de l'École de commerce en 1963, date de la création de l'Université de Moncton, et demeura à la barre jusqu'en 1969. Pendant cette période, l'essor fut particulièrement remarquable: le nombre des inscriptions a presque triplé (de 146 à 420); le cours de maîtrise fut inauguré; l'École lança la Revue économique qui devint en 1968 la Revue de l'Université; le directeur établit un comité qui visita des établissements aux États-Unis dans le but de préparer les plans d'un nouvel édifice - celui qui aujourd'hui loge la Faculté d'administration.

Pendant ces années, le pôle d'attraction de l'École se déplaçait graduellement de la comptabilité vers l'administration, ce qui est attribuable à des constatations faites lors d'un voyage d'étude par le doyen Cadieux et son prédécesseur, le Père Ferguson.

Quand M. Cadieux partit en congé sabbatique en 1969, il fut remplacé par Jean Collette, qui eut le privilège d'inaugurer le nouvel édifice en 1970; Léandre Bourque hérita du poste en 1971 et présida à la création de la Faculté sous son nouveau nom²⁴⁷ . Paul Boudreau devint doyen en 1972.

La Faculté des sciences de l'éducation

Attisés par le même souffle qui donnait naissance à l'Association acadienne d'éducation en 1937, les cours d'été débutaient à Bathurst la même année et à Saint-Joseph en 1938.

Beaucoup de personnes ont travaillé au développement des cours d'été, entreprise d'importance capitale dont nous étudierons plus en détail au prochain chapitre l'extraordinaire montée.

L'adoption de la formule révèle une nouvelle fonction assumée par nos collègues, dont le rôle essentiel fut toujours considéré comme la préparation d'une élite pour la société acadienne. Mais en accordant la vedette à la préparation du personnel enseignant, les collègues signifient que leur mission primordiale est d'atteindre la masse par l'intermédiaire des maîtres dans les petites écoles.

Avant l'ère des cours d'été, la formation des enseignants se limitait à un bref stage à l'école normale. On a longtemps soutenu que «la principale raison d'être de nos cours d'été est de rendre service à la masse des institutions de l'enseignement primaire»²⁴⁸. À l'époque, rares étaient nos enseignants détenteurs d'un grade universitaire.

Pour le moment, concentrons notre attention sur l'Éclosion et l'évolution lente des cours éducation au niveau universitaire.

Quatre ans après l'inauguration des cours d'été, à Saint-Joseph, soit en 1952, il fut question de «cours supérieur de pédagogie» conduisant à un diplôme supérieur et même au baccalauréat.

Quelques intéressés purent s'inscrire au programme offert et ajouter à leurs études antérieures des crédits supplémentaires pour obtenir le baccalauréat en pédagogie: ainsi en 1947 furent conférés les sept premiers degrés universitaires en pédagogie.

L'année suivante, 1948, à l'occasion du triomphal événement qui inaugurait l'ère nouvelle d'approbation et d'affiliation des cours d'été, et à l'occasion du cinquième congrès de l'Association acadienne d'éducation, le baccalauréat en pédagogie, obtenu par cours d'été fut décerné à deux institutrices distinguées.

En 1950, l'Université Saint-Joseph posait le geste décisif: elle offrait pendant la session régulière le cours d'un an aux détenteurs d'un premier grade universitaire. Avec cette stabilisation du programme d'études supérieures en éducation, on commence à employer - encore timidement - l'expression «Faculté d'éducation». C'est le 30 mai 1951, que le premier contingent d'étudiants réguliers, au nombre de huit, recevait le baccalauréat.

En 1953, le cours régulier de baccalauréat en éducation était transféré à Moncton.

Le Frère Taillon fut directeur des cours d'été à partir de 1938 jusqu'en 1959. Son rôle de bâtisseur pendant ces 21 années fut incommensurable. Nous y reviendrons.

Quand le Père Reno-L. Desjardins assumait la lourde succession à la direction de l'École d'éducation en 1961, l'organisation était déjà bien implantée. Ayant alors récemment terminé sa scolarité de doctorat en psychologie et en éducation, il était déjà idéalement équipé pour imprimer un essor à cette oeuvre essentielle. Il s'appliqua à élaborer un programme complet.

La fondation de l'Université de Moncton en 1963²⁴⁹ occasionna un travail de planification générale. En raison du programme remanié, ce cadre d'enseignement

prenait un autre nom: École de psychologie et d'éducation: le secteur psychologie comprenait la fonction clinique et la fonction orientation. Le Père Desjardins fut nommé premier doyen de la Faculté des arts, laissant la direction de l'École de psychologie et d'éducation au Père Roland Soucie qui demeura en fonction de 1963 à 1971. Ces années fécondes sont marquées par quelques faits saillants: la mise en place des structures rénovées; l'établissement du cours de maîtrise en éducation; le recrutement des professeurs; le rayonnement extérieur.

À sa première réunion, le Sénat académique de l'Université de Moncton²⁵⁰ étudia un document descriptif préparé à l'intention du répertoire de l'Association des universités et collèges du Canada; y sont exposés les degrés suivants auxquels conduisent les cours offerts par l'École:

- baccalauréat en Éducation (B.Éd.): une année après un autre baccalauréat;
- baccalauréat en enseignement élémentaire (B.E.É.): par cours d'été, cours d'extension, cours réguliers;
- maîtrise en Éducation (M.Éd.), un an après le baccalauréat en éducation, avec thèse;
- maîtrise as arts, en Éducation (M.A. (Éd.)), un an après le baccalauréat en éducation, avec thèse;
- maîtrise en psychologie (M.Ps), trois ans après le baccalauréat as arts, sans thèse;
- maîtrise as arts, en psychologie (M.A.Ps.), trois ans après le baccalauréat ès arts, avec thèse;
- maîtrise en psychologie, avec spécialisation en orientation (M.Ps.O.): trois ans après le baccalauréat ès arts, avec thèse;
- maîtrise as arts en psychologie, avec spécialisation en orientation (M.A.Ps.O.)²⁵¹ : trois ans après le baccalauréat as arts, avec thèse.

Ce programme versatile, élaboré par le Père Desjardins, fut implanté par le Père Soucie, dont la contribution essentielle fut le recrutement des professeurs.

Une autre caractéristique du décanat Soucie, c'est l'intensification d'une coutume établie par ses prédécesseurs, le rayonnement extérieur: c'est-à-dire la participation aux activités du ministre de l'Éducation, des associations professionnelles et des autres organismes dont l'objectif est la promotion de l'éducation.

De 1963 à 1968, l'École d'éducation et de psychologie demeura seule à 80 Church, d'où le directeur surveillait les travaux d'aménagement au Bon-Pasteur. Le Père Soucie demeura en fonction jusqu'en 1971.

En attendant le grand remaniement qui devait survenir en 1973, l'École fut dirigée par un triumvirat formé des chefs de départements Gérard N. Cormier, Aldéo Renaud et Vance Toner. Pour fins de représentation aux instances -Sénat académique, Conseil académique -- le trio choisit Gérard Cormier.

Nous sommes à l'époque où s'achevaient les préparatifs de l'intégration.

En janvier 1968, la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick avait confié à monseigneur Donald C. Duffie la tâche de faire une étude préliminaire sur la formation du personnel enseignant et de soumettre des recommandations.

Le but de ce travail entrepris par monseigneur Duffie était ainsi décrit: «en vue d'aider à la Commission à rédiger un rapport qu'elle soumettra au gouvernement»²⁵².

Une des préoccupations de l'enquêteur est exposée dès le début du mandat: «Étudier les rôles actuels et futurs des universités, écoles normales et autres établissements afin de répondre aux besoins de la province dans le domaine de enseignement et de la formation pédagogique»²⁵³.

Le rapport Duffie paraissait en 1969; c'est une place substantielle qui traite de tous les aspects de l'importante question de la préparation des maîtres; il proposait des changements fondamentaux, entre autres que tous les programmes de formation pédagogique (y compris le domaine technique) soient confiés aux universités. À la fin, le rapport présente une liste de ses 46 recommandations. La quinzième se lit comme suit: «Que l'École normale de Fredericton devienne la propriété de l'Université du Nouveau-Brunswick et l'École Normale de Moncton propriété de l'Université de Moncton»²⁵⁴.

Ce fut le début d'une série d'initiatives prises en vue de recueillir une documentation adéquate sur le sujet et de promouvoir la mise en oeuvre de l'ensemble des recommandations.

Quant à l'intégration de l'École normale à l'Université de Moncton, le ministère de l'Éducation instituait un comité de travail qui fut appelé couramment «Commission Malmberg-Albert», du nom de ses présidents conjoints, P. J. H. Malmberg, alors conseiller spécial en formation pédagogique, et Yvan Albert, directeur de l'École normale de Moncton. Le comité put bénéficier du consultant spécial en enseignement professionnel, le docteur Donald Glendenning, directeur du Collège Holland, de Charlottetown.

Le travail du comité fut long et complexe. Il y eut beaucoup de consultation. Plusieurs sous-comités ont été formés pour étudier des aspects particuliers. Il fallait voir à la structuration de programmes, non seulement des cours ordinaires, mais encore du domaine technique, fortement recommandé dans le rapport Duffie. En outre, le processus de l'intégration supposait le transfert des professeurs, ce qui implique une série de questions connexes, comme les rajustements de salaire, le plan de caisse de retraite, la classification du personnel, et autres avantages sociaux.

Après de longues négociations, le comité finit par mettre au point le texte d'une entente à être conclue entre le gouvernement et l'Université de Moncton²⁵⁵. Le document est long et entre dans le menu détail; retenons ici deux paragraphes qui définissent l'essentiel:

«2.. (1) Le ministre et le ministre de l'Approvisionnement et des Services prendront les dispositions nécessaires pour transférer à l'Université, à compter du premier juillet 1973, tous les droits que possèdent Sa Majesté la Reine du chef de la province du Nouveau-Brunswick sur les terrains et bâtiments loués à bail, occupés par l'École Normale, et sur le matériel et autres biens meubles de ladite École Normale et dudit I.T.N.B.

3. (1) L'Université s'engage par le présent accord à établir, par l'intermédiaire de sa faculté des Sciences de l'éducation et avec la coopération requise des facultés offrant des cours de service, à compter du 1er septembre 1973, un programme d'Études de formation des enseignants d'une durée minimale de quatre années universitaires, ou son équivalent, menant au baccalauréat, et à maintenir et à offrir ce programme d'études».

La Commission de l'enseignement supérieur continua son travail de planification comme en fait foi un long mémoire qui débute avec ce paragraphe:

«Il y a moins d'un mois, on demandait à l'Université de Moncton de présenter un mémoire préliminaire à la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick concernant le fusionnement proposé entre l'Université d'une part et l'École Normale ainsi que le secteur de la formation des maîtres de l'Institut de Technologie du Nouveau-Brunswick d'autre part»²⁵⁶ .

Ce document de 27 pages²⁵⁷ daté du mois d'août 1972 n'est qu'un «estimé préliminaire» sans «valeur officielle», préparé par «les administrateurs de l'Université».

Le 1er juillet 1973 peut être considéré une date historique²⁵⁸ . L'Université de Moncton devenait responsable de la formation des maîtres pour les francophones du Nouveau-Brunswick en vertu d'un accord gouvernement-université.

L'ancienne École normale, les secteurs «Éducation» et «éducation physique» de l'ancienne École de psychologie et d'éducation, et l'unité de formation pédagogique transférée de l'Institut technologique étaient fusionnés pour devenir la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université.

Le premier doyen en 1973-74 fut Claude Touchette, à qui succédait Yvan Albert en 1974.

Ainsi, à son dixième anniversaire, à l'automne de 1973, l'Université comptait quatre facultés solidement établies: arts, sciences, administration et sciences de l'éducation.

Les écoles spécialisées sont comme des facultés en voie de formation. En 1963, on

en comptait trois: a) commerce, b) psychologie et éducation, c) langues vivantes²⁵⁹. Or toutes trois ont été modifiées pour céder leur place à trois autres.

Comme il vient d'être signalé, le commerce a été promu au rang de faculté, avec changement de nom; l'éducation en a fait autant en se divorçant de la psychologie; et l'École des langues vivantes, transformée en un département de la Faculté des arts, s'appelle maintenant «Département des langues».

Sans tenir compte de tout le détail des modifications survenues depuis 1963, on peut présenter les trois écoles maintenant en existence:

École des sciences infirmières

Le cours de quatre ans conduisant au baccalauréat en sciences infirmières a été inauguré en 1965 à la suite d'une recommandation de l'Association des infirmières enregistrées du Nouveau-Brunswick.

C'était l'époque où l'Association des infirmières révisait ses positions en vue d'améliorer le statut de la profession²⁶⁰. En même temps, la Commission Hall poursuivait son enquête sur les services de santé. Elle recommandait la création à travers le Canada de «au moins dix autres écoles universitaires» d'infirmières, dont une à l'Université de Moncton²⁶¹.

L'Université du Nouveau-Brunswick venait d'établir le cours de quatre ans à Fredericton. Et l'Association des infirmières demandait à l'Université de Moncton d'en faire autant pour le secteur francophone de la population. C'était un défi redoutable, puisqu'il fallait s'aventurer dans un champ complètement nouveau. La première directrice, appelée à lancer le projet sur des bases solides, fut Jacqueline Bouchard (aujourd'hui madame Jules Léger). À elle revint la tâche de préparer le programme du baccalauréat.

Quand l'École ouvrit ses portes en septembre 1965, les inscriptions s'établissaient à 14. Au début, les cours se donnaient à l'édifice des sciences.

Le nouvel immeuble des sciences infirmières fut commencé en janvier 1968 et terminé à été de l'année suivante.

Lors de la fondation, l'École s'appelait «les sciences hospitalières»; c'est en 1969 que l'appellation fut changée. Le nom «Sciences infirmières» paraissait «moins limitatif puisqu'il situait le concept de l'infirmière en fonction de son rôle dans tous les services de santé plutôt qu'exclusivement à l'hôpital»²⁶².

La première directrice demeura au poste pendant sept ans. Mlle Huberte Richard lui succéda le 1er juillet 1971.

Au début, «le programme était plutôt influencé par enseignement traditionnel, lequel se référait au modale médical. La parution, en avril 1972, du rapport Boudreau²⁶³ sur les infirmières cliniciennes a raffermi la conviction des professeurs qu'il fallait élargir les horizons et préparer des infirmières capables de fonctionner dans un rôle plus étendu que celui du domaine hospitalier»²⁶⁴.

École des Sciences domestiques

Le programme du baccalauréat en Sciences domestiques date de 1967. Ce cours était institué dans le but de former des professionnelles intéressées: (1) soit à l'enseignement des sciences familiales - et alors le programme est conçu d'après les exigences du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick; (2) soit à la diététique - alors le programme rencontre les exigences de l'Association canadienne de diététique. L'étudiante peut choisir l'une des trois spécialités suivantes:

- organisation et vie familiale - alimentation et nutrition - textiles et vêtements.

Ghislaine Cormier (aujourd'hui madame Fernand Arsenault) fut la première directrice de l'École. Avec sa collaboration, Soeur Auréa Cormier, elle travailla à la préparation du programme alors qu'elle était encore aux études de doctorat²⁶⁵. Elle fut la première responsable de l'organisation de l'école, de l'aménagement des laboratoires et de la promotion du statut de l'École auprès du gouvernement.

Marielle Préfontaine, professeur à l'Université de Montréal, qui avait une longue association avec l'École, en devenait la deuxième directrice en juin 1972.

En 1973, l'École instituait le programme de maîtrise en sciences domestiques (M.Sc.D.). Les deux premières récipiendaires de ce nouveau diplôme furent proclamées à la collation des grades en octobre 1975.

L'École des sciences sociales et du comportement

Ce secteur a connu des étapes turbulentes.

Comme entrée en matière, il faut rendre hommage à Aurèle Young qui fut le principal promoteur des sciences sociales. Professeur d'économie à l'Université Saint-Joseph depuis 1947, il ne manquait pas une occasion de communiquer sa conviction que l'enseignement des disciplines connexes à l'économie - comme la sociologie, les sciences politiques était commandé par les exigences du milieu. Grâce aux pressions exercées par M. Young, il fut très tôt question de sociologie à l'Université de Moncton.

Cette discipline fut d'abord rattachée à la Faculté des arts à l'époque où l'on cherchait à introduire au programme du B.A. un nombre considérable d'options²⁶⁶.

Le conseil de la Faculté négocia avec les universités du Québec en vue de faire reconnaître un baccalauréat ès arts avec *spécialisation* en sociologie et en économie. Ces démarches amenèrent les autorités à préciser leurs propres exigences²⁶⁷.

Bien que rattaché à ce qui était alors l'École de commerce, M. Young s'associait volontiers au doyen et au personnel de la Faculté des arts pour élaborer les programmes de sociologie.

À l'été de 1964, le sociologue Camille-Antoine Richard entra à l'emploi de l'Université, à l'École de commerce: au bout de quelques mois²⁶⁸, il soumettait au Sénat académique un projet de programme de spécialisation en sociologie qui fut

d'abord étudié par les collèges affiliés, puis approuvé par le Sénat²⁶⁹ .

En 1965, un Département de sciences sociales était institué au sein de l'École de commerce, et Aurèle Young fut nommé le «chef du département», expression alors utilisée.

En 1967, ce *département* était promu au rang *d'école* distincte, et le Sénat autorisait l'organisation de cours de maîtrise en sociologie et en économie²⁷⁰ .

Cette année-là, Camille-Antoine Richard devait prendre un congé d'études en vue du doctorat, et l'Université eut recours à une équipe de coopérants français comme professeurs suppléants.

Au début de 1968²⁷¹ , M. Young exposait les avantages d'un programme de baccalauréat en service social, et le Sénat le pria de poursuivre ses explorations. De facto, ce projet reçut bientôt l'approbation du Sénat²⁷² . Ici le dossier du recteur Adélarde Savoie manifeste qu'il s'occupe activement de la promotion de l'École; ses lettres à la Commission de l'enseignement supérieur, à diverses Associations de service social, au ministère de la Santé nationale et du bien-être social...sont des modales de solides plaidoyers.

Ces démarches portèrent leurs fruits. L'avenir souriait à la jeune école. Mais bientôt survinrent les contretemps. De nouveaux développements recommandés au Sénat au début de 1969 furent différés en raison de la politique adoptée de n'introduire aucun nouveau cours pendant que la Commission Lafrenière poursuivait son enquête.

C'est en mars de la même année que l'Université obtenait une évaluation du Département de sociologie et de son corps professoral et elle crut devoir prendre des décisions radicales: la suspension du cours de maîtrise en sociologie jusqu'à ce que les effectifs répondent aux exigences. Cette décision peu populaire causa du mécontentement et occasionna le départ de quelques professeurs de sociologie et de quelques étudiants. Bien que le Sénat chercha à accommoder les étudiants laissés en panne²⁷³ , le programme de maîtrise fut suspendu jusqu'à la publication du rapport Lafrenière, en décembre 1971. Or, la Commission de planification académique prit une position ferme sur le regroupement des écoles et départements. Relativement à la question qui nous concerne présentement, la recommandation est rigide: «Que l'École des sciences sociales soit abolie et que ses départements soient intégrés à la Faculté des arts, v compris le département de service social qui, pour fin d'accréditation, pourrait prendre le titre d'École de service social»²⁷⁴ .

Le comité conjoint, appelé aussi comité des cinq, institué pour étudier les recommandations de la Commission Lafrenière, considéra sérieusement la proposition qui vient d'être citée. Il exposait ainsi son approche: «obtenir un consensus ou une approbation de la part des personnes concernées avant de formuler des recommandations visant à modifier des structures établies. Le comité a donc cherché scrupuleusement à ne forcer aucun groupe à l'intérieur de structures qui ne lui seraient pas acceptables»²⁷⁵ .

En janvier 1973, les membres du comité conjoint rencontraient longuement les représentants de l'École des sciences sociales qui, eux, recommandaient la création d'une faculté des sciences humaines groupant trois écoles existantes pour former sept départements, y compris la sociologie, avec cette restriction cependant: «Comme cette dernière discipline (la sociologie) ne rencontre pas dans le moment les exigences minimales pour devenir département, il a été convenu qu'elle pourrait être rattachée temporairement au département de science politique». Le rapport du comité conjoint²⁷⁶ recommandait donc l'établissement d'une faculté des sciences humaines groupant les départements suivants: sciences infirmières, sciences domestiques, service social, psychologie, science politique et sociologie (regroupement provisoire), économie.

Cette recommandation fut rejetée par le Sénat²⁷⁷ qui, plus tard, adhéra à la formule suivante: «que les départements d'économie, service social, science politique, le secteur sociologie et le département de psychologie fassent partie de l'École des sciences sociales et du comportement pour une période de deux ans...»²⁷⁸.

C'est la solution qui devait être définitivement adoptée avec une modification. La distinction accordée à la sociologie par le mot «secteur» montre bien que cette discipline n'était pas encore suffisamment implantée pour recevoir le même statut que les autres départements. Un comité spécial fut chargé d'étudier ce point particulier.

Sur les entrefaites Muriel Roy, arrivée depuis 1972, prépara un programme de majeur en sociologie - programme qui fut accepté; et c'est ainsi que cette discipline put être définitivement renflouée. Finalement, à la réunion du 11 juin 1974, la sociologie était réadmise au rang du département.

Si Aurèle Young fut pendant des années la principal promoteur de l'École, les personnes qui ont le mérite de l'avoir stabilisée après la réorganisation de 1973 sont: les directeurs Fernand Mattart et Gérard Cormier; et les responsables des départements: Clarence Jeffrey, Michel Saint-Louis, Normand Doucet, Joseph Laviolette et Muriel Roy.

4 - Les Départements

Le mot «département» peut s'appliquer à l'unité qui, à l'intérieur d'une faculté, groupe un minimum de quatre professeurs à plein temps dans une même discipline²⁷⁹.

En 1963, l'Université ne comptait que trois départements, qui étaient tous rattachés à la Faculté des sciences. D'après le prospectus, ils sont aujourd'hui au nombre de 23, ainsi compartimentés:

Faculté des arts:
Études françaises
Philosophie
Histoire-géographie
Musique
Arts visuels
Art dramatique
Sciences religieuses

.....Anglais
Traduction et langues
 Faculté des sciences:
Biologie
Chimie
Physique-mathématiques
Génie
 Faculté d'administration:
Comptabilité, finance et informatique
Administration
 Faculté des sciences de l'éducation:
Apprentissage et enseignement
Éducation physique
Éducation professionnelle
 École des sciences sociales et du comportement:
Économie
Psychologie
Science politique
Service social
Sociologie

C'est vraiment au palier du département que fut discutée la mise en place des structures académiques. Quand il s'agit de créer des facultés et des écoles, ce sont plutôt les circonstances qui déterminent l'importance relative des programmes d'études à instituer.

Mais le cas des départements est différent. Ici, les décisions reposent davantage sur des données qui semblent avoir un certain caractère aléatoire: par exemple, au Sénat académique, des questions de ce genre sont sujettes à être débattues: telle discipline doit-elle accéder au statut de département? Un département d'économie doit-il se rattacher à la Faculté d'administration plutôt qu'aux arts? Quand «mon» département deviendra-t-il école? L'enseignement de la démographie doit-il relever du Département de géographie-histoire, de celui de physique-mathématiques, ou du Département de sociologie?

Mais en réalité la mise en place des vingt-trois départements n'est pas l'effet d'un simple hasard: elle résulte plutôt d'un long processus de planification et peut-être, jusqu'à un certain point du jeu des pressions au Sénat académique. Arrêtons-nous à quelques constatations d'ordre spécial; ensuite nous ajouterons de brefs commentaires sur quelques départements en particulier.

Commençons par suivre l'évolution du terme quant à son emploi.

Au début, le mot «département» était peu usité chez nous.

Le dossier de la première réunion du Sénat académique, en juillet 1963, contenait un document auquel fut attachée une grande importance; c'était l'ébauche d'un texte descriptif de l'Université destiné au répertoire publié par l'Association des universités et collèges du Canada, et qui devait présenter au public la vraie physionomie de la nouvelle institution. Pour définir les cadres avec précision, il fallait que la formulation soit acceptable à tous et qu'elle revête un caractère officiel. C'est pourquoi cette première description fut soigneusement passée au crible.

Le mot «département» est employé uniquement par rapport à la Faculté des

sciences, et cela pour désigner trois unités, avec les noms des trois premiers responsables:

- Département de chimie ----- Dr Brian Newbold
- Département de physique ----- Dr Raymond LeBlanc
- Département de génie ----- M. Donald McCrea

Les statuts de l'époque révèlent que le vocable «département» n'est pas encore d'usage courant, mais qu'il pourrait bientôt le devenir: d'après ce texte, il appartient au Conseil de faculté «de crier, à l'intérieur de la faculté, avec l'assentiment du Sénat académique, et selon les besoins, divers départements dont le chef est immédiatement responsable au doyen de la faculté»²⁸⁰.

Il faut comprendre la portée de cette première rédaction des statuts préparés entre 1961 et 19-63. La nature des recommandations de la Commission Deutsch était connue depuis la rencontre tripartite de décembre 1961²⁸¹; à partir de cette date, on connaissait la recommandation que devait contenir le rapport et le régime qui serait proposé, régime où la collaboration devenait le facteur absolument indispensable du succès. Dans ces conditions, on voulut prendre toutes les précautions pour que les rouages et les fonctions soient bien définis à l'avance.

Comme le document descriptif, les statuts de 1963 montrent que le *département* existe, mais comme il n'a pas encore posé de problème, le besoin de légiférer ne s'est fait guère sentir et un fragment d'article dans les statuts suffit.

En 1966, la situation avait déjà évolué: lorsqu'il fut évident qu'un changement des structures administratives devait être effectué à l'Université, les membres du Conseil jugèrent qu'il serait utile de léguer à leurs successeurs le fruit de leur expérience et ils rédigèrent un long document intitulé «Statuts - projet d'amendements»²⁸².

Voici un autre texte officiel, révélateur de l'évolution des idées. En ce qui concerne le département on propose d'insérer une nouvelle section ayant pour sous-titre «Les départements», et comprenant six nouveaux articles portant sur la nature du département, l'établissement, les conditions, le responsable et ses fonctions.

Il est facile de s'imaginer ce qui s'est passé entre la première rédaction des statuts en 1963 et la préparation d'un projet d'amendements en 1966. La tendance générale s'était introduite: l'organisation des départements.

Certains départements sont nés tout naturellement d'une simple cristallisation de cadres à l'intérieur desquels étaient enseignées certaines disciplines; d'autres sont l'effet d'un caractère de permanence accordé à des secteurs groupant les professeurs d'une même matière (ces secteurs étaient en somme des embryons de département); d'autres enfin sont des créations de toute pièce²⁸³.

Voici des exemples de départements issus de l'éclosion normale de secteurs d'enseignement établis de longue date:

- Faculté des arts: français, philosophie, anglais, sciences religieuses.
- Faculté des sciences: les seuls et les mêmes qui étaient en place en 1963, chimie, physique, génie. Avec deux modifications: mathématiques combinées avec physique²⁸⁴ ; et une addition biologie.
- Faculté d'administration: comptabilité , finance et informatique (une combinaison qui compte un nouvel élément, l'informatique dont il sera question au chapitre suivant); et l'administration, sujet qui avait été introduit pendant le décanat de M. Cadieux.
- École des sciences sociales et du comportement: le département d'économie, transféré de l'École de commerce; le département de psychologie, transféré de l'ancienne École de psychologie et d'éducation; le département de science politique et celui de sociologie.

Plusieurs départements ne sont que des cadres donnés à des matières qui ont été au programme depuis toujours, par exemple: sciences religieuses, études françaises, anglais, philosophie, chimie, biologie, etc.

D'autres sont déjà couverts ou le seront ailleurs dans ce volume, par exemple quand il fut question de la Faculté des sciences, de la Faculté d'administration ou de l'École des sciences sociales ou du comportement; au chapitre suivant, en racontant l'histoire du Centre de calcul nous aurons l'occasion d'expliquer comment l'informatique s'intègre à un département.

Il reste quelques départements de création plus récente qui, pour une raison ou une autre, suscitent un intérêt particulier. De ceux-ci il sera maintenant question.

Langues

L'importance et la fonction du département des langues découlent du caractère propre de l'Université, institution francophone opérant au milieu d'une population à majorité anglophone; dans ces conditions, normalement, tous les citoyens devraient être bilingues.

On ne peut aborder ce sujet sans rendre hommage à la mémoire du Frère Léopold Taillon qui étudia avec assiduité pendant des années la pédagogie de la langue seconde.

Notre situation démographique crée une mission spéciale pour les francophones et de nouvelles ouvertures sur le marché du travail: d'abord avec l'introduction du bilinguisme officiel, un plus grand nombre de traducteurs seront en demande pour la préparation de textes en français. Beaucoup de jeunes seront appelés à s'engager dans la traduction comme carrière. Le promoteur du secteur «traduction» fut le Père Chamard alors qu'il était le doyen de la Faculté des arts; et le premier professeur en fut Christel Gallant.

Deuxièmement, le nombre d'anglophones désireux d'apprendre le français va sans cesse augmenter. L'Université de langue française aura ici encore un service spécial: une de ses missions propres sera d'offrir des cours de français comme langue seconde. Dans ce domaine Normand Vautour prit la relève du Frère Taillon.

À Lorraine LeBlanc fut confiée la tâche d'organiser le secteur à l'intérieur du département des langues nouvellement structuré.

La politique gouvernementale sur le bilinguisme crée une catégorie spéciale d'anglophones qui désirent apprendre le français: ceux de la fonction publique, pour qui le gouvernement accepte d'offrir des conditions particulièrement avantageuses. Le vice-recteur à l'enseignement, Helmut J. Schweiger, prit en main la cause du secteur appelé «Fonction publique» quand il le vit menacé, et il se donna beaucoup de mal pour gagner le gouvernement fédéral à l'implantation de ce service à l'Université de Moncton. Le premier professeur responsable demeure Hugues Roy.

Ainsi le département des langues de la Faculté des arts comprend trois secteurs: la traduction, le français langue seconde et la fonction publique²⁸⁵.

Le génie

En 1957-58 le cours de génie débutait à l'Université Saint-Joseph avec 38 inscriptions en première année. Le programme comprenait des cours de base qui se donnaient déjà aux candidats au baccalauréat général en sciences, sauf le dessin industriel. Cette innovation avait été lancée par le Père Rémi Rossignol qui était alors préfet des études; avec ce dernier le Père Jean-Baptiste Cormier, qui était alors «doyen des sciences»²⁸⁶, et le professeur Raymond-I. LeBlanc se sont occupés de planification et de visites de négociation pour faire reconnaître le programme de trois ans. M. Don McCrea, l'ingénieur de l'Université, fut un collaborateur des premières années. Et bientôt l'ingénieur Numa Marcotte s'ajoutait aux pionniers.

Au nouveau départ en 1963, les structures furent plus nettement organisées et les fonctions plus clairement définies. Dès le début, Paul Bourque fut nommé doyen de la Faculté des sciences et, au cours de l'année, M. McCrea reçut le titre de directeur du Département de génie²⁸⁷. Seront par la suite directeurs du département: Numa Marcotte, à partir de 1965²⁸⁸; Jean-R. Longval, à partir de 1969; et Narendra Srivastava, depuis 1973.

En 1965 et 1966, deux études étaient faites par des professeurs du département, sous la présidence du directeur Numa Marcotte²⁸⁹. En décembre 1966, l'équipe de professeurs expliquait à la page 4 de leur rapport pourquoi ils avaient entrepris l'étude, à la demande du doyen:

«Les raisons profondes qui ont motivé la préparation de ce rapport peuvent se résumer ainsi: en premier lieu, la situation créée par la stagnation du cours incomplet que nous donnons depuis plusieurs années; en second lieu, l'idée ou l'opinion qu'il y a place aux Maritimes pour une institution de langue française qui donne un cours complet de génie».

Le document, solidement étoffé, vise à faire valoir le besoin du cours complet à défaut de quoi, mieux vaut laisser disparaître le génie.

Comme conséquence de ce plaidoyer, le cours complet s'organise. L'annuaire préparé pour l'année 1967-68 présente le programme de cinq ans en génie civil.

C'est l'époque où la Commission de l'enseignement supérieur entre en scène.

Une des premières confrontations majeures de l'Université avec la Commission de l'enseignement supérieur, qui venait tout juste d'être établie, fut à propos du génie. Les procédures de communication avec la nouvelle Commission n'étaient pas encore rodées. Et ce fut dur.

Le programme de cinq ans était déjà introduit en génie civil. Certains s'opposaient à ce que l'Université de Moncton soit autorisée à organiser le cours complet dans les autres branches.

À la suite de quelques vigoureuses passes d'arme, le président de la Commission, J. O'Sullivan, rencontrait le recteur Savoie et ces deux hommes en vinrent à une conclusion pacifique et constructive. L'administration de l'Université instituerait un comité spécial chargé de trouver une solution au litige; la Commission acceptait de défrayer les dépenses.

Pour entreprendre cette étude, le nom de Douglas T. Wright²⁹⁰ fut suggéré parce qu'il avait eu d'heureuses expériences dans le règlement de cas semblables. Le recteur insista pour ajouter un collègue francophone et l'ingénieur-professeur Michel Normandin²⁹¹ fut choisi.

Me Savoie a ainsi qualifié fort à propos ces deux hommes: «deux ingénieurs de grande réputation». Ils se sont acquittés de leur mandat de façon très consciencieuse.

Formé en septembre 1968, le comité, qui publiait son rapport²⁹² en juin de l'année suivante, peut être cité comme modèle tant pour sa méthode de procéder que pour la qualité du document qu'il a produit.

Le trait dominant qui a caractérisé cette excellente équipe, c'est son remarquable sens de l'adaptation au milieu.

Nous citons deux paragraphes extraits de l'introduction du rapport: ce passage illustre bien les principes directeurs qui ont guidé le comité dans la solution du problème particulier qui leur avait été soumis, et en même temps la philosophie qui doit éclairer l'Université dans son ensemble:

Connaissant les besoins de la région, l'Université de Moncton devrait donc, de façon consciente, développer des programmes qui ne soient pas de simples copies des programmes des autres universités mais qui, par l'addition d'éléments originaux, produiront des diplômés conscients des besoins de leur région et décidés d'adopter à leurs concitoyens la contribution de leurs connaissances et de leur expérience.

L'Université devra toujours rechercher l'excellence et les hauts standards intellectuels et il nous apparaît beaucoup plus facile de sombrer dans la médiocrité au moyen de programmes traditionnels qu'en appliquant, dès le départ, des programmes marqués par l'innovation et l'esprit d'invention²⁹³.

Le comité retient ainsi cette idée qui vient d'un autre rapport autorisé: «Smaller institutions will find it desirable to limit their offerings to a few programs of high

quality rather than extend themselves beyond their capacities»²⁹⁴ .

L'argumentation était simple: Dans une petite institution desservant une population linguistique de 250,000, il ne paraît pas réaliste d'établir une faculté complète de génie avec l'éventail de toutes les spécialités. Alors retenons le plus essentiel.

Et le rapport recommanda la discontinuation de cours de trois ans en génie électrique, mécanique, chimique et minier. Ceci pouvait être acceptable comme mesure provisoire

Dans d'autres circonstances, les mêmes enquêteurs avaient recommandé l'application d'un principe d'alternance en vertu duquel les étudiants en génie passent de quelques mois d'étude en classe à une période d'égale longueur d'entraînement pratique dans l'industrie. Mais dans un milieu trop peu industrialisé comme le nôtre, à productivité réduite, cette formule n'est guère applicable.

Le comité était d'avis que le rôle de l'Université de Moncton n'est pas de préparer pour chaque branche du génie des experts possédant un somme de connaissances techniques très spécialisées; mais des ingénieurs susceptibles d'appliquer la technologie moderne ta à la solution des problèmes socio-économiques du milieu.

Le rapport propose d'offrir à Moncton le programme complet de deux types particuliers de génie:

- que l'Université maintienne le génie civil, qui ouvre la porte à de nombreuses possibilités sur le marché du travail, dans la construction, les travaux publics, le transport, les communications;
- qu'elle introduise le génie industriel, qui se développe déjà dans quelques universités canadiennes, et qui donne une connaissance générale de la technologie manufacturière.

En offrant ces deux avenues aux jeunes qui aspirent à une formation technique, elle préparera des généralistes pour les deux grands secteurs où oeuvrent la plupart des ingénieurs: les travaux publics et l'industrie. Ainsi l'Université contribuera efficacement au développement économique et social de la région.

Le rapport Normandin-Wright ne fut pas accueilli par tous avec une égale satisfaction, ce à quoi les auteurs s'attendaient comme on peut en conclure par cette prémonition extraite de la préface: «Certaines des principales recommandations vont paraître inopportunes aux yeux de ceux qui en subiront les effets». De fait, quelques-uns s'y opposaient, même avec véhémence. Le Sénat accorda au rapport la «priorité»²⁹⁵ ; il fut l'objet de sérieuses discussions. Et les recommandations furent acceptées.

En 1970, le cours de génie civil de l'Université de Moncton était accrédité par l'Association des ingénieurs du Nouveau-Brunswick. L'éditorialiste E.W. Larracey signalait l'événement comme «another milestone» et «an advance of major proportions»²⁹⁶ .

Pour récapituler l'histoire du Département de génie, on ne saurait mieux faire que

de fournir des renseignements sur les inscriptions et les diplômes décernés. Le tableau suivant résume cette histoire, qui a commencé à l'Université Saint-Joseph pour se poursuivre à l'Université de Moncton. Les débuts ont été modestes. Malgré quelques fléchissements, la courbe générale des inscriptions a été ascendante, sauf pour la période de réorganisation à la suite de la publication du rapport Normandin-Wright. Plus récemment la situation semble se régulariser et la marche ascendante s'accélérer.

[TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'HISTOIRE DU GÉNIE À L'U. M.](#)

L'art dramatique

L'histoire de l'art dramatique dans chacun de nos pensionnats pourrait devenir le sujet d'une étude fort intéressante. À l'époque qui a précédé le cinéma et la télévision, les séances dans nos collèges et couvents attiraient les foules. C'était le moyen par excellence d'atteindre le public et d'exercer une influence bienfaisante. Indirectement, d'une autre façon les maisons d'enseignement rendaient service au public: en préparant des metteurs en scène qui, une fois établis dans leur patelin, organisaient des troupes bénévoles.

L'album-souvenir des noces d'argent de la Société Saint-Jean-Baptiste du Collège Saint-Joseph publié en 1894 (la Société était fondée le 11 octobre 1866), reproduit quelques photos de comédiens de pièces jouées à cette époque lointaine. Les personnes d'un certain âge se rappellent la popularité des séances du vieux collège; un train spécial voyageait entre Moncton et Collège Bridge les soirs de grand spectacle, deux ou trois fois l'an.

Jusqu'à ces dernières années, l'art dramatique demeurait une activité extra-curriculaire.

Que cette discipline se soit taillé une place dans les structures académiques, on le doit en bonne part à la ténacité d'un homme, le Père Maurice Chamard. Alors qu'il était doyen de la Faculté des arts, convaincu de l'importance de former des animateurs capables de mener la lutte pour la défense de la langue française, il obtenait le concours d'un auteur-metteur en scène de France, M. Guy Foissy; le Père Chamard recueillit lui-même des fonds pour que son spécialiste puisse passer quatre mois à Moncton et élaborer un programme de département d'art dramatique. La motivation proposée est très engageante: «Nous jugeons qu'il sera indispensable que dans chaque école des animateurs soient engagés. Qui pourra les former sinon l'Université de Moncton, sinon le département de théâtre de l'Université de Moncton?»²⁹⁷ .

Les idées exposées par l'enquêteur tombèrent en bonne terre. Le département d'art dramatique fut institué en 1974²⁹⁸ . À la suggestion de M. Foissy lui-même, l'Université obtint les services de Claire Ifrane, de Paris, comédienne, metteur en scène, animatrice théâtrale.

Au cours de l'été de 1974, l'Université aménageait pour le département le théâtre d'essai dont il fut déjà question²⁹⁹ .

Arts visuels

C'est à l'été de 1963 que Claude Roussel arrivait à l'Université, à titre d'artiste résident avec une bourse d'une année offerte par le Conseil des arts du Canada. Il organisa des cours d'atelier et d'histoire de l'art. Il professa pendant l'année non seulement à la session régulière, mais aussi à l'extension.

C'est pendant cette année que M. Roussel devint l'initiateur et le premier responsable de la Galerie d'art. Il était sur les lieux quand M. Jean-Paul Morisset, de la Galerie nationale, visitait l'Université en 1964; c'est à cette occasion qu'il fut décidé de modifier les plans du premier étage de la bibliothèque en construction pour y aménager une salle d'exposition. On peut dire que la Galerie est le résultat de la rencontre des artistes Morisset et Roussel. Elle fut inaugurée à l'automne de 1965.

Voici en place une unité destinée à jouer un rôle important dans la promotion des activités culturelles à la cité universitaire. Grâce à la Galerie, nos propres artistes, étudiants et autres, ont accès à une salle d'exposition; en outre, les étudiants et la population bénéficient d'oeuvres venant de l'extérieur.

En 1965-66, la bourse du Conseil des arts à M. Roussel fut renouvelée.

Les cours d'arts étaient toujours au programme. À partir de 1966, la Faculté offrait les cours conduisant au B.A. avec mention en arts visuels. Quand le département fut organisé, on introduit (en 1972) un programme de baccalauréat en arts visuels; et l'année suivante, le baccalauréat en enseignement des arts visuels.

Claude Roussel fut directeur du département jusqu'en 1971, alors que lui succédait Francis Coutellier. En 1970, la Galerie d'art était placée sous la juridiction du doyen de la Faculté des arts.

Musique

La musique, instrumentale et vocale, a toujours été un élément indispensable dans les activités collégiales de toutes nos institutions d'enseignement. Les fêtes, séances, réceptions, cérémonies académiques étaient agrémentées de pièces musicales qui parfois atteignaient un haut degré d'excellence. Les glorieux exploits de nos chorales aux concours à tous les niveaux (jusqu'en Europe) peuvent à juste titre être qualifiés d'extraordinaires pour les ensembles de jeunes.

L'enseignement régulier de la musique comme art d'agrément se pratiquait dans tous nos collèges et couvents. Mais de façon habituelle, cette forme de culture était considérée comme une activité para-académique, c'est-à-dire que les études musicales (théoriques ou pratiques) pouvaient conduire à un certificat, mais jusqu'aux récentes années elles n'étaient pas créditées pour un grade universitaire.

Le collège Notre-Dame d'Acadie fit oeuvre de pionnier en ce domaine. Avec la collaboration de l'Université Saint-Joseph, un cours de baccalauréat en musique fut institué en 1952 et le premier grade fut décerné quatre ans plus tard. En tout, huit bacheliers bénéficièrent du cours. Bien à regret les conditions créées par les recommandations de la Commission Deutsch amenèrent la suspension du programme de baccalauréat en musique. Si l'enseignement de cette matière continua à Notre-Dame d'Acadie, tout était à recommencer à l'Université.

En 1965, un cours d'option en musique était offert à la Faculté des arts. En 1966, d'après l'annuaire, la Faculté offre le B.A. avec mention et avec spécialisation en musique

Mais, à partir de 1968, il existe un département de musique qui offre la mention «musique» au B..A.; et en outre le baccalauréat en *musique* (B.M.) avec majeur en «*éducation musicale*» destiné à promouvoir l'enseignement de la musique dans les écoles; enfin le département offre aussi le B.M. sans qualification pour l'étudiant qui vise à une formation plus générale.

En 1972, répondant à un mémoire soumis par le directeur du département, Brian Ellard, et endossé par le doyen de la Faculté, Maurice Chamard, le Sénat académique approuvait la proposition suivante: «Que le département de musique du Collège Notre-Dame d'Acadie soit affilié au Département de musique de l'Université de Moncton à titre d'École préparatoire de musique»³⁰⁰. Voilà que se réalise enfin ce qu'on aurait souhaité en 1963: Le feuillet ajoute que «ce programme rejoint environ 550 étudiants» dans les sections françaises de la province.

Le premier responsable du département fut Neil Michaud, à qui succédait Brian Ellard en 1971

Éducation physique

Une des initiatives les plus utiles prises par l'Université fut la création du Département d'éducation physique.

Inévitablement, l'athlétisme occupe une place importante au programme des activités étudiantes. Depuis toujours, le hockey, le base-ball, le ballon-panier, le football, le tennis s'organisent dans les cadres des cédules précises, par la force de traditions bien établies.

Comme on l'a signalé dans un chapitre précédent, très tôt il fut question de doter la cité universitaire d'un vaste terrain sportif, d'une aréna, d'un gymnase et d'une piscine.

Le service par excellence que l'Université pouvait rendre dans ce domaine, c'était d'établir des cadres pour l'entraînement de professeurs d'éducation physique destinés à devenir des animateurs sportifs dans les écoles.

La cheville ouvrière du développement de ce secteur Vance Toner, acceptait l'offre d'un emploi à l'Université de Moncton dès 1964, avant même d'entreprendre ses études de doctorat à Springfield, Massachussets.

L'année suivante, à son retour à Moncton, il assumait la direction des activités sportives et s'attaqua à un méticuleux travail de planification. L'enseignement commença graduellement à la Faculté des arts et à l'École normale.

Dans le prospectus de 1966-67, l'éducation physique est présentée comme cours d'option au programme du «*BA avec mention en éducation physique*». Dans le même annuaire, il est déjà question du *département d'éducation physique* comme d'un fait accompli³⁰¹. Cependant le nom de M. Toner figure comme «directeur

athlétique».

Dans le prospectus de 1967-68, M. Toner est en plus présenté comme directeur du Département d'éducation physique à l'École de psychologie et d'éducation; mais il n'est pas encore question d'un programme conduisant au grade académique: au cours de l'année 1968 le programme de baccalauréat sera accepté³⁰².

Plusieurs étudiants qui avaient déjà entamé leurs études dans d'autres branches décidèrent de s'inscrire en éducation physique; avec le transfert d'un certain nombre de crédits déjà obtenus, ils purent abrégier leur scolarité.

Les premiers bacheliers en éducation physique, au nombre de 44, recevaient leur parchemin en 1972; l'année suivante, le département produisait 45 finissants; et 47, en 1974.

La contribution apportée par M. Toner au développement et au renom de l'Université est considérable. En tant que directeur du Département, il fut le premier responsable des programmes d'étude en éducation physique; comme directeur athlétique, il assumait avec ses lieutenants, une triple responsabilité: celle de la participation des étudiants aux rencontres sportives interuniversitaires; celle des services récréatifs intra-muros, en collaboration avec d'autres organismes, comme le département des affaires étudiantes; et enfin celle des terrains sportifs et des bâtiments destinés aux sports.

On peut lui attribuer une très large part du développement de l'audacieux complexe appelé Centre d'éducation physique et de sport, qui logera le Département.

Ainsi se termine la revue des grandes pièces établies pour l'enseignement régulier; sénat académique, facultés, écoles, départements.

Pratiques académiques

En marge de cette longue description des structures, pour illustrer encore une fois l'évolution, nous pourrions effleurer une question connexe: l'introduction de procédures académiques plus raffinées.

À titre d'exemples, arrêtons-nous à deux nouveaux systèmes introduits depuis 1963: les options et les méthodes d'évaluation.

Le système d'options

Le système d'options est une formule qu'on ne connaissait pas sous l'ancien régime. On l'a déjà souligné³⁰³, autrefois les cours d'études étaient rigides; dans un secteur donné, par exemple au «classique», tous les étudiants devaient suivre exactement le même programme. Un tel rigorisme provenait du fait que les collèges ne pouvaient se payer le luxe de multiplier cours et professeurs.

Dès la première année (1963), le concept du cours «optionnel» s'introduisait à la Faculté des arts dans les collèges affiliés³⁰⁴; mais les possibilités de choix étaient encore restreintes. À partir de 1964-65 le Sénat académique approuvait le baccalauréat ès arts et ès sciences avec mention³⁰⁵. En 1965, le baccalauréat

avec spécialisation fut ajouté au prospectus. Aujourd'hui l'éventail des options dans toutes les facultés et écoles est impressionnant.

Le système actuellement en vigueur, dont l'introduction marque une étape dans l'organisation de nos programmes, est dû pour une bonne part aux précisions apportées par la Commission Lafrenière³⁰⁶. La richesse du système actuel provient de la possibilité de sélection qui permet à l'étudiant d'organiser son programme d'études d'après ses aspirations personnelles et ses projets d'avenir. L'important, c'est le choix, qui peut porter sur des sujets variés aussi bien que sur le degré de concentration en tel ou tel champ d'études. Ainsi, outre les cours de maîtrise qui sont hautement exclusifs, l'Université offre aussi le baccalauréat spécialisé comportant un véritable programme professionnel axé sur la pratique; un baccalauréat avec spécialisation, où la concentration oriente vers des études plus avancées; et enfin le baccalauréat avec majeur ou avec mineur, concentrations qui permettent une plus grande flexibilité dans la combinaison des sujets que l'étudiant veut approfondir.

Évidemment, ce système versatile est rendu possible dans la mesure où les étudiants sont groupés en nombre suffisant pour justifier les dépenses occasionnées par une quantité d'options.

Le système d'évaluation

Les anciennes méthodes d'évaluation ont cédé la place à de nouvelles pratiques.

En 1971, le Sénat académique instituait un comité chargé d'étudier le système de notes employé à l'Université, et d'autres questions connexes.

Le comité avait comme objectif de soumettre des recommandations relativement à:

- (1) Un système de notes cohérent et uniforme pour l'ensemble de l'Université, et qui serait compris dans toutes les institutions;
- (2) La politique à suivre dans l'évaluation académique des étudiants;
- (3) Les procédures, critères et techniques d'évaluation des cours par les étudiants;
- (4) La charge de travail de l'étudiant.

À la réunion du 8 novembre 1971, Marcel Rheault fut nommé président du comité et Maurice Rainville, secrétaire.

Le 18 mai 1972, le comité soumettait son rapport au Sénat³⁰⁷.

Après de longues consultations, le comité recommandait le nouveau système de notes qui est actuellement en vigueur; il proposait aussi de mettre l'accent sur l'évaluation continue de l'étudiant.

Plusieurs innovations furent introduites à la suite de la publication de ce rapport.

Pour clore ce chapitre, rappelons l'épisode absolument imprévu de la **Faculté de médecine** qui eut presque l'effet d'un coup de théâtre.

La Commission fédérale d'enquête sur les services de santé, dont le rapport est daté du 26 janvier 1964, formulait ainsi une de ses recommandations:

Que des sommes du Fonds d'expansion des installations de santé soient accordées pour payer la moitié du coût de construction de nouvelles écoles de médecine, y compris, au besoin, les installations nécessaires aux sciences fondamentales, à l'Université de Sherbrooke (pour 1967), à l'Université McMaster (pour 1968), à une université dans la région de Toronto (pour 1969), à l'Université de Victoria (pour 1973), à l'Université de Moncton (pour le milieu des années 1970), et à l'Université de Mémorial, si l'étude que nous proposons ci-dessus appuie nos conclusions³⁰⁸.

Cette recommandation n'avait pas été sollicitée par l'Université, ni suggérée par le comité d'étude institué par la Commission d'enquête³⁰⁹; mais, en autant que l'Université est concernée, elle est due à l'initiative de la Commission elle-même. Et elle prit beaucoup de gens par surprise.

Le gouvernement provincial sentit le besoin d'enquêter sur la question de l'école de médecine au Nouveau-Brunswick et institua à cette fin un comité composé des personnes suivantes: le Dr W. T. Ross Flemington, à titre de président, le Dr Roger R. Dufresne, de l'Université de Sherbrooke, et le Dr J. Wendell MacLeod, secrétaire de l'Association des collèges médicaux du Canada.

Le rapport du comité, publié en avril 1967, se termine par cette constatation générale: «Our study has led us to conclude that there is no immediate need of a Medical School in New Brunswick³¹⁰. En plus le rapport contient dix-sept recommandations, dont la quinzième se lit comme suit: «That for some years to come, New Brunswick continue to make financial arrangements with Dalhousie regarding medical students and that she consult with Quebec regarding French-speaking medical students»³¹¹.

Pour avoir une vue d'ensemble de toute cette question on peut se référer au mémoire de l'Université de Moncton présenté audit comité le 30 septembre 1966³¹².

218. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'Enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick, p. 61.

219. *Petite chronique de l'établissement du Collège Saint-Joseph de Memramcook*, lettre au Supérieur général, datée du 29 mars 1870, citée dans *l'Album souvenir de la Société Saint-Jean Baptiste*, cf. p. 123

220. Pascal Poirier, *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, p. 121.

221. Omer LeGresley, *L'Enseignement du Français en Acadie*, p. 195 sq.

222. George F. Stanley, *Les collèges classiques de langue française en Acadie*, dans *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. VI, no. 3, Sept. 1975, p. 117-137.

223. Rapport de la Commission Deutsch, p. 90.

224. Ibid., p. 101, no. 8.

225. Ibid., p. 99, no. 3.

226. Voir: Statuts, édition de juin 1963, articles 61 à 73.

227. P. 197

228. Le rapport de la réunion du Sénat académique du 15 juillet 1963 enregistre cette recommandation: «que le mot 'classique' soit enlevé des documents officiels de l'Université, et substitué par 'conduisant au baccalauréat-ès Arts'».

229. *La Commission de Planification académique de l'U.M.* - Rapport, p. 68.

230. Mémoire du Collège Saint-Louis, pp. 21-22.

231. Cf. New Brunswick Acts 21 Élisabeth II, 1972, chap. 81. «*Loi constituant la société Collège Saint-Louis/Maillet*», sanctionnée le 9 juin 1972 (le texte présenté dans les deux langues).

232. 16 Élisabeth II, 1967, ch. 75.

233. Cf. New Brunswick Acts 21 Élisabeth II, 1972, chap. 82.

234. Une autre recommandation de la Commission Lafrenière.

235. Dans cette étude, il sera souvent question des écrits de Pascal Poirier. Il existe au moins deux bonnes bibliographies de ses oeuvres. Voir dans la liste bibliographique à la fin: BEAULIEU, Gérard et DOUCET, Yolande.

236. Le texte de ce discours est publié en entier dans *L'Album-souvenir de la Société Saint-Jean-Baptiste*. p. 146.

237. Pascal Poirier, *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, chap. IX, p. 121 sq.

238. Ibid., p. 123.

239. Ibid., p. 126.

240. Ibid., p. 128

241. «Le Père Lefebvre et l'Acadie», écrit après la mort du fondateur en 1895, publié en 1898.

242. *Mémoires de la Société royale du Canada*, deuxième série (1903), vol. IX, section I, pp. 109-116.

243. Clément Cormier, *Le Père Vanier nous revient* dans *Liaisons*, septembre-octobre 1947, article écrit à la demande de la rédaction du journal étudiant lors du retour du Père Vanier au Collège. L'interlocuteur à Montréal, était le Frère Damien, c.s.c.

244. Voir le document intitulé *French University in New Brunswick*, négocié en présence de la Commission royale, en décembre 1961.

245. Omer Legresley, *L'Enseignement du Français en Acadie: 1604-1926*, thèse de doctorat, p. 202
246. Le Frère Léopold Taillon est l'auteur d'un Album Souvenir publié à l'occasion du dixième anniversaire de la première promotion: *Historique - 1942-1955: École de commerce de l'Université Saint-Joseph*: L'Association des bacheliers en commerce.
247. Proposition approuvée par le Sénat académique le 2 juin 1972 et entérinée par le Conseil des gouverneurs quelques jours plus tard, le 9 juin.
248. Prospectus de l'Université Saint-Joseph, 1949-50, p. 75
249. Cf. dossier du 15 juillet 1963.
250. Cf. dossier du 15 juillet 1963.
251. Plus tard, ce grade fut transféré du département de psychologie au département d'éducation, et devint la maîtrise en éducation avec mention en orientation.
252. Citation reproduite dans le rapport: *Formation pédagogique - un rapport par Donald C. Duffie*, 1969, p. 5
253. Ibid.
254. Ibid., page 36.
255. Le document, date du 1er juillet 1972, fut signé le 30 novembre de la même année par l'honorable J. Lorne McGuigan, ministre de l'Éducation, l'honorable Carl Mooers, ministre de l'Approvisionnement et des Services, M. Helmut Schweiger, vice-recteur à l'enseignement, et M. Léandre Bourque, secrétaire général.
256. Mémoire présenté par l'Université de Moncton à la Commission de l'enseignement supérieur: *Prévisions concernant la formation des maîtres*.
257. Ce document est intitulé «*Mémoire présenté par l'Université de Moncton à la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick - provisions concernant la formation des maîtres*»; il porte les signatures du recteur Adélarde Savoie et des deux vice-recteurs, Helmut J. Schweiger et Médard E. Collette.
258. Pour situer l'événement dans son contexte, on peut lire *Les écoles normales du Nouveau-Brunswick, 1848-1973*, Fredericton, ministère de l'Éducation, 1974, 157p.
259. Directeur de ces trois écoles en 1963: Jean Cadieux, Roland Soucie, Léopold Taillon.
260. Sur cette question, en autant que le Nouveau-Brunswick est concerné, on peut consulter: (a) Katherine MacLaggan, *Portrait of Nursing*; (b) le mémoire soumis à la Commission Hall le 9 novembre 1961 par l'Association des infirmières enregistrées du N.-B.; (c) Edith Kathleen Russell, *The Report of a study of Nursing education in New Brunswick*. Fredericton, University Press, 1956. 76 p.; (d) le dossier de la première réunion du Sénat académique de l'Université de Moncton, le 15 juillet

1963; (e) le rapport du comité d'étude présidé par Chaiker Abbis sur l'enseignement des sciences infirmières, 1971, 261 p.; (f) l'étude par Helen K. Mussalem, *Nursing Education in Canada* pour la Commission royale d'enquête sur les services de santé, Ottawa, 1964.

261. Voir le rapport de la Commission royale présidée par le Juge Emmett M. Hall, Ottawa, 1964. Recommandation no. 133, Vol. I, p. 68.

262. Historique de l'École, dans la plaquette publiée à l'occasion du dixième anniversaire de l'École des sciences infirmières, 1975, p. 11.

263. Thomas J. Boudreau, président, - *Rapport du comité sur les infirmières cliniciennes*, 1972.

264. Historique de l'École, p. 11.

265. Ghislaine Cormier, *Development of a home economics curriculum for the Université de Moncton*, thèse de doctorat, Michigan State University, 1970, vii - 76p.

266. Au programme élaboré par le conseil de la Faculté des arts à sa réunion du 26 octobre 1963, figurent en plus des cours obligatoires, 13 sujets optionnels (ou mention), dont l'économie et la sociologie.

267. Des précisions seront apportées plus tard, à une réunion du conseil de la Faculté des arts, qui eut lieu le 19 décembre 1969.

268. Réunion du Sénat académique, 16 janvier 1965.

269. Réunion du 9 avril 1965.

270. Réunion du 15 mars 1967.

271. Cf. procès-verbal du Sénat académique, réunion du 26 janvier 1968.

272. Réunion du Sénat, 25 avril 1969.

273. Réunion du Sénat, 25 avril 1969.

274. Rapport de la Commission de planification académique, 95e résolution, p.323.

275. Troisième rapport du comité conjoint, daté du 5 février 1973, pp. 11-12.

276. Troisième rapport du comité conjoint, daté du 5 février 1973, pp. 11-12.

277. Cf. procès-verbal, réunion du 8 février 1973, p. 3.

278. Cf. procès-verbal, réunion du 16 mars 1973, p. 3.

279. Cf. Minutes du Sénat académique, réunion du début de mars 1972, p. 5.

280. Cf. *Statuts*, édition de 1963, art. 57 (d).

281. Cf. p.62

282. Cf. dossier du Sénat académique, réunion du 19 janvier 1966.
283. Cf. Gérard Cormier, Vincent Lucci et Maurice Rainville, *Mémoire présenté par les directeurs de départements, (Campus de Moncton) à la Commission de planification académique de l'Université de Moncton, 1969.*
284. Le dossier du Sénat académique, réunion du 19 janvier 1966, contient un document intitulé *Rapport: Enseignement des mathématiques à l'Université de Moncton*, par André Turgeon, président, André Dupré, Léonard LeBlanc, Numa Marcotte; et un deuxième *Rapport sur le programme de biologie*, par Paul Bourque, B. T. Newbold et Georges Citarella.
285. Pour des considérations opportunes sur ce département, voir le mémoire présenté à la Commission de planification académique par Vincent Lucci, directeur du Département des langues modernes.
286. Voir les annuaires de l'Université Saint-Joseph vers les années 1955.
287. Cf. annuaire, 1965-65.
288. Le dossier du Sénat académique, 19 janvier 1966, contient une étude sur le cours de génie à l'Université de Moncton, par Numa Marcotte, président, André Turgeon, Pierre Vagneux.
289. Le premier document, intitulé *Étude sur le cours de génie à l'Université de Moncton*, contenu dans le dossier du Sénat académique, réunion du 19 janvier 1966, était fait avec la collaboration d'André Turgeon et Pierre Vagneux; le second intitulé *Étude sur le cours complet de génie à l'Université de Moncton*, est daté de décembre 1966; M. Marcotte avait cette fois comme collaborateurs Albert Foggia, Victor Ross et Pierre Vagneux.
290. Président du comité des affaires universitaires de l'Ontario.
291. Adjoint au recteur à la planification, Université de Sherbrooke.
292. Michel Normandin et D. T. Wright: *Développement des sciences appliquées à l'Université de Moncton*, 1969. 31 p.
293. Ibid. p. 4.
294. Committee on the Goals of Engineering Education of the American Society for Engineering Education, p. 376.
295. Cf. Rapport de la réunion du Sénat, 14 août 1970.
296. The Moncton Transcript, 29 avril 1970.
297. Guy Foissy, *Projet d'organisation du Département-Théâtre*, Université de Moncton, avril 1969, p. 3.
298. Cf. procès-verbal du Sénat académique, réunion du 11 juin 1974, p. 5.
299. Cf. p. 129-131.

300. Dossier du Sénat académique, réunion du 2 juin 1972.
301. L'annuaire de 1966-67 mentionne « quatre cours établis par le département », p. 55.
302. Cf. dossier du Sénat académique, rapport de la réunion du 26 janvier 1968, p. 4.
303. Voir p. 152 sq.
304. Déjà depuis quelques temps il était question d'options, mais on semblait plutôt tâtonner. La lecture des dossiers du Sénat et des conseils de faculté permet de suivre l'évolution. Le 30 mars 1964, à la réunion du Sénat, le système d'options est décrit. Le rapport de la réunion du Conseil de la Faculté des arts, le 18 septembre 1964, signale la « mise à exécution » du système. Au Sénat, le 16 janvier 1965, le Père Soucie insiste sur « la nécessité de bien définir les termes crédit, cours, option, mention, spécialisation, etc.
305. Cette pratique fut plus tard discontinuée.
306. Cf. Rapport de la Commission de planification économique, Ch.XV.
307. Marcel Rheault et al. Rapport du comité extraordinaire du Sénat académique portant sur le système de notes, l'évaluation des étudiants, l'évaluation des cours par les étudiants, la charge de travail de l'étudiant.
308. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé 1964*, Recommandation no. 141, p. 71.
309. Cf. J. A. MacFarlane, président, *Formation médicale au Canada*, Ottawa, Impr. de la Reine: p. 260 sq., où il est question de l'emplacement de nouvelles installations.
310. Cf. Rapport of the Medical School Survey Committee for the Province of New Brunswick. April 1967, p. 76.
311. Ibid., p. 79.
312. Archives de l'Université de Moncton.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 7

LES STRUCTURES COMPLÉMENTAIRES

Le chapitre précédent visait à décrire les structures de base, les cadres d'une des fonctions essentielles d'une institution de haut savoir, l'ENSEIGNEMENT.

Mais les fonctions de l'Université peuvent déborder ces cadres essentiels en tous sens. Ici nous considérons les grandes projections au-delà de ces structures de base.

Ainsi on pourrait parler d'expansion verticale, pour désigner les niveaux ou les cycles de enseignement, selon qu'il s'agit de programmes organisés en vue du baccalauréat. de la maîtrise ou du doctorat.

Ou deuxièmement, l'expansion pourra être dite horizontale, si l'Université étend ses services au-delà du corps des étudiants réguliers, soit par cours d'été, soit par ce qu'on est convenu d'appeler cours d'extension.

Enfin on pourrait considérer comme une expansion parallèle une autre fonction essentielle: la RECHERCHE qui prend une place de plus en plus importante dans le monde universitaire et industriel; il faut reconnaître cependant que, toute proportion gardée, notre Université dans ce domaine en est encore à ses modestes débuts.

1. Le niveau du deuxième cycle

Le nombre des cours offerts au-delà du niveau du baccalauréat a augmenté considérablement. De tradition séculaire, aucun de nos collèges ne s'était aventuré dans le domaine des programmes avancés. Les exceptions à cette coutume avant l'institution de l'Université de Moncton furent les suivantes: l'organisation du cours de maîtrise en éducation, à partir de 1954, aux cours d'été, avec l'aide de spécialistes de l'extérieur; après l'arrivée du Dr Brian T. Newbold en 1958, l'Université Saint-Joseph admit quelques candidats à la maîtrise en chimie.

Il fut question de ces aventures initiales dans un document descriptif soumis à la Commission Deutsch lors de sa première visite à Moncton en fin de juillet 1961.

Lors de son inauguration, l'Université de Moncton n'avait pas dépassé ces premiers essais³¹³. Mais il est révélateur de constater à quelle allure elle a progressé dans ce domaine. Nous dressons le tableau des inscriptions au niveau du deuxième cycle pendant les douze premières années

1963-4temps complet9

1964-5	19
1965-6	39
1966-7	49
1967-8	84
1968-9	106
1969-70	157
1970-1 temps complet et partiel	231
1971-2	224
1972-3	233
1973-4	299
1974-5	300

[Cet autre tableau](#) montre la répartition des étudiants (temps complet et partiel) au même niveau pendant 4 récentes années:

La Commission Lafrenière résume bien 12s objectifs des programmes conduisant à la maîtrise:

Les études de maîtrise peuvent avoir deux orientations générales assez différentes, selon que l'étudiant aspire à une formation supérieure plutôt professionnelle ou plutôt scientifique. Dans le cas de l'orientation plutôt professionnelle, la formation repose surtout sur un ensemble de cours. On a alors ce qu'il est convenu d'appeler la maîtrise sans thèse. Ce genre de programme intéresse particulièrement des étudiants à qui la maîtrise permet des débouchés dans les cadres scolaires ou industriels. Dans la même veine, existent aussi les maîtrises professionnelles où cours et stages d'apprentissage occupent la plus grande partie du programme. Cependant, maîtrise sans thèse et maîtrise professionnelle sont des programmes généralement terminaux. Ils ne devraient pas toutefois être abordés sans un esprit de recherche. Dans le cas de l'orientation plutôt scientifique, à la base, il n'y a qu'une seule préoccupation, former l'étudiant au métier de chercheur: c'est le programme de maîtrise de recherche. Dans les deux cas cependant, le détenteur de la maîtrise doit avoir acquis une qualité, la disponibilité qui est la marque d'un esprit ouvert et capable de découverte, soit au plan de la solution des problèmes, soit au plan de l'avancement de la science³¹⁴.

Voici la liste des programmes de maîtrise qui sont présentement offerts à l'Université³¹⁵.

- chimie
- physique
- psychologie
- éducation
- français
- histoire
- économie
- administration des affaires
- sciences domestiques

Les exigences peuvent varier selon le degré de spécialisation auquel aspire le candidat, ou encore selon qu'il prépare la maîtrise avec ou sans thèse.

2. - Les cours d'été

Nos institutions enseignement ont un rôle d'importance primordiale à jouer auprès de leurs étudiants réguliers inscrits à plein temps. Mais elles ont également une mission à exercer envers tout le milieu qu'elles desservent. Leurs professeurs, leurs laboratoires, leur bibliothèque, leurs salles de cours peuvent contribuer à l'avancement intellectuel des adultes aussi bien que des jeunes. Cette fonction a été bien comprise par tous nos collèges depuis quelque trente-cinq ans. C'est surtout par les cours d'été à Bathurst et à Saint-Joseph que ce nouveau concept s'est manifesté; et cet apport eut une influence décisive sur le développement intellectuel des enseignants francophones.

On peut même dire que la reconnaissance officielle des cours d'été par le ministère de l'Éducation en 1948 marque un tournant dans l'histoire de l'éducation de la jeunesse acadienne. Cette date introduit un régime de collaboration entre nos maisons d'enseignement et le gouvernement; et elle a ouvert la porte à une succession d'innovations qui ont littéralement transformé notre système scolaire.

La reconnaissance des cours d'été, c'était pour les Acadiens comme une invitation à participer au repas de famille. Une fois admis à table, le convive reçoit le couvert et les ustensiles. Si on offre la soupe à ses commensaux, on lui en servira également; il partagera avec les autres le plat de résistance; et comme les autres, il restera à table pour le café et le dessert.

Ainsi en reconnaissant les cours d'été, le gouvernement posait un geste lourd de conséquences: il admettait que les Acadiens étaient justifiés de réclamer pour leurs enseignants une préparation adéquate répondant à leurs propres besoins. Il est normal que les programmes soient distincts; et si on admet le français comme langue d'enseignement, il faut introduire des manuels dans cette langue; et la réaction à chaîne continue: l'introduction des programmes et des manuels suppose une préparation suffisante du personnel enseignant non seulement par des cours de perfectionnement, mais par des cours réguliers dans une école normale répondant pleinement aux besoins particuliers des francophones.

Tout ce mouvement est dû à l'initiative de deux grands évêques, d'abord monseigneur P.-A. Chiasson à Bathurst et ensuite monseigneur L.-J.-A. Melanson à Saint-Joseph. L'appel lancé par ces deux prélats, en 1937 et 1938, a suscité la collaboration enthousiaste des supérieurs de nos deux universités de l'époque, le Père Albert D'amours à Bathurst et le Père Laurent Lapalme à Memramcook.

On éprouve la tentation de s'étendre sur la belle oeuvre des cours d'été et de ceux qui y ont travaillé à Bathurst comme à Saint-Joseph. Mais on ne peut prolonger cette digression sur les lointaines origines. Contentons nous de souligner le nom d'un des plus assidus bâtisseurs, le Frère Léopold Taillon, ne fût-ce que pour référer aux ouvrages qu'il a publiés sur les cours d'été³¹⁶. Le rendement des sessions d'été, tel que décrit dans ces ouvrages est révélateur des résultats obtenus à Bathurst aussi bien qu'à Saint-Joseph.

Pour conclure cet exposé, il convient d'ajouter quelques paragraphes.

La fondation des cours d'été marque une nouvelle orientation dans l'histoire de nos maisons d'enseignement: l'élargissement des cadres pour inclure dans la famille de

l'Université, avec les étudiants réguliers, les adultes inscrits à temps partiel, d'abord aux sessions d'été et plus tard, aux sessions d'hiver.

Mais il y a davantage. Il faut noter que l'origine des cours d'été coïncide avec les débuts, en octobre 1936, de l'Association acadienne d'éducation.

Cette valeureuse organisation, aujourd'hui disparue parce que ses principales aspirations sont devenues réalité, finit par léguer sa noble mission à la Société nationale des Acadiens. Mais l'A.A.É. avait introduit un facteur nouveau dans la lutte pour la reconnaissance de la langue et de la culture françaises: la négociation avec le gouvernement provincial, et plus précisément avec le ministère de l'Éducation. Ces négociations ont abouti à la reconnaissance officielle des cours d'été en 1948.

Nos principaux chefs de file ont usé de leur influence pour presser le gouvernement à agir: le docteur A.-M. Sormany, premier président de l'A.A.É., le sénateur C.-F. Savoie, ancien principal d'école qui connaissait à fond nos problèmes scolaires et qui était un intrépide défenseur de nos droits, le Juge A.-M. Robichaud, le docteur Théo Godin, M. H.-P. LeBlanc, M. Martin Légère, etc. Nous leur devons beaucoup.

Comme il fut déjà signalé, la conséquence logique de la reconnaissance des cours d'été, c'était la réaction à chaîne: la reconnaissance de toutes les pièces qui font partie de la mosaïque du système public d'éducation destiné à la population francophone: des écoles à tous les niveaux; l'école normale distincte, une association professionnelle répondant aux besoins des enseignants de langue française; des commissions scolaires aptes à administrer de façon satisfaisante les écoles acadiennes; une structuration adéquate et équilibrée des services du ministère de l'Éducation. Certes il ne faudrait pas se leurrer au point de donner l'impression que rien ne laisse plus à désirer.

Pour illustrer comment il faut sans cesse être aux aguets et comment nos organisations fortes peuvent remporter de belles victoires quand elles sont déterminées à lutter, retenons l'exemple des recommandations du comité MacLeod-Pinet³¹⁷.

La réaction à certaines recommandations du comité fut vive dans les milieux français (vg. celle qui proposait abolition du poste de sous-ministre francophone): la Société nationale des Acadiens du Nouveau-Brunswick, les commissions scolaires, les éducateurs emboîtèrent le pas.

L'Université ne pouvait rester indifférente; dans un solide document³¹⁸, le recteur Savoie explique pourquoi elle s'intéresse «au plus haut point» aux conséquences possibles du rapport: «... l'Université recrute la majorité de ses étudiants dans les écoles polyvalentes du Nouveau-Brunswick, ... elle vient de mettre sur pied une Faculté des sciences de l'éducation, et ... elle est responsable de la formation des enseignants francophones pour toute la province».

À la suite d'une résolution prise par le Conseil des gouverneurs³¹⁹, un comité ad hoc fut chargé d'étudier le rapport MacLeod-Pinet. Le comité s'est appliqué à dégager les points essentiels et à les étudier en profondeur. La recommandation fondamentale du comité ad hoc se lit comme suit: «L'Université de Moncton s'oppose fermement et catégoriquement à l'abolition du poste de sous-ministre

francophone de l'éducation. Une telle décision marquerait un recul définitif pour les Acadiens, elle serait rétrograde et tout à fait inacceptable».

L'objectif des francophones, C'était de généraliser le principe de la dualité dans toutes les structures qui sont sous la juridiction du ministère: les régions, les districts et les écoles.

La forte pression porta des fruits: la structuration des services du ministère de l'Éducation est devenue beaucoup plus adéquate et équilibrée qu'elle ne l'était.

Des incidents comme celui qui vient d'être exposé montrent bien que les francophones n'ont pas fini de surveiller leurs intérêts.

Mais il n'en reste pas moins que, si l'on compare les effectifs qui sont en place aujourd'hui à la situation qui existait en 1940, on comprend mieux l'immense dette de reconnaissance que nous devons à ceux qui ont eu le mérite d'avoir fondé l'A.A.É. et les cours d'été. Nous bénéficions des heureuses conséquences de leur clairvoyance et de leurs efforts.

3. - Extension de l'enseignement

Le succès des cours d'été donnait une nouvelle dimension à nos institutions. L'expérience démontrait que l'Université était capable d'étendre son action au-delà des frontières de l'enseignement régulier.

Un peu partout, les maisons d'enseignement prennent conscience de leurs potentialités dans le domaine de l'éducation des adultes et elles s'ingénient à introduire de nouvelles formules aptes à leur donner le maximum de rendement. L'exemple le plus frappant, c'est celui du «jeune» Collège Saint-Louis qui adoptait cette pratique très tôt après sa fondation, organisant les cours du soir à partir de 1957 et les cours d'été à partir de 1960.

Au moment de la fondation de l'Université en 1963, les services de l'éducation permanente étaient bien établis dans les trois centres: Edmundston, Bathurst et Moncton. Le tableau des inscriptions présenté ci-après³²⁰ donne une idée de l'étendue du travail qui s'est poursuivi dans ce domaine où l'Université et les collèges ont franchi des pas de géant par la valeur du personnel responsable, par le nombre croissant des professeurs et par la très grande variété des cours et des diplômes offerts.

Les résultats bénéfiques des cours d'été ont hâté l'institution des sessions d'hiver pour adultes, surtout au moyen des cours du soir.

L'historique de ce mouvement n'est pas sans intérêt.

Nos institutions acadiennes eurent la bonne fortune de participer aux activités de l'ICEA dès sa fondation³²¹.

Comme nous venons de le voir, les cours d'été furent officiellement reconnus en 1948; l'association avec l'ICEA stimulait nos maisons d'enseignement à tenter d'autres expériences en éducation postsecondaire. À cette époque, la campagne de souscription était déjà lancée pour permettre le transfert de l'Université Saint-

Joseph à Moncton, ce qui ouvrait le rideau sur une perspective inattendue: le développement de cours d'extension dans un milieu urbain.

Par l'École des sciences sociales de Laval, l'Université Saint-Joseph entra en contact avec Valier Savoie, qui se montra intéressé au développement d'un centre d'éducation des adultes au Nouveau-Brunswick. Il terminait ses études à Québec et se proposait de faire un stage en Europe avant de s'engager dans l'action.

M. Savoie est entré en fonction à l'Université Saint-Joseph à l'été de 1951, avec le titre de directeur des services extérieurs. L'année 1951-52 devait servir de période de sondage, de planification, en prévision du déménagement à Moncton.

Mais cet homme de décision énergique ne savait pas piétiner sur place: il mit sur pied, plus tôt qu'on aurait pu le prévoir, des activités bien organisées.

Les contacts établis et les réalisations initiales en cette première année auguraient bien pour l'avenir du service extérieur.

Un programme élaboré fut cuisiné pour 1952-53; il comprenait conférences, cercles d'études, projections. Le premier d'une série de douze mardis universitaires eut lieu au Collège Notre-Dame d'Acadie le 13 janvier 1953³²².

M. Valier Savoie fit du bon travail. Il avait défriché beaucoup de terrain; la charpente commençait à prendre forme et laissait entrevoir de grandes possibilités.

Aussi sa décision d'accepter un autre poste laissait dans l'embarras ses proches collaborateurs, quelques professeurs de l'Université et les agronomes, qui décidèrent de former équipe et de tenir le coup, jusqu'à l'embauche d'un successeur à M. Savoie.

Une première saison fut bien réussie. Et la formule du travail en équipe fut maintenue: on organisa des conférences, cours, journées d'études, sessions intensives, forums radiophoniques, etc.

En 1958, le recteur était en communication avec Alexandre Boudreau, mais la maladie empêcha les négociations d'être menées à bonne fin. La question fut reprise l'année suivante, avec des résultats prometteurs; dès que M. Boudreau pourrait se libérer de ses engagements, il serait intéressé à revenir aux Maritimes. Enfin, en juin 1960, l'affaire était réglée: M. Boudreau entrerait en fonction à Moncton dès le mois de septembre.

L'année 1960-61 fut surtout une période d'organisation. On se mit à étudier les pièces disjointes susceptibles d'appartenir à la catégorie des «services» extérieurs. On se demandait s'il n'y avait pas lieu de centraliser pour assurer un meilleur rendement. Les cours d'été se donnaient à Saint-Joseph depuis plus de vingt ans et avaient une structure administrative autonome; mais déjà il était question de les transférer à Moncton. Le Frère Léopold Taillon assumait, avec quelques collaborateurs, l'initiative des cours du soir pour la population anglophone de la ville. Quelques mauvais reportages dans les journaux avaient démontré le besoin urgent d'un service de relations publiques. Le Père Médard Daigle se dévouait corps et âme à structurer l'Association des anciens et il se plaignait que les relations entre l'Université et les anciens laissaient à désirer.

Ce besoin de coordination fit naître l'idée de grouper sous un seul chef toutes les activités qui avaient en commun la projection de l'Université à l'extérieur.

Les statuts de l'Université furent modifiés en conséquence. Un nouveau chapitre fut inséré³²³ : «le département des services extérieurs». Ces services étaient au nombre de trois: l'extension de l'enseignement, les relations publiques et les anciens. Conformément aux dispositions de l'article 82 des statuts, le département était régi par un conseil composé des officiers de chaque secteur, y compris les responsables de l'extension dans chacun des collèges affiliés.

M. Boudreau se retroussa les manches et se mit à l'oeuvre. Son unique défaut, c'est qu'il excelle en tout et chacun veut l'accaparer. Il n'était pas encore dans la province une année qu'il devint membre de la commission Byrne³²⁴.

Cependant, une rapide succession d'événements fixa définitivement la structure des services extérieurs.

Dés 1962, pour prêter main forte au directeur, passablement retenu par la Commission royale, on se mit à la recherche de quelques bons collaborateurs. L'un des ouvriers de la première heure, Donat Lacroix, est le seul de toute l'équipe qui, avec M. Boudreau, ait persévéré à l'Université ou à l'Institut de Memramcook. M. Lacroix fut d'abord responsable de l'extension.

Le Père Médard Daigle restait toujours aux anciens mais dans le cadre du nouvel organigramme.

En 1965, l'honorable Jules Brillant, à titre de président, lançait la grande campagne de souscription en faveur de l'Université; et M. Boudreau fut désigné pour travailler avec la compagnie d'experts (la Maison Carillon).

En 1966, les cours d'été étaient transférés à Moncton; le Père Roland Soucie en assumait toujours la direction. Mais à l'automne, il paraissait évident que les cours d'été et les autres cours destinés aux adultes pendant la session d'hiver auraient avantage à se regrouper sous une seule et même autorité. Ce secteur fut confié à Rhéal Bérubé, nouvellement arrivé. Ainsi l'extension de l'enseignement prenait sa forme définitive.

En 1967, Yvan Albert devenait l'adjoint de M. Bérubé³²⁵. Quand ce dernier fut transféré aux relations publiques, M. Albert lui succéda à la direction de l'extension; voici donc ces deux secteurs définitivement séparés et casés.

Mais le sort bousculait ces deux bons hommes. En 1965, le Premier Ministre annonçait la construction de l'École normale à Moncton; les travaux commencèrent en 1967. Le ministère de l'Éducation, voyant le besoin de planifier sans retard, choisissait M. Albert comme premier principal de cette école de formation des maîtres. Pendant l'année 1968-69, Mariette Bouchard fut responsable de l'extension; Mlle Bouchard quittait l'Université en juin 1969 et Rhéal Bérubé, qui avait navigué à la direction des relations publiques pendant l'année mouvementée de la contestation, était heureux de reprendre son ancien poste.

C'est alors que Pierre Menard fut recruté comme directeur du «Service des relations publiques et de l'information». Cette fonction bien circonscrite, exigée par le développement de l'Université et la nécessité de fournir à l'intérieur et à l'extérieur une information de qualité, dégagait le secteur de l'extension et invitait à une meilleure organisation. D'ailleurs deux autres déplacements nécessitaient une restructuration.

En 1967-68, la santé du Frère Léopold Taillon devenait chancelante; se sachant pris d'un mal incurable, il se retirait graduellement³²⁶. Les cours aux adultes qu'il avait dirigés seul pendant plusieurs années furent absorbés par l'extension.

À la même époque, encore une fois, le «trop excellent» M. Boudreau fut accaparé. La dernière évacuation du vieux Collège Saint-Joseph, sur la Butte-a-Pétard³²⁷, avait eu lieu en 1966 et il fut question de transformer l'ensemble des édifices pour en faire un centre résidentiel d'éducation des adultes. L'idée géniale venait de M. Boudreau. C'était son domaine. Personne ne peut soupçonner la somme de travail et les démarches requises pour faire passer pareille idée à l'état de réalité. À partir des premières tentatives de planification, M. Boudreau fut tout entier à «son» oeuvre, l'Institut de Memramcook. Et forcément, il se détachait de l'extension de Moncton.

Comme l'Institut de Memramcook est issu des «services extérieurs» de l'Université de Moncton, ouvrons une parenthèse pour exposer à grands traits les faits saillants de son histoire.

L'inauguration de l'Institut eut lieu le 19 novembre 1966³²⁸. Les anciens bâtiments de l'Université Saint-Joseph sont devenus un centre résidentiel d'éducation permanente, grâce à la clairvoyance et au zèle persévérant de M. Boudreau. En octobre 1967, le gouvernement fédéral, en collaboration avec le gouvernement provincial, achetait les propriétés du vieux collège et allouait des sommes suffisantes pour le réaménagement des édifices. En 1968, une corporation autonome était créée pour administrer l'Institut³²⁹. Aux termes de la loi, le Conseil est composé de 9 personnes, dont trois sont nommées par le Lieutenant-gouverneur en conseil et six par le Conseil de gouverneurs de l'Université.

On peut maintenant porter un jugement global sur l'évolution complexe qui vient d'être décrite.

Quand arrivait M. Boudreau en 1960, le conseil de l'Université avait voulu structurer un département des services extérieurs. Il était logique sur papier, mais difficile dans la réalité, de grouper ensemble trois fonctions aussi disparates: l'extension de l'enseignement, fonction purement académique; les relations publiques, fonction corollaire à l'administration; et les anciens, fonction plutôt sociale, rattachée ni à l'enseignement ni à l'administration.

Mais il est intéressant de constater comment, dans la mêlée occasionnée par la création de l'Institut de Memramcook, les éléments ont pu tomber en place.

L'extension est devenue un tout groupant l'enseignement permanent à la session d'été comme à celle d'hiver. Les relations publiques constituent un service rattaché au bureau du recteur, ce qui est tout à fait normal. Il en va de même du service de

l'information. Le secrétariat des anciens est devenu une entité distincte, bénéficiant de revenus adéquats, avec un *modus vivendi* quasiment idéal auquel le Père Daigle, initiateur du secrétariat, rêvait aux temps héroïques où il menait la barque frêle, face aux vents contraires.

Le tableau suivant montre l'importance relative de enseignement aux adultes et la popularité des deux sessions, celle d'hiver et celle d'été³³⁰. Il s'agit ici uniquement de cours d'extension³³¹.

	Université et St-Joseph	Collège de Bathurst	College de Saint-Louis
	Été Hiver	Été Hiver	Été Hiver
1963-4	488 633	318 395	170 103
1964-5	560 487	330 527	225 136
1965-6	579 885	430 642	261 160
1966-7	694 914	514 781	298 302
1967-8	873 846	632 700	389 253
1968-9	976 943	685 700	394 316
1969-70	1104 1059	720 650	532 516
1970-1	1205 1622	762 730	525 540
1971-2	1367 1924	739 741	540 527
1972-3	1121 1949	614 533	506 701
1973-4	1339 2031	507 624	539 750
1974-5	1501 2107	457 643	623 650

À ce tableau il faut ajouter le collège Jésus-Marie de Shippagan qui a commencé à offrir des cours aux adultes pendant la session d'hiver de l'année 1972-73.

4 - La recherche

La recherche est devenue une des préoccupations dominantes de l'Université; ceci d'ailleurs s'applique à l'ensemble du pays aussi bien qu'à tout le Canada français³³². «Elle fait la réputation des professeurs-chercheurs ainsi que celle de l'Université»³³³.

Le premier document descriptif que l'Université Saint-Joseph présentait à la Commission Deutsch lors de sa visite de reconnaissance en juillet 1961³³⁴, contient une longue page consacrée à la recherche commençant par ces mots: «The University considers research as one of its major functions . . .» Et on décrivait le travail déjà accompli en ce domaine par deux professeurs.

D'abord, le Dr Brian T. Newbold poursuivit plusieurs projets de recherches sur les substances organiques: l'oxydation et la réduction de composés à base d'azote, la purification des pigments biliaires; et des études sur les stabilisateurs des propergols. Il avait obtenu des subventions du Conseil national de recherches, du Conseil de recherches pour la défense. En passant, nous rendons hommage

spécial au Dr Newbold qui a été un pionnier dans cette importante fonction et qui, à toutes fins pratiques, a crie le poste de directeur de la recherche pour lequel il était tout désigné.

Le Père Reno Desjardins, qui devait succéder au Dr Newbold en 1975, fut également chercheur pionnier dans un autre domaine. Diplômé en psychologie, en éducation et en orientation, il avait entrepris deux programmes de recherche dont le premier se rapportait à la normalisation d'un test d'intelligence pour la population francophone de la province; le second portait sur la traduction et la normalisation d'un test d'aptitudes académiques pour les élèves des années 6 et 7. Les dépenses occasionnées par ces deux programmes étaient assumées par l'ACELF et le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick.

L'intérêt porté à la recherche n'a jamais diminué, ni avant ni après la création de l'Université de Moncton [335](#) .

Il est significatif qu'à l'occasion de son installation comme recteur, le 29 octobre 1967, Me Adélarde Savoie a prononcé un vibrant plaidoyer en faveur de la recherche. Quelques mois plus tard un comité était institué, sous la présidence de Victor Ross, pour étudier l'état de la recherche à l'Université. Le rapport «Ross»[336](#) formulait plusieurs recommandations, dont la plus importante, sans doute, portait sur la création d'un Conseil de recherches.

Au début de 1969, le Sénat académique approuvait les recommandations qui définissent la composition et les fonctions du Conseil[337](#) .

Outre son président, le Conseil est composé de six professeurs-chercheurs dont deux représentent le domaine des sciences pures et appliquées, deux celui des humanités et les deux autres, celui des sciences humaines.

Le Conseil a pour fonction de stimuler à la recherche, de planifier et de coordonner les travaux dans cette importante fonction universitaire.

Le Conseil a son bureau qui agit comme un service permanent à la recherche, recueillant toute documentation disponible et fournissant aux intéressés les renseignements utiles relatifs aux demandes de subventions, de contrats et de brevets d'invention; en outre, il prépare pour les professeurs un bulletin mensuel, «La Recherche», ainsi que certains répertoires des publications des chercheurs[338](#)

Le travail de promotion et de coordination de ce jeune organisme est déjà impressionnant.

Grâce au Conseil et à son dynamique président, le Dr Newbold, des sommes considérables ont pu être affectées à la recherche. À titre d'exemple, notons que ce chiffre atteignait environ \$500,000[339](#) au cours de l'année académique 1972-73, comparé à \$6,466 en 1963-64.

Les 170 professeurs-chercheurs qui en 1974 poursuivaient des projets de recherches sont ainsi répartis:

Faculté des arts	56
Faculté d'administration	14
Faculté des sciences de l'éducation	27
Faculté des sciences	38
Faculté des sciences domestiques	7
École des sciences sociales et du comportement	28
.....	TOTAL 170

Quant au nombre de projets de recherches, il s'élevait, au moment de la cueillette des statistiques (1974), à 240, répartis entre les 26 écoles, départements ou secteurs suivants:

- Sciences domestiques
- Arts visuels
- Biologie
- Art dramatique
- Génie
- Sciences religieuses
- Physique-mathématiques
- Langues modernes
- Chimie
- Anglais
- Économie
- Finance, comptabilité et informatique
- Sciences politiques
- Sociologie
- Administration
- Service social
- Éducation
- Études françaises
- Éducation physique
- Philosophie
- Psychologie
- Histoire-géographie
- Éducation professionnelle
- Musique
- Apprentissage et enseignement
- Quelques programmes

5. - Quelques observations complémentaires

Pour terminer ces deux derniers chapitres sur l'expansion, nous ajoutons, sous forme de corollaires, quelques mesures prises pour donner un meilleur rendement à tout l'appareil académique.

a) - **La Commission de planification.** - La Commission de «planification académique», dont il fut souvent question dans ces chapitres, fut instituée à la suite de résolutions adoptées par le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs en janvier 1969. Le mandat de la Commission portait surtout sur le fonctionnement et les structures académiques de l'Université et des collèges affiliés, il se lit comme suit³⁴⁰ :

De façon générale, faire une étude globale de la situation, de l'orientation et de la planification académique de l'Université de Moncton et de ses collèges affiliés et annexés, dans le but de soumettre des recommandations visant à l'amélioration de

l'enseignement supérieur, compte tenu des besoins actuels et futurs de la population et des étudiants francophones du Nouveau-Brunswick et des ressources de la Province et de l'Université.

De façon particulière, la Commission est priée de considérer les points suivants:

1. Déterminer les priorités académiques que doit se fixer l'Université de Moncton.
2. Étudier le fonctionnement académique de l'Université, à tous les niveaux, dans les domaines suivants:
 -a) les programmes gradués et sous-gradués
 -b) la recherche
 -c) le personnel académique
 -d) les aides audiovisuelles.
3. Étudier les structures académiques:
 -a) Au niveau de l'Université en général (département, faculté, Sénat académique, etc.)
 -b) Au niveau des facultés, écoles et collèges affiliés et annexés.
 -c) Au niveau de la Faculté des arts (en regard des structures d'ensemble de l'université.
4. Définir le rôle de l'Université et des collèges affiliés dans la formation des maîtres à la lumière du rapport Duffie.
5. Étudier tout autre sujet connexe que la Commission jugera dans l'intérêt de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick.

Au début, l'embrayage fut lent, en raison du remplacement de deux membres, dû à des circonstances imprévues.

Quand finalement la Commission fut prête à fonctionner, elle était composée des personnes suivantes:

- Alphonse Lafrenière, président, responsable de la Commission des études à l'Université Laval - George F. G. Stanley, directeur des études canadiennes à l'Université Mount Allison
- Serge Lapointe, doyen de la Faculté des sciences à l'Université de Montréal
- Jules Léger, secrétaire de la Commission, membre du personnel de l'Université de Moncton

À la fin de ses travaux, la Commission soumettait une première tranche de son texte le 15 septembre 1971. Le rapport complet est daté du 15 décembre de la même année et comprend deux volumes; d'abord le rapport proprement dit et, deuxièmement, la reproduction des travaux commandités [341](#) .

Le rapport contient une analyse minutieuse de l'état de l'enseignement supérieur francophone au Nouveau-Brunswick, surtout à l'Université de Moncton et dans les collèges affiliés. La deuxième partie est intitulée «Vers un enseignement supérieur de qualité»; c'est là qu'est présentée la longue liste des recommandations, au nombre de 517.

Le volume intitulé «Travaux Commandités» reproduit simplement 23 études spécialisées entreprises à la demande de la Commission par des experts et portant sur des disciplines auxquelles la Commission devait s'intéresser.

Quand le rapport fut rendu public, un comité conjoint de cinq membres fut institué par le Conseil des gouverneurs et le Sénat académique pour étudier les

recommandations et soumettre périodiquement ses propres suggestions aux deux corps responsables. Les premiers membres de ce comité furent:

- Le recteur Adélarde Savoie à titre de président
- Deux membres désignés par le Conseil des gouverneurs:
 -Marcel Sormany, du Collège Saint-Louis/Maillet
 -Le Juge Claudius Léger, représentant des anciens
- Deux membres désignés par le Sénat académique:
 -Fernand Girouard, professeur à l'Université
 -Victor Raïche, professeur à Bathurst
- Furent successivement secrétaires du comité:
 -Romeo-A. LeBlanc et Roland-E. Soucie

D'octobre 1971 à janvier 1973, le comité conjoint s'est réuni plusieurs fois: on rapporte 9 réunions, mais ce chiffre correspond mal à la réalité puisque chaque rencontre s'est prolongée plus d'une journée, et souvent les membres se déplaçaient d'un lieu à un autre multipliant les réunions à la chaîne. Par exemple la troisième réunion commençait à Moncton le 3 décembre 1971 pour se terminer les 12 et 13 du même mois à Edmundston et Saint-Basile; la cinquième réunion débuta à Bathurst les 18 et 19 février 1972 pour se poursuivre à Moncton les 24 et 25 du même mois et se terminer à Fredericton le 26 en présence des membres de la Commission de l'enseignement supérieur.

Le comité conjoint a publié trois rapports substantiels³⁴².

Il faut attribuer beaucoup de mérite au recteur Savoie qui s'est fait le promoteur de la Commission Lafrenière; quelques jours seulement après avoir reçu la première tranche du rapport, Me Savoie, dans un magistral exposé, analysait l'important document au bénéfice des professeurs de l'Université et des collèges affiliés. Il prit à coeur le travail du comité conjoint dont il était le président et assumait lui-même la tâche de rédiger les trois rapports de ce comité.

De l'avis de Me Savoie, l'enquête Lafrenière marque une étape importante dans le développement de l'Université. Voici le jugement global qu'il a porté sur la Commission de planification académique:

«Le Sénat académique a profité des recommandations du rapport Lafrenière pour adopter des changements en profondeur à la plupart des programmes offerts par l'Université. L'introduction de mineurs, de majeurs et de spécialisations au niveau des baccalauréats constitue en quelque sorte une nouveauté pour l'Université de Moncton et lui permet de se mettre au diapason des autres universités canadiennes... Notre corps professoral continue de s'améliorer en qualité et en quantité, la recherche prend un essor de plus en plus considérable...Nos professeurs publient des ouvrages qui font la manchette...»³⁴³.

Les mémoires présentés à la Commission constituent une précieuse source de documentation; on en trouvera la liste à la fin du rapport³⁴⁴.

b) - **La bibliothèque** - Il convient de souligner les progrès rapides apportés aux bibliothèques de l'Université et des collèges affiliés. Les raisons de l'importance attachée à cette unité essentielle d'une maison d'enseignement furent exposées ailleurs³⁴⁵. Comme nous l'avons vu, l'Université ouvrait sa nouvelle bibliothèque en

1965; l'acquisition des volumes s'est poursuivie à un rythme impressionnant; les équipes de bibliothécaires professionnels ont pu introduire rapidement les techniques modernes de la bibliothéconomie; les locaux ont été dotés d'un mobilier confortable et attrayant aussi bien que de pièces d'équipement perfectionné. Le premier bibliothécaire en chef, chargé d'organiser la nouvelle installation au pavillon Champlain, fut Yves Roberge; son remplaçant immédiat fut Agnez Hall, à qui succéda Albert Levesque.

c) - **Le Centre de calcul et d'informatique.** En 1965, l'Université achetait son premier ordinateur, un appareil IBM-1620³⁴⁶. Cette initiative hardie, due au doyen de la Faculté des sciences, Paul N. Bourque, avait été rendue possible grâce à un escompte appréciable accordé par la compagnie aux institutions d'enseignement. Le premier responsable de la mise en marche du Centre de calcul fut Paul Boudreau, qui avait été directeur d'un service semblable à la Société l'Assomption, avant d'entrer à l'emploi de l'Université; il suivit des cours d'entraînement offerts par IBM sur l'appareil installé au pavillon des sciences.

Pendant cinq ans, ce premier ordinateur rendit de grands services à la communauté universitaire: «il servit à initier à la programmation les étudiants de diverses facultés ou Écoles, il servit à résoudre les problèmes de chercheurs, il servit même à remplir des tâches d'ordre administratif»³⁴⁷.

L'ordinateur fut d'abord installé au pavillon des sciences dans un local spécialement aménagé à cette fin; les professeurs des sciences le considéraient comme un appareil destiné à leur Faculté.

Les responsables de la construction de l'édifice de la Faculté d'administration concevaient eux aussi un centre de calcul comme un outil indispensable, et avec l'intention de donner suite à leurs aspirations, ils avaient aménagé dans leur nouvel édifice un local plus spacieux et plus commode que celui qui existait déjà au pavillon des sciences.

Il devenait évident que, sans un programme rationnel de concentration, les diverses unités allaient rivaliser dans la course aux équipements extrêmement dispendieux.

Pour éviter un traitement préférentiel à l'une ou l'autre faculté, il fut décidé que le Centre de calcul relèverait directement de l'administration de l'Université

La Commission de l'enseignement supérieur, qui tenait les cordons de la bourse, était bien placée pour saisir l'ampleur du problème. Elle mit à la disposition des universités son consultant en informatique, M. Jack Morley, qui recommanda comme espace le mieux aménagé le local de l'édifice de la Faculté d'administration qui venait d'être terminé.

En 1970, la Commission acceptait en principe, pour une période de deux ans, de financer un projet qui donnerait à tous accès aux appareils les plus modernes. Une centrale de grande capacité serait logée à l'Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton, à laquelle seraient reliées des stations terminales dans les maisons d'enseignement supérieur situées à Moncton, Sackville et Saint-Jean.

Le nouveau système de service central et le transfert de l'unité d'un édifice à l'autre

exigeaient le renouvellement de l'équipement. Au modale original on ajouta un appareil de télécommunication, IBM-2780, loué de la compagnie.

En janvier 1972, la Commission de l'enseignement supérieur, à la demande des présidents des universités du Nouveau-Brunswick, confiait au comité des services de l'ordinateur aux universités une étude sur l'idéale façon de répondre aux besoins des institutions de la province. Ont apporté une participation active au règlement de cette question en tant que représentants de l'Université de Moncton: le recteur Adélarde Savoie, ardent promoteur du projet; et les deux représentants de l'Université au comité chargé de faire l'étude, Robert Cyr, le directeur du Centre de calcul et d'informatique, et Léonard LeBlanc, nommé par le recteur comme membre du comité.

Le 17 mars 1972, le comité soumettait son premier rapport³⁴⁸, qui servit de base à une entente³⁴⁹ conclue entre la Commission de l'enseignement supérieur d'une part, et les quatre universités, d'autre part³⁵⁰. Une clause du document laisse aux collèges affiliés à l'Université de Moncton la possibilité de se rattacher au réseau³⁵¹: le même privilège est d'ailleurs accordé à d'autres institutions d'enseignement post-secondaire.

Le réseau, identifié par le sigle N.B.E.C.N.³⁵² est administré par un Conseil de directeurs composé du président de la Commission de l'enseignement supérieur et du président ou recteur de chacune des quatre universités de la province. Le Conseil établit un comité (N.B.E.C.N.C.) formé de représentants de chacune des parties composantes de l'entente.

En novembre 1972 de nouveaux appareils étaient installés: au centre du réseau, à Fredericton, un ordinateur S/370-158; et à l'Université de Moncton, un ordinateur S/360, capable de donner un service trois fois plus rapide que le précédent.

Le Centre de calcul relève donc présentement de l'administration de l'Université qui s'en sert pour ses propres travaux. Mais cet outil dispendieux est à la disposition des professeurs et des étudiants.

L'important, c'est de le rendre facile d'accès.

Dans plusieurs édifices sont installées des perforatrices. On a organisé un courrier ponctuel pour assurer le service rapide des cartes d'informatique. L'horaire d'exploitation est commodément affiché et, plusieurs fois le jour, à des heures fixes, un porteur fait son circuit, recueille les programmes, les remet à l'opérateur du Centre qui les fait exécuter immédiatement par télécommunication et les expédie par le prochain courrier.

Le Centre opère sous l'autorité du vice-recteur à l'administration, Médard Collette. Le directeur est Robert Cyr.

L'installation du réseau des services en informatique dans les universités du Nouveau-Brunswick est un bel exemple de collaboration et d'économie par l'emploi rationnel des ressources. Il existe une abondante documentation sur le sujet; en marge, deux ouvrages sont signalés³⁵³. Si l'on désire de plus amples explications

sur l'introduction de ce service à l'Université de Moncton, on consultera avec profit les dossiers de Me Savoie conservés aux archives de l'Université.

c) - **Le Centre audiovisuel** - L'établissement du Centre audiovisuel est un autre exemple de collaboration due à l'initiative du gouvernement, de la Commission de l'enseignement supérieur et de l'équipe des présidents des universités du Nouveau-Brunswick. Cette réalisation peut être citée comme un modèle d'équité et de démarches expéditives.

En février 1968, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick soumettait au gouvernement fédéral un mémoire demandant la création d'un «Conseil de télévision éducative» dans la province.

Cette intervention porta des fruits puisque quelques mois plus tard, en mai, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick avisait le recteur Adélarde Savoie que l'organisme projeté était en voie de fondation et que l'Université de Moncton était invitée à nommer un représentant.

Le projet fut soumis à la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick qui l'accueillit favorablement et le transmet immédiatement³⁵⁴ au comité des présidents des universités; la Commission avisait qu'elle était disposée à couvrir les frais d'une étude sur la question.

Les présidents instituèrent un comité qui présenta un document de travail en décembre 1969³⁵⁵. Ce mémoire recommandait qu'une étude préliminaire soit entreprise dans le plus bref délai sur les ressources existantes et à créer dans la province.

Sans retard le comité des présidents des universités négocia avec la Commission de l'enseignement supérieur et il fut décidé de poursuivre l'étude sur les points suivants:

- «a) The operation, purchase, maintenance and philosophy of operation of as well as planning for audio-visual aids.
- b) The operation, maintenance, planning for and philosophy of operation of an audio-visual centre.
- c) The establishment of a program to teach pedagogical uses of audio-visual media.
- d) Any other relevant topic . . .»³⁵⁶.

Les présidents des universités instituèrent un «comité audiovisuel» composé des représentants suivants:

Président - G. B. McNutt École Normale Fredericton
 Secrétaire - R. D. Findlay U.N.B. Fredericton
 Membres - G. G. Manson Mount Allison Sackville
D. Bertelsen Inst. Tech.
Pierre Michaud École Normale Moncton
H. Frenette Univ. de M. Moncton

Comme MM. Michaud et Frenette quittaient Moncton à l'été de 1970, ils furent remplacés par Alcide Godin et Omer Robichaud.

Le comité résume ainsi le mandat qui lui fut assigné: «to work out suitable

guidelines for the long term development of audio-visual resources on a coordinated province-wide basis»³⁵⁷ .

Le rapport final daté du 1er février 1971, constitue un véritable manuel sur la théorie des aides audiovisuelles, sur les techniques et sur les besoins dans la province. Cinquante-huit recommandations tracent un programme d'action clair et précis.

Ce document tient compte du caractère bilingue de la province et du rôle propre de l'Université de Moncton: «It would therefore seem reasonable to recommend that a facility be established at the Fredericton Campus to service primarily English speaking groups and that a facility be established at Moncton to service primarily French speaking groups»³⁵⁸ .

Conséquemment, un local fut aménagé à la bibliothèque de l'Université de Moncton pour accommoder au moins provisoirement le Centre audiovisuel. Le poste de directeur fut dûment annoncé M. Marshall Johnson soumettait sa candidature en juin, et il entra en fonction le 18 août 1971.

Au moment de l'inauguration du service, le vice-recteur à l'enseignement en décrivait ainsi les avantages:

Le Centre audiovisuel donne assistance dans la production, la distribution et l'utilisation des appareils et des matériaux audiovisuels. L'instruction sur la théorie et l'application pratique de audiovisuel est disponible sur demande. Il y a un service de consultation sur l'utilisation des media d'instruction. Le Centre audiovisuel offre aussi les services de distribution et de réparation d'appareils audiovisuels, de projection et de location de films, d'enregistrement et de repiquage de bandes sonores, et de classification des matériaux audiovisuels sur le campus³⁵⁹ .

e) - **Le Centre d'études acadiennes** - Le Centre d'études acadiennes est appelé à rendre d'éminents services à qui veut se renseigner sur les Acadiens et leur histoire. C'est essentiellement un centre de documentation et de recherche, qui vise à grouper dans la mesure du possible tout manuscrit, toute publication sur les Acadiens, à quelque point de vue que ce soit: histoire, généalogie, ethnologie, sociologie, archéologie, folklore, démographie, géographie, économie, linguistique, etc.

À peine installé comme recteur en 1967, M. Adélarde Savoie prit l'initiative de recommander une étude sur l'opportunité de développer un centre de recherche sur l'histoire de l'Acadie; un rapport lui fut soumis au mois d'avril 1968³⁶⁰ . Voici la place que ce document propose de donner au Centre.

Un Centre de recherche en histoire de l'Acadie peut apporter à l'Université de Moncton une note distinctive qui lui sera d'un très grand avantage.

La plupart des universités se ressemblent: les programmes sont sensiblement les mêmes; des pratiques académiques communes finissent par être adoptées à travers le pays. Mais certaines universités se découvrent ou se donnent une fonction propre, originale. C'est un précieux atout que de pouvoir prendre la vedette dans un domaine spécialisé qui impose l'institution à l'attention des chercheurs et du monde universitaire. Ce prestige accru peut contribuer considérablement à

l'expansion de l'institution.

Or l'Université de Moncton est vouée à figurer parmi les relativement petites écoles enseignement supérieur. Elle ne peut entretenir la prétention de pouvoir se hisser au palier des universités de premier ordre qui, elles, sont capables de se distinguer dans plusieurs sciences. Dans les lettres et la philosophie, dans les sciences de l'homme comme dans les sciences physiques et biologiques, notre université suivra modestement les sentiers battus; et pour de nombreuses années - même si elle participe humblement à des projets de recherches - elle calquera ses programmes sur ceux qui font autorité; elle accédera difficilement au rôle d'avant-coureur et de guide dans l'une ou l'autre des grandes disciplines.

Mais l'histoire de l'Acadie, voilà un domaine qui lui est propre, exclusif. Pas une seule université au Canada ou ailleurs n'est munie pour enlever à l'Université de Moncton ce plat de lentilles. C'est un particularisme qu'il faut savoir exploiter parce qu'il peut camper cette unique Université acadienne parmi celles qui ont un titre exclusif à la considération de tous.

Il faut dire que l'idée de développer un centre de documentation spécialisé en histoire de l'Acadie remonte loin, au temps de l'Université Saint-Joseph. On peut lire à ce sujet un article de revue. [361](#)

Un document de travail dont la rédaction remonte à novembre 1967 s'étend longuement sur l'appellation à adopter. La position prise est la suivante: «institut» semble convenir davantage, mais pour le décollage, «centre» semble préférable.

Le même document s'attarde à considérer comment la création d'organismes du genre est devenue pratique courante dans les universités canadiennes. La liste suivante est dressée:

Brock	Institute of Land use and Resource Conservation
Carleton	Institute of Canadian Studies
Dalhousie	Institute of Oceanography
.	Institute of Public Affairs
Laval	Institut d'histoire
.	Institut de géographie
.	Institut de cathéchèse
.	Centre d'études nordiques
Montréal	Institut de recherches en droit public
.	Institut de diététique et nutrition
.	Institut d'études médiévales
.	Institut de psychologie
.	Institut d'urbanisme
.	Institut supérieur de sciences religieuses
St. F.-Xavier	Coady International Institute
Toronto	Institute of Child Study
.	Great Lakes Institute
.	- Pontifical Institute of Medieval Studies (St-M.)

Ce tableau sert à illustrer comment des universités s'appliquent à se donner une fonction propre:

Brock, à Sainte-Catherine, dans la riche péninsule du Niagara et voisinant la fertile

contrée fruitière, a assumé la mission d'étudier l'utilisation et le rendement du terrain. Carleton, dans la ville capitale, se spécialise dans les «affaires canadiennes». Dalhousie, comme un phare dominant le plus grand havre canadien de l'Atlantique, adopte l'océanographie comme sujet de prédilection. Saint-Francois-Xavier, avec sa réputation internationale acquise par la diffusion des principes coopératifs, érige cette spécialité en institut. Toronto, la reine canadienne des Grands Lacs, hisse une exceptionnelle ressource naturelle à la dignité de statut universitaire. Quant aux universités francophones du Québec, elles se partagent leurs instituts de façon systématique, évitant les duplications, érigeant des cadres académiques pour mieux explorer les principaux champs d'intérêt du Canada français.

M. le recteur Savoie écrivait: «Il me fait plaisir de vous aviser qu'à sa réunion du 10 juillet le Conseil des gouverneurs a approuvé le Centre de recherches en histoire et que vous en êtes nommé le directeur»³⁶² .

À partir de ces documents, le Centre prit son essor. Son histoire fut publiée récemment par le directeur actuel³⁶³ .

Les buts du Centre d'études acadiennes étant ce que l'on sait, on peut se demander pourquoi il ne fut pas rattaché à l'une ou l'autre faculté déjà établie. Cette question fut débattue en 1968 au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs.

La place marginale accordée au Centre dans le présent ouvrage mérite donc une explication sérieuse pour faire comprendre non seulement la nature du CÉA, mais aussi celle de l'institution dans son ensemble. Ces considérations additionnelles aideront aussi à jeter de la lumière sur certaines options prises au début.

Dans un autre chapitre³⁶⁴ , il fut rapporté que le nom «Université acadienne» avait été écarté deux fois, au temps des commissions Deutsch et Lafrenière.

Pourtant, de facto, *l'Université est acadienne*. Voici deux concepts dont il faut tenir compte. Mais il est également important de ne pas les confondre.

En tant qu'*Université*, l'institution doit retenir et protéger soigneusement son caractère d'universalité et se camper résolument dans le vaste champ du haut savoir. Son rôle diffère de celui de nos sociétés patriotiques qui, depuis 1881, se sont avérées très utiles.

D'autre part, l'institution doit retenir et développer son caractère *acadien*. Il est à noter qu'au début des années '60, la ferveur acadienne était nettement à la baisse. Pourtant, le «fait acadien» est un champ d'exploration scientifique trop réel et trop riche pour le laisser disparaître. Il fallait le reconnaître: en ce domaine, indiscutablement, l'Université a un rôle à jouer, mais à une condition: qu'elle ne confonde pas cette fonction particulière avec sa fonction essentielle d'enseigner et de rechercher la vérité universelle.

C'est à partir de ces données fondamentales qu'en 1968, on voulut placer les deux concepts dont il vient d'être question dans un contexte idéalement favorable à l'un et à l'autre.

La préoccupation primordiale fut de sauvegarder le caractère essentiel d'une école de haut savoir et de bâtir une institution dont les structures, les programmes, les activités fondamentales s'inspirent des pratiques universellement établies dans les institutions du genre.

Ensuite, en dehors et à côté des structures fondamentales et régulières, il semblait normal et utile d'édifier un foyer spécialement destiné à valoriser le caractère particulier et distinctif de l'Université, c'est-à-dire le fait acadien.

C'est donc par le truchement d'un service qu'on pourrait appeler «excentrique» que l'Université intensifie l'étude de la réalité acadienne. Mais elle entend le faire à sa façon, avec une approche proprement universitaire et scientifique³⁶⁵. À cette fin, elle a établi un centre de documentation avec des systèmes de classification et d'indexage organisés en vue de la recherche authentique. Cette fonction propre, elle l'a bien illustrée par la publication d'un premier inventaire exhaustif³⁶⁶.

Ont collaboré notablement au développement du Centre, outre les directeurs: le Père René Baudry, qui fut le premier instigateur au début des années '40³⁶⁷; son associé Ronald LeBlanc qui prit le relève à partir de 1957 et qui est toujours au poste comme bibliothécaire du Centre; la folkloriste Charlotte Cormier, qui a organisé son département; plusieurs ont contribué à établir la section «généalogie», dont le Père Hector Hébert, s.j. et l'abbé Patrice Gallant; Soeur Thérèse Roy, entre autres fonctions, prit l'initiative de faire l'inventaire de l'Évangéline. Avec ces personnes d'autres ont travaillé soit aux archives, à la généalogie, à la classification.

f) - **La Revue de l'Université** - En 1963 fut lancée la *Revue économique*. La page-titre, très simple, en dit long sur un passé encore récent: en bas à droite, on lit: «École de Commerce, Université Saint-Joseph».

Dans une page de présentation, le recteur fait un bref historique de l'École de commerce, se réjouit de la parution d'un nouveau périodique et félicite «M. Jean Cadieux, directeur de l'École d'avoir si gaillardement lancé le projet»³⁶⁸.

Immédiatement après cette présentation, on lit un article de deux pages, intitulé «*Les raisons de notre existence*», signé simplement *Jean Cadieux*, sans titre, quoiqu'il était le factotum de la revue. Ici le «fondateur» expose la préoccupation fondamentale: «Le rôle d'une revue comme la nôtre sera en somme de promouvoir l'éducation économique»³⁶⁹.

Le deuxième numéro est publié en septembre 1963, donc trois mois après la création de l'Université de Moncton, nom qui figure à la page titre. Cette fois M. Cadieux prend le titre de directeur; mais désormais il se présente modestement comme «secrétaire de la rédaction».

Bien que l'équipe des professeurs était encore peu nombreuse, la revue parut à un rythme régulier de deux numéros par année pendant cinq ans.

Puis le dixième numéro, au mois d'octobre 1967, présente cet avis dans un cadre:

NOS ADIEUX

Une petite note laconique pour avertir nos lecteurs que ceci est le dernier numéro de la Revue Économique. Notre publication sera remplacée au début de 1968 par une Revue, à plus grand tirage, qui sera publiée sous la responsabilité du Service des Relations Extérieures de l'Université de Moncton.

Il va de soi que les professeurs de l'École de Commerce, et les anciens collaborateurs de la Revue seront invités à participer à la Rédaction de la nouvelle publication.

L'expérience poursuivie depuis deux [sic] ans, et que nous abandonnons à regret, nous a tous été profitable. Les dix numéros que nous avons publiés, nous en sommes fiers, et ils sont dans certains cas, la meilleure source de référence que l'on puisse trouver sur certains problèmes auxquels doivent faire face les Francophones des Maritimes.

Jean Cadieux

En mai 1968, *La revue de l'Université de Moncton* fait son apparition: le nom est change, la toilette, un peu rafraîchie; le format reste le même. L'envers de la page titre fait la présentation formelle des responsables:

Le directeur: Jean Cadieux

Le Comité de rédaction: Ghislain Clermont, Georges François, Gustave Hennuy, Emmanuel Sajous

L'administrateur: Rhéal Bérubé

Le directeur donne des précisions dans une page de présentation.

Voici donc le premier numéro de la Revue de l'Université de Moncton. D'autres suivront, nous en sommes assurés. Mais ce que nous ne pouvons ni dire, ni prédire, c'est l'orientation que prendra la Revue. Elle sera ce que les professeurs de l'Université voudront qu'elle soit. Ce sont eux qui la rédigeront, qui feront connaître les résultats de leurs travaux de recherche, de leurs études, de leurs idées.

C'est à la demande de l'Association des Professeurs que l'Université a créé la Revue. Le Comité de Rédaction a été nommé par l'Association des professeurs; ce comité a suggéré le nom d'un Directeur. L'Université a nommé un Administrateur. Cette formule coopérative permettra de respecter l'autonomie de chacun des collaborateurs³⁷⁰.

Deux numéros sortent de presse en 1968. Puis régulièrement, trois numéros paraissent chaque année.

Jean Cadieux fut directeur jusqu'en 1969, alors qu'il partait en congé sabbatique. Il fut remplacé l'année suivante par Georges François, à qui succédait Serge Morin à l'automne de 1970. Le numéro de mai 1972 changeait de format; et la responsabilité

de la revue était partagée entre la fonction de directeur (poste toujours occupé par M. Morin) et celle de rédacteur en chef, Hugues Roy. Le poste d'administrateur fut de courte durée, puisqu'il n'en est plus question dès la troisième année. Le comité de rédaction s'est maintenu, avec des variantes. Il comprend aujourd'hui³⁷¹, outre le directeur et le rédacteur en chef, neuf autres membres.

g) - **Le Musée acadien** - Le Musée acadien de l'Université date de 1886 si l'on en croit les journaux de l'époque: «Le musée du Collège Saint-Joseph possède plusieurs objets relatifs à l'histoire de l'Acadie. On y voit la clef de l'Église Saint-Charles, à Grand-Pré, bassin des Mines, qui est en cuivre...»³⁷². Le Père Lefebvre lui-même attachait une grande importance à cette initiative qui se développa rapidement.

L'intérêt personnel du Père Lefebvre suffirait à expliquer l'essor que prit le Musée dès les origines. D'habitude cet homme volontaire lançait ses projets avec détermination et les supportait avec ténacité: son nom figure souvent parmi la liste des donateurs.

Outre cette impulsion due à la personne du fondateur, plusieurs indices témoignent de l'importance accordée au Musée avant 1900:

- les précieux objets reçus dès le début, tels la pierre angulaire de l'église de Beaubassin, la clé de l'église de Grand-Pré;
- le volumineux registre des acquisitions ouvert en 1886;
- l'appel à ceux «qui possèdent de précieux souvenirs ... de les remettre au Musée du Collège Saint-Joseph ³⁷³ ;
- au cours de l'année inaugurale (1886), le copiste a inscrit une liste sèche et dense couvrant cinq grandes pages de son registre;
- en 1887, et de façon presque ininterrompue jusqu'en 1913, l'annuaire du Collège publie le nom du conservateur du Musée qui figure parmi ceux des administrateurs et des professeurs du Collège.

Réorganisé vers les années '40, le Musée s'avère d'une grande valeur éducative puisqu'il est appelé à servir comme une sorte de laboratoire aux historiens, ethnologues, folkloristes. Le principe directeur qui sert de guide aux responsables, c'est l'idée de conserver pour les générations de demain la *façon de vivre* de celles d'hier.

L'université est redevable aux premières personnes qui se sont dévouées à la réorganisation du Musée à l'étage inférieur de la bibliothèque Champlain: Alberta Gaudet, Créola LeBlanc, Soeur Rita LeBlanc et aux autres qui sont venues par la suite³⁷⁴.

Il était normal que l'Université de Moncton, dont le Musée avait des antécédents si profondément enracinés, devienne impliquée dans la nouvelle politique nationale des musées.

En ces années récentes, s'est effectuée une extraordinaire prise de conscience par les gouvernements de l'importance que mérite la conservation de l'héritage légué par les générations précédentes³⁷⁵.

L'idée fondamentale du nouveau programme, c'est non seulement de conserver,

mais de rendre accessible à toute la population cet héritage national, sans doute dans les capitales fédérales et provinciales et dans les musées des grandes villes, mais sur tout le territoire; ceci suppose la réorganisation des musées publics et privés de façon à doter le pays d'un réseau d'endroits propices à recevoir des collections; le circuit de distribution pourra même s'élargir au delà des établissements permanents, grâce aux expositions itinérantes par muséobus.

L'organisation comprendra, au haut de la pyramide, le Musée national avec ses quatre divisions; le pays sera divisé en grandes zones, dont chacune aura son Musée principal dit *Musée associé*. Et chaque zone sera divisée en territoires plus restreints; chacun de ceux-ci aura son *Musée régional* avec l'aide duquel opéreront des musées locaux.

L'administration du système relève des Musées nationaux³⁷⁶ dont le Conseil a institué un comité consultatif qui, à l'aide d'un secrétariat permanent, maintient les communications entre l'agence gouvernementale et les musées.

Le recteur Savoie prit à coeur la promotion des ressources du Musée acadien de l'Université et, en mai 1974, il préparait un mémoire substantiel pour solliciter l'aide gouvernementale en vue de la construction du nouveau musée. Voici un bref extrait:

La collection acadienne du musée est plus que suffisante pour en faire une spécialité du plus grand intérêt. Étant donné l'histoire des Acadiens depuis les débuts de la colonie, le rôle qu'ils ont joué dans la survivance de la francophonie à l'est du Canada, leur dispersion à travers le continent nord-américain et ailleurs dans le monde, une telle collection prend une importance particulière non seulement pour les Acadiens mais aussi pour le Canada tout entier. À certains points de vues elle peut même susciter un intérêt international³⁷⁷.

Il était déjà accepté que le Musée de Saint-Jean soit musée *associé*, et celui de l'Université de Moncton, musée *régional*. Me Savoie cite ce passage d'un document émanant de l'Administration des Ressources Historiques: «A regional museum using the present Acadian collection as its specialty and serving an area from Bay du Vin to the Nova Scotia border and from Havelock to the Strait shore would have historic sites and three small museums under its care».

Les démarches de Me Savoie et de ses collègues marquent le départ d'une longue série de rencontres avec les muséologues, les fonctionnaires au niveau fédéral et provincial, et avec les architectes.

Le projet est présentement (1975) en bonne voie de réalisation.

h) - **La Galerie d'art** - Le projet de construction dont il vient d'être question comprend, outre le Musée, une Galerie d'art.

Dans l'application qu'adressait Me Savoie à la Commission des musées, nous trouvons un bref historique de la Galerie que nous nous contentons de reproduire, même s'il reprend certains détails mentionnés précédemment.

La galerie d'art n'a pas une histoire aussi longue que celle du Musée acadien. En effet, elle retrace ses origines à la fondation même de l'Université de Moncton. Le

fondateur et premier recteur de l'Université, le Père Clément Cormier, attachait une grande importance à l'épanouissement des beaux-arts au sein de la nouvelle institution. Aussi, dès 1963, fit-il demande au Conseil des Arts qui lui accorda un octroi de \$5,000 pour retenir les services d'un artiste résident.

C'est ainsi que Claude Roussel quitta son poste de curateur adjoint de la Beaverbrook Art Gallery pour venir s'installer à l'Université de Moncton. Les premières expositions d'art tenues à l'Université eurent lieu à partir de l'hiver 1963, à la résidence Lefebvre, dans le salon des étudiants. Et, en 1965, une salle d'exposition fut aménagée au sous-sol du nouvel édifice de la Bibliothèque Champlain. L'ouverture officielle se fit au mois d'octobre.

À partir de cette date, la galerie d'art a connu une succession ininterrompue d'activités. Elle eut toujours un directeur à temps partiel. Claude Roussel resta en fonction jusqu'en 1967. Par la suite, quatre autres personnes se partagèrent cette tâche. On commença en 1966 à jeter les bases d'une collection permanente. Encore ici, le Conseil des Arts donna un octroi initial que rencontra l'Université. Cette dernière contribua modestement par la suite à l'amélioration de cette collection. La galerie d'art prit de plus en plus d'importance avec l'établissement d'un département des arts visuels à l'Université. Avant l'avènement de notre galerie, on peut dire que les expositions d'art étaient à peu près inexistantes à Moncton. La galerie d'art de l'Université a donc joué un rôle pionnier dans le milieu, particulièrement pour la population francophone.

h) - **La librairie** - Dans nos institutions d'enseignement, la librairie rend des services appréciables en donnant accès aux volumes et aux instruments de travail. Celle de l'Université fut fondée dans les années '40 par le Père René Baudry. L'intention première était de rendre accessibles aux parents des livres français pour enfants; plus tard le Père Maurice Chamard en assuma la direction et s'employa avec un dévouement «apostolique» à promouvoir la circulation du livre français. Pendant quelques années cette librairie fut transférée de Saint-Joseph à Moncton, mais à la demande de ceux qui en avaient assumé l'administration, elle fut reprise par l'Université Saint-Joseph après l'ouverture des cours sur la rue Church. Alors, Roland LeBlanc fut responsable de la réorganisation.

313. Très tôt dès 1963 on jeta les bases d'un cours de maîtrise en commerce ou administration, innovation due à l'initiative de Jean Cadieux.

314. Rapport de la Commission de Planification académique, p.406.

315. Voir le Prospectus de l'Université.

316. En 1945, *Les Cours d'été de l'Université Saint-Joseph*; en 1952, *Au Service de la culture française en Acadie*; en 1957, *Au Service de l'École acadienne*.

317. Le comité, formé de quinze membres dont deux présidents conjoints, fut institué en mars 1973 et publiait son rapport en novembre de la même année: *L'Éducation de demain, rapport du comité ministériel sur la planification éducative*, 105 p. polyc.

318. Adélarde Savoie: *Mémoire présenté par l'Université de Moncton à l'honorable J.*

Lorne McGuigan, ministre de l'Éducation au sujet du rapport MacLeod-Pinet, 1974, 2 p. polyc.

319. Réunion du 23 novembre 1973.

320. Voir le tableau, p . 253

321. La CAAE (Canadian Association for Adult Education) avait été fondée en 1936. Elle avait institué à l'intérieur de ses cadres un comité français; mais en 1946 les francophones aspiraient à leur propre organisation distincte et autonome et ils fondèrent la SCEP (Société canadienne d'enseignement post-scolaire). Celle-ci changea de nom en 1952 pour s'appeler «Institut canadien d'éducation des adultes», nom qu'elle conserva quand elle obtint sa charte fédérale, le 7 août 1956.

322. Le conférencier au premier mardi universitaire était Clément Cormier. Le directeur, qui avait été victime d'un accident de voiture en revenant du nord, était absent et fut remplacé par Jean Cadieux qui assumait le rôle de maître des cérémonies. Le service extérieur avait aussi organisé des journées d'études sur le film, les 23 et 24 du même mois de janvier; à la séance d'ouverture le directeur du Service extérieur était remplacé par un autre Savoie, Me Adélar, maire de Dieppe, qui agit comme maître des cérémonies. Cf. l'Évangéline, les 14 et 24 janvier 1953.

323. Cf. Statuts de l'Université de Moncton, édition soumise au Bureau des régents le 24 juin, 1963, Chap. X, art. 81 à 85.

324. La Commission royale d'enquête sur la finance et la taxation municipale au Nouveau-Brunswick fut instituée par décret du Lieutenant-gouverneur en conseil le 8 mars 1962; et elle déposait son rapport en novembre 1963.

325. Cf. l'annuaire de l'extension

326. Le Frère Léopold Taillon est décédé à Montréal le 14 novembre 1969. Ses restes furent exposés en chapelle ardente à l'édifice Taillon avant d'être inhumés à Memramcook.

327. Le Père Ph. Bourgeois, se couvrant de l'autorité de Placide Gaudet donne cette explication à la p.73 de la Vie de l'abbé Lafrance: «...cette colline fut ainsi nommée parce que, à l'époque de la déportation, un Louis-Joseph Cyr, surnommé Pétard, y habitait. L'ancien collègue Lafrance, occupé aujourd'hui (1913) par les «Petites Soeurs de la Sainte-Famille» et le berceau de leur fondation et de leur origine en 1874, aurait été bâti sur l'emplacement de la maison Pétard», - Le couvent en bois des Soeurs de Sainte-Famille fut incendié en 1933, puis remplacé au même endroit par un édifice en pierre qui fait aujourd'hui partie de l'Institut de Memramcook.

328. Voir la plaquette préparée par Alexandre J. Boudreau et ses collègues: *Institut de Memramcook, historique, objectifs, programmes*., 1968, 29 p. En outre, un bon résumé de l'histoire de l'Institut parut dans le magazine spécial de l'Évangéline, le 21 novembre 1969.

329. Acts of the Legislature of the province of New Brunswick, 17 Élisabeth II, 1968, Chap. 69.

330. Sur l'importance de l'éducation permanente, on consultera avantagement le mémoire présenté à la Commission de planification académique par Rhéal Bérubé, directeur, extension de l'enseignement, décembre 1969, 80 p. A la p. 75, est dressée une courte liste bibliographique.

331. Ces statistiques ont été soumises au Collège de Bathurst et au Collège Saint-Louis pour vérification.

332. Cf. Louis Baudoin, *La recherche au Canada français*. 1968; Louis-Philippe Bonneau et J. A. Corry, *Poursuivre l'optimum*, un rapport de la Commission d'étude sur la rationalisation de la recherche universitaire. 1972-3.

333. Brian T. Newbold, *La recherche à l'Université de Moncton* dans La revue de l'Université de Moncton, 3^e année, no.2; mai 1970, p. 113.

334. Voir aux archives de l'Université: *Memorandum presented to the members of the Royal Commission on higher education in New Brunswick*, July 1961, p.10.

335. Sur l'historique de la recherche à l'Université de Moncton, voir la première partie du mémoire soumis à la Commission de planification académique par le Conseil de recherches en 1970.

336. Étude sur la recherche à l'Université de Moncton, rapport daté du 1 octobre 1968.

337. Cf. procès-verbal du Sénat académique, réunion du 14 février 1969.

338. La liste des publications du Conseil est dressée à la p.368.

339. Tous les chiffres sur les niveaux de l'enseignement et de la recherche ont été fournis par le directeur de la recherche.

340. La rédaction avait été finalisée à une réunion spéciale du Sénat académique, le 3 janvier 1969. Le texte est reproduit dans le rapport de la Commission, p.vii.

341. Le titre général se lit: *La Commission de Planification académique de l'Université de Moncton*; le premier volume porte le sous-titre *Rapport*; le second, *Travaux commandités*.

342. Premier rapport, 1 mars 1972, 28 p.

Deuxième rapport, 21 septembre 1972, 19 p.

Troisième rapport, 5 février 1973, 16 p.

343. Allocution du recteur Savoie à la cérémonie de collation des grades, le 7 mai 1972.

344. Voir le rapport de la Commission, Appendice C, p.615.

345. Cf. p.112

346. Manufacturé par International Business Machine.

347. Cf. L'Ordinogramme (bulletin publié par le Centre de calcul et informatique), premier numéro, octobre 1972, p. 2.
348. *Proposal for a New Brunswick Computer Network* submitted to New Brunswick Higher Education Commission by University Computer Services committee.
349. Entente mise en vigueur le 2 septembre 1972; le document fut signé plus tard.
350. Mount Allison, Moncton, U.N.B., Saint-Thomas
351. Le Collège Saint-Louis/Maillet s'est déjà prévalu de ce droit à partir de janvier 1973.
352. New Brunswick Educational Computer Network
353. Joseph B. Reid. - *Une proposition pour un réseau d'ordinateurs universitaire canadien* (ANUNET), préparée par le comité consultatif sur Canunet pour le ministère des communications; projet coordonné par l'Université du Québec. 1972.
- The development and implementation of Campus - a computer based planning and budgeting information system for universities and colleges.* SRG Systems research group. 1970.
354. Cf. lettre du 26 août 1969; le président de la Commission, J. F. O'Sullivan au recteur Adélarde Savoie.
355. G. Robert McNutt, président; R. D. Findlay, secrétaire - *A brief from the Committee to formulate a specific proposal for a provincial study of audio-visual media at the post-secondary level.* 1969 , 7 p. polyc.
356. Lettre du président de la Commission de l'enseignement supérieur, M. J. F. O'Sullivan au président du comité des présidents d'universités, monseigneur Donald Duffie, 2 fév. 1970.
357. R. D. Findlay - *A report prepared under the auspices of the provincial audio-visual committee for the committee of presidents of the Universities of New Brunswick,* 1971, p. 21.
358. Ibid. p. 47.
359. Note de service: Helmut J. Schweiger au personnel académique, 9 septembre 1971.
360. Clément Cormier, *Mémoire soumis à Me Adélarde Savoie, recteur, sur l'établissement d'un Institut d'études acadiennes à l'Université de Moncton.*
361. Clément Cormier, *Origines de la Société historique acadienne*, à paraître dans les Cahiers de la Société, décembre 1975.
362. Le recteur Adélarde Savoie à Clément Cormier, lettre du 22 juillet 1968.
363. Cf. - R.P. Anselme Chiasson: *Le Centre d'études acadiennes.* Dans le 38e

Cahier de la Société historique acadienne, janvier-mars, 1973, p. 313-324.

364. Voir ci-dessus, p. 62-63

365. Voir Clément Cormier, *Mémoire soumis à la Commission de planification académique sur les perspectives d'un Centre d'études acadiennes*, p. 5 sq., partie intitulée «études de calibre universitaire».

366. *Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens*. Moncton, 1975

367. Cf. Clément Cormier, *Origines de la Société historique acadienne*, dans La Société historique acadienne, les Cahiers, vol. 6. no 4, décembre 1975, p. 174-175.

368. Revue économique, vol. 1, no 1, février 1963, p. 1

369. Ibid., p. 3.

370. Jean Cadieux. La Revue de l'Université de Moncton. 1ère année, No. 1, mai 1968, p. 2.

371. - 1975

372. Moniteur Acadien, 14 décembre 1886.

373. Le Moniteur Acadien, 12 octobre 1886.

374. Cf. Clément Cormier: Le Musée acadien de l'Université de Moncton, 42e Cahier de la Société historique acadienne, janvier-mars, 1974, p. 48-54.

375. C'est le 28 mars 1972 que le secrétaire d'État, l'honorable Gérard Pelletier, rendait publique la nouvelle philosophie du gouvernement.

376. «Les Musées nationaux du Canada constituent une corporation de la Couronne créée le 1er avril 1968, par la loi sur les Musées nationaux (S.R.C. 1970, chap. N-12). La corporation a été instituée pour grouper sous une administration unique les quatre musées existants: la Galerie nationale du Canada, Le Musée national de l'homme ..., le Musée des sciences naturelles, le Musée national des sciences et de la technologie ...» Annuaire du Canada, 1973, p.970.

377. Adélarde Savoie, *Demande d'aide de l'Université de Moncton à la Commission consultative politique nationale des Musées en vue de la construction d'un Musée et d'une Galerie d'art*, mai 1974, p. 4.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Quatrième partie: LA FAMILLE DE L'UNIVERSITÉ

Nous accédons à la partie la plus importante de ce document, c'est-à-dire les personnes qui composent la grande famille de l'Université, à quelque titre que ce soit: Étudiants, décorés, professeurs, employés, administrateurs, anciens et amis. Mieux que partout ailleurs, nous allons pouvoir ici tâter le pouls de l'Université et constater à quelle allure elle s'est développée. Le sujet est vaste et pourrait nous retenir longtemps si nous voulions entreprendre de savantes analyses de statistiques. Il faudra s'imposer des limites.

Retenons comme principe directeur qu'au début nous avons cherché à mettre en évidence ce qui mérite d'être souligné à l'occasion d'un jubilé³⁷⁸.

Ainsi, à titre d'exemple et comme introduction à cette partie, accordons une simple mention aux membres du personnel qui ont servi à plein temps pendant les dix premières années, soit à l'Université même, soit dans les collèges affiliés, ignorant toutefois une brève interruption de service. Plusieurs vétérans de longue date, comme Aurèle Young et Jean Cadieux, ont mérité le chevron de quart de siècle; sans faire plus de personnalités, présentons ce petit tableau d'honneur des membres du «Club de dix ans»:

Belliveau, Laurida
Boudreau, Hélène
Boudreau, J.-Alexandre
Boudreau-Nelson, Léone
Bourque, Herméline
Bourque, Léandre
Cadieux, Jean
Caissie, Éloi
Casey, Joseph
Campbell, Stephen
Chamard, Maurice
Cormier, Clément
Cormier, Dolorés
Cormier, Jean-Baptiste
Cormier, Octave
Cyr, Robert
Daigle, Louis-Marcel
Desjardins, Reno
Deveau, Damien
Dionne, Raoul
Ferguson, Oneil
Gaudet, Jean
Gaudet, Leonard

Gauthier, Sylvio
Godin, Émile
Jeffrey, Clarence
LeBlanc, Aldéric
LeBlanc, Gérald
LeBlanc, Raymond J
LeBlanc, Ronald
Longval, J.-René
Marcotte, Numa
Melanson, Donald
Michaud, Neil
Newbold, Brian T.
Pellerin, Arthur
Rainville, Maurice
Renaud, Aldéo
Richard, Arsène
Ross, Victor
Rossignol, Rémi
Roussel, Claude
Roy, Phyllis
Soucie, Roland
Vautour, Norman
Young, Aurèle

Collège de Bathurst

Blanchard, Thodophane
Boudreau, Charles
Chiasson, Arthur
Comeau, Victor
Dugas, Alban
Friolet, Gabriel
Godin, Alexandre
Godin, Omer
Lanteigne, Léopold
Laplante, Léopold, c.j.m.
Laplante, Léopold [379](#)
LeBlanc, Maurice, c.j.m.
LeBlanc, Maurice [379](#)
Pitre, Clifford
Pitre, Edmond
Vautour, Yvonne

Collège Saint-Louis/Maillet

Bossé, Lionel
Boucher, Patricia
Carrier, Normand
Couturier, Robert
Dionne, Victor
Gagné, Jean-Marie
Gauvin, Louis
Lachance, Jean-Guy
Long, Gilles
Losier, Gérard
Marion, Bertrand

Marquis, Lucien
Michaud, Alyre
Michaud, Jeannine
Pelletier, Fernand
Fortin, Lucien
Raymond, Henriette
Sormany, Marcel
Thériault, Gilles
Thériault, Lauréat
Toussignant, René

Collège Jésus-Marie

Léger, Irène
Rioux, Joseph

Telle était, en l'année du dixième anniversaire, la liste des dignes membres de ce Club des fidèles ouvriers de la première heure.

En 1974 s'ajoutaient à la liste les noms suivants de personnes ayant à leur crédit dix années de service à l'Université:

Arsenault, Alban
Boudreau, Paul
Bourque, Roger
Collette, Jean
Cormier, Donald
Cormier, Gérard N.
Dalgleish, John
Gallant, Christel
Gallant, Melvin
Girouard, Fernand
LeBlanc, Léonard
Léger, Jacqueline
Léger, Roger
Nadeau, Gilles G.
Richard, Aldérice
Richard, Eugène
Robichaud, Anne-Marie
Robichaud, Normand
Robichaud, Omer

Les éligibles en 1975 sont:

Allain, Murielle
Arsenault, Fernand
Bourgeois, Alphonsine
Bourgeois, Camille
Cormier, Régis
Desroches, Donald
Dionne, Yolande
Doucet, Philippe
Dumas, Jean
Dupuis, Emery
Gallant, Corinne
Gaudet, Alphonse B.

Gaudet, Jude
Girouard, Arthur
Girouard, Homère
Landry, Omer
LeBlanc, Joseph A.
LeBlanc, Léo
Léger, Catherine
Melanson, John
Pellerin, Claude
Poirier, Jean-Paul
Sajous, Emmanuel
Savoie, Léandre
Surette, Clorice
Toner, Vance
Williams, Alyre

Madame Raymonde Doucet mérite une mention spéciale. Employée à l'Université en 1963, année de la fondation, elle fut absente à partir de 1966; mais elle est revenue en 1969 et complétera au terme de la présente année académique ses dix années de service.

Après l'inspection de cette parade d'honneur, revenons aux diverses catégories des membres de la famille.

378. Ces pages avaient d'abord été préparées pour souligner le dixième anniversaire, à l'automne de 1973.

379. Au collège de Bathurst, on compte deux Léopold Laplante et deux Maurice LeBlanc

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 8 - LES ÉTUDIANTS

Les étudiants méritent qu'on leur accorde un rang de priorité; ils sont la principale raison d'être de l'Université Sans eux, rien d'autre n'existerait, ni professeurs, ni administrateurs, ni employés.

Les générations d'étudiants se succèdent, emportés dans le temps comme par un cours d'eau. À mesure que le fleuve progresse vers son embouchure, il s'élargit.

À l'Université, le nombre des étudiants augmente. Il est intéressant de comparer les inscriptions réelles aux projections soumises à l'occasion de certaines recherches spéciales, comme l'enquête de la Commission Deutsch ou l'étude faite par une équipe de spécialistes pour la Commission Lafrenière³⁸⁰.

Les inscriptions aux cours réguliers

[Le tableau](#) à la page suivante révèle en un coup d'oeil toute l'histoire de ces douze années. Tenant compte pour l'instant des étudiants à temps complet seulement, il montre quand a débuté ou cessé tel cours ou telle institution; il permet de voir la mobilité de la population étudiante et le mouvement des inscriptions dans les diverses facultés ou écoles³⁸¹.

Le tableau comprend deux parties: 1. - une vue globale des inscriptions à l'Université et aux collèges affiliés; la première ligne donne les inscriptions à la Faculté des arts, ce qui comprenait, de 1963 à 1972, le total des inscriptions aux trois collèges affiliés et aux institutions annexes; mais en 1972-73, le nombre d'inscriptions aux arts a diminué de presque deux-tiers parce que seuls les étudiants à Moncton sont compris dans les 596; ceux des trois autres collèges Bathurst, Saint-Louis/Maillet et Jésus-Marie - sont placés séparément, au bas de la première partie, parce qu'ils dépendent directement de l'Université sans passer par l'intermédiaire d'une faculté 2. - la deuxième partie du tableau expose le détail des inscriptions à la Faculté des arts, de 1963 à 1972.

Cet exposé de statistiques laisse soupçonner des modifications de structure sans pourtant les expliquer.

Rappelons qu'en 1972, le Collège Saint-Louis/Maillet, le Collège de Bathurst et le Collège Jésus-Marie ont cessé de faire partie de la Faculté des arts; les inscriptions de ces collèges avant 1972 sont comprises dans celles de la Faculté; après 1972, elles figurent séparément.

De la même façon, en raison des modifications de structures effectuées en 1972 et

1973, il a fallu réorganiser la présentation des statistiques de certaines facultés ou écoles: psychologie-éducation, sciences de l'Éducation, sciences sociales-comportement.

Enfin, le Collège Saint-Joseph, qui disparaissait comme tel en 1972, fut le seul à se laisser absorber par la Faculté des arts.

Jusqu'en 1973, même si l'École normale était située à la cité universitaire, la plupart des étudiants n'étaient pas inscrits ! l'Université et par conséquent ils ne devraient pas figurer dans ce tableau. Sont compris dans le tableau les inscriptions que l'Université rapportait à la Commission de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire celles des étudiants de l'École normale qui étaient à la section de l'enseignement secondaire.

Une observation s'impose au sujet des inscriptions à l'École normale; elles ont décliné subitement, ce qui peut être attribué aux faits suivants: à partir de 1971, le gouvernement a cessé de payer les frais de scolarité aux étudiants de l'École normale; deuxièmement, les débouchés sur le marché du travail se sont raréfiés.

Importance croissante de l'éducation permanente

Il devient de plus en plus notoire que les services de l'Éducation permanente sont en train de modifier le concept traditionnel de la classe qui fréquente une institution d'enseignement supérieur. Ces services sont maintenant offerts aux adultes qui en profitent autant et même beaucoup plus que les jeunes - si on compare le nombre de ceux qui s'en prévalent.

Au chapitre précédent, il fut question de l'extension de l'enseignement par lequel l'Université et les collèges adaptent leurs ressources aux besoins des adultes. Dans ce secteur, les inscriptions ont augmenté de façon régulière et constante, ce qui ajoute un nouvel élément très appréciable à la famille universitaire.

Le tableau suivant vise à comparer le total des inscriptions aux cours réguliers et à l'extension. Encore une fois, les statistiques de l'École normale sont comprises avec celles de l'Université à partir de 1968-69. Celles du collège Maillet sont additionnées à celles du collège Saint-Louis pour a période entière. Les inscriptions du collège Jésus-Marie figurent avec celles du collège de Bathurst jusqu'en 1972; mais en 1972-73, elles devraient figurer au tableau séparément, ajoutant: 101 à temps complet et 66 à temps partiel.

INSCRIPTIONS À L'UNIVERSITÉ ET AUX COLLÈGES

Université et St-JosephColl. Bathurst et Jésus-Marie
.....St.Louis/Maillet

.....Rég..... Ext. Rég..... Ext.³⁸² Rég.Ext.³⁸²

1963-46151121256713287330

1964-57541047250857295419

1965-680414613361072315405

1966-792016083721295340632
 1967-8113817194451332378734
 1968-9141819194611385437794
 1969-70158421545631371539870
 1970-1205328275391470557975
 1971-22247316439614805601098
 1972-32231325143712304831077
 1973-42341337033511504421177
 1974-52509385214911144221125

À la page suivante ce tableau est présenté sous [une autre forme](#)³⁸³.

Les services fournis par l'Université

Toutes les institutions composantes ont mis sur pied un ensemble de services gratuits aux étudiants, c'est-à-dire un nombre de bureaux et de personnes rendus disponibles par l'Université ou le collège pour répondre aux divers besoins, ou pour s'occuper de l'organisation et de la coordination des activités non-académiques.

Le point à faire ressortir, c'est le progrès accompli en ce domaine depuis 1963. Nos collèges ont toujours offert quelques services essentiels en plus de l'enseignement, du logement et de la pension; par exemple, l'infirmerie comptait parmi ces services essentiels.

Mais, avec des ressources accrues, nos institutions ont pu mettre sur pied tout un ensemble de fonctions d'assistance qui auraient été qualifiés d'extravagants dans «le bon vieux temps». Aujourd'hui, les pourvoyeurs de fonds apprécient la valeur de ces initiatives et acceptent d'en inclure le prix dans le budget des opérations. Ainsi, les institutions ont pu constituer un véritable département des affaires étudiantes.

D'une institution à l'autre, on trouve des variantes dans les appellations et parfois dans la façon de combiner les services. Mais pratiquement, les structures sont à peu près identiques. Une brève énumération avec quelques explications donne une idée de ce qui a pu être établi au cours de la décennie.

- *orientation consultation et information professionnelles* comprenant services psychologiques, examens psychométriques, tests d'aptitudes et accès à une bibliothèque d'information professionnelle;
- *placement* --- avec la collaboration du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, l'institution s'applique à aider ses finissants à obtenir un emploi permanent dans la carrière de leur choix ou encore à trouver des emplois d'été pour les étudiants en vacances;
- *aide financière* --- pour fournir des renseignements sur les procédures à suivre en vue d'obtenir bourses ou prêt;
- *santé* --- services professionnels de médecins et d'infirmières;

- *logement* --- pour aider les étudiants à se trouver logement et pension, soit dans les édifices de l'institution, soit à l'extérieur;
- *pastorale* --- pour regrouper étudiants et professeurs désireux de s'entraider dans l'approfondissement de leur foi;
- *loisirs socioculturels* --- pour assurer la collaboration du personnel de l'institution dans l'organisation des activités athlétiques, culturelles et sociales.

Organisations proprement étudiantes

En outre, les étudiants à plein temps ont leur propre organisation qui s'occupe de planifier et de coordonner les activités d'ordre social, culturel, éducatif ou récréatif; elle vise à promouvoir une participation plus active des étudiants à tout ce qui peut contribuer au bien-être du groupe, à entretenir de meilleures relations avec les autorités et à organiser de multiples services au bénéfice des étudiants. Ces mouvements ont pris une importance accrue et les initiatives prises répondent à une variété de besoins, parmi lesquels on compte: les publications, comme journal, bottin, album-souvenir; service de radio; boîte à chanson; comité disciplinaire; ciné-club; carnaval; corps de police; comité de griefs; comité d'accueil; sports; photographie, etc...

Au Collège de Bathurst, l'Association des étudiants existe depuis 1955-56. Elle portait alors le nom de «Cité étudiante». Le président fondateur fut Gérard Godin ³⁸⁴. Depuis 1963, se sont succédé à la présidence les suivants:

1963-4	Marcel Bujold
1964-5	Claude Lortie
1965-6	Jean-Claude LeBlanc
1966-7	Jean-Guy Finn
1967-8	Paul Blanchard
1968-9	Jean-Marie Nadeau
1969-70	Norbert Robichaud
1970-1	André Jean
1971-2	Rhéal Boucher
1972-3	Pierre Godin

À Edmundston et Saint-Basile, l'organisation s'appelle maintenant «Association générale des étudiants du Collège Saint-Louis/Maillet».

Jusqu'en 1973, les étudiants de chacune des deux institutions avaient leur propre association. L'intégration des collèges s'est faite en 1972; mais comme les élections avaient eu lieu le printemps précédent, les officiers sont demeurés en fonction jusqu'en 1973, alors que la fusion s'est effectuée.

Il en est résulté une seule organisation qui groupe tous les étudiants des deux localités, Le tableau suivant résume l'histoire de la présente «Association générale» et montre comment s'est introduite l'ère de collaboration.

.....*Saint-Louis**Maillet*

1963-64	Jean-Yves Ouellet	Clairma Cvr
1964-65	Frank Lemieux	Alice Guérette
1965-66	Clermont Bélanger	Gaétane Michaud
1966-67	Hugues Labbé	Louiselle Lavergne
1967-68	Leonard Plourde	Marguerite LeBel

1968-69James BérubéIrma Beaulieu
 1969-70Jean-François CyrRolande Fournier
 1970-71Annette SerryAnne-Marie Beaulieu
 1971-72Jacques NadeauMartine Levasseur
 1972-73Bernard ValcourtMonique LeBel
 1973-74 Paul Lavoie
 1974-75 Félix Daigle
 1975-76 Lise H. Ouellette

À l'Université, l'organisation a eu des antécédents et une vie rudes et mouvementés. Parmi les anciens présidents à Saint-Joseph, on compte un Donat Chiasson, aujourd'hui archevêque de Moncton. Deux autres anciens présidents, en fonction depuis le transfert à Moncton, mais avant 1963, sont aujourd'hui bien connus à l'Université: Léandre Bourque et Emery Brison (Ce dernier servit pendant deux termes).

Passons brièvement en revue les faits saillants depuis 1963.

Le premier président de l'ère nouvelle fut Bertrand Johnson: 1963-64.

Le deuxième, en 1964-5, fut Pierre Savoie; c'est pendant son terme que furent émises les lettres patentes conférant l'incorporation à l'Association en date du 26 février 1965³⁸⁵; les requérants dont les noms figurent dans le document avec celui du président sont Gilles Ratté, Jacques A. Beaulieu, Rhéal Landry et Maurice Rail.

Le titre officiel de l'organisme était «L'Association des étudiants de l'Université de Moncton, Inc.» En plus de recevoir l'incorporation, la nouvelle association adoptait une constitution; l'esprit qui avait inspiré la rédaction de ce document ne semblait pas tenir compte de la réalité organique et complexe du milieu et laissait planer un peu de scepticisme quant à la viabilité de l'association pourtant mise au monde avec tant de diligence.

Cependant, les objectifs étaient plausibles: «Les buts de l'Association sont de grouper les étudiants de l'Université de Moncton leur fournissant des services matériels, intellectuels, culturels, moraux, professionnels et physiques en vue de leur bien-être individuel, et favorisant chez eux le sens des responsabilités et de la collaboration. L'Association facilite les relations entre les étudiants des diverses facultés, entre l'Association et les organismes étudiants nationaux et internationaux ainsi que les rapports des étudiants avec les autres corps publics ou privés»³⁸⁶.

En 1965-66, les officiers étaient: Yvon LeBlanc, président; Gaétan Lemieux et Robert Pidgeon, vice-présidents; Robert Long, administrateur: Steve Levasseur, secrétaire.

En 1966-7: Jean Richard, président; Roger Duchesne et Aurèle Thériault, vice-présidents; Rolland Tremblay, secrétaire; Alvery Ferguson, trésorier.

L'année 1967-8 fut marquée d'un fait inusité. À l'élection qui eut lieu en mai 1967 pour l'année académique suivante, Aurèle Thériault accéda à la présidence; mais il démissionna à la fin de l'été Au nouveau scrutin de septembre furent élus les officiers suivants: Ronald LeBreton, président; Omer Doiron et Omer Robichaud, vice-présidents; Ronald Cormier, secrétaire; Armand Levasseur, trésorier. Le 22

février 1968, les étudiants organisaient une marche sur Fredericton pour demander que les frais de scolarité ne soient pas augmentés³⁸⁷ .

Au début de l'année 1968-9, Omer Robichaud était président, Gilles Lepage et Jacques Desjardins, vice-présidents.

Au cours de cette année les étudiants avaient recours à une nouvelle forme de gouvernement. Ils délaissaient l'Association de 1965 et obtenaient de nouvelles lettres patentes incorporant «La Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton Inc.»³⁸⁸ . Le document d'incorporation nomme les requérants; Gérald Desmeules, Paul-Eugène LeBlanc, Jean-Eudes Gendron et Maurice LeBlanc.

L'article 6 souligne nettement que la Fédération succède à l'Association. Et l'article 4 met l'accent sur ce qu'avait omis le document de 1965, c'est-à-dire il tenait compte des articulations d'une collectivité complexe³⁸⁹ .

Dans la Fédération, les Étudiants sont considérés non plus comme un tout homogène, mais groupés à l'intérieur des facultés ou écoles, dont chacune a sa représentation au conseil d'administration, qui élit un secrétaire général, véritable cheville ouvrière de la Fédération ³⁹⁰ .

Le premier à occuper le poste de secrétaire général, à partir de janvier 1969, fut Paul-Eugène LeBlanc.

À l'époque où se préparait le changement de structure dont il vient d'être question, mais pas nécessairement comme une conséquence, eut lieu l'occupation du pavillon des sciences qui dura une semaine.

Beaucoup a été écrit sur cette occupation. Il n'est pas question ici d'entreprendre une analyse approfondie des écrits ni des faits.

Il semble qu'on pourrait expliquer tout l'épisode par ces deux lignes extraites du communiqué de la F.E.U.M.³⁹¹ date du 18 janvier 1969: «Récapitulons d'abord la suite des événements depuis samedi, le 11 janvier 1969. L'occupation prend la Fédération par surprise».

En somme, tout le monde fut «pris par surprise». Trois faits sautent aux yeux: 1) partout il y a des signes de bonne volonté; chacun cherche la bonne solution; 2) l'atmosphère est chargée, tendue, et les esprits sont désarmés; 3) dans ce climat de temps de crise, les affirmations sont souvent gratuites parce qu'on ne prend pas le temps de se renseigner aux sources.

Voici un exemple typique. Un «Bulletin d'information de la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton» (sans date) publie le communiqué suivant: «La FEUM après avoir consulté minutieusement le communiqué de presse que lui a remis l'APUM³⁹² constate des différences marqués (sic) entre ce texte et l'interprétation trouvée dans les journaux ce mation (sic). Nous considérons ce texte positif et nous y décelons une ferme offre de collaboration de la part des professeurs. Nous déplorons le fait que les média d'information se plaisent à citer des phrases hors de leur contexte; mais en revanche, nous souhaitons une plus grande objectivité de leur part».

Enfin, la crise est passée et n'a laissé qu'un mauvais souvenir. La vie normale a repris son cours.

En 1969-70, Paul-Eugène LeBlanc fut de nouveau secrétaire général et Georges Bouchard, trésorier.

En 1970-71 survint une autre interruption, un peu comme en 1967-8. Au printemps de 1970, le conseil nommait les officiers suivants: Oscar Brideau, secrétaire général, et Gilles Couture, trésorier. Mais les noms qui figurent à l'annuaire sont ceux d'une élection ultérieure: Gaétan Ruest; secrétaire général; Patrick Durepos, trésorier.

1971-2: Rosaire Martin, secrétaire général; Donald Daigle, trésorier.

1972-3: Denis Losier, secrétaire général; Pierre Cadieux, trésorier.

1973-4: Serge Langis, secrétaire général; Marie-Germaine Cormier, secrétaire administrative; Yvon Cormier, trésorier.

Les suivants ont été choisis au printemps de 1974 pour l'année 1974-5: Elvy Robichaud, secrétaire général; Marie-Germaine Cormier, secrétaire-administrative; Albert Girard, trésorier.

Les comités de la F.E.U.M. sont les suivants:

- Comité du centre social étudiant
- Bottin étudiant - Radio étudiante (C.K.U.M.)
- Kacho (boite à chansons étudiantes)
- Comité disciplinaire étudiant
- Ciné-campus
- Bureau de presse et information
- La Jaunisse (journal étudiant)
- Le rappel (annuaire des gradués)
- Comité du carnaval
- Corps de police étudiant
- Shinerama

Participation étudiante au gouvernement de l'Université

Pour terminer cette section sur les étudiants, on ne peut faire mieux que de parler de l'accès des étudiants aux corps chargés de la gouverner de l'Université.

Comme question de fait, en 1963 les étudiants n'étaient directement représentés ni au Bureau des régents ni au Sénat académique. À ce moment, bien que financée à même les fonds publics, l'Université de Moncton retenait le même caractère privé que lui avait légué l'Université Saint-Joseph.

Au moment de la réorganisation en 1967, on voulut s'inspirer du rapport Duff-Berdahl, qui s'aventurait avec précaution dans ces innovations; le rapport, comme nous l'avons vu³⁹³, disait en parlant de représentation étudiante au Sénat: «La pratique est trop récente pour qu'on puisse l'évaluer objectivement»³⁹⁴.

La position prise avec hésitation par cette Commission était jugée hardie par les uns. Cependant elle ouvrait la porte aux innovations. En conséquence, de concert avec le comité Deutsch qui participa à la rédaction de l'amendement à la loi d'incorporation, on imagina ce texte laborieux pour décrire la participation étudiante au Conseil des gouverneurs.

«One member who is familiar with student affairs at the University and able to represent student views effectively. Such member shall be a recent graduate whose studies have been completed. Such member is to be appointed by the Board after consultation with the representatives of the student body of the University;...»³⁹⁵ .

La même loi de 1967 établissait la composition du Sénat académique³⁹⁶ , mais il n'était pas encore question de délégation étudiante.

Il semble bien que les expressions de mécontentement et les contestations qui se sont manifestées un peu partout pendant la décennie '60 n'aient pas ébranlé la confiance des administrateurs envers les étudiants. En effet, en 1972, l'Université préparait de nouveaux amendements à la charte, nécessités par les changements de structure apportés aux collèges affiliés décrits ci-dessus³⁹⁷ . L'administration crut devoir tenir compte de nouvelles tendances qui se dessinaient généralement à travers le pays et elle prit résolument l'initiative d'accorder une voix au corps étudiant.

Quant à la composition du Conseil des gouverneurs, l'amendement de 1972 s'est défait de toute précaution restrictive et stipule une représentation directe:

«Two students to be elected by the student body of the University, in accordance with a procedure to be set out in the by-laws of the University»³⁹⁸ .

Pour la première fois, il est question de sièges du Sénat académique assignés aux étudiants. À noter comment, par de menues précisions, l'aménagement de 1972 vise à assurer une participation vraiment représentative des étudiants au Sénat:

«Four students, one graduate student and one undergraduate student to be elected respectively by the graduate students and the undergraduate students of the University, in accordance with a procedure to be set out in the by-laws of the University, and one student to be elected by the student body of each of the two affiliated colleges, namely, Le Collège de Bathurst and Collège Saint-Louis/Maillet, in accordance with a procedure to be set out in the by-laws of the said Colleges»³⁹⁹ .

Conformément aux dispositions de la loi de 1972, les statuts définissent la procédure à suivre dans le choix des représentants des étudiants au Conseil des gouverneurs et au Sénat académique⁴⁰⁰ .

Pour clore cette partie sur les étudiants, il convient de donner une opinion du «produit fini». Le [tableau](#) présenté à la page suivante a été préparé par le Service de l'information .

380. L. Jacques Henripin, Jacques Légaré, Muriel K. Roy. - *Perspectives de la*

population étudiante francophone à l'Université de Moncton et aux établissements d'enseignement technologique du N.-B. - 1970-71 à 1976-77. (1970)

381. Au début d'automne 1975, une dernière révision très soignée a été faite par Luc Levesque, directeur du secrétariat général, qui commente: «Ces chiffres représentent les données qui sont contenues dans nos classeurs et qui ont été rapportées à la commission de l'enseignement supérieur, à Statistique Canada, ou d'autres agences».

382. Il n'a pas été possible de faire la rigoureuse de tous les chiffres de ces colonnes.

383. Tableau préparé par le Service de l'information.

384. L'Association des étudiants du Collège de Bathurst fut incorporée en 1968. Cf. Gazette Royale 24 avril 1968, p. 223.

385. Cf. Gazette Royale du N.-B., vol. 123, 10 mars 1965, p. 98.

386. Art. 6 de la constitution.

387. Sur les événements à Moncton, voir le journal L'Évangéline, de janvier à mars 1968. Sur le mouvement dans son ensemble, à travers le monde, cf. Raymond G. LeBlanc, «*La contestation étudiante*» 1968. 116 p.

388. Cf. Gazette Royale du N.-B., vol. 127, 26 fév. 1969. p.106

389. Voici comment le texte commence à définir les buts de la Fédération «To group together and co-ordinate the activities of all students --- and their different faculty organizations ---».

390. Les étudiants du commerce ont obtenu l'incorporation de leur association. Cf. Gazette Royale du N.-B., 1970, 1 avril, p. 175. Lettres patentes «Association des étudiants en commerce de l'Université de Moncton, Inc.» - En même temps, l'Association des étudiants de l'École normale était incorporée; depuis cette date, l'École normale comme telle est disparue et a été absorbée par la Faculté des sciences de l'éducation.

391. La Fédération des étudiants de l'Université de Moncton.

392. L'Association des professeurs de l'Université de Moncton.

393. Cf. p. 126 sq.

394. Cf. Rapport Duff-Berdahl, p. 76

395. N.B. Acts 16 Elizabeth II, 1967. Ch. 75. An Act to amend Université de Moncton Act, art. 1, 3, g.

396. 16 Elizabeth II, 1967, Ch. 75, art. 10.

397. Ibid - Art. 3, 10.

398. 21 Élisabeth II, 1972, Ch. 82. Art. 1, 3, q.

399. Ibid. Art. 4, 10, K.

400. Statuts de l'Université de Moncton, adoptés le 2 août 1974, art. 10a.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 9

LE PERSONNEL ACADÉMIQUE

Le personnel académique occupe une place de toute première importance dans une université. Si les étudiants sont la principale raison d'être d'une institution de formation intellectuelle, le corps professoral est lui aussi indispensable: il est, dit-on, l'agent principal. Et de la même façon que le nombre d'inscriptions est révélateur quant au développement de l'Université, ainsi en est-il de la valeur de l'ensemble des professeurs. Ici entre en ligne de compte un nouveau facteur: ce n'est pas seulement le nombre qui importe, mais aussi et surtout la qualité. De la qualité du corps professoral dépend la qualité de l'institution.

Évaluation

Les procédés d'évaluation peuvent être complexes. Pour les besoins de la présente étude, il suffira de dresser un simple tableau comparatif. Ceux qui souhaiteraient un exposé plus exhaustif pourront consulter le rapport de la Commission de planification académique qui a longuement analysé la situation à l'Université et dans les collèges affiliés; les savants exposés dudit rapport portent sur le recrutement de professeurs, leurs titres académiques, leur stabilité, leur productivité en recherche, leur charge d'enseignement, leurs relations avec l'administration, leur rémunération, leur perfectionnement par des congés d'études et des années sabbatiques⁴⁰¹.

Cependant une mise en garde s'impose. Les commissaires se sont penchés sur la situation telle qu'elle existait en 1969-70. Or, à cette époque, l'Université incitait

ses professeurs aux études plus avancées et le nombre des bénéficiaires d'années sabbatiques atteignait des proportions imposantes. Et quand la Commission publiait son rapport en 1971, ses commentaires étaient déjà dépassés. Le jugement qu'elle portait sur ce qu'elle avait observé en 1969-70 serait différent s'il portait sur la situation telle qu'elle existe en 1975.

Personne ne reprochera à la Commission la sévérité de son jugement qui, s'il est pris en bonne considération, peut être tonifiant: «au plan de la qualification des professeurs, il faut dire que la situation est plutôt médiocre lorsqu'elle n'est pas déplorable⁴⁰².

Il faut attribuer à Helmut J. Schweiger, vice-recteur à l'enseignement de 1970 à 1975, le grand mérite de s'être appliqué avec fermeté et ténacité à améliorer les qualifications du corps professoral; ce fut sans doute son principal objectif pendant les cinq années qu'il fut au service de l'Université.

Il est réconfortant de prendre connaissance du tableau suivant⁴⁰³ qui présente la situation, considérablement améliorée, à l'Université de Moncton. Trois années sont à l'étude: l'année de fondation, 1963-4; l'année de l'enquête Lafrenière, 1969-70; et l'année 1973-4. Le personnel académique est partagé en quatre catégories: I. - ceux dont le plus haut titre académique est le doctorat, l'équivalent ou le diplôme terminal dans leur discipline (à noter que les chiffres présentés ici comprennent quelques professeurs en congé d'études); II. - ceux qui possèdent la maîtrise ou l'équivalent; III. - ceux qui possèdent le baccalauréat professionnel ou spécialisé, ou le baccalauréat simple; IV. - ceux qui ne possèdent aucun titre universitaire.

Les statistiques ici présentées en chiffres absolus et en pourcentage décrivent la situation uniquement à la cité universitaire à Moncton:

1963-641969-701973-74
Total	33...100%	145 ...100%	239... 100%
I - Doctorat	2 ...6%	37 ...25.5%	128 ...53.5%
II - Maîtrise	21 ...64%	80 ...55.1%	92 ...38.5%
III - Baccalauréat	9 ...27%	26... 18%	19 ...8%
IV - Aucun grade	1... 3%	2 ...1%	0 ...0%

Plusieurs constatations sont frappantes. D'abord, l'augmentation du nombre des professeurs: de 33 en 1963, il est passé à 239 en 1973-74. Deuxièmement, si le parchemin est quelque peu éloquent, le nombre compris dans la catégorie du «doctorat» est passé de 2 à 128, et l'augmentation du pourcentage est significative: de 6% à 53.5%. (Comme on vient de le mentionner, sont compris ici quelques professeurs aux études en vue du doctorat). Enfin dans les trois autres catégories, il y eut déclin, par exemple les détenteurs de la maîtrise sont passés de 64% à 38.5%; on a surtout à se réjouir du fléchissement dans les deux derniers groupes: baccalauréat: de 27% à 8%; aucun grade, de 3% à 0%.

Cette brève analyse révèle l'état d'une institution pleine de santé.

Le tableau qui précède décrit le progrès accompli à l'Université même. Une courbe ascendante analogue s'est dessinée dans les collèges affiliés; malheureusement nous n'avons pas les données qui permettraient de dresser un tableau comparable à celui qui vient d'être présenté.

Principaux postes académiques

À l'occasion du jubilé en 1973, nous avons voulu préparer la liste de ceux qui ont occupé les principaux postes académiques. Nous la reproduisons ici, y ajoutant les noms des titulaires jusqu'en 1975.

Vice-recteur à l'enseignement

1967-68 Raoul Dionne

1968-69 Reno-L. Desjardins

1969-70 Victor Ross
 1970-75 Helmut J. Schweiger
 1975- Victor Ross

Secrétaire général

1963-65 Rémi Rossignol⁴⁰⁴
 1965-67 Raoul Dionne⁴⁰⁴
 1967-71 Hector Frenette
 1971-75 Léandre Bourque⁴⁰⁵
 1975- Louis-Marcel Daigle⁴⁰⁶

Doyens de faculté, directeurs d'école et de recherche

Arts: Reno-L. Desjardins, Maurice Chamard, Raoul Dionne
 Sciences: Paul N. Bourque, Victor Ross, Roland Cloutier, Léonard LeBlanc
 Commerce-administration: Jean Cadieux, Jean Collette, Léandre Bourque, Paul Boudreau
 Psychologie et éducation⁴⁰⁷ : Roland Soucie, Gérard Cormier Claude Touchette, Yvan Albert
 Sciences infirmières: Jacqueline Bouchard, Huberte Richard
 Sciences domestiques: Ghislaine Cormier, Marielle Préfontaine
 Sciences sociales (comportement)⁴⁰⁷ : Aurèle Young, Fernand Mattart Gérard Cormier
 La recherche: Brian T. Newbold, Reno-L. Desjardins.

Directeurs de département ou de secteur

Administration: Normand Roy, Jean-Claude Ladouceur, Mohamed Zeitoun, Hervé Breau
 Administration scolaire: Alphonse Gaudet, Denis Haché
 Anglais: Joseph Casey, Stephen Campbell
 Apprentissage et enseignement: Adéline Toussaint
 Art dramatique: Luiz Saraiva, Claire Ifrane, Jean-Claude Marcus, Serge Robichaud
 Arts visuels: Claude Roussel, Francis Coutellier, Louis Desaulniers
 Biologie: Georges Citarella, Rafaël Candela, Louis Lapierre
 Chimie: Brian T. Newbold, Mool Chand Mehra, Victorin Mallet
 Comptabilité: Léandre Bourque, Jean Collette, Paul Boudreau, Gaétan Baril, Edgar Léger
 Économie: Emmanuel Sajous, Fernand Mattart, Jean-François Abgrall.
 Éducation: Roland Soucie, René Lecomte, Aldéo Renaud (section modifiée en 1973)
 Éducation physique: Vance Toner
 Éducation professionnelle: Rino Lacombe
 Études françaises: Léonard Gaudet, Maurice Chamard, Melvin Gallant, Yvan Lepage
 Fonction publique: Hugues Roy
 Français-langue seconde: Lorraine LeBlanc
 Génie: Donald McCrea, Numa Marcotte, Jean-R. Longval, Narendra Srivastava.
 Histoire-géographie: Jean Dumas, Khaled Belkhodja, Jean Daigle
 Langues modernes: Léopold Taillon, Joseph Casey, Vincent Lucci Normand Vautour, Christel Gallant, Roland Viger
 Musique: Neil Michaud, Brian Ellard
 Philosophie: Gustave Hennuy, Maurice Rainville, Serge Morin, Georges François
 Psychologie: Gérald Ringuette, Gérard Cormier, Clarence Jeffrey, Léandre Desjardins
 Psychologie de l'éducation: Omer Robichaud
 Orientation: Paul Belliveau
 Science politique: Philippe Doucet, Michel Saint-Louis, Tran Quang Ba
 Sciences religieuses: Bernard Sloan, Fernand Arsenault, Edmour Babineau
 Service social: Aurèle Young, Normand Doucet, Joseph Laviolette

Sociologie: Camille-Antoine Richard, Alain Even, Robert Lanari, Muriel K. Roy
Traduction: Roland Viger

Dans les collèges, le poste de directeur des études fut occupé par les personnes suivantes, de 1963-73:

- Saint-Joseph: Raoul Dionne, Léonard Gaudet, Reno-L Desjardins, Maurice Chamard
- Bathurst: Lucien Audet, Raymond Woodsworth, Arthur Chiasson
- Edmundston: Maurice Boivin, Enoil Caron, Jean-Guy Lachance
- Saint-Basile: Claire Sirois, Anne-Marie Savoie (1972)
- Shippagan: Irène Léger, Ghislaine Côté, Marcelle Lachance, Célestine Lanteigne, Laurentine Chiasson.

L'Association des professeurs⁴⁰⁸

Un des rouages importants de l'Université, c'est l'organisation des professeurs dont les buts principaux sont l'amélioration des conditions de vie et de travail, et le perfectionnement professionnel du personnel académique.

L'Université et le Collège Saint-Louis/Maillet ont une Association de professeurs; celle du Collège de Bathurst, à peu près identique, s'était transformée en syndicat en 1973.

À Bathurst, l'Association était fondée au cours de l'année 1966-67. Puis le 16 mars 1973, la commission des relations industrielles du Nouveau-Brunswick approuvait la nouvelle organisation: «Le syndicat des professeurs et personnel professionnel du Collège de Bathurst, section locale 1541 du S.C.F.P.». Le premier président de cet organisme fut Narcisse Doiron. Les présidents de l'ancienne association avaient été:

- 1966-67 Léopold Lanteigne
- 1967-68 Victor Raïche
- 1968-69 Robert Léger
- 1969-70 Euclide Chiasson
- 1970-71 Narcisse Doiron
- 1971-72 Lorio Roy
- 1972-73 Eric Roy

Au Collège Saint-Louis/Maillet, l'Association groupe tous les professeurs, qui étaient au nombre de 45 en 1972-73. Les présidents ont été:

- 1967-69 Léo Thériault
- 1969-71 Léopold Lang
- 1971-72 Richard Laurendeau
- 1972-73 René Pelletier
- 1973- Gilles Thériault
- 1974

L'histoire de l'Association des professeurs de l'Université de Moncton remonte à plusieurs années avant 1963. Quelques professeurs - Aurèle Young, Jean Cadieux, Raymond LeBlanc, Raymond Haché - avaient étudié un plan de pension et avaient discuté de leur projet avec l'administration surtout avec le Père Oneil Ferguson, économiste et comptable de l'Université Saint-Joseph (Moncton). Le plan fut accepté: chacun versait mensuellement \$12.00, et l'Université contribuait un montant égal;

chaque fois que la somme atteignait \$1,000.00, l'argent était placé à intérêt. Un comité, l'équivalent d'un exécutif de coopérative, fut désigné pour administrer cette entreprise naissante: Aurèle Young fut nommé président et les deux autres membres étaient Léandre Bourque et le Père Ferguson. Une douzaine de professeurs participaient au plan.

À partir de cette initiative, l'idée d'une association de professeurs fit graduellement son chemin.

Comme fait saillant, on doit souligner quelques contacts établis par Aurèle Young vers la fin des années '50 avec l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU), qui avait été fondée en 1951. C'était le prologue des relations entre l'Université de Moncton et cet organisme d'envergure nationale.

Cette participation contribua à entretenir l'idée d'organiser une association locale. À partir de 1960, les professeurs s'y intéressaient de plus en plus. La création de l'Université en 1963 précipita les événements. Pendant la première année, les petites réunions à caractère plutôt amical se multiplièrent, où l'on s'appliquait à préciser la forme à donner à la société projetée.

Graduellement les rencontres adoptaient un style plus formel. Et le plus naturellement du monde, sans effort et sans bruit, naissait «l'Association des professeurs de l'Université de Moncton», dont les premiers officiers furent: Raymond LeBlanc, président; Léandre Bourque, vice-président; Raymond Hache, secrétaire.

L'exécutif se réunissait au début de la deuxième année⁴⁰⁹ pour discuter du programme des activités de année en cours. Le secrétaire fut chargé d'écrire à l'ACPU pour s'enquérir des possibilités de faire partie de cette association nationale. À l'ordre du jour figurent entre autres articles: plan de pension et *constitution*.

L'histoire de la constitution d'une association encore toute jeune est relativement complexe; elle manifeste les tâtonnements d'un groupement qui se rend compte de son caractère indispensable et qui cherche sa voie.

Un projet de constitution avait été élaboré par le trio Maurice Chamard, Alexandre Boudreau et Numa Marcotte.

Enfin le 3 novembre 1964, après avoir «cent fois sur le métier» remis le travail, les professeurs se réunissaient pour étudier le projet d'une constitution. Le document portait comme titre: «Constitution de l'Association des professeurs de l'université de Moncton». À la réunion il fut proposé de changer l'appellation à «Association des professeurs universitaires». Mais la suggestion ne fut pas favorablement accueillie.

À l'été de 1965 avait lieu à Vancouver la réunion annuelle de l'ACPU⁴¹⁰. Raymond LeBlanc et Raoul Dionne y assistaient comme observateurs. Le 11 novembre de la même année, M. Edward Monahan, secrétaire exécutif de l'Association canadienne, visita Moncton et il s'entretient longuement avec quelques professeurs dont Raymond LeBlanc, Aurèle Young, Melvin Gallant, etc.; et en 1966, l'Association des professeurs de l'Université de Moncton était admise à l'ACPU.

Le deuxième président, élu en 1965, fut Aurèle Young qui entra en fonction avec Numa Marcotte comme secrétaire. Ce fut une période positive et sereine d'organisation et de stabilisation⁴¹¹.

Le troisième président, en 1966-67, fut Pierre Granger; ses adjoints étaient Normand Vautour, secrétaire, et Léandre Bourque, trésorier.

À l'assemblée générale du 21 octobre 1966 furent adoptés de longs amendements qui se rapportent surtout aux comités de l'Association: d'abord des dispositions générales; puis des articles concernant un certain nombre de comités permanents à former (socioculturel, constitution, relations publiques, conditions de vie et de travail, finances); enfin des questions particulières ont été discutées, comme un préposé aux griefs, la carte d'identité, le problème du stationnement.

Au cours de l'année, une nouvelle rédaction de la constitution fut préparée intégrant les amendements d'octobre et l'on fit circuler un document avec cette présentation sur la page titre: «Nouvelle constitution - de l'Association des professeurs de l'Université de Moncton - adoptée le 1er avril 1967». La principale innovation fut l'établissement d'un Conseil inter-facultés⁴¹², qui est défini comme suit:

«un conseil d'administration qui a comme fonction principale de préparer les politiques générales de l'association pour exécution par le comité exécutif; ces politiques seront présentées à l'étude et à l'approbation des professeurs lors de journées d'études qui se tiennent à raison d'au moins deux par année, soit une en octobre l'autre à la fin de janvier»⁴¹³.

Le même document définit la composition du CIF, les procédures d'élection, les pouvoirs du Conseil et autres détails.

La création du CIF, pour lequel on voulait des pouvoirs plutôt étendus, devait affecter inévitablement le rôle du comité exécutif de l'Association. Cette constitution de 1967 apporta une innovation importante dans la façon de choisir l'exécutif.

«Le comité exécutif est composé de 4 membres: un président, élu par les membres réguliers en règle de l'assemblée générale, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire choisis par le président parmi les membres du conseil inter-faculté avec l'assentiment du dit conseil inter-faculté. Le comité exécutif peut s'adjoindre un conseiller juridique»⁴¹⁴.

En même temps que l'Association révisait sa constitution, elle demandait et obtenait son incorporation légale⁴¹⁵. Dans l'acte figurent les noms des requérants: Pierre Granger, Léandre Bourque, Léonard LeBlanc.

En 1967-68, la succession échut à Léandre Desjardins, président; Léonard LeBlanc, secrétaire; Jean Dumas, trésorier.

Clément Loubert fut élu président le 6 mai 1968, son exécutif comprenait Jean Dumas, à titre de vice-président et secrétaire; et Stéphane Sarkany, trésorier. À la suite de la démission de M. Loubert, le 16 septembre de la même année, le vice-président Jean Dumas lui succéda provisoirement.

Le 30 septembre 1968 eut lieu l'assemblée générale. Le président Jean Dumas commença par brosser un tableau rapide de l'historique de l'Association pour exposer dans leur véritable contexte les problèmes constitutionnels résultant des relations entre l'exécutif de l'Association et le CIF. Après longue discussion, il fut décidé de modifier un article de la constitution dans le but «de constituer un exécutif plus efficace en donnant la possibilité au futur président de choisir son exécutif au sein de l'Association et non plus uniquement au sein du Comité Inter-Facultés»⁴¹⁶, comme le voulait l'article 10 de la constitution du 1er avril 1967⁴¹⁷.

Puis Victor Ross accéda à la présidence, le 7 octobre 1968; avec cette élection fut inauguré le système en vertu duquel le président entrait en fonction avec son équipe, en l'occurrence: Léandre Bourque, Jean Dumas et Jean-Guy Gagnon.

Un détail qui rappelle un épisode. Dans le rapport d'une réunion du CIF⁴¹⁸, le secrétaire réfère à l'Association en employant le sigle APUMI («I» pour incorporée), usage qui avait été adopté mais qui fut de brève durée.

La crise de janvier 1969, dont il fut question au chapitre précédent, secoua l'Association.

Les événements de cette époque sont trop importants pour qu'on les passe sous silence. D'autant plus que ceux qui ont traversé la crise sans subir l'holocauste méritent des éloges.

L'occupation de l'édifice des sciences par un groupe d'étudiants mécontents eut lieu à partir du 11 janvier. Aussitôt les professeurs se réunirent pour essayer de trouver une solution au malaise; ils siégèrent pendant presque toute la semaine. Dans la mêlée, les tensions furent telles que l'équipe Ross démissionna; c'était le 26 janvier 1969, au cours d'une assemblée générale.

Malgré les efforts de quelques-uns pour sauver la situation, on eut peine à tenir le coup. L'Association restait comme prise dans une impasse. La démission du comité exécutif fut suivie de celle de presque tous les membres du Conseil inter-facultés, qui est en réalité le Conseil d'administration de l'Association. Un bon nombre de membres en firent autant.

Le 20 janvier, quelques professeurs prennent l'initiative de former un «comité d'urgence» pour diriger la barque pendant la crise. Le 12 février avait été choisi pour une assemblée d'élection. Seul Paul Germain se présente avec une équipe. Faute de combattants, l'équipe se considère élue et elle procède à reconstituer le CIF.

Mais l'Association continue de perdre ses membres. Dans un tel imbroglio, il n'est pas possible d'organiser les élections régulières au temps prévu par la constitution, la deuxième semaine d'avril⁴¹⁹.

L'année universitaire se termine sans qu'une solution ait été apportée.

Au début de septembre, le recteur Adélarde Savoie réaffirme le voeu que se refasse l'unité du corps professoral au sein de l'Association.

L'équipe en place tente des efforts pour sortir de l'impasse.

Un avis de convocation signé par le secrétaire Maurice Rainville invite les professeurs à une réunion fixée au 2 octobre.

Le président Paul Germain distribue une circulaire⁴²⁰ qui prend le ton d'un vibrant plaidoyer. La réaction ne se fait pas attendre: la cité universitaire est inondée de bulletins provenant des adversaires. La réunion du 2 octobre eut lieu, mais elle ne put rétablir l'ordre.

Plus tard, le 5 novembre, se réunissaient des professeurs avides de renflouer l'Association. La procédure suivante fut adoptée: «Faire élire le conseil inter-facultés par tous les membres possibles de l'Association»⁴²¹. À la réunion du 12 novembre, cette procédure fut confirmée.

Puis vint la rencontre décisive, où il fallut s'attaquer de front aux manoeuvres de procédure.

Pour clarifier la situation essayons de reconstituer les phases du raisonnement.

D'abord le CIF «est conscient du caractère anticonstitutionnel de son élection»⁴²². Comme explication, les minutes renvoient à cet article de la constitution:

Les membres du conseil inter-faculté sont élus dans la deuxième ou troisième semaine du mois d'avril et après l'élection du président. Chaque représentant des facultés est élu par les membres réguliers en règle de sa faculté ou école⁴²³.

La raison évoquée pour déclarer l'élection inconstitutionnelle était formulée ainsi: «d'autres personnes que les membres réguliers en règle y ont participé»⁴²⁴.

Ensuite, le rapport cite ce texte présenté comme une proposition signifiant que le CIF «a l'intention de faire légitimer cette procédure par la prochaine assemblée générale. Il proposera que le nombre de ses membres soit revu en février 1970 en fonction du nombre de membres réguliers de l'APUM à cette date. Il se considère comme un conseil provisoire, s'efforçant néanmoins de se conformer à l'esprit de la constitution de l'APUM»⁴²⁴.

À la même occasion, le CIF établit des comités provisoires: a) constitution; b) salaires, avantages marginaux et permanence de l'emploi; c) social et sportif.

À la réunion du 7 janvier 1970, le Conseil cherche à préciser le statut de l'Association, et dicte trois préférences:

- a) une association de professeurs plutôt qu'une fédération d'associations de facultés;
- b) rôle prépondérant accordé au CIF plutôt qu'à l'assemblée générale;
- c) un exécutif composé d'un président et de quatre membres issus du CIF, tous élus par le CIF plutôt que d'un président qui choisit son exécutif.

On voit comment cette phase laborieuse forçait les membres à préciser leurs positions sur de nombreuses questions.

Ainsi, aux réunions de février 1970, le comité de la constitution soumit un avant-projet d'un nouveau texte. À titre d'exemple d'une prise de position, citons

l'admission des bibliothécaires professionnels à l'APUM comme membres réguliers et l'élection du président au suffrage universel.

Le 11 mars, il fut décidé de procéder enfin à rectifier la situation anormale créée aux élections de décembre 1969.

À l'assemblée générale du 24 mars 1970, la présidence de Roger Savoie fut confirmée et la nouvelle constitution fut approuvée. Le 1 avril, le CIF ratifiait le choix des membres de l'exécutif dont les noms étaient soumis par le président: Raymond LeBlanc, vice-président; Corinne Gallant, secrétaire; Edgar Léger, trésorier. Avec le président Roger Savoie, ce sont les personnes qui faisaient partie de l'exécutif en 1970-71.

Nous avons vu qu'en 1967, la création du Conseil inter-facultés avait affecté l'exécutif. D'après la nouvelle constitution, on croirait qu'il n'y a plus exécutif⁴²⁵; du moins le mot n'apparaît plus dans le texte. D'ailleurs, il n'est guère question du président; juste quelques mots pour dire qu'il est le premier officier du Conseil inter-facultés⁴²⁶, qu'il doit convoquer une assemblée générale sur demande, selon certaines directives⁴²⁷.

C'est ainsi que l'Association reprenait sa vie normale.

Le secrétaire de l'époque, Edgar Léger, résume comme suit l'accès de Roger Savoie à la présidence: le 16 décembre, son nom émerge à une réunion du Conseil encore qualifié «d'anticonstitutionnel»; le 1er avril 1970, l'élection est légitimée; le 18 mars 1970, ce fut la réélection.

Roger Savoie quitte l'Université en mai 1971 et Fernand Mattart devient président intérimaire jusqu'aux prochaines élections reportées à l'automne.

Jean Cadieux fut élu en octobre 1971. Son équipe comprenait: Fernand Mattart, vice-président; Ghislain Clermont, secrétaire; Edgar Léger, trésorier.

La rapide succession à la présidence (Savoie-Mattart-Cadieux) grugeait sur le terme normal du successeur de M. Savoie qui se serait normalement prolongée jusqu'en 1972. C'est la date qui marquait la fin du terme de l'équipe Cadieux; élu en octobre 1971, cette équipe aurait normalement été en fonction jusqu'en mai 1972.

Non seulement on crut devoir prolonger le terme de président Cadieux et de ses collègues de façon à les maintenir en fonction pendant une année complète; mais, prévoyant qu'une telle éventualité était susceptible de se reproduire, il fut décidé d'amender la constitution, décrétant que le terme du président serait désormais porté à deux ans.

M. Cadieux s'est employé à rationaliser les procédures de l'Association. Sous son règne, l'organisation réussit à regrouper plus de 95% des professeurs. Dans le but de mettre un terme aux discussions stériles, on voulut établir des structures conçues pour opérer efficacement avec un minimum de heurts et à l'intérieur desquelles tous travailleraient de façon positive. Ainsi, par exemple, on entrevoyait qu'un bon comité des griefs aiderait à canaliser de façon régulière les doléances

des professeurs. Le comité des salaires et des bénéfices sociaux prit une importance accrue. L'Association apporta son concours à l'élaboration du manuel des professeurs qu'elle jugeait apte à diminuer les causes de mécontentement. Cette approche positive contribua considérablement à revaloriser l'Association aux yeux de ses membres. Pendant la présidence de M. Cadieux, l'Association s'est dotée d'un secrétariat.

En Septembre 1972, George Wybouw fut élu à la présidence pour un terme de deux ans, avec les officiers suivants: Ghislain Clermont, vice-président; Claude Tahiani, secrétaire; Edgar Léger, trésorier.

En 1973, Claudette Maillet⁴²⁸ remplaçait Ghislain Clermont comme vice-présidente de l'Association et devenait notre première déléguée au comité national de la femme professeur d'université.

C'est encore en 1973, sous M. Wybouw, que l'Université reconnaissait de facto à l'Association le rôle de seul représentant du corps professoral lors des négociations collectives et de tout grief affectant les relations entre les professeurs et l'Université.

À la fin du terme de M. Wybouw, on prépara une révision de la constitution. Les principales modifications proposées étaient les suivantes: (a) le terme du président est régulièrement porté à deux ans; (b) à la suite de son mandat, le président demeure membre du Conseil inter-facultés pour une année supplémentaire.

Au début de l'année académique 1974-75, Jules Léger, élu président par acclamation, entra en fonction avec un mandat de deux ans. Deux équipes l'ont assisté pendant son règne, avant ou après les élections d'automne 1975:

.....*Avant l'automne '75**Depuis l'automne '75*

Vice-président	Hugues Roy	Rodolphe Savoie
Secrétaire	Monique Proulx	Marie-Ange Bourque
Trésorier	Edgar Léger	Hervé Breau

Aujourd'hui en plus de faire partie de l'Association canadienne des professeurs d'université (ACPU), l'Association est également membre de la fédération des Associations de professeurs d'université du Nouveau-Brunswick (FAPUNB), qui regroupe les associations de professeurs des quatre universités du Nouveau-Brunswick et qui, au niveau provincial, défend les mêmes idéaux que l'APUM au niveau local.

Pour récapituler l'histoire de la jeune Association des professeurs, dressons la liste des treize chefs de file qui ont occupé le poste de président pendant les onze années de son existence:

*Les présidents de l'APUM*⁴²⁹

.....Début du termeFin du terme

1. Raymond LeBlanc..... oct. 1965 E1965 ES
2. Aurèle Young1965 E1966 ES
- 3 Pierre Granger1966 E1967 ES
4. Léandre Desjardins1967 E1968 ES

- | | | |
|---------------------------|-----------------------|-----------------|
| 5. Clément Loubert | 6 mai 1968 E | 16 sept. 1968 D |
| 6. Jean Dumas | 16 sept. 1968 E | 7 oct. 1968 E |
| 7. Victor Ross | 7 oct. 1969 E | 20 janv. 1969 D |
| 8. Paul Germain | 12 fév. 1969 RC | |
| 9. Roger Savoie | 16 déc. 1969 EP | |
| | 1 avr. 1970 EL | |
| | 18 mars 1971 EE | mai 1971 R |
| 10. Fernand Mattart | mai 1971 S | oct. 1971 R |
| 11. Jean Cadieux | oct. 1971 E 17 | oct. 1972 ES |
| 12. George Wybouw | 17 oct. 1972 E | 9 sept. 1974 ES |
| 13. Jules Léger | 9 sept. 1974 A | |

Participation au gouvernement de l'Université

Il était tout normal que le personnel académique exerce un rôle prépondérant au Sénat. La nature même des fonctions du Sénat l'exige.

Mais il n'y a pas d'argument aussi péremptoire pour commander une présence du corps professoral à la gestion de l'Université. La question de la représentation du corps enseignant au sein du conseil d'administration a été souvent étudiée⁴³⁰. Ce fut une des préoccupations dominantes de la Commission Duff-Berdahl dont il fut question précédemment, et qui exposait l'intérêt porté au problème par le corps enseignant:

Pour la plupart des associations de professeurs du Canada, c'est indubitablement la question la plus brûlante. Lors de nos réunions avec les associations de professeurs, ce fut presque partout le principal sujet évoqué, parfois même le seul⁴³¹.

La Commission répond à cette question «comment se fait-il que les professeurs ne soient qu'exceptionnellement membres du conseil d'administration?» en disant: «la réponse semble être fondée sur deux théories». Et elle élabore. Ensuite elle expose les raisons qui militent en faveur du principe de la représentation. Et elle recommande «que les actes et chartes soient modifiées partout où il le faut afin de permettre l'inclusion de membres du corps enseignant au sein des conseils d'administration»⁴³².

La charte de l'Université de Moncton octroyée en 1963 était avant tout préoccupée de définir les conditions du transfert des biens et pouvoirs de la corporation de l'Université Saint-Joseph à celle de l'Université de Moncton. Neuf articles de l'acte traitent de ces questions. L'article 19, en trois lignes, stipule que l'Université établira un Bureau des régents, «qualified to advise the Unversity», mais le texte laisse aux statuts le soin de déterminer la composition du Bureau et le mode d'élection des membres. Les anciens avaient de droit de nommer six membres sur 36 au corps aviseur qu'était le Bureau des régents. Mais aucune mention n'est faite du personnel académique comme tel. Il est vrai que le Bureau des régents n'exerçait que le rôle de «conseiller».

Comme il sera exposé ci-après⁴³³, tous attendaient la publication du rapport Duff-Berdahl et la deuxième visite de équipe Deutsch avant de modifier la charte.

L'amendement de 1972 apporte une addition importante: t il ajoute deux

professeurs élus au Conseil des gouverneurs qui, contrairement au rôle de «conseiller» attribué au Bureau des régents, détient les pouvoirs exécutifs de l'Université.

Le Sénat académique

Le cas de l'autre corps majeur chargé du gouvernement de l'Université est tout à fait différent.

La loi d'incorporation de 1963 consacre deux articles succincts au Sénat⁴³⁴. Les détails concernant le Sénat (c'est-à-dire composition, fonctions, réunions, etc.) sont référés aux statuts. D'après ceux-ci⁴³⁵, le Sénat est composé de membres d'office détenant des fonctions académiques, comme le vice-recteur, les doyens et directeurs d'écoles et d'instituts; et des membres élus dans chaque faculté, école et institut.

Au chapitre VI⁴³⁶, il fut longuement question du Sénat académique en tant qu'organisme essentiel de la structure administrative.

Ici il convient surtout de considérer les personnes qui ont participé au travail de Sénat.

À quelques exceptions près, tous font partie du personnel académique. Les uns ont siégé au Sénat «ex officio»; d'autres, comme membres élus; d'autres enfin ont pu alterner, participant à divers moments à l'un ou l'autre titre.

La liste suivante a été préparée avec l'aide du personnel du vice-recteur à l'enseignement. Elle trousse les membres du Sénat de 1963-1975.

MEMBRES DU SENAT ACADÉMIQUE: 1963-1975

Nombre d'années

ABELLY, André 1974-75	1
ALBERT, Yvan 1967-75.....	8
ARSENAULT, Donald 1974-75.....	1
BELKODJA, Khaled 19 73-75	2
BERUBE, Rhéal 1966-67/1969-75	7
BOIVIN, Maurice 1963-67	4
BOUCHARD, Jacqueline 1964-71	7
BOUCHARD, Mariette 1968-69	1
BOUDREAU, Alexandre 1963-68.....	5
BOUDREAU, Paul 1973-75	2
BOURQUE, P. Francis 1963-64	1
BOURQUE, Léandre 1967-70/1971-75	7
BOURQUE, Paul N. 1963-67	4
CADIEUX, Jean 1963-69/1970-75	11
CANDELA, Rafaël 1970-73	3
CHAMARD, Maurice 1968-73	5
CHIASSON, Arthur 19 72 - 74	2
CITARELLA, Georges 1968-70	2
CLOUTIER, Roland 1972-75	3
COLLETTE, Jean 1969-71	2
COMEAU, Léger 1971-72	1

CORMIER, Auréa 1969-71	2
CORMIER, Clément 1963-67	4
CORMIER, Gérard 1971-73	2
CORMIER, Ghislaine 1967-75	7
CORMIER, Jean-Baptiste 1963-65	2
CYR, Jacqueline 1971-73	2
CYR, Louis 1967-69	2
DAIGLE, Louis-Marcel 19 63-67.....	4
DEGRACE, Eloi 1968 - 69	1
DESJARDINS, Reno 19 63- 69	6
DION, Pierre 1968-70	2
DIONNE, Raoul 1963-67/1971-75	8
DUMAS, Jean 1967-71	4
DUMONT, Marcelle 1967-69/1971-72	3
FERGUSON, Oneil 1966-69	3
FRENETTE, Hector 19 68-70	2
GALLANT, Corinne 1973-75	2
GAUDET, Alphonse 19 65-68	3
GAUDET, Léonard 1965-67	2
GAUVIN, Arthur 1963-68	5
GIROUARD, Fernand 1968-73	5
HALL, Agnez 1967-73	6
LACHANCE, Jean-Guy 1969 - 75	6
LADOUCEUR, Jean-Claude 1972-75	3
LANTEIGNE, Léopold 1963-71/1972-75	11
LAPLANTE, Léopold 1974-75	1
LAPOINTE, Jacques, étud. 1974-75	1
LEBEL, Jacques, étud. 1972-74	2
LEBLANC, Gilberte 1974-75	1
LEBLANC, Leonard 1969-74	5
LEBLANC, Maurice 1968-69	1
LEBLANC, Raymond 1963-68	5
LECOMTE, René 1973-75	2
LEGER, Sr Irène 1972-75	3
LEGER, Robert 1969-71	2
LEVESQUE, Albert 1973-75	2
L'HERAULT, Pierre 1973-75	2
LONG, Gilles 1973-75	2
LONGVAL, J. René 1973-75	2
LOSIER, Denis, étud. 1972-74	2
LOUBERT, Clément 1973-75	2
MARCOTTE, Numa 1965-68	3
MATTART, Fernand 1973-75	2
NEWBOLD, Brian T. 1964-69/1972-75.....	8
PREFONTAINE, Marielle 1972-75	3
PRESTON, Germaine 1972-74	2
RAICHE, Victor 1968-69/1971-72	2
RENAUD, Aldeo 1963-65/1970-73	5
RHEAULT, Marcel, étud. 1972-73	1
RICHARD, Eugène 1969-73	4
RICHARD, Huberte 1969-75	6
RIVARD, Michel 1973-74	1
ROBERGE, Yves 1965-67	2
ROSS, Victor 1967-72/1973-75	7
ROSSIGNOL, Rémi 1963-65	2
SAINT-PIERRE, Carmel 1974-75	1
SAVOIE, Adélarde 1967-74	7

SAVOIE, Anne-Marie 1972-73	1
SAVOIE, Normand, étud. 1972-74	2
SCHWEIGER, Helmut 1970-75	5
SOUICIE, Roland 1963-71	8
TONER, Vance 1973-74	1
TOUCHETTE, Claude 1972-74	2
WADE, Velma 1974-75	2
WAQUANT, Gilbert 1974-75	1
YOUNG, Aurèle 1963-73	10
ZEITOUN, Mohamed 1973-75	2

On remarquera que Jean Cadieux et Léopold Lanteigne détiennent le record d'assiduité, ayant chacun à leur crédit onze années de présence au Sénat à titre de membres réguliers, Aurèle Young vient ensuite avec dix années de service.

Deux personnes méritent une mention très spéciale «d'endurance» pour le total d'années de présence au Sénat à titre divers. Roland Soucie fut membre régulier pendant 8 ans alors qu'il était directeur de l'École de psychologie d'éducation: puis il a siégé comme observateur pendant les trois dernières années, de 1972-1975 - un total de onze ans, De son côté, Brian Newbold fut membre régulier à deux reprises, soit de 1964-1969 comme représentant de la Faculté des sciences, et de 1972 à 1975 comme directeur du Conseil de recherches; de 1969 à 1972, il était au Sénat comme observateur; un total de onze ans.

D'après le tableau précédent, deux autres membres se sont une mention de huit ans: Yvan Albert et Raoul Dionne. Et six, celle de sept ans: Rhéal Bérubé, Jacqueline Bouchard-Léger, Léandre Bourque, Ghislaine Cormier, Victor Ross et Adélarde Savoie.

D'autres personnes furent des invités spéciaux au Sénat à divers titres, comme le vice-recteur à l'administration, le responsable de l'information, des représentants des étudiants (avant 1972), des observateurs représentant d'autres institutions, par exemple l'Institut de Memramcook - le Collège Sainte-Anne, etc.

401. Rapport de la Commission de planification académique. Chapitre V et XIV.

402. Ibid., p. 155

403. Tableau dressé en 1974 par Helmut J. Schweiger, vice-recteur à l'enseignement.

404. Jusqu'en 1967, le Secrétaire général assumait les fonctions de vice-recteur à l'enseignement.

405. Léandre Bourque fut en même temps secrétaire général et adjoint au Vice-recteur à l'enseignement.

406. A partir de 1975, les fonctions de adjoint au vice-recteur à l'enseignement et de secrétaire général sont distinctes.

407. Tenir compte des modifications apportées en 1973.

408. Avant d'être considérée définitive, cette section a été soumise pour vérification à l'exécutif de l'Association des professeurs de l'Université de Moncton.
409. Cf. minutes de l'exécutif, réunion du 29 octobre 1964.
410. Association canadienne des professeurs d'Université.
411. Voir les rapports des réunions. En 1965: 17 novembre, 2 décembre. En 1966: 12 et 20 janvier; 10 février; 23 mars.
412. L'orthographe varie dans les documents. Sauf dans les citations entre guillemets, nous adoptons une orthographe uniforme: la majuscule à «Conseil», des minuscules au reste, le trait d'union et le mot «facultés» au pluriel. Pour désigner le Conseil inter-facultés, le sigle CIF sera utilisé.
413. Constitution adoptée à l'assemblée générale du 1 avril 1967, art. 6.
414. Ibid. art. 10.
415. Royal Gazette. Letters patent, «l'Association des professeurs de l'Université de Moncton incorporée» 1967, 26 avril, p. 215.
416. Minutes de l'assemblée générale, 30 septembre 1968. L'amendement fut adopté le 7 octobre suivant.
417. Cité ci-dessus, même page
418. 17 octobre 1968.
419. Constitution de 1967, art. 17.
420. Cf. *L'Association des professeurs - qu'advient-il?* s.d.
421. Cf. Minutes du CIF, 16 décembre 1969. Résultat du vote: «Pour, 45; contre, 5; abstentions, 2».
422. Cf. Minutes du CIF, réunion du 16 décembre 1969.
423. Constitution de 1967, art. 19a.
424. Cf. Minutes du CIF, réunion du 16 décembre 1969.
425. Voir à ce sujet: procès-verbal de l'assemblée générale de l'APUM, 18 avril 1914.
426. Art. 4.0.
427. Art. 6.1.
428. Décédée subitement le 1 mars 1975, à l'âge de 40 ans.
429. Dans ce tableau, les renvois signifient:

A - élu par acclamation

EL - élection légitimée
D - démission
EP - élu, première fois
E - élu
ES - à l'élection du successeur
EC- élection contestée
R - se retire
EE- réélection
S - succède à, sans élection

430. Cf. p. 126 sq.

431. Rapport de la Commission Duff-Berdahl: *Structure administrative des universités au Canada*. Les Presses de l'Université Laval, 1966. p. 21.

432. Cf. Rapport, p. 25-26.

433. Cf. p. 348

434. 12 Élisabeth II, 1963, Ch. 119, art. 11 et 12.

435. Statuts de l'Université de Moncton approuvés par le Conseil d'administration le 19 juin 1963, et soumis au Bureau des régents le 24 du même mois. Cf. Ch. VI, art. 46.

436. Cf. p. 138-148

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 10

ANCIENS ET AMIS

Le concept de la grande famille universitaire inclut les anciens et amis. Généralement, une place importante leur est donnée dans la loi d'incorporation ou dans les statuts, tellement on tient à conserver le contact entre les anciens et leur Alma Mater. Les anciens ont l'avantage d'être familiers avec l'institution par l'expérience d'y avoir vécu comme étudiants; ils connaissent les aspirations des jeunes; ils sont mieux que quiconque aptes à se prononcer sur ce qui attend ces jeunes sur le marché du travail; en outre, ils ont l'avantage de travailler dans le milieu où opère l'institution; ils peuvent apporter des conseils pertinents sur la façon dont l'institution peut le mieux répondre aux besoins concrets de la société, puisqu'ils y vivent⁴³⁷.

Une association des anciens est un agent de stabilité et de judicieuse orientation

Cependant ce chapitre comporte un caractère distinctif qui appelle un traitement spécial: ici on se sent, plus que partout ailleurs dans la présente étude, pratiquement obligé de prolonger l'incursion dans le passé.

L'Université de Moncton ne date que de 1963. Elle est donc trop jeune pour avoir une grande famille d'anciens.

Mais elle est la résultante d'autres institutions dont l'origine remonte parfois à un passé assez lointain. Nos associations d'anciens ont joué un rôle considérable dans le développement de l'enseignement supérieur chez nous. C'est déjà une bonne raison de s'attarder quelque peu pour retracer bref historique du rôle des anciens.

On constate parfois un manque de continuité, non pas dans la ferveur des anciens envers l'Alma Mater, mais dans les activités des associations. Ceci s'explique par les différences dans le degré d'urgence des réunions: parfois un incendie commande une action subite; mais parfois il s'écoule de longues périodes sans que le besoin de se réunir se fasse sentir.

Cette étude historique est probablement une dernière occasion de rendre hommage aux anciens de «l'ancien régime» en décrivant les faits et gestes de leurs associations. Et il semble qu'on doive s'étendre quelque peu sur le sujet même au risque de servir des plats qui se présentent comme des hors-d'oeuvres.

Nous étudierons les anciens des collèges du nord; puis le cas spécial des anciens de Saint-Joseph dont l'Association s'est muée en Association des anciens de

l'Université de Moncton.

Les collèges affiliés du nord

Le Collège Jésus-Marie de Shippagan est jeune et n'a pas encore son association des anciens, mais déjà on parle de l'opportunité d'en fonder une.

Pour des raisons évidentes et bien légitimes, Bathurst et Saint-Louis/Maillet ont conservé leur propre association; dans l'un et l'autre de ces collèges s'est développé parmi les anciens un esprit de dévouement, de grande fraternité et une noble tradition de gestes commandés par la piété filiale.

Les anciens du Collège de Bathurst se sont toujours montrés tout près de leur Alma Mater. On sent un attachement exceptionnellement cordial qui les regroupe à chaque invitation.

Le Collège avait été fondé en 1899 à Caraquet; le 31 décembre 1915 eut lieu le premier désastreux incendie. Moins d'un mois plus tard, soit le 25 janvier 1916, un groupe d'anciens se réunissait dans la salle des Chevaliers de Colomb à Bathurst pour étudier les moyens de venir en aide à l'institution cruellement éprouvée. Ils ont profité de l'occasion pour fonder une association, qui reçut bientôt sa charte d'incorporation. Étaient présents à cette réunion de fondation:

Auguste Allard, alors vicaire à Rogersville
 Moïse Lanteigne, curé à Atholville
 Cajetan Poirier, curé à Robertville
 Joseph Trudel, vicaire à Chatham
 Théophile Haché, vicaire à Tracadie
 Léon Thériault, ingénieur de Bathurst
 Clarence Veniot, médecin de Bathurst, plus tard sénateur
 Léonard Veniot, de Bathurst
 Albert-M. Sormany, médecin d'Edmundston
 Jean-Paul Chiasson, de Lamèque
 Théodule Roy, de Petit-Rocher
 Joseph Noël, de Lamèque

Le but de la réunion et de la fondation fut de prêter main-forte aux Pères eudistes au moment d'infortune. Les circonstances postulaient une aide financière. Mais dès ses origines et sans cesse depuis, la vaillante Association assumait d'autres fonctions, telles le recrutement d'étudiants, l'entraide, l'entretien de bonnes relations sociales

Le secrétaire de l'Association a eu l'amabilité de nous fournir la liste des présidents depuis les origines. Nous la reproduisons en entier:

1916-1929: Léon Thériault, ingénieur
 1929-1932: Jean Doucet, curé
 1932-1935: Albert-M. Sormany, médecin
 1935-1938: Moïse Lanteigne, curé
 1938-1941: Albert-M. Sormany, deuxième terme
 1941-1946: Livain Chiasson, curé de Shippagan
 1946-1949: Auguste Allard, curé de Bathurst-est
 1949-1955: Ernest Dumont, médecin, de Campbellton
 1955-1963: Aurèle Godbout, curé

1963-1964: Élie Dumaresq, juge
 1964-1966: Camille Johnson, éducateur et curé
 1966-1967: Joffre Daigle, médecin
 1967-1969: Étienne Duguay, médecin
 1969- : Gérard Paulin

À Edmundston, l'histoire de l'enseignement collégial est plus récente. Mais le dynamique Club 200 du Collège Saint-Louis/Maillet accumule des mérites étonnants. On trouve rarement une jeune organisation de bienfaiteurs aussi assidus et généreux.

Le Club était fondé en 1959, treize ans seulement après l'ouverture du Collège; les anciens, peu nombreux à l'époque, étaient encore jeunes, au tout début de leur carrière. Ceux qui conçurent l'idée géniale de venir en aide à l'institution naissante voyaient la possibilité de recruter au Madawaska un bon nombre d'amis qui avaient à coeur le progrès de la région et du Collège. On ambitionnait de grouper 200 membres, mais ce nombre fut vite dépassé.

Le président du Club est élu pour un terme de deux ans. Ont occupé le poste depuis la fondation:

1959 et 1960: Claude Gaudreau
 1961 et 1962: Ronald Charest
 1963 et 1964: Norbert LeBlanc
 1965 et 1966: Gérard Sabran
 1967 et 1968: Lucien Fortin
 1969 et 1970: Dr Raymond Corbin
 1971 et 1972: Me Guy Charest
 1973 et : Léandre Chiasson

Le Club a apporté au Collège un appui moral tonifiant et s'est fait également un généreux pourvoyeur. Son principal moyen de revenu est un dîner annuel avec le couvert à prix élevé; c'est devenu un événement social auquel on tient à assister. Le Club offrit ses premiers dons sous forme d'ameublement de locaux; ensuite il a absorbé la moitié du coût de l'aile de la chapelle et du gymnase; plus tard il contribua à la jolie somme de \$125,000 destinée à l'achat de volumes pour la bibliothèque; il a constitué un fonds de \$30,000 pour bourses d'études; et il s'ingénia à multiplier les cadeaux, petits et grands.

Les collèges du sud

Le Collège de l'Assomption, étant un externat, ne se prêtait guère à l'établissement d'une grande association d'anciens. Les amitiés durables se créaient surtout à l'intérieur de la classe, et quand les anciens sentaient le besoin de se réunir, ils s'organisaient sous le signe d'un conventum de classe.

Le cas était tout à fait différent au Collège Notre-Dame d'Acadie. Les premières finissantes recevaient le baccalauréat en 1947. Elles étaient deux. Le nombre d'étudiantes au niveau collégial fut toujours relativement restreint; la formule du collège féminin était récente et les pionnières vivaient l'expérience avec une espèce de ferveur quasi religieuse. Un esprit de famille sui-generis s'est bientôt développé entre les compagnes du Collège et les liens d'amitié se tissaient forts, révélant de beaux patrons indélébiles.

Cependant, après quelques années se manifestèrent les signes d'un organisme moins formel que nos traditionnelles associations. Le journal des étudiantes publiait une édition spéciale qui étale en première page une grande manchette: «Le 10e anniversaire du cours classique est marqué par l'Amicale»⁴³⁸.

L'amicale existait donc au moment du premier anniversaire important.

Plus tard eurent lieu d'autres rencontres d'anciennes qui revêtaient un caractère plus intime.

Ces réunions d'anciennes étaient comme des groupements autour de l'âtre familial pour entretenir de chaudes amitiés et revivre d'agréables souvenirs.

Les anciens de Saint-Joseph

Quant à l'Association des anciens de l'ex-collège Saint-Joseph, sa situation en 1963 était tout à fait particulière.

En 1964, l'année même du centenaire, après hésitation, délibération et consultation, les anciens de Saint-Joseph optaient pour un changement d'allégeance. La transformation signifiait que l'Association cédait à l'Université de Moncton son nom, ses filières, ses fichiers, son bulletin, son personnel, son élan. Comme la nouvelle université était issue l'année précédente des trois anciens collèges, dont le Collège Saint-Joseph, de la même façon les anciens de l'Université de Moncton devenaient les héritiers des «anciens» de Saint-Joseph.

Il est difficile de reconstituer l'historique de l'Association des anciens depuis ses origines. C'est pourquoi nous croyons utile de reproduire ici l'essentiel de ce qu'on a pu retracer.

Il est à noter que, dans la première loi d'incorporation du Collège Saint-Joseph⁴³⁹, figurent parmi les requérants les noms de deux laïcs, Amand Landry et Joseph Belliveau. La loi est datée du 23 mars 1868 et il n'y avait pas encore d'anciens, mais on voit déjà l'intention du fondateur de compter sur la sagesse de conseillers de l'extérieur.

En 1895, Pascal Poirier écrivait: «Le Père Lefebvre n'a pas craint d'inviter ses anciens élèves, tant ecclésiastiques que laïques, à s'associer à lui et à sa communauté religieuse, afin de mieux promouvoir, *fratres in unum*, les grands intérêts de l'éducation chrétienne». Puis dans le paragraphe suivant, il poursuit, rapportant comme un fait acquis: «Les deux personnes désignées par les anciens élèves pour faire partie de la Corporation du Collège Saint-Joseph de Memramcook auront l'occasion, peut-être le droit, de faire entendre leur voix dans le Conseil de la direction des études»⁴⁴⁰.

Nos recherches ont été trop sommaires pour établir l'étendue de cette participation des anciens dans la gouverne de l'Université, mais d'après ce texte du sénateur Poirier, elle est indéniable. Dans le même communiqué, le sénateur s'applique à répondre à cette question que lui avait posée un certain M. McDonnell: «Comment il se fait que les anciens du Collège St-Joseph portent un si grand intérêt à leur Alma Mater . . .» Tout au cours de son histoire, le Collège a bénéficié de la réconfortante

sollicitude de ses anciens.

Cependant, on constate que si le sentiment d'attachement et de dévouement fut constant, le souci de canaliser cette attitude de disponibilité dans des structures fut plutôt sporadique. Il semble que les cadres naissent à l'occasion d'un besoin particulier pour disparaître quand la mission était accomplie. De sorte qu'il est très difficile d'établir la continuité.

Dès les débuts, le Collège dut entreprendre des travaux de construction. Ainsi, en 1868, malgré le dénuement de l'institution et de la population, on aménagea une nouvelle chapelle; mais les «anciens» étaient certes trop clairsemés pour participer à une campagne de souscription. Il en fut sans doute de même en 1875 quand fut construit le nouveau collège en pierre. En 1885, un ancien élève contribue une somme suffisante pour que son nom fût donné au corps de l'édifice en construction; il s'agit de l'aile F.-X. Cormier qui subsista jusqu'à l'incendie de 1933. Mais rien ne laisse soupçonner encore l'existence d'une véritable organisation d'anciens.

Apparemment, la première démarche pour instituer une association remonte au 11 septembre 1894. En raison de l'importance historique du document disponible, nous reproduisons ici la principale partie d'un rapport contenant sept résolutions, publié dans nos journaux en septembre 1894.

Dans le courant de la soirée, une assemblée eut lieu afin d'aviser à la formation d'une société ou d'une association des anciens élèves du Collège St-Joseph. Au cours des délibérations, les propositions suivantes furent faites et adoptées à l'unanimité:

1. Proposé et résolu que l'Honorable Juge Landry, préside⁴⁴¹ la présente assemblée et qu'il désigne six membres formant pro tempore un comité spécial, qui préparera les voies pour une organisation régulière de la dite société.
2. Proposé et résolu que l'Honorable Juge Landry, de Dorchester, M. George V. McInerney, de Richibouctou, le docteur L. J. Belliveau, de Shédiac, le docteur J. Travers, de Saint-Jean, le Rév. Ph. F. Bourgeois, de Saint-Joseph, et le docteur Ed. P. Doherty, de Memramcook, soient membres du dit comité spécial.
3. Proposé et résolu que les soussignés soient nommés secrétaires conjoints du dit comité et qu'ils convoquent, par lettre circulaire ou autrement, les anciens élèves à une réunion qui se tiendra dans une salle du Collège St-Joseph, vers les sept heures du soir, le 10 octobre prochain, --- le but de cette réunion étant l'établissement régulier de la dite «Société des anciens élèves du Collège St-Joseph».
4. Proposé et résolu que le rapport de ces délibérations soit publié dans quelques journaux français et anglais des Provinces Maritimes.
5. Proposé et résolu que les secrétaires envoient une invitation particulière à tous les anciens élèves dont ils pourront se procurer les adresses.
6. Proposé et résolu qu'à défaut d'une invitation particulière, soit par oubli, ignorance de l'adresse, etc., tous les anciens élèves du Collège St-Joseph soient considérés régulièrement invités pour la réunion du 10 octobre 1894 par l'invitation générale

publiée dans les journaux selon l'exprime de la 4e résolution.

7. Proposé et résolu que tout ancien élève qui se décidera à se rendre à la dite réunion, soit prié d'en avertir, au moins trois jours d'avance, les secrétaires conjoints soussignés, et que cette réponse soit respectueusement exigée.

L'assemble de fondation eut lieu à la date prévue⁴⁴². Le juge Pierre-A. Landry fut président; l'association se donnait deux vice-présidents, G. V. McInerney et Pascal Poirier, ainsi que d'autres officiers et membres de l'exécutif.

L'occasion de poser un geste éclatant ne se fit pas attendre. Trois mois après la création de l'association, soit le 28 janvier 1895, le Père Lefebvre décédait et dès le 28 février le comité exécutif des anciens se réunissait en vue de procéder à l'érection d'un monument à la mémoire du fondateur. Un comité spécial composé du juge Landry, de l'abbé H. A. Meahan, du père A. D. Cormier et de Charles S. Hickman, fut nommé pour s'occuper de la construction de l'édifice et de la perception des souscriptions.

Par la suite, il y eut de fréquentes réunions, soit de l'Association des anciens, soit du comité du Monument. Les travaux progressèrent à bonne allure et la bénédiction de la pierre angulaire eut lieu le 8 juillet 1896 en présence de nombreux dignitaires.

La biographie du père Lefebvre, oeuvre du sénateur Pascal Poirier, paraissait au printemps de 1898. Comme préambule, un «avis aux acheteurs», signé par Pierre A. Landry, président du comité du Monument, et A. B. O'Neil, c.s.c. secrétaire:

«Le manuscrit de cet ouvrage ayant été donné par l'auteur à la Société des Anciens élèves du collège Saint-Joseph, dans le but d'aider à l'érection d'un monument commémoratif à la mémoire du Très Révérend P. LEFEBVRE, nous avons l'honneur d'annoncer au public que le produit de la vente de livre de M. Poirier sera exclusivement consacré a cet objet».

L'inauguration du Monument Lefebvre, le 16 juin 1897, fut l'objet de grandioses fêtes, avec présentation d'un grand spectacle dramatique et musical devant salle comble. En lisant les rapports de ces fêtes et la description du nouvel édifice, on se rend facilement compte de l'enthousiasme qui animait toute la population; on y décèle un profond sentiment de piété filiale par l'hommage collectif rendu a un vénéré bienfaiteur, et en même temps, la satisfaction des Acadiens qui viennent de se donner un lieu de ralliement si imposant par ses vastes dimensions et par son élégance.

Après cette manifestation de remarquable vitalité, l'Association des anciens aurait bientôt manqué de souffle. Dans le but de ranimer la ferveur, le 9 juin 1904, le juge Landry lance un appel. Et le 21 juin 1905, il y eut assemblée générale et grand banquet. Mais il semble difficile de réveiller l'enthousiasme, À travers la brume du temps on a peine à reconstituer les événements.

Et puis, la vie recommence. Le 25 avril 1911, une grande réunion des anciens a lieu à Saint-Joseph. L'évêque de Saint-Jean, monseigneur T. Casey, un ancien, est présent, mais une phrase du reportage dans les journaux laisse entendre que toute initiative antérieure a été oubliée: les personnalités réunies «s'occupèrent de poser

les premières assises de l'organisation de l'Association des anciens». L'Association était relancée en prévision d'une fête importante, le cinquantenaire du Collège en 1914. Les anciens voulaient y participer en contribuant à l'érection d'une nouvelle aile et en installant devant le collège une majestueuse statue du Père Lefebvre, sculptée par l'artiste Philippe Hébert.

Les fêtes du soixantième anniversaire, les 16 et 17 juin 1925, quoique plus modestes, groupèrent plusieurs éminents anciens qui furent invités à participer activement: les juges Arthur-T. LeBlanc, J.P. Byrne, l'honorable John Hall Kelly; messeigneurs H. J. O'Leary, F.L. Carney; l'abbé Jean-V. Gaudet; MM. J. L. Violette, E.A. Reilly, F. J. Robidoux.

Puis deux événements, coup sur coup, devaient susciter un nouveau réveil chez les anciens du Collège Saint-Joseph; d'abord la construction de l'aile de la chapelle qui fut inaugurée le 3 mai 1932 et l'incendie le 20 octobre 1933.

Ce tragique événement souleva un mouvement de sympathie chez la population entière' c'est pourquoi les anciens et les amis disposés à venir en aide à Saint-Joseph oeuvrèrent à l'intérieur d'un organisme plus vaste appelé le *Comité central* de reconstruction. Ce comité, qui lançait un appel spécial aux anciens⁴⁴³, comprenait les officiers suivants:

Présidents: Juge Arthur T. LeBlanc et l'honorable E. A. Reilly
 Secrétaire: Antoine-J. Léger
 Trésorier: Père Dismas J. LeBlanc, qui fut remplacé par le Père Louis Guertin

Les 13, 14 et 15 juin 1939, de grandioses fêtes marquèrent les soixante-quinzième anniversaire du Collège. Les anciens assistèrent en grand nombre. Un album-souvenir, publié à cette occasion, leur fut dédié par le supérieur, le Père Laurent Lapalme. Un comité de douze membres fut chargé de prendre des mesures en vue de réorganiser l'Association des anciens et de lui donner une constitution.

Le comité des douze se réunit un mois plus tard, soit le 12 juillet. Un projet de constitution soumis par le sénateur Antoine-J. Léger fut étudié avec soin et adopté. Puis les officiers suivants furent nommés⁴⁴⁴:

Président: Mgr J.J.V. Gaudet, Shédiac
 Vice-présidents:
Juge H. D. McInerney
Me L.-P. A. Robichaud, Richibouctou
L'abbé Chs. J. McLaughlin, Debec
M. Charles-E. Dubé, Rivière-du-Loup
 Secrétaire: Sénateur A.-J. Léger
 Secrétaires adjoints:
M.J.-G. Boucher, Edmundston
Père Wm. Maloughney, de l'Université
 Trésorier: Père Louis Guertin, de l'Université
 Trésorier adjoint: M. J. H. Corcoran, Moncton
 Membres:
Père Laurent Lapalme, de l'Université
L'honorable A.-E. Arsenault, Charlottetown
Me A.-M. Robichaud, Bathurst
Robert Dysart, Boston

.....N. McLaughlin, Campbellton

Le comité se mit à l'oeuvre et organisa une campagne de souscription pour «venir en aide à notre collègue si durement éprouvé par l'incendie de 1933»⁴⁴⁵. La circulaire qui lançait cet appel est datée du 10 octobre 1940, jour qui marque le soixante-seizième anniversaire de l'ouverture du collège; elle porte les signatures de monseigneur Gaudet, de M. Corcoran et du sénateur Léger.

En 1947, le docteur Euclide Léger accédait à la présidence. Sous son règne eut lieu la grande campagne de souscription lancée en mai 1948 par S. E. monseigneur Norbert Robichaud, et dont il fut déjà question. Le sénateur Antoine-J. Léger acceptait le poste de directeur de la campagne; le juge W. F. Lane fut nommé sous-directeur et le juge A.A. Dysart et M. Félix Michaud ont agi comme sous-directeurs adjoints.

En 1957, le comité comprenait les officiers suivants:

Président: Dr Euclide Léger
 Vice-présidents:
John Montague
Charles-Édouard Léger
 Secrétaire: Médard Daigle
 Trésorier: Rodolphe Melanson
 Conseillers:
Antoine-O. LeBlanc
Alphonse Dionne
Léonard J. Léger

Le 12 octobre 1957 avait lieu à Memramcook une réunion générale des anciens et à cette occasion le conseil suivant fut élu:

Président: Charles-Édouard Léger
 Vice-présidents:
John Montague
Dr. Gérard-C. Léger
 Trésorier: Rodolphe Melanson
 Secrétaire: Médard Daigle
 Conseillers:
Antoine McDevitt
Cyrille Castilloux
Dr Euclide Léger

Ce conseil eut à faire face aux quatre faits majeurs de toute l'histoire de l'Association des anciens: (1) la mise en place d'un secrétariat; (2) la période de la création de l'Université de Moncton; (3) les fêtes du centenaire du Collège Saint-Joseph; (4) les préparatifs du changement d'allégeance.

On le verra plus loin, le rouage indispensable au succès dans une organisation du genre, c'est le secrétariat permanent. Or les débuts modestes remontent au temps de la construction de la chapelle dans les années 31-32. Le Père Vanier s'appliqua à constituer un fichier des adresses; y travaillèrent également les Pères Lapalme et Guertin.

Mais c'est surtout le Père Médard Daigle qui donne forme au secrétariat. Pendant

une quinzaine d'années, presque sans ressources financières, il se dépense à organiser un bureau. C'est lui qui développe le système de fiches, compile des collections de photos, introduit l'usage de l'adressographe, lance le Bulletin des anciens⁴⁴⁶, s'applique à instituer les Clubs régionaux, établir un système de perception des cotisations; grâce à son dévouement personnel, le Père Médard abat une somme considérable de travail malgré les maigres ressources à sa disposition. Pour l'instant, signalons qu'avec l'équipe Charles-Édouard Léger -- Médard Daigle, nous sommes au seuil de l'ère nouvelle; nous nous situons en 1963, c'est-à-dire aux débuts de l'Université de Moncton.

Les anciens de l'Université de Moncton

L'Association des anciens de l'Université de Moncton commençait dans d'étranges circonstances. La nouvelle Université avait sa charte, ses administrateurs, ses professeurs, ses étudiants; mais parce qu'elle venait de naître, elle n'avait pas d'anciens. Les collèges affiliés avaient leur diplômés; comme Bathurst et Saint-Louis, Saint-Joseph avait ses bacheliers ès arts d'avant 1963; mais les anciens des écoles de commerce et des sciences, lesquelles écoles étaient établies à Moncton depuis 1953, étaient pratiquement sans Alma Mater, puisque ni le Collège Saint-Joseph ni l'Université de Moncton ne pouvaient réclamer la tutelle de ces orphelins.

Autre source de confusion: la façon d'envisager l'avenir. Saint-Louis avait son excellent Club 200 et Bathurst avait sa propre Association; dans les deux cas, il s'agissait d'organismes fermement enracinés, qui avaient déjà rendu de fiers services et qui, on le comprend bien, n'avaient pas du tout l'intention de disparaître. Quels rapports devait-on établir entre les anciens du Collège Saint-Joseph pour assurer les bonnes relations entre tous les groupes d'anciens?

Le problème fut longuement étudié à l'occasion des fêtes du centenaire du Collège Saint-Joseph en 1964. Un facteur pressa les esprits à trouver une solution: le déplacement du secrétariat des anciens. Celui-ci avait été installé à Moncton à partir de 1953. Avec l'institution de l'Université de Moncton en 1963, il devenait impératif de choisir Memramcook comme site des fêtes du centenaire du Collège Saint-Joseph; et pour les besoins de l'organisation, le secrétariat des anciens fut transféré sur les lieux des célébrations.

Plus tard, comme tous les étudiants devaient s'installer à Moncton, le secrétariat fut encore une fois déménagé, mesure réclamée d'ailleurs par les organisateurs de la campagne de souscription qui comptaient sur les fichiers, les listes, les adresses et autres commodités que le secrétariat pouvait fournir⁴⁴⁷. Ce va-et-vient du secrétariat contribua largement à faire adopter une nouvelle formule: comme solution provisoire, l'Association des anciens de Saint-Joseph se transformerait en Association des anciens de l'Université de Moncton.

Comme il fut indiqué plus haut, Charles-Édouard Léger fut président jusqu'en 1964. Il finissait son terme comme dernier président des anciens de Saint-Joseph, tout en débutant -- mais pas encore de façon explicite -- le terme de premier président des anciens de l'Université de Moncton. Cette situation, projetée déjà depuis quelque temps, devait être ratifiée à l'occasion du centenaire en 1964.

Le juge Claudius Léger fut le deuxième président à partir de l'été de 1964 jusqu'en juin 1970. Il faut associer à son nom celui de l'honorable Hédard-J. Robichaud, président honoraire jusqu'en 1968, et qui, depuis, fait jaillir sur son Alma Mater l'honneur d'être le premier Acadien à accéder au poste éminent de Lieutenant-gouverneur de la province. De 1968 à 1970, le sénateur Hervé Michaud fut président honoraire.

L'exécutif se composait des officiers suivants:

Président honoraire: L'honorable Hédard Robichaud
 L'honorable sénateur Hervé Michaud
 Président: Juge Claudius Léger
 Président sortant: Charles-Édouard Léger
 Vice-présidents:
Dr George Cormier
John Stanton
 Trésorier: Rodolphe Melanson
 Secrétaire: Médard-M. Daigle

Il y avait en outre 37 directeurs

Pendant le terme du Juge Claudius, d'importantes transformations s'effectuèrent à l'Association des anciens.

En septembre 1965 fut lancée la grande campagne de souscription dont l'objectif fut fixé à \$5,000,000. Les organisateurs attachaient beaucoup d'importance à la collaboration des anciens et amis de l'Université. On a vu qu'Alexandre Boudreau avait été nommé directeur des services extérieurs; à ce titre il fut désigné comme l'agent de liaison de l'Université auprès de la Compagnie Carillon, dont les services avaient été retenus en vue de la souscription. Le Père Daigle demeurait toujours responsable du secrétariat des anciens.

Ces années fertiles furent marquées d'abord par la création en 1968 de la Commission Dion chargée d'enquêter sur les objectifs de l'Association et de définir la structure idéale à lui donner. Cette initiative fut l'un des signes les plus évidents du vouloir-vivre de l'Association.

Plusieurs problèmes complexes se posaient au sujet du secrétariat de l'Association. Par exemple, le secrétariat doit-il se financer seul, avec les contributions des anciens? nu est-il normal que l'Université assume le soutien du secrétariat et l'opère comme un autre service? De quelle autorité doit dépendre le secrétariat, de l'Association des anciens ou d'un officier majeur de l'Université? Le secrétariat des anciens devrait-il fonctionner en parallèle avec d'autres agences de l'Université comme le développement, l'information, les relations publiques? etc... Ce sont des questions du genre auxquelles la Commission Dion aurait à répondre.

En somme, l'équipe d'enquêteurs, composée de Pierre Dion, président, de Léon Richard, Laetitia Cyr, Fernand Arsenault et Dennis Savoie, était chargée d'étudier la situation de l'Association et de soumettre des recommandations aptes à promouvoir son développement⁴⁴⁸.

À partir du rapport Dion commencèrent avec les autorités de l'Université d'amicales

négociations qui aboutirent à un accord de cinq ans sur un nouveau régime d'intégration. Le 11 juin 1970, le comité exécutif de l'Université approuvait les dernières propositions soumises par les anciens. L'Association et son secrétariat devenaient intégrés aux structures de l'Université.

Pour comprendre les modifications de structure qui vont se produire comme conséquence de l'enquête Dion et pour se familiariser avec les personnes et les fonctions, il sera utile de s'attarder à quelques précisions.

En 1965, le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration ouvrait un bureau de placement à l'Université comme service aux étudiants. William P. Boucher fut chargé de l'organisation de ce bureau.

En 1967, la Compagnie Carillon ayant terminé son travail, comptait sur l'Université pour compléter la collecte des souscriptions. Par coïncidence, une fois le bureau de placement installé, M. Boucher se préparait à retourner à Ottawa. L'Université lui offrit la direction du «développement», poste qui fut rattaché aux relations publiques que dirigeait alors Rhéal Bérubé.

Le rapport Dion servit de document de travail aux officiers de l'Université et de l'Association des anciens. À la réunion annuelle des anciens en mai 1970, le recteur Savoie exposa le projet d'intégration accepté d'un mutuel accord: on opérerait le démembrement de l'ancien département des services extérieurs; l'extension relèverait du vice-recteur à l'enseignement; les relations publiques et l'information seraient rattachées au cabinet du recteur.

C'est la fonction confiée à M. Boucher qui nous intéresse ici: le service des anciens et du développement, dont le secrétariat est à la disposition de l'Association des anciens. Cette nouvelle structure est placée sous la juridiction du vice-recteur à l'administration.

En 1968, Bernard Richard avait succédé au Père Médard Daigle comme secrétaire de l'Association et responsable du secrétariat des anciens; il était entré en fonction le 5 février. Jusqu'à son départ en janvier 1972, Bernard était le secrétaire administratif attitré de l'Association.

Caractère jovial, personnalité, engageante, ce Bernard sut créer un climat favorable au travail de la Commission Dion et au maintien d'une liaison facile entre l'Association et l'Université.

Voici donc les facteurs qui marquent le tournant dans l'histoire de l'Association: à la fin du terme du juge Claudius, la Commission Dion avait présenté son rapport, l'Université accepta le régime de l'intégration. Les jeux sont faits. L'Association va prendre son élan.

Quand Bernard Richard quittait l'Université pour accepter un autre emploi, son poste était annoncé. À partir du 1er mars 1972, Viateur Viel entra en fonction, avec le titre de «adjoint au directeur».

Le Dr George Cormier devint le troisième président de l'Association des anciens de l'Université de Moncton. Il fut élu le 8 juin 1970 et spécifiait que son terme ne durerait qu'un an. La liste des officiers se présentait comme suit:

Président: Dr George A. Cormier
 Président sortant: Juge C.I.L. Léger
 Vice-présidents:
Charles Dionne
Bernard Poirier
Rodolphe-F. LeBlanc
Dennis Savoie
 Secrétaire: Gilbert Doucet
 Secrétaire administratif: Bernard Richard
 Trésorier: Arthur Girouard

En outre, trois vice-présidents d'honneur étaient nommés: l'honorable Jules-A. Brillant, Ulysse D. Gaudet et Charles-Édouard Léger.

L'énergique docteur George s'était proposé un double objectif: d'abord le raffermissement des structures de l'Association et ensuite une participation plus assidue des jeunes anciens. Le travail de restructuration aboutit à l'adoption de nouveaux statuts et règlements et à l'étude d'un projet de loi d'incorporation. En somme, la principale tâche de l'exécutif sous ce règne fut de faire fonctionner l'Association d'après les dispositions de la nouvelle entente conclue avec l'Université. L'évolution du sigle, relativement au régime d'intégration dont il fut question ci-dessus, symbolise en quelque sorte les divers concepts qu'on s'est fait de l'envergure de l'Association: «AAAUM», Association des anciens et amis de l'U.M.; ensuite «AAUM», Association des anciens de l'U.M.; et enfin, la forme simplifiée «A.U.M.», Anciens de l'Université de Moncton.

De 1971 à 1973, le conseil d'administration fut composé des personnes suivantes:

Président: Bernard Poirier
 Président sortant: Dr George Cormier
 Vice-présidents:
C.-Emery Brison
Dennis Savoie
Germaine Poirier
 Secrétaire: Jacques Gauthier puis Rosaire Martin
 Trésorier: Arthur Girouard
 Conseillers:
Dr Rodolphe-F. LeBlanc
Gilbert Doucet
Maurice LeBlanc
Yvon LeBlanc
Omer Robichaud
Ronald Pettigrew
 Gouverneurs [449](#) :
C.I.L. Léger
Aurèle Arsenault
 Membre d'office: William P. Boucher

On peut dire: ce que George a mis en place, Bernard et William l'ont fait fonctionner avec succès. L'Association est maintenant solidement établie. Le secrétariat tel que présentement structuré semble jouir d'une garantie de pérennité; il offre les services suivants:

Bulletin, 4 numéros par an

Placement
 Voyages organisés
 Le retour annuel
 Conférenciers
 Le Club des Aigles Bleus
 La soirée des finissants
 Clubs régionaux

Le Conseil d'administration élu en 1973 comptait 19 membres dont 12 étaient de la jeune génération, c'est-à-dire des gradués de l'Université de Moncton proprement dite. Le chiffre entre parenthèse indique l'année de graduation:

Président: C.-Emery Brison (61)
 Président sortant: Bernard Poirier (57)
 Vice-présidents:
Dennis Savoie (68)
Phyllis LeBlanc (71)
Jacques Gauthier (70)
 Secrétaire: Roger Melanson (72)
 Trésorier: Dr Rodolphe-F. LeBlanc (43)
 Conseillers:
Yvon J. G. LeBlanc (66)
Omer Robichaud (70)
Ronald Pettigrew (68)
Réginald Aucoin (67)
Oscar Duguay (62)
Gilles Lepage (69)
 Membre d'office: William P. Boucher
 CAUM-Ottawa: Georges Marcoux (68)
 CAUM-Fredericton: Paul Duval (72)
 CAUM-Moncton: Louis-Marcel Daigle (40)
 Délégué au Conseil des gouverneurs:
C.-Emery Brison
Emery LeBlanc

Voici le Conseil d'administration tel que constitué pour l'année 1974-75:

Président: C.-Emery Brison (61)
 Président sortant: Bernard Poirier (57)
 Vice-présidents:
Léopold Belliveau (54)
Adrien Arsenault (53)
Ghislaine Crawford (72)
 Secrétaire: Roger Melanson (64)
 Trésorier: Ulysse J. Belliveau (51)
 Conseiller juridique: Yvon G, LeBlanc (66)
 Conseillers:
Gérard Arsenault (71)
Réginald Aucoin (67)
George D. Bouchard (69)
Armand Brun (71)
Gilberte LeBlanc (62)
Nelson Michaud (63)
 Gouverneur: J. Patrice Blanchard (53)
 Ex officio: William P. Boucher

À la réunion annuelle du 24 octobre 1975, un nouveau Conseil était constitué, composé comme suit:

Président: Léopold Belliveau
 Président sortant: C.-Emery Brison
 Vice-présidents:
Georges Bouchard
Fernand Arsenault
Ghislaine Crawford
 Secrétaire: Gérard Arsenault
 Trésorier: Ulysse Belliveau
 Conseiller juridique: Juge Yvon G. LeBlanc
 Conseillers:
Armand Brun
Nelson Michaud
Claude Chiasson
Robert Gaudet
Madeleine Girouard
Ernest Drapeau
 Gouverneur: J. Patrice Blanchard
 Ex officio: William P. Boucher

L'importance accordée aux anciens se manifeste avant tout par la part que l'Université réclame d'eux dans le gouvernement de l'institution.

En vertu de la loi d'incorporation de l'Université⁴⁵⁰, l'Association des anciens a droit à deux sièges au Conseil des gouverneurs de l'Université: les anciens des collèges de Bathurst et d'Edmundston élisent chacun un représentant au même conseil. Le Collège Jésus-Marie compte un nombre très limité d'anciens qui n'étaient pas groupés en 1972, au moment des derniers amendements.

Les statuts et règlements des «Anciens de l'Université de Moncton», amendes et mis en vigueur le 11 mai 1974, décrivent les procédures d'élection des gouverneurs⁴⁵¹.

La durée du mandat se détermine de la façon suivante: «Les représentants de l'A.U.M. au Bureau des Gouverneurs de l'Université seront élus pour le terme d'un an. À l'échéance de leur terme, ils seront rééligibles jusqu'à concurrence de trois années consécutives, après lesquelles ils perdront automatiquement le droit d'éligibilité requis pour la période d'une année»⁴⁵².

Et il est stipulé que «les représentants de l'A.U.M. au Bureau des gouverneurs seront automatiquement membres du Conseil de l'A.U.M.»⁴⁵³.

Une heureuse idée issue de l'Association des anciens a déjà été signalée: la fête des Arbres⁴⁵⁴.

En 1973, l'Association inaugurerait une excellente coutume: au banquet annuel, elle choisit un des ses membres méritants qu'elle proclame: «l'ancien de l'année».

Le premier récipiendaire de ce titre fut Claude Bourque, rédacteur en chef de l'Évangéline, ancien du Collège de l'Assomption et de l'Université de Moncton.

L'année suivante, la même distinction échet à Viola Léger, déjà célèbre interprète de la Sagouine, personnage d'Antonine Maillet.

Au banquet de l'A.U.M., le 24 octobre 1975, le Colonel J. Jacques Morneau fut nommé «l'ancien de l'année».

Intentionnellement, nous avons réservé comme dessert une des plus belles réalisations des anciens de «Université de Moncton, le Club des Aigles Bleus. Pour retenir le style officiel: en l'an 1970, à l'automne, sous la présidence du docteur George Cormier et grâce au dévouement et à la vigoureuse pression de C.-Emery Brison, président de l'Association de 1973 à 1975, l'AUM lançait sa plus belle initiative en vue d'aider les puînés dans toutes activités sportives. L'exécutif du Club des Aigles Bleus constitue le comité sportif de l'AUM.

437. C'est l'idée que fait valoir l'Association des anciens et amis de l'Université dans le mémoire qu'elle a présenté à la Commission de planification académique en janvier 1970.

438. Cf. *Bleuettes*, vol. VII, no. 4, juin 1954. - *Bleuettes*, le journal des étudiantes, publié de 1947 à 1964 était remarquable par sa qualité littéraire et typographique et se mérita plusieurs fois la distinction officielle accordée aux journaux étudiants du Canada français. En 1964, le journal prit un nouveau nom: «Rencontre».

439. 31 Victoria, 1868, ch.63, 23 mars.

440. Cf. *Le Temps*, d'Ottawa, 8 juillet 1895.

441. Il est significatif que le nom du Juge Landry prenne la vedette dès le début de l'Association des anciens. «He was, in his career, the personification of the Acadian Renaissance, that rebirth and coming of political and cultural age of the Acadian people at the end of the nineteenth century», écrit Della M. M. Stanley au tout début de son excellente et toute récente thèse de maîtrise intitulée *A man for two peoples, Pierre-Amand Landry, 1845-1916*, University of New Brunswick, 1974.

442. Cf. Le rapport détaillé publié dans le *Moniteur Acadien*, le 12 octobre 1894.

443. Voir le circulaire de décembre 1933.

444. Voir *L'Évangéline*, 27 juillet, 1939, p. 1.

445. Soirée du 20 octobre 1933.

446. Premier numéro du *Bulletin des anciens*: 14 janvier 1956.

447. Le Secrétariat fut ré-ouvert à la rue Church le 1 juillet 1965

448. La Commission déposait ses conclusions en janvier 1970: *Rapport de la Commission d'enquête sur l'A.A.A.U.M. et l'Université de Moncton*. 11 p. photocopiées.

449. Élus par l'Association des anciens au Conseil des gouverneurs de l'Université.

450. Voir la charte amendée 21 Élisabeth II, 1972, chap. 82, art. I, (3), (d).

451. Art. XX des statuts et règlements de l'A. U .M.

452. Statuts et règlements de l'A.U.M., art. XX, (b).

453. Ibid., art. XX ©

454 Cf. p. 105

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 11

LES DIPLÔMES D'HONNEUR

Comptent parmi les anciens les personnalités distinguées dont l'Université a voulu reconnaître la valeur en leur offrant un grade honorifique. Cette coutume est universellement établie et elle comporte plusieurs avantages. C'est dans le langage propre des institutions académiques la façon traditionnelle de souligner le mérite et de manifester la reconnaissance. C'est une façon d'apporter un témoignage public d'appréciation aux personnes qui ont rendu d'éminents services à la société; le geste prend parfois la nature d'une expression de gratitude de l'Université envers de généreux bienfaiteurs.

Ci-dessous nous dressons la liste des décorés, ajoutant quelques renseignements essentiels, surtout lorsqu'il s'agit de personnes qui ont rendu service à l'Université

le 17 mai 1964, à la première collation des grades de l'Université de Moncton.

Son honneur J. Leonard O'Brien - Ph.D. Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick. C'est à ce titre qu'il avait sanctionné la loi donnant l'existence légale à l'Université. En recevant son degré, il avait dit: «Je vous léguerai par testament ce premier parchemin décerné par votre Université», ce qui est maintenant un fait accompli.

Son Excellence Raymond C. Bousquet - Ph.D. Ambassadeur de France au Canada au moment de la création de l'Université.

L'honorable Jean Lesage - Ph.D. Premier ministre de la Province de Québec.
L'honorable Hédard-J. Robichaud - D. Sciences commerciales. Alors ministre fédéral des Pêcheries; fut ensuite sénateur; et aujourd'hui Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, le premier Acadien élevé à ce poste. Ancien de Bathurst et de Saint-Joseph; en 1964 président honoraire de l'Association des anciens de l'Université de Moncton.

Monseigneur Irénée Lussier - D. Éducation. Recteur de l'Université de Montréal; président de la Conférence nationale des universités et collèges du Canada⁴⁵⁵; président-fondateur de l'association des universités entièrement ou partiellement de langue française (AUPELF); président de l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF).

L'honorable G. F. G. Bridges - LL.D. Juge de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick.

L'honorable Gregory T. Evans - Ph.D. Juge de la Cour suprême de l'Ontario. Ancien de l'Université Saint-Joseph.

Le docteur Albert-M. Sormany - D. Éducation. Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire, président général de la Société l'Assomption (Mutuelle) de 1937 à 1951; président-fondateur de l'Association acadienne d'éducation. Ancien du Collège de Bathurst; à deux reprises président de l'Association des anciens de son Alma Mater.

le 23 mai 1965

L'honorable J. Enoil Michaud - LL.D. Avocat; maire; député; ministre au gouvernement provincial et fédéral. Juge en chef de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, division du Banc de la Reine.

L'honorable Claire Kirkland-Casgrain - LL.D. Avocat. Première femme exerçant le rôle de député au Québec. Ministre des Transports et Communications au gouvernement du Québec.

L'honorable Ivan C. Rand - LL.D. Ex-Juge de la Cour suprême du Canada. Premier doyen de la Faculté de droit de l'Université Western Ontario.

le 22 mai 1966

M. le consul Jacques Longuet - LL.D. Premier consul de France à Moncton.

M. Donald Gordon - D. Sciences commerciales.

Président des Chemins de fer nationaux.

L'honorable docteur Georges-L. Dumont - Ph.D. Ministre de la Santé au Nouveau-Brunswick. Fut président du journal l'Évangéline; du Conseil de la vie française; de l'Association acadienne d'éducation. Ancien de Bathurst.

Le Rabbin Lippa Medjuck - Ph.D. À l'occasion de son 25 anniversaire à la tête de la communauté juive de Moncton.

le 21 mai 1967

L'honorable Adrien-J. Cormier - LL.D. Juge en chef de la Cour suprême du Nouveau-Brunswick, division du Banc de la Reine. Membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick. Devint président du Conseil des gouverneurs et du comité exécutif de l'Université de 1967 à 1972. Ancien de Bathurst.

M. Fred Lynds - D. Sciences commerciales. Président de la Compagnie privée de radio et télédiffusion à Moncton. Actif dans la campagne de souscription de l'Université

M. Emery LeBlanc - D. Lettres. Ancien rédacteur en chef de l'Évangéline. Relations publiques des Chemins de fer nationaux. Ancien de Bathurst.

le 29 octobre 1967, à l'occasion de l'installation de M. J.-Louis Lévesque comme deuxième chancelier et de Me Adélarde Savoie comme deuxième recteur.

L'honorable Jules-A. Brillant - D. Sciences commerciales. Homme d'affaires réputé. Conseiller législatif, au Québec. Président de la campagne de souscription de l'Université de Moncton. Ancien de Saint-Joseph.

S.E. Monseigneur Norbert Robichaud - LL.D. Deuxième archevêque de Moncton. Initiateur du transfert à Moncton de l'Université Saint-Joseph. Premier chancelier de l'Université de Moncton. Ancien du Collège Sainte-Anne. M. John W. Fisher - D. Sciences sociales. Commentateur à la radio. Ancien président de la Commission du centenaire.

L'honorable Vincent Pottier - LL.D. Juge de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse. Ancien du Collège Sainte-Anne.

Monseigneur Louis-Albert Vachon - LL.D. Recteur de l'Université Laval. Fut président de l'Association des universités et collèges du Canada. Président de l'Association canadienne d'éducation de langue française.

le 19 mai 1968

Docteur Paul-Carmel Laporte - D. Lettres. Médecin. Commandeur en Justice de l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem.

M. Jean Boucher - D. Sciences sociales. Directeur du Conseil des arts du Canada.

Son Honneur Wallace S. Bird - D. Sciences commerciales. Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

M. Edmond Frenette - D. Sciences commerciales. Homme d'affaires. Propriétaire de la Librairie Beauchemin, limitée. Président général de la Société l'Assomption.

Clément Cormier, c.s.c. - D. Sciences sociales. Premier recteur. Ancien de Saint-Joseph. Frère Léopold Taillon, c.s.c. - Professeur émérite. Éducateur de renom. Principal artisan des cours d'été Ancien directeur de l'École d'éducation, et de l'École de commerce. L'Université crée une nouvelle distinction.

le 18 mai 1969

Le très honorable Pierre-Elliott Trudeau - D. Lettres. Premier ministre du Canada.

M. Kenneth C. Irving - D. Sciences de l'administration. Homme d'affaires. Bienfaiteur.

S. E. monseigneur J.-Aurèle Plourde - D. Éducation. Archevêque d'Ottawa. Ancien de Saint-Joseph.

M. William G. Schneider - n. Sciences. Président du Conseil national de recherches.

Soeur Denise Lefebvre - D. Sciences infirmières Directrice de l'École supérieur d'infirmières de l'Institut Marguerite d'Youville, Montréal.

L'honorable André-F. Richard - D. Sciences commerciales. Ministre de la Voirie, Nouveau-Brunswick.

le 3 mai 1970

S.E. monseigneur Edgar Godin - D. Droit. Évêque de Bathurst. Ancien de Bathurst.

M. John M. Heuer - n . Sciences de l'administration. Président de la Compagnie Fraser. L'honorable Gérard Pelletier - D. Lettres. Journaliste. Secrétaire d'État.

M. Wilfred Pelletier - Ph.D. Chef d'orchestre de renommée mondiale.

Mlle Cécile Rouleau - D. Éducation. Secrétaire générale de l'Association canadienne d'éducation de langue française.

le 2 mai 1971

L'honorable Richard B. Hatfield - D. Droit civil. Premier ministre du Nouveau-Brunswick.

M. Martin-J. Légère - D. Sciences de l'administration. Président du Conseil canadien de la coopération. Directeur de la Fédération des caisses populaires acadiennes. Directeur de la Société d'assurance des caisses populaires acadiennes. Ancien président de l'Association acadienne d'éducation.

Frère Romand Pépin, s.c. - D. Sciences de l'éducation. Éducateur. Président de l'Association des instituteurs acadiens. Collaborateur assidu aux cours d'été de Saint-Joseph.

S.E. monseigneur Fernand Lacroix, c.,m. - Ph.D. Évêque d'Edmundston. Ancien de Bathurst.

le 7 mai 1972

L'honorable Jean-Maurice Simard - D. Sciences de l'administration Ministre des Finances au Nouveau-Brunswick. Le docteur James O. Dineen - D. Éducation. Président de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Mlle Antonine Maillet - D. Lettres. Professeur et auteur. Ancienne du Collège Notre-Dame d'Acadie.

M. A. Jacques Beaulieu - D. Sciences. Homme de Science, réputé pour ses découvertes.

M. Jean Beliveau - D. Éducation physique Professionnel du sport, de l'équipe de hockey «Les Canadiens» de Montréal.

Me Charles-Édouard Léger - D. Droit civil. Deuxième ombudsman du Nouveau-Brunswick, premier Acadien à occuper ce poste. Ancien de Saint-Joseph; dernier président de l'Association des anciens de l'Université Saint-Joseph et premier président de l'Association des anciens de l'Université de Moncton.

le 6 mai 1973

Madame Blanche Bourgeois - D. Éducation. Éducatrice. Présidente de la Fédération nationale des foyers-école. Ancienne des Cours d'été de Saint-Joseph.

M. H. Reuben Cohen, C.R. - D. Droit civil. Avocat. Bienfaiteur.

M. Kenneth V. Cox - D. Administration. Président, compagnie de téléphone du Nouveau-Brunswick. Père Émile Legault, c.s.c. - D. Lettres. Animateur: théâtre, radio, télévision.

Me Louis A. Lebel, C.R. - D. Droit civil. Avocat. Ex-député. Président de l'Office d'indemnisation des biens. Ex-président de la Société nationale des Acadiens. Ancien de Bathurst.

Docteur Léon Richard - D. Sciences. Ophtalmologiste. Ex-président de la Société nationale des Acadiens. Ex-membre de la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick. Ancien de Saint-Joseph.

le 27 octobre 1973, a l'occasion du dixième anniversaire et de l'installation du troisième chancelier.

M. J.-Louis Lévesque - D. Droit civil. Homme d'affaires. Bienfaiteur de l'Université de Moncton Deuxième chancelier.

Docteur John J. Deutsch - D. Éducation. Premier président du Conseil économique du Canada. Président de l'Université Queen's. Président de la Commission royale d'enquête qui a recommandé la création de l'Université de Moncton.

Monsieur le professeur Ernest Martin - D. Lettres. Acadien de France. Auteur de nombreux écrits sur les Acadiens. Membre du Conseil de l'Université de Poitiers.

L'honorable Jean-Eudes Dubé - D. Droit civil. Ministre fédéral des Travaux publics. Ancien de Saint-Joseph. L'honorable Louis-J. Robichaud - D. Droit civil. Président canadien de la commission mixte internationale. (Aujourd'hui sénateur, 1975; Comme Premier ministre du Nouveau-Brunswick fut responsable de l'institution de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur, de la création de l'Université de Moncton et de l'installation de l'École normale à Moncton. Ancien de Bathurst.

L'honorable James Domengeaux - D. Droit civil. Acadien de Louisiane. Avocat, homme politique. Président du Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL).

Docteur Marguerite Michaud - Professeur émérite. Éducatrice distinguée. Ex-présidente de l'Association des instituteurs acadiens. Ex-professeur à l'École normale.

le 26 octobre 1974, à l'occasion de l'installation du troisième recteur, monsieur Jean Cadieux.

M. Léonce Chénard - D. Sciences. Premier sous-ministre des Pêcheries au Nouveau-Brunswick.

Monseigneur Donald C. Duffie - D. Sciences de l'administration. président de l'Université Saint-Thomas, Fredericton. Ancien de Saint-Joseph.

Soeur Bernadette Gaudet, n.d.s.c. - D. Sciences sociales. Supérieure générale de la Congrégation des religieuses Notre-Dame du Sacré-Coeur, qui fêtent le cinquantième anniversaire de leur Fondation . Docteur J. Dominique Gauthier - D. Sciences. Practicien général, Shippagan. Ancien de Saint-Joseph.

Michel Ribordy - D. Lettres. Troisième consul de France à Moncton.

Gustave Hennuy - Professeur émérite. Professeur de carrière. Chercheur, auteur. Carrière brillante en Belgique et à l'Université de Moncton.

le 25 octobre 1975

Soeur Marie-Rhéal Larose, r.h.s.j. - D. Éducation Religieuse hospitalière qui s'est distinguée dans une belle carrière d'éducatrice au Madawaska. Participation à la fondation du Collège Maillet.

Madame Élizabeth Lefort-Hansford - D. Lettres. Artiste du tapis croché Renommée internationale. Native de Chéticamp.

M. Léonard Lockhart - D. Administration des affaires. Homme d'affaires. Éminent citoyen de Moncton. Philanthrope. Ami de l'Université.

Mlle Anna Malenfant - D. Musique. Cantatrice acadienne qui a excellé dans tous les genres: l'opéra, l'oratorio, la chanson.

M. Armand Saintonge - D. Éducation. Sous-ministre de l'Éducation au Nouveau-Brunswick. Ancien président de l'Association des instituteurs acadiens et de l'Association canadienne d'éducation de langue française. Sénateur Calixte-F. Savoie - D. Sciences Sociales. Ancien gérant général et président de la Société (mutuelle) l'Assomption. Promoteur des oeuvres acadiennes.

Me Adélarde Savoie C.R. - D. Administration des affaires. Deuxième recteur de l'Université de Moncton. Ancien président de l'Association canadienne d'éducation de langue française. Organisateur des fêtes acadiennes de 1955.

Mlle Marie-Esther Robichaud - Professeur émérite. Éducatrice de carrière. Directrice d'école. Assistante surintendante. Collaboratrice aux cours d'été

455. Aujourd'hui l'Association des universités et collèges du Canada.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 12

LE PERSONNEL EMPLOYÉ

Le personnel à la direction des divers services et le personnel auxiliaire deviennent de plus en plus importants à mesure que L'Université se développe. En effet font partie de la famille, outre les étudiants, les professeurs et les principaux officiers ! l'administration, toute une armée d'employés qui accomplissent des tâches variées dont on ne saurait se passer.

Ceci comprend d'abord les secrétaires dont le travail permet aux détenteurs de postes académiques et administratifs d'augmenter leur efficacité et de décupler leur rendement. En 1963, le personnel de bureau était limité en nombre. Au dixième anniversaire, il atteignait le chiffre de 126. Sauf pour leurs chefs immédiats, les secrétaires travaillent pratiquement dans l'ombre et dans l'anonymat. Mais leur assistance est éminemment utile et hautement appréciée. L'Université a pris l'heureuse initiative de consacrer annuellement un jour spécial d'hommages aux secrétaires.

Il fut ailleurs question de l'importance accordée à la bibliothèque; en passant, nous insistons sur la valeur des services de bibliothécaires professionnels. C'est par eux que toute la famille universitaire peut bénéficier du patrimoine intellectuel transmis par les ouvrages écrits. Les services des techniciens spécialisés en divers domaines sont également appréciés, comme ceux des ouvriers des divers métiers.

Pour donner une idée de la proportion du personnel compris dans cette partie, dressons un tableau succinct indiquant le nombre total des employés à plein temps de l'Université au début de l'année 1975-76.

Personnel de bureau	138
Métiers et main-d'oeuvre.	112
Techniciens	33
Bibliothécaires professionnels.	10
Officiers généraux.	4
Personnel à la direction.	45
Professionnels (autres que professeurs)	32
Professeurs	250
TOTAL	624

Il appert donc que sur un total de 624, le personnel académique proprement dit compte 40.1%. Même si on ajoutait les bibliothécaires professionnels et quelques techniciens assimilables au personnel académique, le pourcentage varierait à peine.

Malheureusement, nous n'avons pas les données concernant les collèges affiliés et, conséquemment, le tableau global reste incomplet. D'après les renseignements qu'on peut obtenir en consultant les annuaires et en utilisant les connaissances de ceux qui nous ont fourni des informations, on estime à environ 150 le nombre qu'il faudrait ajouter au total ci-dessus calculé. Ainsi l'Université, avec les collèges affiliés, emploie au-delà de 700 personnes.

Parmi les employées de l'Université, il faut accorder une place prépondérante aux responsables de services. Un des signes les plus tangibles du développement de l'Université, c'est l'expansion rapide du réseau des services en l'espace de 10 ans.

Pour décrire cette partie de notre historique, on pourrait diviser la décennie en trois étapes:

1963-65 - *Fin du séjour sur la rue Church*. Les étudiants sont encore peu nombreux, de même que les chefs de services. Les fonctions sont vaguement conçues et les quelques personnes disponibles assument une grande variété de tâches. En 1963, il n'y avait que 36 employés de la catégorie dont il est ici question, c'est-à-dire autres que les professeurs.

1965-67 - Les premières années à la nouvelle cité universitaire. La venue des étudiants de Saint-Joseph et de Notre-Dame d'Acadie augmente subitement le nombre des inscriptions, ce qui nécessite de nouveaux services et un personnel accru. Cette étape est marquée par l'élaboration d'un plan par Roland Gendron qui coordonne les éléments déjà existants pour donner forme à ce qu'il baptise le D.A.E. (département des affaires étudiantes).

1967-73 - *Le régime de la constitution amendée*. Les édifices se multiplient. Les inscriptions augmentent à bonne allure. D'anciens secteurs cherchent à se structurer, comme la trésorerie (ou les finances), la librairie, les magasins, les ateliers ... À partir de 1967, on a identifié les services administratifs comme étant une unité, sous la direction d'Arthur Girouard. En 1968, un nouveau service distinct est créé, la direction du personnel, dont le responsable est Léonide Comeau. Graduellement on aboutit à une structuration à la fois simple et détaillée.

Plutôt que de chercher à suivre l'évolution de chacun des services et de marquer chaque événement par une date, contentons-nous d'observer le phénomène de la division des tâches comme un fait accompli. Nous ne tenons compte ici que de la situation à Moncton, et non pas aux collèges affiliés.

À l'aide de l'annuaire de 1974-75, et en notant quelques corrections apportées par le Service du personnel, présentons la liste des fonctions et des personnes à qui ces fonctions sont attribuées. Quelques officiers ont déjà été mentionnés ailleurs; mais pour que le tableau soit complet, nous tolérerons quelques répétitions.

Établissons d'abord les cadres à l'intérieur desquels le personnel employé est partagé.

Trois officiers sont rattachés au Cabinet du recteur:

- le secrétaire général. Père Louis-Marcel Daigle
- le directeur des relations publiques . . . Père Roland-E. Soucie

- le directeur de l'information. . Paul-Émile Benoit

Ensuite les postes se divisent à peu près également en deux grandes catégories, sous l'autorité des deux vice-recteurs:

- Vice-recteur à l'enseignement. . . Victor Ross
- Vice-recteur à l'administration. . Médard Collette
- I. - Affaires académiques*
- Directeur de la recherche et président du Conseil de RecherchesPère R.-L. Desjardins
- Directeur du Centre audiovisuel Marshall Johnson
- Bibliothécaire en chef. Albert Lévesque
- Directeur du Centre d'études acadiennes . Père Anselme Chiasson
- Galerie des arts. Édouard Léger
- Chorales. Neil Michaud , Soeur Claudette Melanson
- Harmonie. Donald Desroches
- Théâtre Serge Robichaud
- Secrétariat général
-Directeur Luc G. Lévesque
-Adjoint Guy Martin
-Préposé aux admissions Marcel Arsenault
-Adjoint Roger Blanchard
-Préposée aux dossiers Jeannita Gaudet
- Éducation permanente
-Directeur Rhéal Bérubé
-Adjointes Thérèse Melanson, Andréa Robichaud
-Responsable des programmes Roland LeBlanc
- Département des affaires étudiantes
-Directeur Gilles A. Nadeau
-Communauté chrétienne Père Sylvio Doiron
-Placement Marcel Caron
-Santé Yolande Dionne
-Orientation et information. Roger Thériault
-Consultation Thérèse Martin
-Aide financière Gilles Landry
-Loisirs socioculturels Vincent Bourgeois

II. - Affaires administratives

- Adjoint au vice-recteur Arthur Girouard
- Aménagement des locaux Jean-Paul Poirier
- Calcul et informatique Robert Cyr
- Ordre et sécurité Wayne St-Thomas
- Bâtiments et terrains
-Directeur Eustache J. Haché
-Réparations Omer Landry
-Centrale thermique Joseph A. LeBlanc
-Conciergerie Clarence Gagnon
- Anciens et développement
-Directeur William P. Boucher
-Adjoint Viateur Viel
- Service du personnel
-Directeur Léonide Comeau
-Agents de personnel. Aristide LeBlanc, Rhéal Belliveau
- Service des finances
-Directeur Donald Cormier
-Chef de bureau Guy LeBlanc

.....Comptable	Thérèse Collette
.....Vérificateur interne	Robert Breau
.....Préposé aux recevables	Roger Arsenault
.....Préposé aux payables	Louis-Marcel Daigle
.....Préposé aux salaires	Bernard Cormier
- Service auxiliaires	
.....Directeur	Normand Dionne
.....Résidence Lafrance et serv. de logement	Raymond McLaughlin
.....Résidence Lefebvre	Florence Cowan
.....Achats et magasin central	Yvon Cormier
.....Librairie acadienne	Yves A. Bélanger
.....Imprimerie et courrier	Yvon Bourque

.....La plupart des personnes mentionnées dans cette liste élaborée ont participé à l'évolution lente qui s'est opérée depuis 1963. Mais il en est d'autres qui ont contribué effectivement au développement de cette structure et qui ne sont plus à l'emploi de l'Université. Il est juste de leur rendre hommage en mentionnant leur nom et en indiquant le secteur où ils ont oeuvré:

- Secrétariat général Hector Frenette
- Direction de l'information Roland Tessier
- Bibliothèque Yves Roberge, Agnez Hall
- Département des affaires étudiantes . . Roland Gendron
- Ordre et sécurité Yvon Vanasse, J.A.A. Thivierge (décédé le 20 juin 1974)
- Bâtiments et terrains Donald McCrea, Yvon LeBlanc, Père Robert Lavoie
- Inspecteur des constructions Aldéric LeBlanc
- Secrétariat des anciens Père Médard Daigle, Bernard Richard

En outre, dans le processus de ce développement, les tâches devenaient plus absorbantes; il fallait sans cesse ajouter de nouvelles responsabilités pour rencontrer les besoins. Et dans les remaniements, plusieurs de ceux qui sont encore à l'Université ont changé de poste. A titre d'exemples, mentionnons:

- Émile Godin, passé de la librairie au services des achats. A la retraite.
- Alexandre Boudreau, directeur des services extérieurs, devenu fondateur de l'Institut de Memramcook, puis professeur à l'École des sciences sociales et du comportement. A la retraite.
- Normand Dionne, passé de la librairie à la direction des services auxiliaires.
- Jean-Paul Poirier, fut au service des achats avant de devenir responsable de l'aménagement des locaux.
- Rémi Rossignol, directeur de la planification à l'époque initiale du vaste programme de construction, redevenu professeur.
- Médard Collette, d'abord contrôleur des finances, puis vice-recteur à l'administration.
- Rhéal Bérubé, fut d'abord aux relations publiques avant d'assumer la direction de l'extension.
- Arthur Girouard, fut trésorier, puis adjoint au vice-recteur.

Deux organisations ont été formées au cours des dernières années.

L'Association des employés de l'Université de Moncton, fondée en 1968, groupe les deux premières catégories de personnes figurant au tableau présenté ci-dessus, nommément: le personnel de bureau, comptant 126 personnes, et les métiers et main-d'oeuvre, 103. L'Association recevait sa certification de la Commission des relations ouvrières à l'automne de 1969. Furent présidents depuis les débuts:

Emery Dupuis, Camille Bourgeois, Octave Cormier, Louis-Marcel Daigle, Léonard Bourque.

L'autre groupement s'appelle l'Association des techniciens de l'Université de Moncton et fut institué en 1969. Le premier président fut Aldérice Richard à qui succédait Louis H. LeBlanc. Ce dernier fut remplacé par Camille Vautour au printemps de 1974.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CHAPITRE 13

LES ADMINISTRATEURS

L'auteur exprime l'avis que, dans une institution d'enseignement supérieur, les postes de l'administration sont les plus ingrats. Cependant ils sont indispensables et ceux qui s'y dévouent ont du mérite.

Au point de vue administratif, les collèges affiliés ont maintenu leur complète indépendance. C'est pourquoi, en ce qui les concerne, nous ne donnons ici que l'essentiel.

Le Collège Saint-Joseph

À partir de 1963 jusqu'en 1972, le Collège Saint-Joseph était une entité administrative distincte de l'Université et formait, avec les collèges de Bathurst et Saint-Louis, la Faculté des arts de l'Université. Nous avons déjà vu que le Collège Saint-Joseph comme tel cessa d'exister en 1972 et fut absorbé par la Faculté des arts, à son tour intégrée à l'Université au même titre que les autres facultés.

C'est déjà un événement qui singularisa cette institution; il y en a d'autres qui rendent difficile la reconstitution des étapes, par exemple les deux déménagements à Moncton, l'abandon du vieil établissement à Memramcook la construction du nouvel édifice à la cité universitaire.

En 1963-64, le Collège était déjà partagé physiquement en deux sections: les étudiants des deux dernières années étaient à Moncton et ceux des deux premières, à Memramcook. L'administration, qui avait ses quartiers généraux à Saint-Joseph, était composée des personnes suivantes:

Supérieur Léonard Gaudet
Vice-supérieur Théophile Blanchard
Secrétaire et économiste Donatien Gaudet
Préfet des études Raoul Dionne
Directeur des étudiants Aurélien Paulin
Conseiller René Lauzon

En 1964-65, la situation est exactement la même; le conseil est composé des mêmes personnes, sauf que le nom de René Lauzon ne figure pas.

L'année 1965-66 amena un changement majeur. Les classes de belles-lettres et de rhétorique sont transférées à Moncton et on ne compte plus à Saint-Joseph qu'une centaine d'élèves du niveau secondaire qui se préparent à la première année du

cours collégial.

On est obligé de maintenir deux conseils dont l'un à Moncton, composé comme suit:

Directeur et préfet des études ... Léonard Gaudet
 Assistant directeur. Raoul Dionne
 Conseillers Robert Lavoie, Rémi Rossignol et Fernand Arsenault

Pendant la même année, le Conseil qui subsista à Memramcook sera le dernier en cent ans d'histoire; il comprend:

Supérieur et économiste Donatien Gaudet
 Vice-supérieur Louis Prévost
 Secrétaire Gérard LeBlanc
 Préfet des études Aristide Doucet
 Conseiller Louis-J. Boudreau

L'année suivante, 1966-67, il ne reste plus d'étudiants à Memramcook. Un seul conseil d'administration est responsable du Collège Saint-Joseph, et particulièrement de la nouvelle construction qui sera inaugurée à l'automne de 1967. Font partie de ce conseil:

Président Donatien Gaudet
 Vice-président et directeur Léonard Gaudet
 Secrétaire Gérard LeBlanc
 Trésorier Robert Lavoie
 Conseillers Raoul Dionne, Fernand Arsenault et Aristide Doucet

Le conseil de 1967-68 est composé des mêmes personnes avec deux changements: le nom d'Aristide Doucet ne figure pas; et Léonard Gaudet est remplacé par Reno Desjardins qui, en plus d'être doyen de la Faculté des arts, est devenu directeur du Collège.

En 1968-69, les changements sont plus nombreux:

Président Louis-Marcel Daigle
 Vice-président (doyen des arts) . . Maurice Chamard
 Secrétaire Roland Gendron
 Trésorier Robert Lavoie
 Conseillers Léonard Gaudet, Reno-L. Desjardins et Fernand Arsenault

Le conseil demeure exactement le même en 1969-70. Puis en 1970-71, on note deux changements: le nom de Reno Desjardins ne figure pas et Arsène Richard remplace Roland Gendron comme secrétaire. En 1971-72, il n'y eut aucun changement et ce fut l'année terminale du Collège Saint-Joseph.

Le Collège de Bathurst

Par opposition à Saint-Joseph, il y eut de la continuité à Bathurst au cours des dix années et le Collège est demeuré avec son administration indépendante. Trois personnes ont occupé le poste de recteur, dont l'une pour deux termes.

1963-66 Arthur Gauvin
 1966-71 Léopold Lanteigne

1971-72 Léger Comeau

1972- Léopold Lanteigne

Les postes administratifs majeurs furent détenus par les suivants:

- vice-recteur et directeur des études: Lucien Audet, Raymond Woodsworth, Arthur Chiasson
- directeur du service d'éducation permanente: les homonymes Père Léopold Laplante, c.j.m., et monsieur Léopold Laplante
- président du Conseil d'administration: J. E. Picot, Yvon Arsenault
- directeur des étudiants: Clarence Cormier, Maurice LeBlanc
- directeur de la bibliothèque: Gilles Chiasson
- secrétaire général: Céline Roy
- consultation et orientation: Claude LeBouthillier

En 1972, les Pères eudistes ont cédé la régie du Collège à un conseil de dix-sept administrateurs. L'annuaire de 1972-73 donnait la liste des membres par ordre alphabétique, avec le lieu de domicile:

ARSENEAU, Yvon Campbellton
 BOUCHER, Rhéal Caraque
 CHIASSON, Jean Shippagan
 DOIRON, Narcisse Collège de Bathurst
 FOURNIER, sénateur Michel Ottawa
 GAUVIN, Arthur Collège de Bathurst
 GAUVIN, Richard Bathurst
 GODIN, Ronald Bathurst
 HACHÉ, Thérèse Bathurst
 LANTEIGNE, Léopold Collège de Bathurst
 LAVOIE-FRACHON, Hilda. Collège de Bathurst
 LECLERC, Huguette Saint-Quentin
 PICOT, Ernest Bathurst
 ROY, Lorio Collège de Bathurst
 ROY, Michel Collège de Bathurst
 SAVOIE, Alexandre Bathurst

Le même annuaire donne la composition du Conseil de direction pour cette première année du nouveau régime:

Recteur Léopold Lanteigne
 Directeur des études Arthur Chiasson
 Directeur de l'extension Léopold Lanteigne
 Directeur de la bibliothèque Gilles Chiasson
 Secrétaire générale Céline Roy
 Trésorier Gregory Samson
 Responsable, services Maurice LeBlanc
 Responsable, sports et loisirs. Charles Boudreau
 Responsable, orientation. Claude LeBouthillier

Le Collège Saint-Louis/Maillet

Quant au Collège Saint-Louis/Maillet, l'amalgamation de 1972 rend l'exposé plus complexe. Avant cette date, il y avait un recteur à Saint-Louis; tandis que le Collège Maillet avait à sa tête une directrice.

Avant 1969, ces collèges étaient administrés par deux conseils distincts. De 1969 à 1972, les deux conseils se réunissaient séparément. Et, à partir de 1972, un seul Conseil, présidé par la recteur, groupe des représentants des divers services

pédagogiques, des professeurs et des étudiants.

Trois personnes ont occupé le poste de recteur:

1963-66 Francis Bourque
 1966-72 Louis Cyr
 1972- Marcel Sormany

Ont exercé les fonctions d'officiers supérieurs:

- vice-recteur: Maurice Boivin, Enoil Caron, René Tousignant
 - trésorier:
 à Saint-Louis: Gérard Losier
 à Maillet: Yvonne Bernier, Célestine Allard, Rolande Dubé
 - directeur des études:
 à Saint-Louis: Maurice Boivin, Enoil Caron, Jean-Guy Lachance
 à Maillet: Claire Sirois, Anne-Marie Savoie
 - directeur des étudiants (es):
 à Saint-Louis: René Chouinard, André Lortie, Gérard Rioux
 à Maillet: Rose-Anne Desjardins

L'annuaire du Collège Saint-Louis/Maillet, après avoir décrit les transformations apportées à la suite de la publication du rapport de la Commission de planification académique, résume: «C'est ainsi que la région nord-ouest du Nouveau-Brunswick est maintenant dotée d'un nouvel et unique établissement d'enseignement supérieur»⁴⁵⁶ .

Depuis 1972, le Collège est régi par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés comme suit: 3, par le Club 200; 2, par le gouvernement; 2, par les anciens, 2, par les étudiants; 2, par les professeurs; 3, par les conseils scolaires (districts 1, 32, 33); 3, par les cercles AEFNB (mêmes districts); 1, par les Pères eudistes; 1, par les religieuses hospitalières; 1, par le diocèse d'Edmundston.

Le recteur est «ex officio» membre du Conseil. Le Dr Claude Gaudreau en fut élu président. Outre ces deux officiers, les autres membres qui font partie du Conseil sont: Eymard Desjardins, Lawrence Fyfe, Madeleine Dionne, Gilles Thériault (Saint-Basile), Robert Laflamme, Jean-Claude Angers, Nicole Daigle (Cabano), Paul Lavoie, Louise Giroux (Iroquois), Frédéric Soucy, Léandre Chiasson, Raymond Corbin, René Tousignant, Bernard Savoie (Saint-Quentin), Léon Rideout (Grand-Sault). Les personnes dont les noms ne sont pas accompagnés d'un nom de lieu sont domiciliées à Edmundston.

Le Bureau de direction, l'équivalent d'un exécutif du Conseil d'administration, est composé du président, du recteur et de trois autres personnes: Jean-Claude Angers, Raymond Corbin, Gilles Thériault.

Le comité de régie interne comprend:

Recteur Marcel Sormany
 Secrétaire général Gilles Long
 Directeur, services pédagogiques . . . Jean-Guy Lachance
 Directeur, services administratifs . . Normand Carrier
 Directeur, services aux étudiants . . . Léopold Lang
 Éducation permanente Roger Beaulieu

Le Collège Jésus-Marie

Les origines du Collège Jésus-Marie remontent à 1960. La fonction de recteur depuis le début fut occupé par:

1960-62 Marie-Thérèse Arseneau
 1962-66 Sr Jean-de Kenty
 1966-67 Hélène Lavoie
 1967-71 Évangéline Flynn
 1971- Irène Léger

Ont exercé les fonctions suivantes depuis 1963:

- directrice des études: Irène Léger, Ghislaine Côté, Marcelle Lachance, Célestine Lanteigne, Laurentine Chiasson.
- directrice des étudiantes: Marie-Marthe Martineau, Émilienne Kerry, Thérèse Arseneau, Bertrande Haché, Madeleine Hamel, Anne Robichaud.
- économe: Jeanne Chartrand, Soeur Francesca, Marcelle Lachance, Jeanne-Yvette Rioux.

Un comité de conseillers apporte son généreux appui au Collège. Les trois principaux officiers sont:

Président F.-X. Fafard
 Vice-président. Dosithée Mallet
 Secrétaire Gérard Godin

L'Université

Pour donner une bonne vue d'ensemble de l'histoire de la gestion à l'Université même, il convient d'aborder deux aspects très différents, mais également importants, dont l'un décrit les corps responsables et l'autre permet de mesurer de façon concrète l'ampleur des réalisations. Il sera donc question d'abord des organismes de direction; et ensuite des opérations financières.

L'appareil administratif

L'histoire de l'appareil administratif de l'Université est complexe du fait que, malgré sa jeunesse relative, cette décennie compte deux étapes séparées par un changement radical d'orientation.

La première de ces périodes commence en juin 1963 et s'étend jusqu'en juin 1967, alors que les Pères de Sainte-Croix étaient les principaux responsables de l'administration.

Le rapport Deutsch paru en 1962 recommandait «que les pouvoirs administratifs de l'Université de Moncton soient dévolus à un Conseil d'administration ... composé de sept membres nommés par la Congrégation de Sainte-Croix. . .»⁴⁵⁷

Évidemment la Commission visait à retenir en place une Congrégation qui agirait comme un tuteur financièrement responsable des développements à entreprendre; elle jugeait que c'était une garantie de sage administration. Aux termes explicites de la loi, l'autorité suprême était donc le Conseil, composé de sept membres. Et la

Commission d'enquête s'attendait à ce que ces sept membres répondent aux autorités majeures de la Congrégation. Plus loin, nous verrons pourquoi il n'en fut pas ainsi dans la pratique. Pour le moment, tenons-nous en à notre description.

À côté du Conseil d'administration, authentiquement responsable, la Commission Deutsch recommandait le maintien d'un corps «consultatif» appelé «Bureau des régents», ainsi constitué:

a) Membres d'office

- l'archevêque de Moncton
- le supérieur provincial de la Congrégation de Sainte-Croix
- le supérieur provincial de la Congrégation des Eudistes
- le recteur de l'Université
- le président du Conseil d'administration - l'économiste de l'Université
- un autre représentant de la hiérarchie ecclésiastique

b) Six membres nommés par le Conseil d'administration

c) Six membres nommés par L'Association des anciens

d) Un représentant de chacun des collèges affiliés

e) Un représentant laïc de Bathurst et un de Saint-Louis

f) Douze membres nommés par le Bureau des régents de façon à assurer une adéquate représentation des régions.

La loi d'incorporation, promulguée le 19 juin 1963, reflétait parfaitement l'esprit du rapport: d'abord il s'étendait longuement à définir les pouvoirs du «Board of Governors» ou Conseil administratif.

Quant au Bureau des régents, le rapport Deutsch définissait très brièvement sa fonction: «Que soit établi à l'Université un Bureau des régents ayant qualité pour *conseiller* l'Université en matière de programme d'expansion et d'administration financière . . . [458](#)

Fidèle à la portée de cette recommandation, la loi d'incorporation de 1963 répétait textuellement: «The University shall have a Board of Regents, qualified to advise the University on development policy and financial affairs» [459](#) .

Dans les statuts et règlements, approuvés dès 1963, au troisième chapitre, les attributions du Conseil d'administration sont décrits dans le menu détail. Plus loin, le Bureau des régents est ainsi défini: « un *corps consultatif* dont le but est de mettre à la disposition de l'Université un organisme facilitant une judicieuse collaboration de personnes de l'extérieur spécialement qualifiées pour aviser l'Université dans la poursuite de ses objectifs» [460](#) .

Les statuts prévoyaient aussi l'établissement d'un Comité exécutif [461](#) et d'autres comités permanents du Bureau des régents: finances, développement, relations

publiques⁴⁶² .

Nous tenons à apporter ici une précision. Si la loi écrite maintenait le caractère consultatif du Bureau des régents, cet organisme fut en réalité de la plus grande efficacité. Comme nous l'avons vu précédemment, c'était l'époque des décisions importantes: il fallait prendre position quant au programme de construction, aux émissions d'obligations, aux emprunts, à la campagne de souscription. Comme question de fait, aucune démarche de quelque importance ne fut entreprise sans consulter le Bureau ou son comité des finances. On peut dire que c'est à la sagesse des régents aussi bien qu'à l'initiative des membres du Conseil qu'on voit le rapide développement de l'Université naissante.

Ainsi, au départ, on avait comme structures administratives: un conseil possédant l'autorité, un organisme de *consultation* appelé Bureau des régents, un exécutif et des comités du Bureau.

Et soudain, en juin 1967, il y eut transformation radicale. À quoi attribuer ce changement?

Dès la publication du rapport Deutsch en 1962, une préoccupation hantait les membres du Conseil. Il semblait évident que l'oeuvre ne pouvait réussir sans un régime d'authentique coordination des efforts. Or confier une priorité à un groupe privé comme une congrégation religieuse, n'était-ce pas un risque? La Commission royale avait recommandé un conseil «de sept membres nommés par la Congrégation de Sainte-Croix...»⁴⁶³. Au Conseil on se disait; Ne serait-il pas plus normal de confier la gouverne de l'Université à un corps plus représentatif de toute la population francophone de la province?

Le supérieur provincial, le Père Hector Léger, demanda que cette question soit soumise au supérieur général à Rome, le R. P. Germain-M. Lalande: la Congrégation devait-elle retenir la responsabilité administrative et financière de l'Université?

La réponse formulée d'abord par le général, puis dans la même soirée par son Conseil, fut catégorique. Elle se résume à ceci: Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick verse désormais à l'Université des deniers publics, ce n'est pas à nous ici à Rome qu'il appartient de contrôler la façon dont ces subventions vont être utilisées. Le plus tôt possible, instituez une corporation de citoyens responsables au gouvernement⁴⁶⁴ .

L'attitude prise par le supérieur général et son Conseil manifeste une tendance nouvelle qui s'introduisait dans l'Église à mesure que l'enseignement supérieur était reconnu par l'État comme une fonction exigeant de hautes qualifications académiques et méritant une rémunération adéquate, de beaucoup supérieure à ce que les professeurs religieux avaient coutume de recevoir. Autrefois nos institutions d'enseignement ont pu se maintenir grâce au dévouement de communautés religieuses capables d'opérer à frais réduits. Dorénavant, l'accent sera déplacé: plutôt que le dévouement, c'est la formation professionnelle qui compte, et les religieux qui aspirent aux fonctions universitaires devront posséder les mêmes titres académiques que les autres professeurs. La grande préoccupation qui doit prévaloir, c'est l'excellence académique.

Quelques années plus tard, les universités catholiques du Canada se sont penchées résolument sur la question du rôle que doit jouer l'Église dans la direction d'institutions d'enseignement supérieur. Ces universités confessionnelles prirent l'initiative d'instituer une commission d'enquête, laquelle résumait ainsi les objectifs poursuivis: «Bref, la situation actuelle motive amplement un examen attentif de la part que prend l'Église catholique à l'enseignement supérieur au Canada, examen où l'on s'arrêterait aux faits pertinents, où l'on tâcherait d'entrevoir les meilleures solutions pour l'avenir⁴⁶⁵ .

C'est au printemps de 1963 que le Père Lalande fut consulté. La position qu'il a prise était inspirée par les mêmes attitudes qui ont dicté les 21 recommandations de la Commission dont il vient d'être question.

Ici ressort la profonde divergence entre le concept initial de la Commission Deutsch et celui de la Congrégation. La Commission était d'avis, que dans l'administration de l'Université de Moncton, la Congrégation devait agir comme tuteur alors que la même Congrégation disait qu'il ne lui appartenait pas de s'ingérer dans les affaires du Nouveau-Brunswick.

Un point est à souligner. À partir de la fondation de l'Université (juin 1963) jusqu'en juin 1967--c'est-à-dire pendant la période initiale de l'expansion--le Conseil d'administration de l'Université était formé presque exclusivement de Pères de Sainte-Croix qui, en vertu de la position prise par le supérieur général, n'avaient pas à se rapporter aux autorités majeures de la Congrégation. Évidemment, cette décision libérait les administrateurs de délais encombrants et facilitait l'expédition rapide d'un programme d'envergure.

On pourrait être tenté d'accuser de témérité ceux qui, soustraits à un contrôle normal, se lançaient dans des aventures coûteuses comme le programme d'expansion physique décrit au chapitre IV. Cependant un autre organisme vint jouer le double rôle de catalyseur et de contrôleur: le Comité de finances du Bureau des régents. Grâce aux membres de ce comité et à d'autres personnes dynamiques et judicieuses, le coup d'audace a réussi.

On ne saura jamais trop remercier ceux qui furent les principaux aviseurs du Conseil en ces heures décisives: le Premier ministre Louis-J. Robichaud et ses bienveillants collègues au gouvernement provincial; le premier président du Bureau des régents, M. J.-Louis Lévesque, qui devint le deuxième chancelier de l'Université; le membre francophone de la Commission Deutsch, le juge Adrien J. Cormier; le président de la campagne de souscription, l'honorable Jules-A. Brillant; le président du Comité de finance du Bureau des régents, Me Adélarde Savoie; le conseiller juridique de l'Université Me Charles-Édouard Léger.

Qu'on nous permette ici de rendre un témoignage spécial à M. Lévesque, qui fut un collaborateur assidu et un conseiller à la fois sage et audacieux. En toute circonstance, quelle que fut l'ampleur d'un projet, son attitude était invariablement la même; Allez-y' On trouvera le moyen! Et par quelques appels téléphoniques, il aplanissait les voies donnant un accès facile aux bureaux les plus inaccessibles.

La position prise par les autorités majeures de la Congrégation de Sainte-Croix était

nette et irréversible. Normalement, les religieux auraient dû abandonner l'administration sans retard. Mais les conseillers recommandaient aux officiers de rester en place en attendant deux événements: (1) d'abord la publication du rapport de la Commission Duff-Berdahl sur le gouvernement des universités, un document susceptible d'apporter de la lumière sur les structures à proposer; (2) ensuite la deuxième visite de l'équipe Deutsch, à laquelle les vues de la Congrégation seraient soumises et sur l'aide de laquelle on comptait pour déterminer la façon d'opérer le transfert.

Or le rapport Duff-Berdahl parut en mars 1966⁴⁶⁶ et le comité Deutsch visitait l'Université au cours de la même année. Les plans du changement de régime furent longuement étudiés et, le 29 décembre 1966, dans une conférence de presse, le recteur annonçait: (1) le remaniement immédiat du Conseil de l'Université comme étape initiale vers la sécularisation; (2) sa démission comme recteur au mois de juin; (3) la refonte de la charte; (4) la création d'un nouveau conseil des gouverneurs, plus représentatif.

Le Conseil d'administration fut donc remanié⁴⁶⁷. En faisait partie depuis au moins deux ans, un premier laïc dans la personne d'Arthur Girouard. D'autres laïcs furent admis au Conseil immédiatement. La loi amendement la charte, datée du 19 mai 1967⁴⁶⁸ portait les noms des requérants, membres du Conseil à l'époque: Clément Cormier, Reno Desjardins, Raoul Dionne, Arthur Girouard, Adélarde Savoie, Léon Richard, Alexandre Boudreau.

C'est à partir de ces amendements que les structures administratives de l'Université furent modifiées. Le Bureau des régents disparaissait et on ne retenait aucun corps purement consultatif.

Le Conseil des gouverneurs devint le seul organisme administratif. Il était initialement composé de 21 membres. Et en vertu de la loi, le Conseil devait se donner un Comité exécutif.

Plus haut, on a présenté les membres qui ont fait partie du Bureau des régents au moment de sa fondation⁴⁶⁹.

Voici les membres du Conseil des gouverneurs et ceux du Comité exécutif au début de l'année académique 1975-76:

Conseil des gouverneurs en 1975

Président Alfred Landry
 Secrétaire. Louis-Marcel Daigle
 Membres d'office
 Chancelier. Clément Cormier
 Recteur Jean Cadieux
 Nommés par les collèges affiliés. . . . Marcel Sormany, Docithée Mallet, Dr Édouard S. Eddie
 Élus par les anciens - U. de Moncton. . . Emery Brison, J. Patrice Blancharc
 - Coll. Bathurst . . . J.-Claude LeBlanc - Coll. St-Louis/M . . Laurier Thibault
 Nommés par le gouvernement provincial . . Claude Gaudreau, Yvon Ouellette, Camille Lang, Paul L. Bourque
 Élus par les professeurs. Fernand Arsenault, Gilberte LeBlanc

Élus par les étudiants. Alayn Noël, Egbert McGraw
 Choisis par le Conseil. George T. Urquhart, Alfred Landry (prés.), Louis-Philippe Bonneau, Gilberte Jean

Comité exécutif en 1975

Président Alfred Landry
 Jean Cadieux
 Paul L. Bourque
 Alayn Noël
 Gilberte LeBlanc
 Yvon Ouellette

À la suite des importants changements de structure apportées en 1972, la loi d'incorporation fut amendée⁴⁷⁰ et il fut stipulé que le Conseil des gouverneurs serait désormais composé comme suit:

- Deux membres d'office: le chancelier et le recteur - Trois membres nommés par les collèges affiliés: Bathurst, Saint-Louis/Maillet et Jésus-Marie
- Quatre, par les anciens: dont deux par l'Association des anciens de l'Université, et un par l'Association des anciens de chacun des deux collèges, Bathurst et Edmundston.
- Quatre par le gouvernement provincial
- Deux par le personnel académique
- Deux par les étudiants
- Quatre par le Conseil

Le nombre est toujours limité à 21, même si à première vue on croit en compter 23: le nom du président figure deux fois, et le secrétaire assiste sans faire partie du Conseil.

À l'occasion du dixième anniversaire, nous avons dressé la liste des personnes qui ont fait partie des corps administratifs de 1963 à 1973.

D'abord, de 1963 à 1967, l'Université était administrée par un Conseil composé de 7 membres. Ont fait partie de ce Conseil:

BOUDREAU, Alexandre 1966-67 ... 1 an
 CHAMARD, Maurice 1963 - 64 . . . 1 an
 CORMIER, Clément 1963-67 ... 4 ans
 CORMIER, Jean-Baptiste. 1963-66 ... 3 ans
 DAIGLE, Louis-Marcel 1963-67 ... 4 ans
 DESJARDINS, Reno-L. 1963-67 . . . 4 ans
 DIONNE, Raoul 1965-67 . . . 2 ans
 GENDRON, Roland 1964-67 ... 3 ans
 GIROUARD, Arthur 1964-67 ... 3 ans
 LAVOIE, Robert 1963-64 ... 1 an
 RICHARD, Léon 1966- 67 . . . 1 an
 ROSSIGNOL, Rémi 1963-65 . . . 2 ans
 SAVOIE, Adélarde 1966-67 . . . 1 an

Dans une deuxième liste nous combinons Bureau des régents et Conseil des gouverneurs; il est facile d'établir la distinction entre les deux puisque le premier existait avant 1967 et le second après cette date:

ALBERT, Henri 1963-67 ... 4 ans

ARSENAULT, Aurèle M. 1967-72 ... 5 ans
 ARSENAULT, .T.-Yvon 1972-73 . . . 1 an
 BONNEAU, Louis-Philippe 1969 - 73 . . . 4 ans
 BOUDREAU, Édouard 1963 - 67 . . . 4 ans
 BOUROUE, Francis 1963-67 ... 4 ans
 BOUROUE, Léandre (secrétaire). . . . 1967-73 ... 6 ans
 BOURQUE, Paul L. 1972-73 . . . 1 an
 BRILLANT, Jules-A. 1963-67 ... 4 ans
 BUJOLD, J.-E. 1963 - 67 . . . 4 ans
 CADIEUX, Jean 1970-72 . . . 2 ans
 CHAMARD, Maurice 1968-73 . . . 5 ans
 CHIASSON, Claude M. 1967-69 ... 2 ans
 CHOUINARD, Gaston 1972-73 . . . 1 an
 CITARELLA, Georges 1968-69 1 an
 COOKE, Ernest 1967-69 2 ans
 CORBIN, Raymond. 1963-67 4 ans
 CORMIER, Adrien-J. 1963-72 9 ans
 CORMIER, Aurda 1969-73 . . . 4 ans
 CORMIER, Clarence. 1967-72 . . . 5 ans
 CORMIER, Clément 1963-67 . . . 4 ans
 DAIGLE, Louis-Marcel 1968-72 . . . 4 ans
 DESJARDINS, Reno-L. 1963-67 . . . 4 ans
 DESMARAIS, Paul 1963-72 . . . 9 ans
 DOIRON, Omer 1969-71 . . . 2 ans
 DOUCET, Azarias 1963-67 . . . 4 ans
 DUGUAY, Joseph L. 1963-67 . . . 4 ans
 DUPONT, J.-C. 19 67-68 . . . 1 an
 FAFARD, F.-X. 1972-73 . . . 1 an
 FERGUSON, Oneil 1967-70 . . . 3 ans
 FINN, Gilbert 1964-72 . . . 8 ans
 FRENETTE, Hector (secrétaire) 1968-70 . . . 2 ans
 GARRIGUE, Philippe 1967-69 . . . 2 ans
 GAUDET, Léonard 1963-67 . . . 4 ans
 GAUDREAU, Claude 1963-73 . . . 10 ans
 GAUVIN, Arthur 1963-67 . . . 4 ans
 GIROUARD, Fernand 1969-72 . . . 3 ans
 LANDRY, Alfred 1967-73 . . . 6 ans
 LANG, Camille 1963-67 et 1972-73 . . . 5 ans
 LAVOIE, Robert 1963-67 . . . 4 ans
 LEBEL, Louis 1963-67 . . . 4 ans
 LEBLANC, Mgr Camille. 1963-67 . . . 4 ans
 LEBLANC, Emery 1972-73 . . . 1 an
 LEBLANC, Jean-Claude. 1972-73 . . . 1 an
 LEBLANC, Robert 1971-72 . . . 1 an
 LEGER, Charles-Édouard 1963-67 . . . 4 ans
 LEGER, Claudius 1967-72 . . . 5 ans
 LEGER, Hector 1963-67 . . . 4 ans
 LEGER, Léonard-J. 1963-67 . . . 4 ans
 LEGERE, Martin-J. 1964-67 . . . 3 ans
 LEVESQUE, J.-Louis. 1963-72 . . . 9 ans
 LOSIER, Denis 1972-73 . . . 1 an
 OUELLETTE, Yvon 1972-73 . . . 1 an
 PINET, Arthur 1967-72 . . . 5 ans
 POIRIER, Bernard. 1972-73 . . . 1 an
 ROBICHAUD, Aldoria. 1963-67 . . . 4 ans
 ROBICHAUD, Mgr Norbert. 1963-67 . . . 4 ans
 SAVOIE, Adélarde 1963-73 . . . 10 ans

SAVOIE, Alexandre 1963-67 . . . 4 ans
 SORMANY, Marcel 1967-73 . . . 6 ans
 THIBAULT, Laurier 1963-73 . . . 10 ans
 URQUHART, George T. 1969-73 . . . 4 ans
 WYBOUW, George 1972-73 . . . 1 an

On peut constater que 3 personnes méritent la décoration de dix ans: le Dr Claude Gaudreau, Me Adélarde Savoie et M. Laurier Thibault. Trois autres ont siégé pendant 9 années: le Juge Adrien-J. Cormier, M. Paul Desmarais et M. J.-Louis Levesque.

Le comité exécutif du Conseil des gouverneurs existe depuis la refonte de la charte en 1967. En ont fait partie:

ARSENAULT, Aurèle 1968-72 . . . 4 ans
 BOURQUE, Paul L. 1972-73 . . . 1 an
 CORMIER, Adrien-J. 1967-72 . . . 5 ans
 CORMIER, Auréa 1972-73 . . . 1 an
 FINN, Gilbert 1967-71 . . . 4 ans
 GAtJDET, Donatien 1967-68 . . . 1 an
 GIROUARD, Fernand 1969-72 . . . 3 ans
 LANDRY, Alfred 1967-73 . . . 6 ans
 LOSIER, Denis 1972-73 . . . 1 an
 OUELLETTE, Yvon 1972-73 . . . 1 an
 SAVOIE, Adélarde 1967-73 . . . 6 ans

En outre, d'autres personnes furent invitées en raison de leur fonction à assister aux réunions, les unes assez régulièrement, d'autres occasionnellement:

- les vice-recteurs: Raoul Dionne, Reno Desjardins, Victor Ross, Helmut J. Schweiger, Médard Collette.
- les secrétaires généraux: Hector Frenette, Léandre Bourque.
- autres officiers: Rhéal Bérubé, Léonide Comeau, Roland Gendron, Arthur Girouard, Eustache Haché, Gilles Nadeau.

Pour terminer cette partie sur la grande famille de l'Université, dressons une dernière liste, celle des personnes qui ont occupé les principaux postes:

Chancelier:

1963-67 . . . Mgr Norbert Robichaud
 1967-73 . . . M. J.-Louis Lévesque
 1973- . . . Clément Cormier

Président: C. des Gouv.

1967-72 . . . Juge Adrien Cormier
 1972- . . . Me Alfred Landry

Recteur:

1963-67 . . . Clément Cormier
 1967-74 . . . Adélarde Savoie
 1974- . . . Jean Cadieux

Vice-recteur (sans qualification)

1963-67 . . . Louis-Marcel Daigle

Vice-recteur (à l'enseignement)

1967-68 . . . Raoul Dionne
 1968-69 . . . Reno-L. Desjardins
 1969-70 . . . Victor Ross
 1970-75 . . . Helmut J. Schweiger
 1975- . . . Victor Ross

Adjoint

1973 . . . Léandre Bourque

Vice-recteur (à l'administration)

1967- . . . Médard Collette

Adjoint

1971- . . . Arthur Girouard

Secrétaire général

1963-65 . . . Rémi Rossignol
 1965-67 . . . Raoul Dionne
 1967-71 . . . Hector Frenette
 1971-75 . . . Léandre Bourque
 1975- . . . Louis-Marcel Daigle

Résumé des opérations financières

Si les statistiques financières peuvent donner une idée du rendement des administrateurs, on peut considérer le volume croissant des affaires transigées de 1963 à 1975.

Pendant cette période, les dépenses se chiffraient aux sommes suivantes⁴⁷¹ :

	Fonctionnement	Capital	Total
1963-64	\$ 724,760		
1964-65	830,529	\$ 3,427,291	\$ 4,257,820
1965-66	1,488,515	3,214,820	4,703,335
1966-67	2,319,451	3,198,435	5,517,886
1967-68	3,020,564	3,263,309	6,283,873
1968-69	4,032,139	2,934,267	6,966,406
1969-70	5,260,718	2,904,075	8,164,793
1970-71	6,442,579	915,197	7,357,776
1971-72	8,211,208	2,214,472	10,425,680
1972-73	9,398,227	887,175	10,285,402
1973-74	11,207,088	1,270,594	12,477,682
1974-75	12,976,315	5,495,957	18,472,272

Le [graphique](#) exposé à la page suivante⁴⁷² illustre bien le mouvement en escalade des dépenses de fonctionnement, entre 1963 et 1975.

Pendant la même période, l'actif est passé de un à trente-sept millions, comme on peut le constater par les étapes suivantes:

1963 - Création de l'Université	\$ 1,422,000
1967 - Changement d ' administration	12,520,000
1970 - Milieu du rectorat Savoie	20,965,000
1973 - Dixième anniversaire	26,592,000
1974 - Début du rectorat Cadieux	30,514,000
1975 - Dernière compilation	37,485,000

Ces chiffres représentent la valeur aux livres et non la valeur de marché Pour fins d'assurance, une firme de Montréal⁴⁷³ établissait à \$42,600,000 la valeur de remplacement des édifices, ameublement et équipement.

Voici donc, préparée par le vice-recteur à l'administration, une analyse des immobilisations au 30 juin 1975:

VALEUR DE REMPLACEMENT:

Édifices, ameublement et équipement	\$ 42,600,000.
---	----------------

VALEUR AUX LIVRES

Terrains	\$ 1,200,000.
Amélioration de terrains, stationnement, etc. ..	1,200,000.
.....	2,400,000.
Tunnel 1,100,000.	3,500,000.

TOTAL - 30 juin 1975\$
46,100,000.

Pour compléter le tableau, signalons qu'à la même date les dettes a long terme se chiffraient à \$5,500,000. environ.

Ce bref exposé statistique laisse soupçonner la somme de travail immense abattue par l'officier immédiatement responsable du secteur de l'administration, Médard Collette. À mesure que les dimensions de l'entreprise augmentaient, l'organisation devenait plus complexe. Pour maintenir l'ordre et le contrôle dans le mouvement des argents, il fallait diviser les tâches et créer de nouveaux cadres.

Un grand mérite revient à monsieur Collette et à son principal adjoint, Arthur Girouard, de même qu'à chacun des directeurs des services administratifs: Donald Cormier, finances; Léonide Comeau, personnel; Eustache Haché, terrains et bâtiments; Jean-Paul Poirier, aménagement; Wayne Saint-Thomas, ordre et sécurité; William P. Boucher, anciens et développement; Robert Cyr, informatique; Normand Dionne, services auxiliaires; Yves A. Bélanger, Librairie. Hommages à eux et à leurs collaborateurs.

Pour apprécier à sa juste valeur les éminents services de Monsieur Collette, reproduisons le témoignage de l'homme qui l'a vu à l'oeuvre de près, mieux et plus longtemps que quiconque. Voilà ce que disait Me Adélar Savoie deux mois après avoir quitté son poste de recteur:

À mon arrivée à l'Université, Médard Collette était directeur du service des finances. Suite à ma recommandation, le Conseil des gouverneurs l'a rapidement promu au poste de vice-recteur à l'administration. Tombent sous sa responsabilité immédiate le Centre de calcul et d'informatique, le service d'ordre et de sécurité, les services techniques comprenant bâtiments et terrains, le service des Anciens et du développement, le service du personnel, le service des finances et les services auxiliaires. Avec une efficacité consommée, sans faire de bruit et sans perdre le sourire, Médard Collette s'assure du bon fonctionnement de tous ces services, administre un budget d'une douzaine de millions, sans compter les millions dépensés en nouvelles constructions, et règle en cours de route les nombreux problèmes qui surgissent sur le parcours. Et avec lui les budgets sont toujours bouclés et les comptes de banque se maintiennent dans le noir. Grâce à une fermeté discrète, à une diplomatie parfois désarmante et à une haute compétence professionnelle, il a été un appui très puissant dont le rôle était primordial⁴⁷⁴.

Depuis quelques mois, l'auteur de ces lignes travaille aux archives de l'Université.

Les paperasses sont un peu comme les humains. Ils ont leur vie terrestre« tant qu'ils restent dans les bureaux des administrateurs; puis, quand ils cessent d'être d'utilité courante, ils sont transférés au «paradis», où l'archiviste peut les apprécier à leur pleine valeur.

Or, on se laisse facilement impressionner par la richesse des documents contenus dans le fonds de l'ex-recteur, Adélarde Savoie.

Dans ses dossiers, la plupart des pièces portent sa signature, comme la correspondance et des études personnelles. Mais beaucoup d'autres documents anonymes révèlent le style du recteur demeuré avocat: toujours la même perfection de langage, la même présentation méthodique, la même argumentation serrée, la même puissance de persuasion. C'est ainsi qu'on découvre dans ses liasses des documents de travail étoffés comme seul un avocat est capable de produire, des rapports d'assemblées importantes, comme celles du comité conjoint institué pour étudier les recommandations de la Commission de planification académique, des mémoires élaborés destinés à la Commission de l'enseignement supérieur.

Quant cet homme épousait résolument une cause, un document clair, irrésistible - lettre, mémoire, plaidoyer - émanait de son bureau et quelque nouvelle initiative en résultait. Ainsi monsieur Savoie a contribué de façon très positive à donner l'existence à de nombreuses innovations. Citons à titre d'exemples: le Centre d'études acadiennes, le Centre audiovisuel, le Centre de calcul, le Centre d'éducation physique, l'institution de la Commission de planification académique, l'heureuse issue des discussions avec la ville au sujet d'échanges de terrains, l'intégration de l'Association des anciens, la fusion de l'École normale avec l'Université, l'établissement de l'Institut de Memramcook.

Quant au nouveau recteur, il faut signaler que ses documents ne sont pas encore rendus au Paradis. Pendant sa première année, il s'est révélé digne de la haute fonction. En raison de ses remarquables qualités intellectuelles et morales et parce qu'il est entouré d'une excellente équipe de collaborateurs, nous disons avec confiance: l'avenir est prometteur.

456. Prospectus: Collège Saint-Louis-Maillet - 1973-1974, p.10.
457. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick, 4e recommandation, p. 99.
458. Ibid., p. 100.
459. Acts of N.B., 12 Élisabeth II, 1963, Chap. 119, art. 10.
460. *Université de Moncton*, Statuts (1963), art. 34.
461. Ibid., art. 40.
462. Ibid., art. 42.
463. Déjà cité, p.
464. A l'occasion d'une visite à Rome par le Père C. Cormier, à la fin d'avril 1963.
465. Voir le rapport de la Commission: *Présence catholique ans enseignement supérieur au Canada*, 1970, p.8.
466. Op. cit. Duff-Berdahl: *Structure administrative des universités au Canada*.
467. De longues explications de ce remaniement de grande portée furent rendues publiques lors d'une conférence de presse donnée par le recteur de l'époque. Voir l'Évangéline du 30 décembre 1966.
468. Acts of N.B. 16 Élisabeth II, 1967, chap. 75.
469. Cf. p.69
470. Acts of N.B. - 21 Élisabeth II, chap. 82.
471. Ces chiffres ont été compilés par le bureau du vice-recteur à l'administration.
472. Préparé par le Centre audiovisuel à la demande du Service de l'information.
473. General Appraisal of Canada Limited
474. Allocution prononcée le 25 octobre 1974 à l'occasion du *Retour des anciens*.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

CONCLUSION

Nous le savons bien, tout n'atteint pas l'ultime perfection à l'université de Moncton. Surtout il ne faudrait pas s'illusionner au point de croire que le succès final est garanti sans un effort soutenu dans les années à venir .

En guise de conclusion, et pour retenir l'essentiel du contenu de ces pages, contentons-nous de quelques observations.

D'abord constatons le fait que la création et la rapide expansion de l'Université de Moncton ont été une oeuvre remarquable de coopération. L'idée dominante du rapport Deutsch -- «concentration des efforts» -- est passée au domaine de la réalité; c'est ce qui ressort de toutes ces pages; il y eut collaboration de la part des collègues. Si nous nous sommes arrêtés à dresser des listes de participants, à tous les niveaux, c'est pour montrer comment des centaines de collaborateurs (chacun dans son domaine) ont épaulé la cause. Comme dans une grande symphonie, chacun a contribué des sons de son instrument et de la coordination de ce puissant ensemble résulte l'oeuvre admirable.

Deuxièmement, avant de clore, rendons un dernier hommage global à l'héroïque équipe des précurseurs, les fondateurs de tous nos couvents et collèges. Ils ont oeuvré dans des conditions difficiles. Ils furent les pionniers de l'Éducation collégiale et supérieure chez nous. Bien que les moyens dont ils disposaient étaient souvent fragmentaires, ils ont tous apporté une contribution inestimable à ce qui est devenu le système d'Éducation francophone des Acadiens des provinces Maritimes. A chacun nous sommes redevables. Leurs noms devraient être vénérés à jamais par toute notre population et plus particulièrement dans les régions où ils ont travaillé

Mentionnons rapidement les précurseurs: les évêques Denaut et Plessis, les abbés Gagnon, Sigogne, Girouard et Lafrance. Puis dressons une dernière liste que nous offrons comme un monument commémoratif à la gloire des fondateurs des institutions qui éventuellement sont devenues partie intégrante de l'Université de Moncton.

Père Lefebvre	1864 . .	Collège Saint-Joseph
Soeur Basile	1873 . .	Couvent de Memramcook
Soeur Maillet	1874 . .	Couvent Saint-Basile
Père Blanche	1890 . .	Collège Sainte-Anne
Mgr Allard/Père LeBastard	1899 . .	Collège de Bathurst
Mgr Leménager	1943 . .	Collège de l'Assomption
Mère J. de Valois	1943 . .	Collège N.D.A.
Père Larouche	1946 . .	Collège Saint-Louis
Soeur LaRose	1949 . .	Collège Maillet

Soeur Léger 1960 . . Collège Jésus-Marie

Troisièmement, il conviendrait de rendre un hommage tout spécial aux responsables qui ont apporté une contribution particulière à la mise en place de l'un ou l'autre secteur de l'Université. La valeur de l'ensemble résulte de celle de chacune des parties; et chacune des parties est due à l'esprit d'initiative et au génie créateur d'un collaborateur en particulier. On éprouve le besoin de dresser un tableau d'honneur pour proclamer les mérites des principaux artisans. Chaque faculté, chaque école, chaque département, chaque service a eu le sien. Les noms de ces personnes d'initiative sont connus de tous ceux qui ont collaboré étroitement à l'expansion de l'Université et ils ont été consignés à l'histoire quelque part dans ces pages. Ici, nous leur rendons un hommage global.

Quatrièmement, si les personnes oeuvrant à l'intérieur de l'Université et des collèges ont travaillé ferme, nous devons reconnaître le rôle éminent des sommités de l'extérieur qui ont apporté une contribution incommensurable. Par un heureux concours de circonstances, il y eut ici encore coordination des efforts. En fait, il s'est constitué une équipe de collaborateurs influents. Aucun, seul, n'aurait été en mesure de garantir le succès d'une pareille entreprise, mais ensemble, ils ont pu donner à l'Université le moyen de se développer.

Il peut être délicat d'entreprendre de nommer des personnes, car la liste des bienfaiteurs est longue. Cependant, celui qui écrit ces lignes a été le témoin ému de gestes audacieux et décisifs posés par des collaborateurs d'exceptionnelle stature et il ne peut taire les noms des principaux piliers de l'oeuvre.

D'abord, S. E. monseigneur Norbert Robichaud, premier chancelier, à qui revient le mérite d'avoir attiré l'Université Saint-Joseph à Moncton sur le site dont lui-même s'est fait l'acquéreur; l'honorable Louis-J. Robichaud qui, à titre de Premier ministre, prit les mesures pour régler, une fois pour toutes, la question épineuse du financement de l'enseignement supérieur, et se fit le vigoureux promoteur de l'Université naissante; le docteur John Deutsch, président de la Commission d'enquête à laquelle il a laissé son nom, qui reconnut l'équité de recommander, dans la province la plus bilingue du pays, une université pour desservir la population francophone; M. J.-Louis Lévesque, deuxième chancelier, bienfaiteur dévoué, et surtout conseiller entreprenant, optimiste et judicieux qui a prodigué son temps, ses encouragements, ses dons: l'honorable Jules-A. Brillant, illustre ancien élève, président de la première campagne de souscription; le juge Adrien-J. Cormier, membre de la Commission Deutsch, négociateur des termes de l'entente entre les institutions, président du Conseil des gouverneurs et du Comité exécutif de 1967 à 1972.

A ces grands bâtisseurs qui ont travaillé ensemble, l'Université de Moncton sera à jamais redevable.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

APPENDICE

LES ARMOIRES DE L'UNIVERSITÉ

Le blason

D'azur à trois annelets entrelacés d'argent, celui du milieu enfermant une fleur de lis d'or posée en abîme, le tout surmonté d'une étoile d'or, au chef aussi d'or chargé d'un livre ouvert au naturel à la reliure de gueules, et accosté de deux croix latines de sable, et pour cimier sur un bourrelet aux couleurs de l'écu sommé de trois fleurs de lis d'azur, brochant sur un lion naissant d'argent armé, lampassé et couronné d'or à l'antique, tenant de sa patte dextre un rouleau d'argent lié d'un ruban d'azur.

Les armoiries étalent les couleurs de l'Université: azur et or. Le symbolisme du blason lui-même est significatif: le livre représente l'étude et la recherche qui conduisent au savoir; les deux croix, l'inspiration chrétienne dont l'enseignement est imprégné; l'étoile de Notre-Dame de l'Assomption, patronne des Acadiens; la fleur de lis, emblème de la France au temps de la fondation de la colonie et du régime français, la même fleur de lis qui avait figuré aux armoiries de Jacques Cartier et de Razilly; enfin, l'union des trois anneaux, symbole de la collaboration entre plusieurs institutions dans la création de l'Université de Moncton.

Les ornements extérieurs

Les ornements extérieurs rappellent encore les origines françaises de cette partie du pays. Ainsi le cimier provient des armes du Sieur de Poutrincourt, décrites par Massicotte et Roy: «De sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or». La forme «demi-lion» fut adoptée parce que mieux appropriée à un blason. Le drapeau soutenu par le lion est une réplique de la bannière royale flottant sur les remparts de Port-Royal au temps de Poutrincourt, de Monts et Champlain. C'était un drapeau blanc semé de lis.

La devise

La devise, *Surge Illuminare* (lève-toi rayonne), est tirée d'Isaïe, 60, 1.

Le symbolisme est profond. Les chapitres 60-62 d'Isaïe forment un tout, et semblent avoir été composés à la fin de l'exil de Babylone, avant la reconstruction du Temple. L'écrivain sacré, après des années d'exil et d'humiliations, plonge un regard prophétique vers l'avenir, et chante son enthousiasme voyant la Ville Sainte resplendir de lumière.

Le mot *SURGE* rappelle la parole inspirée prononcée le 8 septembre 1942, par Son

Excellence monseigneur Ildebrando Antoniutti, délégué apostolique, à l'occasion du sacre de Leurs Excellences monseigneur Norbert Robichaud, Archevêque de Moncton, premier chancelier de l'Université, et de monseigneur Camille-André LeBlanc, évêque de Bathurst, membre du Bureau des Régents

ILLUMINARE, resplendis, rayonne -- souligne la mission de l'Université, la diffusion de la foi et du haut savoir.

 [Archives](#)



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

BIBLIOGRAPHIE

Notre étude porte spécialement sur l'enseignement supérieur en Acadie.

De prime abord, le chercheur peut avoir l'impression que les sources documentaires sont rares.

Mais une exploration quelque peu minutieuse révèle un nombre insoupçonné d'écrits traitant de divers aspects du sujet compris dans toute son ampleur: l'histoire de nos institutions, leur évolution au cours des années, leur rôle, leur situation actuelle; et surtout une participation toujours croissante à la vie universitaire canadienne.

Les sources documentaires portent non seulement sur les institutions proprement "acadiennes". Dans le processus du développement de l'Université chez nous, les responsables ont dû s'inspirer de l'expérience d'autres collèges et universités; ils ont eu recours à une littérature "universitaire" qui augmente de jour en jour. C'est pourquoi nous devons référer à des ouvrages qui traitent de l'Université de façon générale.

Le Centre d'études acadiennes conserve pratiquement toutes les sources disponibles sur l'histoire de nos propres institutions, telles que documentation archivistique (originaux ou copies), journaux, album-souvenir, programmes, annuaires, publications émanant des collèges, rapports des ministères de l'Éducation et de commissions d'enquête, etc.

Avant de dresser la liste d'ouvrage signés, il importe de passer en revue les ouvrages anonymes se rapportant à nos diverses institutions.

Les sources archivistiques

Ces sources comprennent un nombre considérable de dépôts qui, à des degrés divers, sont susceptibles de jeter de la lumière sur l'un ou l'autre aspect de l'histoire de nos maisons d'enseignement. Parmi les plus importantes collections d'archives, on compte celles:

- de l'Université et des collèges affiliés;
- des provinces de l'est;
- du diocèse de Québec et des diocèses des provinces Maritimes;
- des communautés religieuses qui ont dirigé les collèges et couvents en Acadie;
- de nos sociétés patriotiques.

Les journaux

Une des principales sources pour reconstituer la séquence des événements et même faire une chronique de chacune de nos institutions, c'est le journal. De 1867 à nos jours, nos journaux acadiens ont rapporté fidèlement les faits saillants de nos maisons d'enseignement, et ils ont suivi pas à pas le rôle de nos éducateurs dans la société acadienne. Les journaux acadiens ont été nombreux. Les principaux, du moins pour leur longévité, sont: le *Moniteur acadien*, *l'Évangéline*, *le Madawaska*, *le Petit Courrier*, *l'Impartial*, *le Courrier des provinces Maritimes*.. Avec les deux premiers qui viennent d'être mentionnés le *Moniteur* et *l'Évangéline*, nous avons un siècle ininterrompu de journalisme acadien et de reportage sur les activités de nos maisons d'enseignement. On aura avantage à consulter les index de ces deux journaux préparés au Centre d'études acadiennes par Ronald LeBlanc et Thérèse Roy respectivement. Il est à espérer qu'éventuellement tous nos journaux finissent par être ainsi indexés.

Publications anonymes émanant des institutions

Outre les annuaires et les circulaires qui contiennent une abondance de renseignements, les institutions ont souvent préparé des espèces d'albums-souvenir à l'occasion d'anniversaires importants. Généralement ces ouvrages sont publiés en collaboration et contiennent une somme de renseignements historiques. A titre d'exemples, citons

du Collège Saint-Joseph

- *L'Album-souvenir des noces d'argent de la Société Saint-Jean-Baptiste du Collège Saint-Joseph*, Memramcook, N.-B., s.l., s.d. (1893-94), 364 p.

- *Album historique* publié à l'occasion des fêtes du 75 anniversaire, 1939, 56 p.

- *L'oeuvre de Sainte-Croix en Acadie*, Extrait de *Sainte-Croix au Canada, 1847-1947*, p. 165-199.

- *Album-souvenir. 1864-1964*, Collège Saint-Joseph, 1964. 64 p.

du Collège Sainte-Anne

- *Les cinquante ans du Collège Sainte-Anne. 1890-1940*, 105 p.

- Association des anciens élèves du Collège Ste-Anne, N.-É.: réunion générale, 14-15 juin 1927, Moncton, *l'Évangéline*, 1927, 27 p.

du Collège de Bathurst (outre l'ouvrage du Père Tremblay - Cf. ci-après)

- *Saint Jean-Eudes et l'oeuvre des Eudistes au Canada*, publié à l'occasion de sa canonisation, Bathurst-ouest, 1925, 24 p.

- *Cinquantenaire. 1899-1949*, pageant historique, Montréal Thérien Frères, 1949, 24 p.

- *Album-souvenir: petit séminaire du Pères Eudistes. 1894-1954*. Bathurst-ouest, 1954, 48 p.

du Collège Saint-Louis (Edmundston)

- Album-souvenir. bénédiction solennelle, Edmundston, April Fortin, 1950.

de Saint-Basile

- *Notice historique sur l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile de Madawaska, de 1873 à 1910*, 23 p.

- *Mère Maillet (Marie-Alphonsine Ranger) -- Fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, N.-B.*, 1846-1934, Edmundston, Le Madawaska, 1934, 25 p.

- *Saint-Basile de Madawaska. historique, 1785-1934*. Le Madawaska, 9 août 1934.

du Couvent de Saint-Louis, Kent

- *75e a la mémoire du Vaillant apôtre de l'éducation Mgr Marcel F. Richard qui a confié à la Congrégation Notre-Dame le flambeau de l'éducation dans un coin de sa chère Acadie*, Moncton, Impr. Acadienne, 1949, 20 p.

- *Le jubilé d'or du couvent de la Congrégation de Notre-Dame à Saint-Louis de Kent, N.-B.*, s.l., s.n., 1925? 30 p.

du Couvent de Bouctouche

- *Noces d'or du Couvent Immaculée-Conception*, les 27 et 28 juin 1930, Moncton, Impr. de l'Évangéline, 1931, 123 p.

Chaque institution a sa collection d'annuaires, de programmes de spectacles, de bulletins (par exemple: le Bulletin mensuel du Collège du S.-Coeur, à Caraquet). Presque inévitablement, les étudiants ont eu leur journal: *L'Académica* et *Liaisons* à Saint-Joseph; *l'Écho du Sacré-Coeur* à Bathurst; *Bleuettes* et *Rencontre* à Notre-Dame d'Acadie.

Dans sa courte existence, l'Université de Moncton a déjà une liste imposante de publications du genre:

- La revue de l'Université⁴⁷⁵ (à l'origine, La Revue économique):
- Les publications du Conseil de recherches a partir de 1970: le bulletin mensuel et les suppléments; le rapport annuel; le répertoire des publications des professeurs; le répertoire des recherches subventionnées; le guide aux chercheurs.
- La gazette de l'Université, a partir de 1971
- Le journal Campus
- Le Bulletin des anciens, à partir de 1956
- Les manuels (ou bottins) des professeurs, des étudiants
- Les monographies professionnelles du Département des affaires étudiantes
- Le journal étudiant.

Les sources les plus communes sont les publications signées: volumes, articles parus dans les périodiques ou les journaux. Nous en dressons la liste par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

"*L'auteur*" ici représente le principal responsable de la publication d'un ouvrage. C'est habituellement l'auteur proprement dit; c'est peut-être aussi le compilateur,

l'éditeur ou le président de comité ou de Commission d'enquête. Dans quelques cas, au lieu du nom d'une personne, nous retenons le nom de l'organisme responsable de la publication.

ABBIS, Chaiker, président, *Report of the study, committee on Nursing education*, s.l., s.n., 1971, 253 p.

ALBERT, abbé Thomas, *Histoire du Madawaska d'après les recherches historiques de Patrick Therriault et les notes manuscrites de Prudent L. Mercure*. Québec, Impr. franciscaine missionnaire, 1920, xxiii-448 p.

ALLARD, Jean-Louis et MONAHAN, Edward J., présidents conjoints, *Présence catholique dans l'enseignement supérieur au Canada*, Ottawa, National Education Office, 1970, 276 p.

ALLEN, K. E., *A review of Education in New Brunswick from earliest times to the present with special attention to the development of vocational education*, Thesis, University of Alberta, 1952.

ARSENAULT, Adrien, *Les origines acadiennes de Moncton*, dans le premier Cahier de la Société historique acadienne, Moncton, 1961.

ARSENAULT, Ronald, *L'évolution de l'enseignement français en Acadie*, Cap Rouge, 1966, 39 p.

ASSOCIATION des universités de l'Atlantique, *Education in the Atlantic Provinces*, a report submitted to the Commission on the financing of higher education, Halifax, 1965, 77 p.

----- *Higher Education in the Atlantic Provinces for the 1970's*, a study prepared under the auspices of Atlantic Universities for the Maritime union study, Halifax, 1969, 121 p.

ASSOCIATION des universités et collèges du Canada, *Catalogue des institutions*, Ottawa, publication autorisée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, 1974, 575 p.

--- *Délibérations* (Proceedings), réunions annuelles, avant 1965, CNUC ou CNUCC; après 1965, AUCC.

----- *Fonctionnement de l'Université à l'année longue, supplément aux délibérations de la réunion annuelle de la CNUCC*, Ottawa, 1964, 181 p.

----- *Répertoire des fondations et organismes de subventions aux universités du Canada*.

ASSOCIATION des universités partiellement ou entièrement de langue française, *Compte rendu du congrès de fondation*, Montréal, 1961, 117 p,

----- *Compte rendu. assemblée générale* (réunion triennale) Paris, 1963; Liège, 1966; Nice, 1972. Publié à Montréal.

----- *La revue de l'AUPELF*, Montréal, 1962

----- *Les cahiers de l'AUPELF*, publiés à Montréal,

no. 2, *La dimension internationale de l'université*, 1967, 145 p.

no. 4, *Principe de gestion universitaire*, 1970, 213 p.

no. 5, *Nouvelle pédagogie des enseignants supérieurs*, 1973, 271 p.

----- *Colloques de l'AUPELF*, publiés à Montréal

Les bibliothèques dans l'Université: Problèmes d'aujourd'hui et de demain. Genève 1965.

L'université et la recherche scientifique dans le monde d'aujourd'hui, Montréal 1967, 310 p.

La coopération inter-universitaire dans la Promotion du développement. Tunis, 1968, 176 p.

L'université dans son milieu: action et responsabilité, Tananarive, 1971, 265 p.

BASTARACHE, Alfred, président, *Rapport préliminaire de la Commission Bastarache*, étude sur la conduite des étudiants, soumise au conseil d'administration de l'Université de Moncton, 1966, 16 p. dactylo.

BAUDOIN, Louis, *La recherche au Canada français*, Montréal, 1968.

BAUDRY, René, c.s.c., *Les Acadiens d'aujourd'hui*, rapport de recherche préparé pour la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa, s.n., 1966, 2 vol., miméo.

BEAULIEU, Gérard, *Pascal Poirier, Premier sénateur acadien, 1852-1933*. thèse de M. A., Université d'Ottawa, 1971, xiv-107 p. bibliographie.

BÉGIN, Huguette, *Anticipation des schèmes de carrière féminine et valeurs relatives au monde du travail chez les étudiantes du cours collégial*, thèse, Montréal, 1968.

BELLIVEAU, Philippe-L., *Petit historique de la paroisse de Grande-Digue*, dans l'Évangéline, 25 février 1937, p. 20 et 23.

BERNARD, Antoine, c.s.v., *L'Acadie vivante, histoire du peuple acadien, des origines à nos jours*, Montréal, Éditions du Devoir, 1945, 182 p.

----- *Histoire de la Survivance acadienne, 1755-1935*, Montréal, Clercs de Saint-Viateur, 1935, 465 p.

----- *La Renaissance acadienne au XXe siècle*, Québec, Le comité de la Survivance française, Université Laval 1949, 193 p.

----- *Les Hospitalières de Saint-Joseph et leurs oeuvres en Acadie*, Vallée-Lourdes, N.-B., les Hospitalières de Saint-Joseph, 1958, 303 p.

BÉRUBÉ, Rhéal G., *Mémoire présenté à la Commission de planification*

académique, Université de Moncton, 1969, 80 p. polyc.

BLADEN, V. W., président, *Le financement de l'enseignement supérieur au Canada, rapport d'une commission d'enquête à l'Association des universités et collèges du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, 116 p.

BLANCHARD, Corrine-Albert, *Caraquet. quelques bribes de son histoire*, Caraquet, s.n., 1967, 146 p. ill.

BLANCHARD, J.-Henri, *Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard*, Moncton, l'Imprimerie acad., Ltée, 1956, 143 p. ill.

BONNEAU, Louis-Philippe et CORRY, J.A., *Poursuivre l'optimum: rapport de la Commission d'étude sur la rationalisation de la recherche universitaire*, pour l'Association des Universités et collèges du Canada, 1972-73, 2 vol.

BOUDREAU, Alexandre J. et al., *Institut de Memramcook: historique. objectif, programmes*, Saint-Joseph, N.-B. 1968, 29 p.

BOUDREAU, Thomas J., président du comité, *Rapport du comité sur les infirmières cliniciennes*, présenté au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, 1972, 57 p. polyc.

BOURGEOIS, Noé, président, *Rapport du comité d'étude sur le Collège de l'Assomption*, pour l'Archidiocèse de Moncton, 1964, 31 p. polyc.

BOURGEOIS, Ph. F. c.s.c., *Vie de l'abbé François-Xavier Lafrance suivie d'une courte notice biographique de l'abbé François-Xavier Cormier, Premier prêtre né dans la paroisse de Memramcook*, Montréal, Beauchemin Limitée, 1913, 235 p. ill.

BOURGEOIS, Ulysse-J., *L'abbé F.-X. Lafrance, premier curé de Tracadie, 1842-1852*, Moncton, Imprimerie acadienne Ltée, 1961, 27 p.

BREAULT, Arthur, *L'éducation française en Acadie*, thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1933, 54 p. dactylo.

BYRNE, Edward G., président, *Rapport de la Commission royale sur la finance et la taxation municipale au Nouveau-Brunswick* Fredericton, N.-B., 1963, xx-335 p. et appendices.

CHIASSEON, Anselme, capucin, *Chéticamp, histoire et traditions acadiennes*, Moncton Éd. des Aboiteaux, 1961, 317 p. (rééditions: 1962, 1972), ill.

----- *Le Centre d'études acadiennes*, dans le 38e Cahier de Société historique acadienne, janvier-mars, 1973, p. 313-324.

CLAPIN, Sylva, *Dictionnaire canadien-français*, Montréal C.O. Beauchemin et fils, 1894, xlvi-389 p. (Autres éd.: Boston, Castor, 1897; C.O. Beauchemin et fils, 1902).

COLEMAN, James, *The concept of equality of educational opportunity*, in Harvard Educational Review, Fredericton, vol. 38, No. 1, 1968, p. 7-22.

COMEAU, Vincent, *The Byrne Report*, in Educational Review, Fredericton, Vol.

LXXIX, March 1965.

COMMISSION de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick, *Rapport annuel*, sept. de 1967-68 à 1973-74, Fredericton.

----- *Un regard vers l'avenir, un programme d'aide du gouvernement aux universités, aux écoles techniques et à leurs étudiants*, Fredericton, 1969, 72 p.

COMMISSION de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick, *Flexibilité pour les années 70, un rapport au gouvernement concernant les ressources nécessaires au développement de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, 1972, 67 p.

----- *Perspective, un rapport soumis au gouvernement concernant l'assistance pour fins de fonctionnement et immobilisation aux universités et aux collèges du Nouveau-Brunswick*, Fredericton, 1974, 44 p.

CORMIER, Clément, c.s.c., *Brief submitted to the Survey Committee on the need of desirability of a Medical School in New Brunswick, by the Board of Governors of the University of Moncton*. Archives de l'Université, 1966, 10 p. polyc.

----- *Mémoire soumis à Me Adélarde Savoie, recteur, sur l'établissement d'un institut d'études acadiennes à l'Université de Moncton*, mars 1968, dactylo.

----- *Mémoire soumis à la Commission de planification académique sur les perspectives d'un Centre d'études acadiennes intégré aux structures académiques de l'Université*, 1969, 15 p. polyc.

----- *Le Musée acadien de l'Université de Moncton*, 42e Cahier de la Société historique acadienne, janvier-mars, 1974 p. 48-54.

----- *Origines de la Société historique acadienne*, à paraître dans la Société historique acadienne: Les Cahiers, vol. 6, no. 4, décembre 1975.

CORMIER, Gérard, LUCCI, Vincent, RAINVILLE, Maurice, *Mémoire présenté par les directeurs de départements (campus de Moncton) à la Commission de planification académique de l'Université de Moncton*. 1969, 34 p. et annexes.

CORMIER, Rosilda Ghislaine, *Development of a home economics curriculum for the Université de Moncton*, thèse de doctorat, Michigan State University, 1970, vii-76 p.

DAGNAUD, Pierre-Marie, c.j.m., *Les Français du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse: le R.P. Jean Mandé Sigogne, apôtre de la Baie Sainte-Marie et du cap de Sable 1799-1844*, Besançon, Librairie centrale, 1905, xxvii-278 p., ill.

----- *Apôtres et défenseurs de la langue française en Acadie*, dans Le premier congrès de la langue française au Canada, Mémoires, Québec, Impr. de l'Action sociale, 1914, p. 48-55.

DAIGLE, Louis-Cyriaque, *Histoire de Saint-Louis-de-Kent: cent cinquante ans de vie paroissiale française en Acadie nouvelle*, Moncton, N.-B., Impr. acadienne Ltée, 1948, 245 p. ill.

DEUTSCH, John J., président, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, N.-B., 1962, 122 p.

----- *Rapport du comité sur le financement de l'enseignement supérieur au Nouveau-Brunswick*. Fredericton, 1967, 72 p.

DEVEAU, J. Alphonse, *La Ville française*, Québec, Ferland, 1968, 286 p.

DION, J.M., et associés, analystes-conseils en éducation physique et récréation, *Études commandées Par l'Université de Moncton en 1969*.

DION, Pierre, président, *Rapport de la Commission d'enquête sur l'A.A.A.U.M. et l'Université de Moncton*, 1970, 11 p. polyc.

DIONNE, Narcisse-Eutrope, *Le parler populaire des Canadiens français ou lexique des canadianismes, acadianismes*, Québec, Laflamme et Proulx, 1909, xxiv-671 p.

DOUCET, Camille-Antonio, *Une étoile s'est levée en Acadie, Marcel-François Richard*, Rogersville, N.-B., les Pères Trappistes, 1973, 312 p.

DOUCET, Gilbert, président du comité, LEBLANC, Dr Clément et THÉRIAULT, Me Paul, *Mémoire présenté à la Commission de planification académique de l'Université de Moncton, au nom de l'Association des Anciens et Amis de l'Université*, 1970, 37 p. polyc.

DOUCET, Yolande, *Bibliographie de l'oeuvre de Pascal Poirier, premier sénateur acadien. précédée d'une étude biographique*, Montréal, École des bibliothécaires, 1941, 39 p.

DOWNS, Robert Bingham, *Ressources des bibliothèques d'université et de recherche au Canada*, pour l'A.U.C.C., Ottawa, 1967, 325 p.

DUFF, Sir James et BERDAHL, Robert O., *Structure administrative des universités au Canada. Rapport de la Commission d'enquête établie par l'Association canadienne des professeurs d'université et l'Association des Universités et Collèges du Canada*, publié pour les associations par les Presses de l'Université Laval, 107 p.

DUFFIE, Donald C., *Formation pédagogiques un rapport (ainsi que l'exposé de principe) de la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick*, Fredericton, 1969, 39 p.

FINDLAY, R. D., *A report prepared under the auspices of the provincial audio-visual Committee for the Committee of presidents of the Universities of New Brunswick*, Fredericton, 1971, 100 p. polyc. et appendices.

FITCH, J. H., *A century of educational progress in New Brunswick, 1800-1900*, Doctor of Pedagogy thesis, University of Toronto, 1930, 143 p.

FLEMINGTON, W. T. Ross, president, *Report of the Medical School Survey Committee for the Province of New Brunswick*, s. l., s. n., 1967, xvi-154 p.

GAUDET, Alphonse B., président, *Rapport préliminaire: Centre culturel*

communautaire de Clare, Commission de planification du collège communautaire, Yarmouth, 1971, 55 p.

----- *Collège communautaire bilingue de la Nouvelle-Écosse*, rapport de la Commission de planification du collège communautaire, Yarmouth, 1971, 113 p.

GAUDET, Placide, *Établissements acadiens de la rivière Petcoudiac au temps de la Dispersion*. travail présenté au Congrès acadien, publié dans l'Évangéline, 1 septembre 1927, p. 11.

GAUTIER, Yves, c.j.m., *La Congrégation de Jésus et Marie dite des Eudistes: son fondateur, sa nature, ses oeuvres au Canada*, Laval-des-Rapides, Qué., Pères eudistes, circa 1928, 45 p.

----- *Le Père Pierre-Marie Dagnaud*, prêtre eudiste, Québec, Action sociale, 1931, 179 p.

GAUTHIER, P. C., *Le miracle acadien*, discours, dans Le Premier congrès de la langue française au Canada, compte rendu, Québec, Impr. de l'Action sociale, 1913, p. 354-358.

GEORGES, Émile, c.j.m., *Mgr Gustave Blanche. c.j.m., premier vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent et du Labrador. 1848-1916*, Bathurst-ouest, Noviciat des Pères eudistes, 1923, 104 p.

----- *Le R. P. Prosper Lebastard. eudiste, 1865-1920*, Bathurst, N.-B., Collège du Sacré-Coeur, 1921, 62 p.

GILDAS, M., ptre, o.c.r., *Mgr M.-F. Richard, prélat domestique, sa vie et ses oeuvres*, Moncton, N.-B., Presses de l'Imprimerie nationale Ltée., 1940, 158 p.

GLASSCO, J. Grant, président, *La gestion de la fonction publique*, Ottawa, 1962, 5 vol.

GLEASON, Marie, *Moncton's Experimental theatre*, dans The Atlantic Advocate, juin 1975; et Affaires universitaires, juillet 1975.

GROULX, Lionel-Adolphe, *L'enseignement français au Canada*, Montréal, Granger, c1933, 2 vol.

HALL, Emmett M., président, *Commission royale d'enquête sur les services de santé*, Ottawa, 1963, 2 vol.

HENRIPIN, Jacques, LÉGARÉ, Jacques, ROY, Muriel K., *Perspectives de la population étudiante francophone à l'Université de Moncton et aux établissements d'enseignement technologique du Nouveau-Brunswick, 1970-71 à 1976-77*, Université de Montréal, dépt. de démographie, 1970, 42 p. polyc.

HOPKINS, John C., *Collège Saint-Joseph*, dans Hopkins, John C., Canada, an Encyclopedia, vol. 4, p. 313.

HUBERT, Maurice, *L'enseignement du français en Acadie*, dans Le Canada français, vol. 13, sept. 1925 - juin 1926, p. 632-643.

HURTUBISE, René et ROWAT, Donald C., *L'université, la société et le gouvernement, Rapport de la Commission d'étude sur les relations entre les universités et les gouvernements*, Ottawa, Éd. de l'Université d'Ottawa, 1970, 2 vol.

INGRAHAM, Mark H. et ECKLER, Samuel, *Régimes de retraite pour le corps professoral dans les universités canadiennes, rapport présenté à l'Association des universités et collèges du Canada, l'Association canadienne des professeurs d'université, l'Association canadienne du personnel administratif universitaire*, publié pour les associations par les Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1966, xiv-105 p.

IRVING, William Henry, *Fundy Family*, privately printed by the Seeman Printery, Inc., Durham, North Carolina, 1972, 180 p. ill.

KITCHEN, Hubert W., *A preliminary study of demographic and socio-economic factors in the Atlantic Provinces and their relationships to measures of educational output*, The Atlantic Development Board, 1968.

----- *University education in the Atlantic Provinces: the next decade*, The Atlantic Development Board.

LAFRENIÈRE, Alphonse, président, *La Commission de planification académique de l'Université de Moncton*, 1971, vol. 1, rapport; vol. 2, travaux commandités.

LAMONTAGNE, Maurice, président, *Une politique scientifique canadienne*, rapport du comité sénatorial de la politique scientifique, Ottawa, 1972, 666 p.

LAPLANTE, A. Léopold, *Les cours d'été au Collège de Bathurst (Université du Sacré-Coeur) 1936-1974*, Bathurst, 1975, miméo.

LARRACEY, Edward W., *The first hundred: a story of the first 100 years of Moncton's existence after the arrival of the pioneer settlers from Philadelphia, Pa.* Moncton Publishing Company Ltd., 1970. (Sur la jaquette, le sous-titre se lit: "A story of the first 100 years of MONCTON 1766 to 1866 - and a chapter on the earlier ACADIAN PERIOD 1698 to 1758), 306 p., ill.

LAURENDEAU, André, DUNTON, Davidson, présidents conjoints, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, 1967, 6 livres.

LAUVRIÈRE, Émile, *La tragédie d'un peuple, histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris, Boussard (1922); Plon (1924); H. Goulet (1924), 2 vol., avec 88 illustrations dont 22 cartes.

LEARNED, William Setchell and SILLS, C.M., *Education in the Maritime Provinces of Canada*, New York, The Carnegie Foundation for the advancement of Teaching, 1922, 50 p.

LEBEL, Louis, président, *Remise en question des objectifs et des services de l'enseignement supérieur de langue française au Nouveau-Brunswick*, s.l., s.n., 1974, 80 p.

- LEBLANC, J.-Clarence, *Equalizing educational opportunity in New Brunswick, 1955-1967*, thesis, M. Ed., University of Alberta, 1972, 162 p.
- LEBLANC, Emery, *Les Acadiens*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1963, 126 p.
- LEBLANC, Henri-P., *Vingt-cinquième anniversaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, album-souvenir*, Moncton, 1939, 72 p. ill.
- LEBLANC, Raymond G., *La contestation estudiant: les sources et les raisons du malaise étudiant*, Moncton, Université, 1968, vii-116 p.
- LEBLANC, Ronald, *Inventaire du Moniteur Acadien. 1867-1926*, Université de Moncton, Centre d'études acadiennes, 1970, 117 p. polyc.
- LEFEBVRE, Camille, c.s.c., initiateur, *Chronique de Memramcook, N.-B.*, l'original incendié en 1933, copie dactylographie au C. E. A., Université de Moncton.
- *Petite chronique de l'établissement du Collège St-Joseph*, Lettre au Supérieur général, archives générales de la C. S. C., reproduite dans l'album-souvenir des noces d'argent de la Société Saint-Jean-Baptiste, s.l. (1894), p. 108 sq.
- LÉGER, Antoine-J., *Les grandes lignes de l'histoire de la Société l'Assomption*, Québec, Impr. franciscaine missionnaire, 1933, 260 p. ill.
- LEGRESLEY, Omer, c.j.m., *L'enseignement du français en Acadie, (1604-1926)*, thèse de doctorat de l'Université de Paris, 1925, 259 p.
- *L'enseignement secondaire français dans les écoles, couvents et collèges de garçons et filles des provinces Maritimes*, dans: Le deuxième congrès de la langue française au Canada, mémoires, Québec, Impr. de l'Action sociale, 1938, p. 231-238.
- LOVE, R. J., *Education and the Byrne Commission*, in *Educational Review*, Fredericton, vol. LXXVIII, mai 1964.
- LUTES, J. S., *Appraisal for University of Moncton*, 5 parcels of land on proposed plan for Wheeler Boulevard, 1970.
- LYNAM, Josephine Berteaux, *Educational institutions in New Brunswick, 1830-1871*, M. A. thesis, McGill University, 1947, 295 p.
- MACDONALD, J. B., *Le rôle du gouvernement fédéral et l'aide à la recherche dans les universités canadiennes*, étude spéciale no. 7, 1969 (pour le Conseil des sciences Canada et le Conseil des arts).
- MACFARLANE, A. S., chairman, *Report of the Commission on Éducation for the Province of New Brunswick*, Fredericton, 1932, 39 p. polyc.
- MACFARLANE, J. A. et al., *La formation médicale au Canada*, Ottawa, étude commanditée et publiée par la Commission royale d'enquête sur les services de santé, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1964, xiv-419 p.
- MACHUM, Lloyd A., *A History of Moncton. town and city, 1855-1965*, Published by

the City of Moncton, Printed by Moncton Publishing Company Ltd., 1965, 447 p. ill.

MACKAY, C. B., president, *Education in the Atlantic Provinces*, a report submitted to the Commission on the Financing of Higher Education by the Association of Atlantic Universities, Halifax, 1965.

MACKENZIE, Norman A., *Federal aid to Education with particular emphasis to higher Education*, 1963.

MACKENZIE, William H., chairman, *Report of the Royal Commission on the Financing of schools in New Brunswick*, Fredericton, 1955, 129 p.

MACLAGGAN, Katherine, *Portrait of Nursing. a plan for the Education of Nurses in the Province of New Brunswick*, Fredericton, N. B., N.B.A.R.N., 1965, 146 p.

MACLEOD, G. E. Malcolm et PINET, A.A., présidents conjoints, *L'éducation de demain, rapport du comité ministériel sur la planification éducative*, Fredericton, 1973, 105 p. polyc.

MACNAUGHTON, Katherine F. C., *The Development of the theory and practice of Education in New Brunswick 1784-1900*, a study in historical background, Fredericton, (U.N.B.), 1947, 268 p.

MARCOTTE, Numa, président, *Étude sur le cours complet de génie à l'Université de Moncton*. Université de Moncton, 1966, 117 p.

MASSEY, Vincent, président, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des Arts, Lettres et Sciences au Canada*, Ottawa, 1951, 596 p.

MCGUIGAN, J. Lorne, *Report on the Byrne Royal Commission*, in *Educational Review*, Fredericton, vol. LXXIX, March 1965.

MCNUTT, G. Robert, Chairman, *A brief from the Committee to formulate a specific proposal for a provincial study of Audio-visual media at the post-secondary level*, 1969, 7 p. polyc.

MICHAUD, Marguerite, *Le Père F.-X. J. Michaud, grand curé, bâtisseur et organisateur*, Bouctouche, s.n., 1954, 11 p., ill.

MICHAUD, Marguerite, *La reconstruction française au Nouveau-Brunswick, Bouctouche, paroisse type*, Fredericton, Presses universitaires, 1955, 223 p. ill.

----- *Les Acadiens des provinces Maritimes, guide historique et touristique*, Fredericton, 1967, 165 p.

MITCHENER, Ralph D., *The Development of the National Conference of Canadian Universities - 1911 to 1959*, in *Culture*, 1960, XXI, p. 46-77 (Reprint: *Culture*, Québec, 32 p.).

MONAHAN, Edward J., voir Allard, Jean-Louis.

MUNROE, David, president, *Les yeux vers l'avenir, rapport du tribunal sur l'enseignement supérieur bilingue en Nouvelle-Écosse*, Halifax, 1969, 89 p. et

tableaux.

MURRAY, A. M. S., *History of Education in New Brunswick*, thesis, U. Mount Allison, 1933.

MUSSALEM, Helen K., *La formation infirmière au Canada*, étude commanditée et publiée par la Commission royale d'enquête sur les services de santé, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1964, ix-144 p.

NEWBOLD, Brian T., WARRINGTON, C. J., *Chemical Canada, past and present*, Ottawa, Institut de chimie du Canada, 1970, 290 p.

----- *La recherche à l'Université de Moncton*, dans La Revue de l'Université de Moncton, 3e année, no. 2, mai 1970.

NORMANDIN, Michel et WRIGHT, D. T., *Développement des sciences appliquées à l'Université de Moncton*, s.n., 1979, 31 p.

OSTRY, Sylvia, ed., *Canadian higher Education in the seventies, a collection of abridged papers presented at a seminar sponsored by the Economic Council of Canada*, 1971, 310 p.

OUELLET (TE), Edmond, *Historique de la paroisse de Tracadie*, Québec, Impr. E. Tremblay, 1946, 35 p. ill.

PACIFIQUE DE VALIGNY (Henri-Joseph-Louis Buisson) o. f. m. cap., *Le troisième centenaire des Hospitalières de St-Joseph*, 18 mai 1926, Rimouski, Impr. Blais, 1936, 36 p.

---- *Chronique des plus anciennes églises de l'Acadie, Bathurst, Pabos et Restigouche, Rivière Saint-Jean, Memramcook*, Montréal, Écho de Saint-François, 1944, xx-147 p.

PARENT, Alphonse-Marie, président, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la Province de Québec*, Québec, 1963 sq.

PEITCHINIS, Stephen G., *Financing post-secondary education in Canada, a report commissioned by the Council of Ministers of Education in Canada*, Calgary, 1971, 451 p. polyc.

PÉPIN, P. I., *Milieux. genres de vie ruraux et pauvreté dans les Maritimes*, rapport de recherche ARDA, no. RF-3, Ottawa, 1967.

PICOT, J. Ernest, *Les écoles normales du Nouveau-Brunswick, 1848-1973*, Fredericton, ministère de l'Éducation, 1974, 157 p.

PINCOMBE, C. Alexander, *The History of Monckton Township*, thesis, University of New Brunswick, 1969, XVI - 339 p., maps, bibliography.

POIRIER, Arthur P., *Histoire de Saint-Louis-de-Kent*, Moncton, Impr. Nationale, 1943, 39 p.

POIRIER, Pascal, *Le Père Lefebvre et l'Acadie*, Montréal, Beauchemin & fils, 1898,

311 p. (trois éditions).

----- *Conférence sur les institutions acadiennes d'éducation*, Québec, 1912.

----- *Le parler franco-acadien et ses origines*, Québec, Imprimerie franciscaine missionnaire, 1928, 339 p.

----- *Mouvement intellectuel chez les Canadiens français depuis 1900*, Mémoires de la société royale du Canada, deuxième série (1903), vol. IX, section I, P. 109-116.

POIRIER, Réal, *Appraisal report for M. A. Savoie of University of Moncton property*, Bonaccord Realty, 1970.

POULIN, Pierre, *Les francophones de la cité de Bathurst et leur situation linguistique et culturelle*, Collège de Bathurst, 1969, 120 p.

PRÉFONTAINE, Marielle, *Mémoire présenté aux membres du comité conjoint*, 1972, 8 p. polyc.

RAWLYK, George A. and HAFTER, Ruth, *Acadian Education in Nova Scotia, an historical survey to 1965*, Studies of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, no. 11, Ottawa, 1970, 66 p.

REID, Joseph B., *Une proposition pour un réseau d'ordinateur universitaire canadien (CANUNET)*, préparée par le comité consultatif sur CANUNET pour le ministère des Communications, projet coordonné par l'Université du Québec, 1972.

RHÉAULT, Marcel, président, *Rapport du comité extraordinaire du Sénat académique portant sur le système de notes, l'évaluation des étudiants, l'évaluation des cours par les étudiants, la charge de travail de l'étudiant*, 1972, 40 p. polyc. et annexes.

ROBICHAUD, Louis-J., *Un programme d'égalité sociale*, discours prononcé à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le 16 novembre 1965, Fredericton, 1965, 16 p. (tiré à part).

ROBIDOUX, Ferdinand J., *Conventions nationales des Acadiens, recueil des travaux et délibérations des premières conventions. 1881. 1884, 1890*, Shédiac, Imprimerie du Moniteur acadien, 1907, 281 p.

ROSS, Victor, et al., *Étude sur la recherche à l'Université de Moncton*, 1968, 52 p.

ROVOLT, J. B., c.j.m., *Vie du T. R. P. Ange Le Doré, supérieur général des Eudistes, 1834-1919*, Besançon, Imprimerie Jacques & Demontrod, 1925, 2 vol.

ROY, Muriel K. Blanchard, *Les aspirations à la carrière des étudiants d'un collège classique féminin en banlieue de Montréal 1966*, thèse de maîtrise, Université de Montréal, 1970.

ROY, Thérèse B., c.s.c., *L'évolution de l'enseignement chez les Acadiens des provinces Maritimes, 1755-1855 environ*, travail de semestre, Université de Moncton, 1970, 42 p.

----- *L'évolution de l'enseignement chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick. 1755-1855*, mémoire de maîtrise, Université de Moncton, 1972, 201 p.

----- *Inventaire de l'Évangéline*, fichier spécial au Centre d'études acadiennes.

RUMILLY, Robert, *Histoire des Acadiens*, Montréal, chez l'auteur, 1955, 2 vol.

RUSSELL, Edith Kathleen, *The report of a Study of Nursing education in New Brunswick*, Fredericton, University Press, 1956, 76 p.

SAVOIE, Adélar, *Mémoire présenté à la Commission de l'enseignement supérieur du Nouveau-Brunswick concernant la formation des maîtres*, Moncton, 1972, 27 p. polyc.

----- *Allocution: journée pédagogique de l'Université de Moncton* (présentation du rapport Lafrenière), septembre 1971, 41 p. polyc.

----- *The Moncton City Council ad hoc Committee on Bilingualism*, Moncton, 1972, 27 p. polyc.

----- *Demande d'aide de l'Université de Moncton à la Commission consultative politique des musées en vue de la construction d'un Musée et d'une Galerie d'art*, 1974, 25 p. polyc.

----- *Mémoire présenté par l'Université de Moncton à l'honorable J. Lorne McGuigan, ministre de l'Éducation, au sujet du rapport MacLeod-Pinet*, Moncton, 1974, 24 p. polyc.

SAWDON, William B. et al., *Le financement de l'éducation supérieure au Nouveau-Brunswick*, mémoire des cinq présidents et recteurs des universités privées et confessionnelles, s.l. 1960, 21 p.

SHADBOLT, D., study director, *Student housing at the universities in the Atlantic Provinces*, a study by staff members of the school of Architecture, N. S. Technical College, sponsored by the C. M. H. C. Halifax, 1968.

STANLEY, Della Margaret Maude, *A man for two peoples, Pierre-Amand Landry, 1846-1916*, M.A. thesis, University of New Brunswick, 1974, vi-270 p. polyc.

STANLEY, George F. G., *Les collèges classiques de langue française en Acadie*, dans les Cahiers de la Société historique acadienne, Vol. VI., no. 3, sept. 1975, p. 117-137.

STEWART, W. Brenton, *Medicine in New Brunswick*, The New Brunswick Medical Society, 1974, 413 p.

SULLEROT, Evelyne, *Histoire et sociologie du travail féminin*, Paris, Gonthier, 1968, 395 p.

TAILLON, Léopold, c.s.c., *Au service de l'École acadienne*, Moncton, Université Saint-Joseph, 1957, 128 p. ill.

----- *Au service de la culture française en Acadie, 1938-1952, quinze ans de cours d'été, étude objective du problème scolaire acadien sous son aspect culturel*, Montréal, Fides, 1952, 159 p. ill.

----- *Les cours d'été de l'Université Saint-Joseph (Memramcook) histoire de leur sept ans. 1938-1944, étude objective de l'aspect professionnel du problème scolaire acadien*, Moncton, s.n., 1945, 112 p. ill.

----- *L'évolution du français au Nouveau-Brunswick*, dans *Vie française*, V. 12, No. 7-8, mars-avril 1858, p. 1S6-221.

----- *Historique de l'École de commerce de l'Université Saint-Joseph, 1942-1955*, Moncton, Imprimerie acadienne Ltée., 1955, 136 p. ill.

TAYLOR, LIEBERFELD, & HELDMAN, *New Brunswick universities - Physical Resources Survey*, Toronto, 1970.

THORBURN, Hugh G., *Politics in New Brunswick*, Toronto, University of Toronto Press, 1961, vi-217 p.

TREMBLAY, Marc-Adélar, *Les Acadiens de la Baie Française: l'histoire d'une survivance*, extrait de la R. H. A. F., Vol., XV, No. 4, 1962, p. 526-555.

TREMBLAY, Marcel, Eudiste, *50 ans d'éducation catholique et française en Acadie, Caraquet. 1899 - Bathurst, 1949*, Bathurst, Université du Sacré-Coeur, 1949, 326 p. ill.

TURGEON, André et al., *Rapport, enseignement des mathématiques à l'Université de Moncton*, présenté au Sénat académique, 1966.

WALKER, Evan H., Consultants Ltd., university planning consultants, *University of Moncton: Student Housing study*, Architect in charge, Robert Garrard, Toronto, 1968, 105 p.

WARRINGTON, C. J., Voir NEWBOLD, Brian T.

WHITE, Charles I., *Mother Seton - Mother of many daughters*, New York, Doubleday & Company, Inc., 1949, 300 p.

WILLIAMS, Edwin F., *Ressources des bibliothèques des universités canadiennes pour la recherche en humanités et en sciences sociales*, rapport d'une enquête menée pour la Conférence nationale des universités et collèges du Canada. Ottawa, 1962, 93 p.

WRIGHT, Alice, *Survey of Nursing in New Brunswick*, Fredericton, N. B. A. R. N., 1950, dactylo.

WRIGHT, Douglas T., Voir: NORMANDIN, Michel.

WRIGHT, Esther Clark, *The Petitcodiac, a study of the New Brunswick River and of the people who settled along it*, Sackville, Tribune Press, 1945, 76 p.

ZSIGMOND, Z. E. et WENAAS, C. J., *Inscriptions dans les institutions*

d'enseignement, par province, de 1951-1952 à 1980-1981, étude no 25 préparée pour le Conseil économique du Canada, 1970, 320 p.

 [Archives](#)